RB90777

UNIVERSITY OF
TORONTO LIBRARY

The
Jason A. Hannah
Collection
in the History
of Medical
and Related
Sciences

Finke Foulke

G.H. N 3880

MÉLANGES
DE CHIRURGIE.

PREMIÈRE PARTIE.

MÉLANGES DE CHIRURGIE.

PAR LE Cen. SAUCEROTTE,

De l'Institut national, de la Société de Médecine de Paris, de celle de Bruxelles, ancien Chirurgien en chef d'armée, etc.

[redacted]

A PARIS;

Chez
- F. Gay, Libraire, rue de la Harpe, n°. 463.
- Belin, Impr. Libraire, rue Jacques, n°. 22.
- Villier, Libraire, rue des Mathurins.
- Rigot, Libraire, près l'École de Médecine.
- Croulbois, rue des Mathurins, au coin de celle des Maçons.
- Durville, Libraire, à Montpellier.

1801. — an ix.

SE TROUVENT

Chez les Libraires suivans :

BASTIEN, à Vienne en Autriche.
BERGERET, à Bordeaux.
BONTOUX (Madame), à Nancy.
DUMORTIER, à Lille.
DEVILLY, à Metz.
DEIS, à Besançon.
ESLINGER, à Francfort sur-le-Mein.
LA TARGE, à Lyon.
GUERIER, à Hambourg.
GAILLARD, à Grasse.
GROS CLAUDE, à Metz.
GOSSE, à Bayonne.
KLOSTERMAN, à Pétersbourg.
MURAY (Frères), à Leyde.
PACHOUD, à Genève.
SOULICE, à Angers.
MARC-AURELLE, à Venlence (Drome).
VALLÉES (Frères), à Rouen.
HUE, à Rouen.
Et un des ÉDITEURS, rue de la Harpe, n°. 464, à Paris.

AVIS

DES ÉDITEURS.

Nous espérons que le public et les gens de l'art nous sauront gré de donner aujourd'hui une édition des *Mélanges de Chirurgie* du C^en^. Saucerotte, ancien chirurgien des armées françoises, membre de l'institut national et de la société de médecine de Paris, et éditeur de plusieurs autres ouvrages en ce genre.

Nous aurions pu, avec justice, donner à cet ouvrage le nom de *Manuel du Chirurgien;* car en effet, il renferme tout ce qu'il est important de savoir dans cet art; et avec lui on peut se passer de beaucoup d'autres: mais notre respect pour les intentions et la modestie de l'auteur nous en ont empêché.

Nous ne dissimulerons point que cet ouvrage a été le fruit des travaux de toute sa vie; qu'il y a consacré ses soins, ses veilles, et qu'il n'a rien négligé pour lui donner toute la perfec-

tion dont il étoit susceptible. Il seroit bien à desirer que chacun dans son art, dès le commencement de sa carrière, eût en vue un objet quelconque, et y consacrât tous ses momens de loisir; on n'auroit pas, peut-être, une multitude d'ouvrages, mais beaucoup de parfaits et d'achevés en leur genre. Ainsi se perfectionneroit l'étude de la chirurgie et de la médecine, aidée de la physique et de la chimie; et ces nouveaux essais, comparés avec les méthodes anciennes, il en résulteroit des procédés certains et infaillibles pour le bien-être de l'humanité.

En publiant les ouvrages du C^en^. Saucerotte, nous ne faisons que rendre à notre compatriote l'honneur qui lui est dû. Elevés dans la même ville de Lunéville, nous pouvons attester que nous l'avons suivi presque pas à pas; que nous l'avons vu suivre la nature dans ses opérations, la prendre sur le fait; et que, bien loin de cacher ce qu'il avoit l'art de découvrir, il savoit en instruire ses élèves, en leur dévoilant ses secrets.

Nous devons cette vérité à cet homme célèbre ; car il est utile d'encourager les talens, et de louer dignement ceux qui ont travaillé comme lui au bonheur de ses semblables.

Puissent ses écrits servir de modèle à ceux qui suivent la même carrière ! ils apprendront à apprécier ses travaux utiles. Puissent nos jeunes étudians consacrer, à son exemple, les premières et les plus belles années de leur vie à l'étude des sciences, dont dépend le bien-être et la santé de leurs semblables !

G. et B.

AVERTISSEMENT.

Depuis plus de quarante ans, que j'étudie, et que j'exerce l'art de guérir, j'ai observé plusieurs faits, qui pourront être utiles aux jeunes officiers de santé, pour les guider dans la pratique ; il est même quelques-uns de ces faits qui ne déplairont pas à mes anciens confrères ; car le champ de la science est si vaste, qu'il n'est pas possible que chaque individu le parcoure en entier : j'aurai donc pu voir des choses que d'autres n'auront pas vues ; et, réciproquement, ils auront été à même de faire des observations que je n'aurai pas faites.

Je présente les choses avec exactitude et vérité ; je donne même des observations de non réussite, parce

que je crois que l'amour-propre doit être mis à part, lorsqu'il s'agit du bien de ses semblables; et que je suis persuadé que si tous les auteurs nous avoient fait part de leurs cures non heureuses, cela auroit souvent plutôt tourné au profit de l'art, que l'exposé de traitemens toujours couronnés de succès.

Ayant été correspondant, et ensuite associé de l'académie de chirurgie de Paris, je lui ai adressé plusieurs observations et mémoires, qui m'ont mérité quatre prix, dans les années 1766, 1768, 1774 et 1775. J'ai concouru dans d'autres sociétés savantes, où quelques-unes de mes observations ou de mes dissertations ont été couronnées, ou ont eu l'*accessit*. Ce sont ces morceaux épars, et d'autres faits de pratique, que je

livre à l'impression, afin de concourir aux progrès de l'art de guérir, et, par conséquent, au soulagement de l'humanité souffrante, s'ils renferment véritablement des vues utiles.

MÉLANGES

MÉLANGES DE CHIRURGIE.

PREMIÈRE PARTIE.

HIGIÈNE CHIRURGICALE;

Ou Traité de l'influence que peuvent avoir, dans le traitement des maladies chirurgicales, les *six choses nommées non-naturelles :* c'est-à-dire *; l'air, les alimens et la boisson, l'exercice et le repos, le sommeil et la veille, les excrétions évacuées ou retenues, les passions et les affections de l'ame.*

Ouvrage qui a remporté le premier prix de l'académie de chirurgie de Paris, en 1775.

Extrait de la séance publique de cette académie, tenue dans la grande salle des nouvelles écoles, le 27 avril 1775.

« L'ACADÉMIE avoit proposé, pour le prix » de l'année 1773, la question suivante :

» Quelle est, dans le traitement des mala-

» dies chirurgicales, l'influence *des choses* » *nommées non-naturelles ?*

» La manière différente dont la question » avoit été saisie, a obligé de remettre le » même sujet, pour cette année 1775, avec » promesse d'un prix double. Les desirs de » l'académie ont été satisfaits. Quoique le » prix de cette année soit double, et qu'elle » le partage, elle a du regret de n'avoir que » deux médailles d'or, du prix de 500 liv. » chacune, à donner. Elle adjuge la première » au mémoire n°. 10, qui a pour devise ce » passage d'Hippocrate, tiré du premier livre » des épidémies :

» *Circà morbos duo exercito, ut juves, aut non noceas.*

» L'ouverture du papier cacheté, dans le- » quel on croyoit trouver le nom et les qua- » lités de l'auteur, indiquoit seulement par » quelle voie on pourroit les apprendre. Ce » n'est pas la première fois que cette pré- » caution a été prise, par des concurrens qui » veulent être ignorés, si le succès n'a point » couronné leurs productions. Mais ce cas-ci » offre une particularité toute nouvelle. Deux » chirurgiens, également recommandables par » leurs talens, se présentent comme auteurs » du mémoire préféré ; non pour le reven-

» diquer exclusivement, et s'en approprier
» la gloire, aux dépens l'un de l'autre. Ils
» y ont travaillé de concert. Animés du même
» zèle, une émulation, qu'on ne peut trop
» louer, les a rendus amis. Eloignés de dix
» lieues, par leurs domiciles, ils ont un com-
» merce réglé; et le desir de s'instruire réci-
» proquement en a été le motif. Depuis plu-
» sieurs années ils se font part de leurs re-
» marques et de leurs réflexions sur tous les
» cas qui se présentent dans la pratique : ils
» ne se sont pas caché le dessein qu'ils avoient
» de traiter le sujet proposé pour le prix de
» l'académie, et se sont successivement com-
» muniqué le projet, le plan et l'ébauche
» de leurs mémoires respectifs. Enfin, ils ont
» cru ne devoir en faire qu'un seul ouvrage,
» dans lequel ils ont fondu et réuni leurs sen-
» timens et leurs observations, sans aucune
» prétention de prééminence. C'est ce travail
» commun que l'académie couronne aujour-
» d'hui; c'est au mémoire qu'elle accorde une
» médaille de 500 livres. Les auteurs qui ne
» peuvent se la partager, plus touchés de
» l'honneur que de la valeur intrinsèque du
» prix, sont actuellement dans une circons-
» tance qui ajoute à la gloire de leur succès :
» ils se disputent sur la prééminence à la-

» laquelle ils avoient renoncé ; c'est mainte-
» nant à qui fera accepter la médaille à son
» compagnon. Le désintéressement et la mo-
» destie ne sont pas ordinairement les arbitres
» qu'on invoque pour faire cesser les contra-
» dictions qui s'élèvent entre les prétendans
» à la même récompense.

» L'un de ces émules est M. Saucerotte,
» maître-ès-arts et en chirurgie, à Lunéville;
» chirurgien ordinaire du feu roi de Pologne,
» STANISLAS Ier, et correspondant de l'aca-
» démie, qui a obtenu en 1766 le prix d'ému-
» lation ; à qui l'académie a décerné, en
» 1768, le premier prix sur la question *des*
» *contre-coups dans les lésions de la tête*,
» et qui a eu, l'année dernière, l'une des
» cinq médailles.

» L'autre émule est M. Didelot, aussi cor-
» respondant de l'académie, lieutenant de
» M. le premier chirurgien du roi, stipendié
» de l'hôpital et de la ville de Bruyères en
» Lorraine. M. Didelot est auteur de plu-
» sieurs ouvrages utiles, que le public a ac-
» cueillis ; l'académie lui a accordé, en 1773,
» une des cinq médailles, pour prix de plu-
» sieurs observations intéressantes.

» La seconde médaille a été adjugée au
» mémoire nº. 8, qui a pour devise un pas

» sage de Baglivi, tiré de l'essai de cet auteur » sur la fibre motrice.

» Cet ouvrage, écrit avec beaucoup de net- » teté et de précision, est de M. Laflize, lieu- » tenant de M. le premier chirurgien du roi, » professeur et démonstrateur du collége royal » de chirurgie de Nancy, chirurgien en chef » des hôpitaux civils de la même ville, et cor- » respondant de l'académie.

» Trois auteurs, couronnés dans la même » province, sont une preuve bien sensible de » la propagation des lumières due aux éta- » blissemens formés sous le dernier règne, » en faveur de la chirurgie. Cet art a été, » en Lorraine, l'un des premiers objets de » la surveillance du gouvernement. Après la » paix de Riswick, Léopold, ce prince sage, » à qui la postérité a conservé le nom si mé- » rité de Salomon de la Lorraine, avoit à » peine pris possession de son nouveau pays, » désolé et désert par les ravages de la guerre, » qui l'avoient privé pendant plus de soixante » ans de la présence de ses souverains, qu'il » crut, par un édit publié en 1698, devoir » renouveler, pour le bien de ses peuples, » les réglemens donnés sur la chirurgie par » ses prédécesseurs, etc. ».

On voit dans ce discours, comme dans les

autres écrits de feu le célèbre *Louis*, secrétaire perpétuel de l'académie, combien il savoit tirer parti de tout ce qui peut tourner à l'avantage de l'art et des artistes. Quoi qu'on en ait pu dire, l'art lui est redevable d'une partie de ses progrès, et les artistes lui doivent beaucoup de reconnoissance. C'est un aveu qu'aiment à faire les gens qui ne sont point animés par un esprit de parti ou d'intérêt, ou qui ne sont point irrités par une haine personnelle. Quant à moi, j'éprouve une jouissance bien sentimentale, lorsque je puis répandre quelques fleurs sur sa tombe.

« Quelle est, dans le traitement des ma-
» ladies chirurgicales, l'influence *des choses*
» *nommées non-naturelles ?* »

Nos prédécesseurs s'étant plus appliqués à traiter les maladies chirurgicales, par le moyen des opérations, que par celui des médicamens, dans l'emploi desquels l'empyrisme étoit presque toujours leur guide, il en a résulté que la matière des remèdes chirurgicaux a été fort négligée jusqu'à nos jours. Mais comme la chirurgie moderne se glorifie moins des opérations qu'elle est indispensablement obligée de faire, que de celles qu'elle sait éviter par un traitement méthodique, l'académie de chirurgie a travaillé utilement à perfectionner

la matière médicale externe, en proposant successivement, pour le sujet des prix qu'elle a distribués, pendant plusieurs années, quels étoient la nature, les différences, la manière d'agir et l'usage des remèdes répercussifs, résolutifs, émolliens, anodins, suppuratifs, détersifs, dessicatifs et caustiques ? Par le code médicamentaire chirurgical, que les mémoires ont produit, l'art s'est enrichi de connoissances utiles, et est devenu plus doux et moins redoutable.

Si la matière des médicamens, trop négligée, paroîssoit fournir un juste sujet de reproches contre nos prédécesseurs, l'académie ne veut pas encourir celui que nos successeurs pourroient nous faire de n'avoir pas examiné avec assez d'attention, quelle est l'influence *des choses nommées non-naturelles*, dans le traitement des maladies chirurgicales ? Peut-on entreprendre la guérison d'un malade, sans connoître les six choses indispensablement nécessaires à la conservation de sa vie, et dont le bon ou le mauvais usage contribuent si essentiellement à maintenir ou à détruire l'état de sa santé, et dont la direction doit par conséquent beaucoup servir à son rétablissement, lorsqu'elle a été dérangée par quelque cause que ce soit ? En

effet, une direction méthodique *de ces six choses*, doit produire des effets que nous attendrions en vain des secours que nous tirons de la matière médicale.

Il manquoit à la chirurgie une hygiène qui lui fût spécialement applicable : mais l'humanité la devra aux soins de la société célèbre qui nous propose, pour la seconde fois, ce sujet important à traiter. Heureux si notre nouvel effort peut seconder des vues si bienfaisantes !

Définition des choses nommées non-naturelles. Les auteurs ont nommé *non-naturelles, les choses* nécessaires à la conservation du corps humain, et qui, selon eux, n'entrent pas dans la constitution et la composition de cette machine ; c'est-à-dire, qui ne sont pas de sa nature et de son essence. « Il faut l'avouer, dit Mackensie, rien de » plus choquant que cette épithète de *choses* » *non-naturelles*, donnée *aux alimens*, *à* » *l'air*, *au sommeil*, etc., c'est-à-dire, aux » *choses* les plus nécessaires pour notre sub- » sistance. C'est un échantillon du jargon des » écoles péripatéticiennes. Il doit probable- » ment sa naissance à un passage de Galien, » où ce fameux médecin divise en trois classes » les *choses* qui se rapportent au corps hu-

» main : celles-ci *naturelles ;* celles-là *non-*
» *naturelles ;* et les autres *extra - natu-*
» *relles.* »

Quoi qu'il en soit, nous admettrons la division que Galien, et ceux qui l'ont suivi, ont faite *des choses nommées non-naturelles*, qu'ils ont comptées au nombre de *six :* savoir, *l'air, les alimens et la boisson, l'exercice et le repos, le sommeil et la veille, les excrétions évacuées ou retenues, les passions et les affections de l'ame.*

Nous examinerons la nature de ces différentes *choses*, pour déterminer ensuite quelle peut être leur influence dans le traitement des maladies chirurgicales, qui sont les tumeurs des parties molles et dures, la solution de continuité des unes et des autres, la solution de contiguité des dernières, quelques maladies qui ne peuvent pas être classées dans ce nombre, et qui sont ou essentielles, ou seulement symptomatiques, ou accidens de quelqu'autre affection contre nature ; enfin, les opérations qui se pratiquent sur le corps humain.

DE L'AIR EN GÉNÉRAL.

Définition de l'air. L'air est un corps pesant, fluide, transparent et élastique ; ca-

pable de condensation et de raréfaction (*).

Air fixé ou élémentaire. Ou *l'air* est un des élémens du corps humain, et en fait partie constituante : alors on le nomme *air fixé ou élémentaire.*

Air interposé. Ou il est simplement dispersé et interposé, entre ses molécules intégrantes, sans leur adhérer, ou, au moins, n'ayant avec elles qu'une adhérence très-foible. Tel est *l'air* contenu dans les bronches du poumon, etc.

Air atmosphère. Ou enfin il est atmosphère ; c'est-à-dire, masse ambiante, dans laquelle nagent tous les corps.

Il est inutile de fournir des preuves pour constater les facultés et les propriétés de *l'air en masse* et de *l'air fixé.* On peut consulter, à ce sujet, les expériences de Toricelli, de Paschal, de Boyle, de Mariotte, de Nollet, de Hales, de Pringle, de Gaber, du tra-

(*) Nous disons élastique, et capable de condensation et de raréfaction ; car il ne faut pas confondre, avec quelques-uns, ces qualités ensemble ; d'autant plus que l'élasticité est une qualité active, par le moyen de laquelle l'air tend à se rétablir dans son état naturel, lorsqu'il a éprouvé la condensation ou la raréfaction, qui sont des qualités passives.

ducteur de la chimie de Shaw, de Macbride, etc. (1).

L'air ne peut pénétrer dans notre corps, ou simplement faire impression sur quelques-unes de ses parties, qu'il ne charrie avec soi les vapeurs et les corpuscules hétérogènes, dont il est chargé ; lesquels sont ignés, aqueux, terrestres, salins, animaux, métalliques, etc. (2).

Il ne faut pas croire qu'un air absolument pur, et totalement dégagé de ces substances, convienne mieux à notre machine qu'un air mixte : car il est d'expérience qu'au sommet des hautes montagnes, où il est pur et léger, le froid y est très-vif, et la respiration si laborieuse, que ceux qui ont la poitrine foible, y éprouvent des crachemens de sang, causés par la rupture de quelques vaissaux du poumon ; ce qui est occasionné, sans doute, par le défaut d'équilibre entre l'air interne et la

---

(1) [*Les notes ajoutées, lors de l'impression, seront renvoyées par des chiffres*]. Et, depuis, de Priestley, Lavoisier, Fourcroy, Seguin, Berthollet, Sheele, Cavendish, Fontana, Van-Breda, Van-Troostwyk, Ingenhousz.

(2) Quoique l'analyse la plus exacte n'ait pu les y démontrer, on a cependant lieu de soupçonner leur existence, par les effets qui en résultent.

colonne de l'atmosphère (3). Nous indiquerons certains effets qui dépendent de cette

---

(3) Peut-être que ce raisonnement, sur la cause de la difficulté de la respiration, et sur celle du crachement de sang, au sommet des montagnes élevées, est encore la plus plausible. Il est fondé sur la moindre hauteur de la colonne d'air, ou sur le moins de pesanteur de ce fluide, en raison de sa raréfaction. L'un ou l'autre phénomène est démontré par les variations du baromètre ; puisqu'à la cime du Chimboraço, la plus élevée des montagnes connues, le mercure se soutient à environ quinze pouces.

Les nouvelles expériences ayant démontré que l'air atmosphérique est composé de vingt-sept à vingt-huit parties d'oxigène, sur soixante-douze à soixante-treize d'azote, et quelquefois d'une petite portion d'air fixe ou gaz acide carbonique ; et que c'est dans ce mixte combiné que la respiration s'exécute paisiblement, on en a conclu que l'air qui existe au sommet des hautes montagnes, contenant une beaucoup plus grande partie d'oxigène, on y respire trop vite ; en un mot, on y jouit trop, si je peux m'exprimer ainsi. Mais cette dernière théorie ne seroit-elle pas détruite ? et au contraire, l'ancienne ne seroit-elle pas appuyée par les expérience de Saussure et de Senebier, qui prétendent que l'air supérieur des montagnes est très-souvent beaucoup moins pur que celui d'en-bas ; et que la couche de l'atmosphère de la cime du Mont-Blanc n'est point du tout privée de gaz acide carbonique ?

constitution de l'air, relativement au traitement de quelques maladies chirurgicales.

Il est donc d'une nécessité indispensable qu'il y ait quelques molécules hétérogènes mêlées avec l'air de l'atmosphère, pour en modérer la subtilité et l'activité ; mais il ne faut pas qu'elles soient en trop grande quantité ; car, pour lors, il seroit pernicieux. L'air le plus sain est par conséquent celui qui possède une pureté, non point absolue, mais relative.

Différentes qualités de l'air. La chaleur et la froideur, la sécheresse et l'humidité, l'impureté enfin, sont des qualités différentes, au moyen desquelles l'air influe sur le corps humain.

Air chaud. L'air chaud élargit les conduits, alonge les fibres, raréfie les humeurs, augmente leur mouvement, procure une surabondance de transpiration, qui affoiblit, et donne lieu à une grande perte d'air fixé ; par conséquent, l'air chaud concourt pour beaucoup à produire des mouvemens intestins de putréfraction. Nous apporterons cependant, dans la suite de cet ouvrage, quelques modifications à cette assertion générale.

Air froid. L'air froid condense les fluides,

en rapprochant leurs molécules ; crispe les fibres, et augmente leur action sur les humeurs ; enfin presse les liqueurs de la circonférence au centre, et éteint même le principe vital dans les parties éloignées du cœur, si sa froideur est grande.

Air sec. L'air sec dissipe les parties les plus fluides du sang, et dessèche la fibre animale.

Air humide. L'air humide relâche les fibres, obstrue les pores, et permet bien le passage à la partie aërienne de nos humeurs ; mais s'oppose à la transpiration, qui étant retenue dans le sang, le corrompt : à quoi concourt principalement la perte de l'air fixé, dont il vient d'être question.

On voit que si l'humidité est associée avec la chaleur, elles deviennent les deux principaux agens de la putréfaction.

Air impur. L'air est impur, ou parce qu'il n'est pas renouvelé, ou parce qu'il est chargé d'exhalaisons putrides, ou d'autres vapeurs nuisibles.

L'air renfermé a perdu son ressort : il ne peut plus résister à l'action de l'air interne, qui, se dégageant, devient une des principales causes de la putréfaction, comme il a été dit plus haut.

L'air chargé d'exhalaisons putrides est devenu moins élastique et moins électrique (*); ses molécules ayant pénétré dans le corps humain, se mêlent avec ses liqueurs, qu'elles corrompent, en leur communiquant le mouvement intestin de fermentation dont elles sont agitées.

(*) Les physiciens regardent comme air non électrique celui qui, étant humide ou chargé d'émanations de substances propres à être électrisées par voie de communication, dépouille plus ou moins positivement, de la matière électrique, les corps auxquels elle a été communiquée, pour la transmettre, par voie de communication aussi, dans le réservoir commun; tels sont les effets de l'air putride.

Mais, au lieu de considérer l'air simplement comme un milieu qui transmet l'électricité, ne pourrions-nous pas le mettre lui-même au nombre des corps électriques, et dire qu'il est plus propre à cet effet, lorsqu'il est imprégné d'exhalaisons putrides, que lorsqu'il est pur? D'après l'expérience, nous disons, dans l'alinea qui suit le renvoi à cette note, que quelqu'un expsoé à des exhalaisons putrides, éprouve quelquefois dans l'instant même, des langueurs, des anxiétés, des syncopes, des vertiges, des convulsions, etc.; ce qui démontre que c'est le fluide nerveux, la partie la plus électrique du corps, qui est spécialement affecté. Nous ajoutons que, par le moyen du feu électrique, on mortifie sur-le-champ des viandes très-fraîches; qu'enfin, dans les temps d'orages, où il

Mais il est des cas où les effets de l'infection putride sont trop prompts, pour que l'on puisse croire qu'elle a eu le temps de maléficier nos humeurs. Il est bien plus probable, alors, qu'elle affecte immédiatement le fluide nerveux par malignité ; comme le démontrent les langueurs, les anxiétés, les syncopes, les vertiges, les convulsions, etc. qu'éprouvent quelquefois, dans l'instant même, ceux qui y sont exposés. Il y a même des circonstances dans lesquelles on ne peut attribuer, en aucune manière, ces funestes effets à la putridité, mais à la malignité seule ; comme, par exemple, lorsque l'air se trouve trop chargé des substances les plus cordiales, les plus suaves et les plus anti-septiques, comme nous le prouverons, en son lieu, par une observation (4).

---

y a certainement des marques très-positives d'électricité, telles que les éclairs et le tonnerre, c'est alors qu'il s'élève le plus d'émanations putrides dans la moyenne région. Ne voilà-t-il pas des marques de la plus grande analogie entre la putridité et l'électricité ? Ce qui nous fait conjecturer que l'air est un corps vraiment électrique, et qui possède cette vertu à un plus haut degré, lorsqu'il est putride, que lorsqu'il est pur.

(4) Les substances aromatiques absorbent l'oxigène, et fournissent un arome qui vicie l'air.

L'air

L'air pouvant participer de différentes qualités à la fois, il s'ensuit de là que ses effets peuvent être composés aussi.

DE L'AIR,

Relativement à son influence dans le traitement des maladies chirurgicales.

Quatre aspects, sous lesquels on doit considérer l'air. La région que le malade habite, la saison de l'année, la température actuelle de l'air, et son impureté, sont quatre aspects sous lesquels on doit le considérer, relativement à l'influence qu'il peut avoir dans le traitement des maladies chirurgicales.

Le climat. Il y a en général trois climats: le chaud, le froid et le tempéré. Les effets qu'opère la chaleur d'un climat (abstraction faite du tempérament général et de l'habitude des sujets qui y vivent), peuvent être rapportés à ceux qui, dans une région de nature différente, résultent d'un chaud très-grand et très-durable.

On doit porter le même jugement sur les effets que cause un climat froid; par conséquent on appliquera à ce qui vient d'être dit, les principes que nous établirons, en traitant de

l'influence de telle ou telle température actuelle de l'air.

D'après ces assertions, on doit conclure que l'influence de l'air dans une région qui tient le milieu entre la chaude et la froide, doit en général être la même que celle d'un air actuellement tempéré, dans un climat chaud ou froid. Or, comme il est de notoriété que l'air de la région tempérée a plus d'analogie avec la nature et la constitution de l'homme, que celui des deux autres régions, il s'en suit que, toutes choses égales d'ailleurs, son influence est généralement la plus avantageuse dans la cure des maladies.

La saison. Le printemps et l'automne peuvent être considérés, par rapport à l'été et à l'hiver, comme le climat tempéré, relativement au chaud et au froid. Il résulte de là que ces deux saisons sont les plus favorables au traitement des maladies. C'est pour cette raison que l'on doit remettre, s'il est possible, à ces deux parties de l'année, les opérations que l'on nomme d'élection: telles que celles de la lithotomie, de la cataracte, de la fistule lacrymale, et du bec de lièvre, l'inoculation, et la cure radicale de l'hydrocèle par épanchement; enfin, l'extirpation de certaines tumeurs: telles

que les fiévreuses, les sarcomateuses, les osseuses, les enkystées et les chancreuses.

Comme l'été et l'hiver tiennent de la nature, l'un de la région chaude, et l'autre de la froide, puisque celles-ci ne sont à proprement parler, qu'un été ou un hiver continuels ; il est facile de conclure que l'influence de ces deux saisons dans le traitement des maladies chirurgicales, doit être à-peu-près la même que celle des deux régions qui leur répondent. Or, comme c'est de l'air qu'elles tiennent toutes quatre leur nature, il s'en suit, comme nous l'avons déjà annoncé plus haut, que ce que nous allons dire des différentes températures de celui-ci, leur sera applicable.

La température actuelle de l'air. Quoiqu'en général un climat ou une saison doivent être considérés comme chauds, froids ou tempérés, il n'est pas moins vrai que l'air est sujet, du plus au moins, dans chacun d'eux, à des variations de chaleur et de froideur, de sécheresse et d'humidité, qui influent pour beaucoup dans la cure des maladies. Par une conséquence qui découle de ce principe, un air peut subitement ou à la longue être corrompu par le mélange de corpuscules mal-faisans, ou faute d'être renouvelé.

Les variations de chaud et de froid, de sec et d'humide, doivent principalement leur existence aux quatre vents cardinaux, sud, nord, est, et ouest.

C'est donc par une juste appréciation des qualités utiles ou nuisibles de telle ou telle température de l'air; c'est en combinant ensemble, ou en rectifiant les différentes modifications ou variations ; c'est en en faisant naître lorsque le besoin le demande ; c'est en corrigeant son impureté, lorsqu'elle a lieu, que le chirurgien peut le faire concourir à la guérison de ses malades, par une influence générale sur le corps, et, quelquefois par une particulière, immédiate et locale sur la partie même affectée, comme nous aurons occasion de l'indiquer dans la suite de cet ouvrage. Mais, pour que le chirurgien en fasse une application méthodique, il faut qu'il consulte toujours le tempérament, l'âge, les forces, le sexe, l'habitude du malade, la saison, etc. Car le tempérament sanguin soutiendra plutôt un certain degré de froid, sans aucun détriment, que le tempérament pituiteux; et celui-ci un certain degré de chaud, que le tempérament sanguin ; ainsi du reste. Il en est de même d'un homme, comparativement à une femme ou à un enfant ; d'une personne âgée à l'égard d'une jeune, et d'un sujet

récemment malade à celui qui l'est depuis long-temps, etc.

Avant d'entrer dans des détails, nous dirons que les praticiens ont reconnu qu'on peut rencontrer un air tempéré et salubre, qu'on peut même lui communiquer par art ces modifications avantageuses, comme nous venons de l'insinuer, et comme nous l'indiquerons par la suite; mais qu'ils ont observé jusqu'ici que l'impression immédiate et locale de celui-même qui a ces bonnes qualités requises, est préjudiciable aux plaies et aux ulcères, dans lesquels il coajule les sucs, rétrécit le diamètre des vaisseaux capillaires, et irrite les mamelons nerveux. Cela est vrai à certains égards; mais c'est par un résultat dépendant des effets que le contact immédiat de l'air peut opérer sur les plaies et ulcères; et c'est par une pratique toute opposée à celle qu'on a suivie jusqu'à nos jours, que nous avons guéri quelques ulcères, en les laissant exposés à un air modifié convenablement à leur état, comme nous en donnerons les observations aux lieux nécessaires.

Nous ne croyons pas nous écarter de notre sujet, en indiquant une circonstance où le libre accès de l'air est indispensable pour obtenir guérison; c'est lorsqu'il y a une plaie pénétrante dans un des côtés de la poitrine, avec lésion du

poumon et hémorragie : alors si la division est assez grande pour permettre à la colonne de l'atmosphère de s'introduire dans la cavité du thorax, elle contre-balance l'air inspiré par la glotte ; ce qui fait que le viscère, pressé entre ces deux puissances, reste dans l'inaction nécessaire, pour que les parties lésées puissent se réunir, et, par conséquent, pour que l'hémorragie cesse. On jugera de la bonté de cette pratique par l'observation suivante.

1re. *Observation, par le Cen. Saucerotte.* Pendant l'hiver de 1759 à 1760, on mena à l'hôpital militaire des carmes de Francfort, un grenadier de France, qui avoit reçu un large coup de sabre pénétrant dans la poitrine, entre la quatrième et la cinquième des vraies-côtes du côté droit, en comptant de haut en bas avec lésion du poumon et hémorragie considérable. Feu Louis, frère de celui de Paris, qui en étoit chirurgien en chef, s'y rendit aussitôt, fit saigner le blessé, lui ordonna une potion et une boisson convenables, le fit coucher sur le côté lésé, et recommanda expressément que la plaie n'appliquât pas sur un drap plié en plusieurs doubles, qu'on avoit mis pour recevoir le sang. Ayant été prié d'expliquer pourquoi il ne faisoit pas appliquer un appareil ; il répondit que par les raisons détaillées ci-devant, le moyen qu'il

employoit étoit d'une nécessité indispensable pour arrêter l'hémorragie qui étoit très-pressante. En effet, avec le secours d'un traitement méthodique, l'écoulement du sang diminua peu-à-peu, et le blessé sortit de l'hôpital parfaitement guéri au bout d'un mois.

Nous concluons de cette observation, 1°. que si la division des tégumens n'étoit pas assez considérable pour permettre l'accès à l'air extérieur, il faudroit l'agrandir; 2°. que si un coup d'épée, par exemple, pénétroit de part en part d'un côté de la poitrine à l'autre, il ne faudroit laisser exposée à l'air libre que celle des deux plaies dont l'hémorragie seroit la plus pressante; parce que, comme il a été dit plus haut, le poumon comprimé entre l'air inspiré et celui qui s'introduit par la plaie étant réduit à l'état d'inaction, il s'en suivroit que si les deux lobes de ce viscère étoient exposés à une double pression de l'air, le blessé suffoqueroit.

Si l'air peut arrêter par son impression locale l'écoulement du sang qui provient d'une division faite à la substance du poumon, il y a des cas aussi où l'air inspiré retenu dans ce viscère, facilite, par l'ouverture d'une plaie pénétrante, l'expulsion des fluïdes épanchés dans la cavité du thorax; ce qui s'exécute lorsque le malade retient son haleine le plus long-temps qu'il

peut, en renvoyant par un effort d'expiration l'air vers la glotte qu'il tient fermée. Dans cet état de distension du poumon et de voûture du diaphragme vers cet organe, les liqueurs qui forment l'épanchement étant pressées, sont obligées de passer par l'endroit où elles trouvent le moins de résistance, qui est l'ouverture de la plaie.

L'air paroît agir d'une manière plus immédiate dans les circonstances que nous venons de rapporter, que dans les épanchemens sanguins ou purulens du crâne, où, pour faciliter l'issue des matières qu'ils forment, on ordonne aux blessés de retenir l'air qu'ils ont inspiré; ce qui cause le gonflement du cerveau, par la difficulté qu'ont les veines jugulaires à se décharger du sang qu'elles contiennent, parce que la distension du poumon s'y oppose.

La voûture du diaphragme vers le haut, est, comme nous venons de le voir, un des agens qui concourent à l'expulsion des fluïdes épanchés dans la cavité de la tête et de la poitrine, au lieu que son affaissement sur les viscères du bas-ventre, dans de grandes inspirations, favorise par les ouvertures qui peuvent être dans la circonférence de l'abdomen, l'issue des matières qui y sont épanchées : mais, dans l'un et l'autre cas, c'est l'air qui est l'agent principal.

Nous avons vu employer avec succès la méthode dont nous venons de parler, dans les pansemens à la suite des plaies pénétrantes et de l'opération de l'empyème, et en avons nous-mêmes retiré avantage. Mais nous croyons devoir faire une remarque en faveur des jeunes praticiens : c'est que le moyen que nous indiquons ne doit être employé qu'avec soin et intelligence, dans la cure des épanchemens sanguins, de peur qu'il ne renouvelle l'hémorragie.

Air trop pur et trop subtil. Comme nous avons eu souvent occasion de juger des effets d'un air trop pur et trop subtil, dans quelques maladies chirurgicales dont nous avons traité des paysans, qui habitent vers la cîme des hautes montagnes des Voges, nous pensons qu'il ne sera pas déplacé d'en dire quelque chose.

Les plaies et ulcères y saignent facilement, et la formation du caillot dans les hémorragies est difficile à se faire ; les ophtalmies y sont rebelles ; les esquinancies catharrales très-communes et longues à guérir ; les hernies faciles à s'étrangler, et les métastases fréquentes ; enfin, les femmes grosses y éprouvent des étouffemens, et sont sujettes aux pertes et aux fausses-couches. Souvent nous nous sommes vus

obligés de faire descendre les malades au bas des montagnes, chez leurs parens ou amis, afin de leur faire respirer un air moins ténu, ce qui leur a été profitable. Nous avons favorisé et accéléré la guérison ordinairement tardive des angines catharrales, en diminuant la subtilité de l'air, par le moyen de l'eau évaporée au milieu de la chambre des malades, dans un vase large posé sur de la braise du foyer.

Après avoir démontré les mauvais effets d'un air trop pur, indiquons les bonnes qualités de celui que l'on nomme tempéré.

Air médiocrement chaud et sec, ou tempéré. Une température d'air médiocrement chaude et sèche, ce qu'on nomme air tempéré, est, aux exceptions près que nous ferons, la plus avantageuse par son influence générale, et quelquefois même par son impression locale dans le traitement de l'échymose, des dépôts sanguins, de l'ophtalmie (*), des tumeurs

(*) Quoique cette maladie tienne de la nature du phlegmon, et qu'en cette qualité un air médiocrement froid et sec, ce qu'on nomme air frais, paroisse lui être convenable, nous avons cependant observé qu'il l'irrite, bien loin de lui être utile; ce qu'il faut sans doute imputer à la grande sensibilité de l'organe.

inflammatoires suppurées, des dépôts purulens, de l'érysipèle, des plaies, des ulcères, de la gangrène humide, du skirre, des tumeurs enkystées, des sarcomes, des scrophules, des cancers, des hernies, des fractures et luxations. C'est l'air que doivent respirer les femmes enceintes ; en un mot, c'est généralement aussi la température nécessaire après les opérations auxquelles les différentes maladies, dont nous venons de faire l'énumération, peuvent donner lieu.

Il n'est pas étonnant que nous étendions le domaine de l'air tempéré sur le plus grand nombre des maladies chirurgicales, puisque nous avons dit précédemment qu'il est de notoriété que « cette température étant celle qui » a le plus d'analogie avec la nature et la » constitution de l'homme ; il en résulte que, » toutes choses égales d'ailleurs, son influence » est, en général, la plus avantageuse dans » les divers états morbifiques où nous pou» vons nous trouver ».

Ayant annoncé succintement quels sont les avantages qui peuvent résulter d'un air médiocrement chaud et sec, il paroît convenable de dire un mot aussi des bons effets que peut opérer celui qui est médiocrement chaud et humide.

Air médiocrement chaud et humide. Nous avons dit, précédemment, que nous avons diminué la trop grande subtilité de l'air, à la cîme des hautes montagnes des Vosges, et favorisé la guérison tardive des angines catharrales, en rendant l'atmosphère de la chambre des malades médiocrement chaude et humide, par l'évaporation de l'eau, placée dans un vase large, sur de la braise du foyer. Nous voyons avec la plus grande satisfaction que l'académie donne dans ses mémoires un précepte qui a de l'analogie avec notre pratique, lorsque M. Louis dit : « L'air » que le malade doit respirer par la canule, » après l'opération de la bronchotomie, re- » cevroit la même modification qu'en passant » par la bouche ou par les narines, si l'on » rendoit l'atmosphère légèrement humide, » par une vapeur d'eau tiède ». Il suffit d'indiquer ce précepte, et d'en faire l'application ; un chirurgien intelligent peut l'étendre, et en faire usage avec fruit dans plusieurs circonstances que fournit la pratique.

Voyons actuellement quelle peut être l'influence profitable ou nuisible de l'air qui est chaud et sec, et de celui qui est chaud et humide.

Air chaud et sec. On nomme air chaud

celui qui tient naturellement cette qualité des émanations du soleil, ou qui la doit artificiellement à celle de nos foyers domestiques ; son action pouvant d'ailleurs être aidée et entretenue par les vêtemens et les couvertures nécessaires, et même être rendue plus médicamenteuse, par le mélange de corpuscules aromatiques, atténuans, balsamiques, détersifs, etc., ce que l'on nomme fumigation : espèce de moyen curatif trop négligé, et duquel on peut cependant tirer les plus grands avantages, dans bien des cas. Nous ajoutons que si, avec cela, cet air est sec, nous le regardons comme l'espèce de température générale, ou même locale, qui convient le mieux dans la cure des maladies causées par la sérosité, et par la lymphe, ralenties dans leur cours, ou stagnantes, mais non épaissies ; circonstance où cette constitution est merveilleusement curative, en aidant, par sa chaleur, la résolution des molécules aqueuses qui sont en stase ; à quoi contribue aussi sa sécheresse, qui, en outre, donne du ton à la fibre animale. C'est par conséquent l'air avantageux, comme nous l'avons reconnu, dans le cours de notre pratique, dans le traitement des fluxions catharrales, qui se font, sur diverses parties du

corps ; du rhumatisme chronique ; de l'enflure œdémateuse ; de l'œdème ; des différentes espèces d'hydropisies, et de l'ulcère avec hypersacose séreuse (*), comme nous allons le démontrer dans la seconde observation. On jugera même que c'est la température la plus profitable dans ces sortes de cas, si l'on fait attention que les malades éprouvent, dans la plupart, un sentiment de froid local, et même universel ; sans doute parce que les papilles nerveuses sont abreuvées et relâchées : en un mot, c'est la constitution d'air convenable aux sujets à qui l'on a fait les opérations qu'exigent les maladies froides et blanches ; à moins que, changeant de caractère, elles ne rentrent dans la classe de celles qui demandent une autre température.

(*) Nous nous garderons bien de borner à ce seul ulcère, qui auroit son siége dans les parties externes du corps, les effets médicamenteux de l'espèce d'air dont il est question. Les bons praticiens ont reconnu qu'un air modérément chaud et sec, chargé de molécules balsamiques, etc., est efficace dans la cure des ulcères des cavités profondes ; telles que la poitrine et la matrice, agissant naturellement dans le premier cas, c'est-à-dire, par la respiration ; et ayant besoin d'un conducteur dans le second.

2^e^. *Observation, par le C^en^. Saucerotte.* On m'ammena, le 13 juillet 1773, une petite fille qui, à la suite d'une brûlure qu'elle s'étoit faite, depuis douze à quinze jours, avoit un ulcère fort étendu, avec hypersarcose séreuse, sur la partie moyenne et interne de l'avant-bras droit. Comme cet enfant me parut être d'une fort bonne constitution, je négligeai les remèdes internes, et recommandai seulement à la mère de couvrir l'endroit malade d'un linge fin et d'un tissu lâche, et d'exposer le plus possible, pendans le cours de la journée, cette partie à l'ardeur du soleil, et à celle du feu de leur foyer, lorsqu'elle ne pourroit profiter de l'autre; pratique à laquelle cette petite fille se soumettoit volontiers, et comme par divertissement. Au bout de cinq jours, le fond de l'ulcère, fut au niveau des tégumens; et la guérison fut achevée par l'application de la charpie sèche.

L'insolation et l'action du feu ordinaire nous ont réussi, dans plusieurs autres cas, comme moyens médicamenteux détersifs, résolutifs et même anodins. Il nous suffit d'en donner l'indication, pour engager les praticiens à multiplier les expériences convenables à ce sujet: les bornes d'un mémoire acadé-

mique nous forçant de passer à l'examen d'autres choses.

Réflexions sur l'observation précédente. On peut juger, d'après l'observation qui vient d'être rapportée, combien a été mauvaise, jusqu'à nos jours, la routine de panser indistinctement toutes les solutions de continuité, avec des baumes et des onguens, qui y retiennent captive l'humidité de l'air, augmentée à un haut degré, par les vapeurs qui s'élèvent de la partie même ; tandis qu'au contraire la marche de la nature indique la nécessité d'absorber cette humidité ; ce qu'opère merveilleusement la simple application de la charpie sèche. L'art a de grandes obligations à l'académie d'avoir accrédité cette pratique.

Nous avons observé plusieurs fois que certaines maladies de la peau, telles que la gale et les dartres, demandent une température chaude et sèche, parce que la transpiration y joue ordinairement le plus grand rôle : aussi avons-nous vu souvent, dans le cours de notre pratique, que rien n'irrite plus les dartres qu'un air froid, sur-tout si, avec cela, il est humide ; de manière que plusieurs malades, qui croyoient être délivrés de leurs dartres pendant l'été, les ont vues revenir, avec

avec plus de force à l'automne, lorsque l'air est devenu froid et humide; constitution ordinaire dans cette saison.

Une température chaude et sèche convient aussi aux engelures, qu'il faut garantir, le plus possible, du froid, si l'on veut éviter les incommodités qui en résultent; aussi avons-nous observé que les fumigations sèches leur sont en général plus profitables que les bains de vapeurs, ou autres applications humides.

Nous avons pareillement remarqué que la température dont il s'agit est avantageuse dans le traitement des maladies où les parties sont débilitées, et où le principe vital est comme éteint: telles que la gangrène sèche, la goutte-sereine, la paralysie et l'atrophie: elle est pareillement médicamenteuse dans la vérole; parce que la peau est un des émonctoires principaux par lesquels le virus s'échappe. Une pareille constitution d'air, chargée de corpuscules mercuriels, détruit souvent des vices locaux vénériens, qui ont résisté à tout autre traitement; nous pourrions en rapporter plusieurs exemples.

C'est dans une atmosphère chaude et sèche qu'il convient que les femmes nouvellement accouchées résident; sur-tout pendant la première semaine qui suit l'accouchement, prin-

cipalement, si elles ne nourrissent pas; mais aussi, il faut éviter d'outrer la chaleur, selon un ancien usage, qui malheureusement n'a encore que trop de vogue : car cela excite une si grande transpiration, qu'il en résulte une prostration de forces, et souvent des maladies inflammatoires ou putrides, par la trop grande raréfaction du sang, dans le premier cas, et par une grande perte d'air fixé, dans le second.

Nous ne pouvons donc que blâmer la manière d'agir de certains praticiens, qui, tenant encore à l'antique opinion, sont partisans de la méthode échauffante : la réfutation que nous allons faire de leurs principes, nous conduira à exposer quels sont les cas où l'air chaud est nuisible. Et, d'abord, nous pensons qu'il faut le bannir du traitement de l'érysipèle, et nous écarter, par conséquent, de la pratique des anciens routiers, qui tiennent, dans une atmosphère très-chaude, les sujets attaqués de cette maladie; tandis qu'elle est une véritable inflammation de la peau, qui, à la vérité, ne se trouve pas bien de la température médiocrement froide et sèche, utile au phlegmon; parce que cette constitution de l'air pourroit retenir captive l'humeur de la transpiration,

qui est pour beaucoup dans les érysipèles : c'est pour cela que la méthode échauffante réussit dans les pays septentrionaux ; tandis que dans les nôtres nous en avons vu résulter des suppurations, toujours de mauvais caractère, et souvent même la gangrène. Nous en dirons autant du charbon, dont un pareil traitement ne fait qu'augmenter la malignité. Conséquemment, nous devons regarder comme répréhensibles les chirurgiens livrés à une ancienne routine, lorsqu'ils pansent indistinctement toutes sortes de plaies et d'ulcères, en faisant tenir auprès un réchaud rempli de braise allumée. C'est le caractère seul de l'ulcère qui peut favoriser cette méthode, comme nous l'avons démontré dans la seconde observation : par conséquent une application générale de ce moyen curatif ne peut qu'être préjudiciable ; et il faut beaucoup de sagacité pour apprécier les cas particuliers dans lesquels il est indiqué.

André de la Croix et Ambroise Paré, tous deux praticiens célèbres, ne sont pas d'accord sur ce moyen curatif. Le chirurgien français prescrivant, au XIV^e^. Livre des plaies en particulier, le régime convenable aux plaies et fractures du crâne, dit : « Alors que » tu traiteras et panseras le malade, te faut

» avoir une bassinoire pleine de braise allu-
» mée, ou une pelle de fer rougie au feu,
» et qu'un serviteur la tienne sur la tête du
» blessé, à une telle hauteur qu'il en sente
» la chaleur; afin que, par sa réverbération,
» l'air ambiant soit corrigé : car le froid,
» comme dit Hippocrate, est ennemi du cer-
» veau, des os et de tous les nerfs, et géné-
» ralement de toute notre nature; aussi est-il
» contraire aux ulcères, en séchant les excré-
» mens, qui ensuite minent l'ulcère, empê-
» chant la suppuration (*), d'autant mieux
» que cette partie n'est pas accoutumée à
» être découverte de sa peau ».

Le chirurgien italien, au contraire, en admettant le précepte d'Hippocrate, qui veut une chaleur fort tempérée dans les pansemens des plaies de la tête, condamne un trop grand degré de chaud. « Les chirurgiens s'abusent et
» se trompent beaucoup, dit-il, lorsque, par
» des briques rougies au feu, ou par d'autres
» moyens, ils excitent une chaleur à laquelle

(*) Nous ferons voir, dans la suite, que cette constitution d'air, qu'Hippocrate a regardée comme généralement préjudiciable, peut être médicamenteuse en certaines occasions, par quelques-unes des raisons mêmes que ce père de la médecine rapporte pour prouver qu'elle est nuisible.

» la tête n'est point habituée. C'est une cause » de fluxion, de douleurs gravatives, d'in- » flammation et de pourriture ».

En effet, le réchaud allumé, ou la pelle rougie au feu, tenus sous les rideaux du lit, fermés exactement, raréfient l'air, et mettent le cerveau comme sous une espèce de ventouse. Or, comme la substance de ce viscère est d'une contexture lâche, pulpeuse, et accoutumée à être contenue par une enveloppe solide, il est à présumer que ces expansions putrides qui arrivent fréquemment, doivent, en mainte occasion, leur existence à cet excès de chaleur déraisonnable; les praticiens peu instruits ayant toujours pris pour symptômes de la maladie les accidens qu'occasionne quelquefois une mauvaise méthode curative.

Il faut cependant convenir que plus la substance du cerveau est dans un état inflammatoire et d'aridité, plus il auroit à redouter l'impression locale d'un air chaud. Mais nous ne croyons pas que, dans les suppurations séreuses de cet organe, et dans les cas de ses hypersarcoses indolentes et lymphatiques, cette impression seroit préjudiciable : au contraire, il faut toujours admettre que l'air est chaud et sec en même temps; d'autant mieux qu'en sa première qualité il est détersif et

dessicatif; et qu'en sa seconde il est pareillement résolutif et absorbant, et en outre tonique. Les principes que nous avons établis dans l'*alinea* qui précède la seconde observation, et les résultats de ces principes rapportés dans l'observation même, avec les réflexions qui la suivent; enfin, les règles que nous établirons en traitant des autres qualités utiles ou nuisibles de l'air, fixeront le degré de confiance que l'on doit avoir en la doctrine des deux auteurs dont nous venons de discuter les sentimens.

Les effets médicamenteux de l'air chaud et sec, dans certaines occasions, que l'intelligence du praticien doit savoir apprécier, n'excluent pas les dangers qui résultent de tenir indistinctement tous les malades dans une atmosphère très-chaude, comme le font quelques gens de l'art peu instruits.

Air chaud et humide. Nous ajoutons que, si avec cela l'atmosphère est humide, elle devient généralement une des principales causes de la putréfaction, comme Hippocrate l'a observé lui-même : ainsi c'est au chirurgien à combattre ces différens états de l'air; ou bien il doit en créer d'artificiels, lorsque le besoin l'exige. Mais si, par hasard, cela n'étoit pas en son pouvoir, il faudroit qu'il fît trans-

férer ses malades dans un autre air. Arbuthnot, dans son *Essai concernant l'influence de l'air sur le corps humain*, dit avoir appris d'un habile chirurgien de l'armée britannique, en Allemagne, qu'après la bataille d'Hochstet, les blessés de l'hôpital de Nordlingue furent attaqués de tumeurs œdémateuses, dont plusieurs moururent ; mais, qu'ayant été transférés dans un autre air, cet accident disparut. Nous lisons, dans l'histoire, que cette bataille fut donnée le 13 août, pendant les chaleurs de l'été. Il est à présumer qu'avec cela l'air de l'hôpital de Nordlingue étoit humide. Il n'en falloit pas davantage pour appauvrir les fluides, relâcher les solides, et causer par conséquent des œdèmes gangréneux. Mais n'auroit-il pas été possible de corriger ces intempéries de l'air ? Le même auteur ajoute qu'au siége de Lille, il y eut une grande disposition dans toutes les plaies à devenir gangréneuses, et principalement dans celles de la tête. L'air naturellement humide qui règne en Flandre, joint à la chaleur et à la putridité, auxquelles donne lieu un grand nombre de malades renfermés dans un même endroit, rendent raison de ce fait. Ajoutons que cette funeste terminaison est plutôt favorisée dans les blessures de la tête, que dans

celles des autres parties du corps, par la mollesse et le défaut de ressort de la substance de ce viscère. Ne voyons-nous pas, dans les mortifications, que les parties qui jouissent d'une plus grande force oscillatoire que les autres, telles que les artères, restent saines et isolées au milieu de la corruption?

Mais, si un air chaud et humide est en général un des principaux agens de la putréfaction, il se rencontre des cas aussi où il est médicamenteux; comme le démontre l'observation suivante, et comme on peut s'en convaincre par les effets qui résultent d'un air chargé des vapeurs de l'eau, du lait, du vinaigre, etc.; soit pour favoriser la résolution de certaines tumeurs phlegmoneuses, skirreuses ou osseuses; soit pour calmer certaines douleurs, ou relâcher des parties en contraction; soit pour remédier à des fluctions catharrales, telles que l'angine de ce nom et le corysa; soit enfin pour rappeler les règles, les lochies et les hémorroïdes.

3^e. *Observation, par feu le C^en. Didelot.* Au mois de septembre 1773, un paysan vint me consulter, au sujet d'un ulcère aride et calleux, situé sur le dos de la main gauche, provenant d'un coup de hache qu'il avoit reçu

sur cette partie, dix-sept jours auparavant. Je lui conseillai simplement de le couvrir d'un linge fin et d'un tissu peu serré, et de l'exposer, trois ou quatre fois dans la journée, pendant l'espace d'une demi-heure chaque fois, à la vapeur de l'eau chaude. Je lui recommandai de venir me voir, lorsque son ulcère fourniroit du pus; ce qu'il vint m'annoncer le douzième jour. Je trouvai les chairs souples et louables : en conséquence, je lui dis de ne plus appliquer que de la charpie sèche; ce qui conduisit son ulcère à cicatrice, dans l'espace de quatorze jours.

Effet des vapeurs qui s'élèvent des matières qui sont en fermentation. La fermentation étant un mouvement intestin et spontané, produit dans les mixtes par l'effet de la chaleur générale et particulière, espèce d'agitation qui tend à dégager de ces mixtes l'air fixé qu'ils contiennent; il en résulte que les vapeurs qui s'élèvent d'une matière en fermentation, ne sont autre chose qu'une espèce d'air chaud et humide, dont les effets paroîtroient devoir favoriser la putréfaction, comme il a été dit ci-devant : tandis qu'au contraire les parties animales qui se corrompent, exposées à ces exhalaisons, re-

couvrent l'air fixé qu'elles avoient perdu, et retournent à leur premier état. On peut juger, d'après cela, quels sont les sec ur que l'on en peut tirer dans la gangrène, les ulcères putrides, le cancer, etc.

Air très-chaud et très-humide. Il y a plusieurs circonstances, dans la pratique de notre art, où une température très-chaude, et très-humide en même temps, peut être d'une grande efficacité : comme dans la rétraction et la roideur des membres destitués de mouvement ; dans la contraction des tendons et des ligamens ; dans les vieilles luxations, les ankyloses, la rigidité des muscles, l'extension et le tiraillement forcés des parties tendineuses et aponévrotiques, et dans quelques maladies lymphatiques invétérées, ou dont le siége est profond. Dans ces occurrences, nous avons fait exposer, avec fruit, la partie affectée, ou même tout le corps, à l'impression d'un air très-chaud et très-humide, qui, ayant la vertu de relâcher les fibres, et d'augmenter le mouvement dans les fluides, porte avec force ces derniers à l'habitude du corps, et lève par ce moyen les embarras qui se rencontrent sur le passage. Nous avons plusieurs fois ajouté avan-

tageusement à ces moyens curatifs l'usage interne des sudorifiques.

Après nous être occupés de l'influence de l'air chaud et sec, et chaud et humide, dans le traitement des maladies chirurgicales, voyons quelle peut être celle de l'air froid et sec, et froid et humide.

Air médiocrement froid et sec. Un air modérément froid, ce qu'on nomme air frais, si avec cela il est sec, est la température que nous avons observée convenable dans la cure des divers temps de la vive inflammation sanguine ; comme du phlegmon, de l'angine inflammatoire, du charbon, etc. par la faculté qu'elle possède de modérer la circulation accélérée, et de favoriser, par ce moyen, la plus désirable des terminaisons, qui est la résolution. Cette constitution de l'air doit être considérée comme un véritable anodin, pour calmer certaines douleurs. Nous avons remarqué son utilité dans le traitement des brûlures ; parce qu'elle calme l'inflammation et la douleur, en diminuant l'action des particules ignées : elle est véritablement médicamenteuse dans deux des périodes de la petite vérole inoculée ; savoir, lors de la fièvre éruptive, et lors de l'éruption elle-

même. Enfin, nous pensons que c'est la température la plus convenable dans la curation des deux espèces d'anévrysmes.

Air modérément froid et humide. Il y a cependant une exception à faire à ce que nous venons de dire ; du moins nous avons cru entrevoir qu'un air médiocrement froid et humide est utile dans le cas d'une très-vive inflammation sanguine, ou d'une autre affection quelconque, dans lesquelles la fièvre étant violente, la peau et les chairs arides, le genre nerveux irrité, il est nécessaire d'humecter, d'assouplir, de calmer. Par conséquent, une température un peu froide et humide peut être avantageuse lorsque les émolliens anti-phlogistiques, tant internes qu'externes, sont les seuls indiqués. C'est pourquoi, si un air froid et sec peut influer sur la guérison d'un ulcère fongueux, accompagné d'une suppuration séreuse, putride et abondante, comme nous le rapporterons dans la cinquième observation ; on peut inférer de là qu'une température modérément froide et humide doit être utile dans le traitement d'un ulcère non suppurant, par cause d'aridité inflammatoire ; de même qu'un air chaud et humide a été éprouvé médicamenteux dans

la cure d'un ulcère aride et calleux, comme le démontre la troisième observation.

Air froid et humide. Aux exceptions près que nous venons de faire, on peut regarder la température, qui tient du froid et de l'humide, comme désavantageuse dans toutes les autres circonstances; mais sur-tout dans la cure des maladies, auxquelles nous avons dit plus haut qu'un air chaud et sec convient. C'est ce que va confirmer l'observation suivante :

4^e^. *Observation, par le C^en^. Saucerotte.* Un paysan des montagnes des Vosges souffroit vivement d'un gonflement considérable au genou gauche. Sa femme et ses enfans étoient incommodés, les uns de fluxions sur les yeux, les autres de tuméfactions œdémateuses en différentes parties du corps. Ayant administré à chacun d'eux les remèdes indiqués, sans beaucoup de soulagement (*), je présumai que la mauvaise situation de leur demeure en étoit la cause. Il faut observer qu'il n'y avoit pas long-temps qu'ils étoient

(*) C'étoit en 1763 : j'étois alors lieutenant du premier chirurgien du roi, et juré aux rapports à Remiremont, actuellement département des Vosges.

dans cette habitation, où ils avoient apporté les incommodités susdites, venant d'en quitter une plus mal-saine encore : celle où je les traitois étoit bâtie, à mi-côte, regardant l'ouest ; et le mur de derrière, au levant, étoit en terre, de la profondeur de cinq à six pieds ; ce qui rendoit les chambres très-humides. Je conseillai à cet homme d'exhausser son habitation ; de relever de deux pieds le plancher du rez-de-chaussée ; de couper la montagne du côté de l'est, pour découvrir le mur postérieur, afin d'y pratiquer des fenêtres. Ce changement ne fut pas plutôt fait, que ces bonnes gens furent remis à l'usage des remèdes qu'ils avoient pris auparavant, sans beaucoup de succès, mais qui, dans peu de temps, furent couronnés du plus heureux; car leurs différentes incommodités se guérirent, de manière qu'ils ne s'en sont plus ressentis depuis cette époque.

On juge, par l'exposition de ce fait, combien il est nuisible de placer les hôpitaux et les infirmeries dans des endroits bas et marécageux, auprès des étangs et des rivières. Nous pourrions rapporter plusieurs exemples des mauvaises influences de l'air froid et humide, dans le traitement des maladies chirurgicales ; mais sur tout dans la cure des

scrophules, à la guérison desquelles cette température est une des causes qui s'opposent le plus. Ainsi, excepté le petit nombre de cas cités plus haut, auxquels une constitution d'air modérément froide et humide nous a paru convenir, l'air véritablement froid et humide ne peut être que funeste dans les autres.

Air froid et sec. Tous les praticiens ont observé que l'air froid est contraire aux plaies et ulcères ; qu'il fait terminer les tumeurs par induration ; qu'il suspend et arrête plusieurs évacuations qui seroient indiquées pour le soulagement des malades ; qu'il est souvent la cause de métastases funestes, etc. Hippocrate lui-même a consigné, dans ses ouvrages immortels, que l'air actuellement froid cause des convulsions, des frissons fébriles, et la lividité dans les ulcères : il ajoute qu'il est mordicant ; qu'il durcit la peau, et cause de vives douleurs ; qu'enfin il est contraire aux os, aux dents, aux nerfs, au cerveau et à la moëlle de l'épine. Il y a cependant un cas où il est reconnu médicamenteux : c'est dans la lésion des vaisseaux sanguins, où, en resserrant et crispant les fibres, et en épaississant le sang, il concourt à arrêter l'hémorragie. Il

y a une autre circonstance, dans laquelle on appelle souvent la chirurgie au secours, et où l'indication curative exige de la célérité ; c'est dans la suffocation par la vapeur du charbon : alors un air froid et sec, en condensant les humeurs trop raréfiées, devient le principal moyen curatif. Voici encore un cas dans lequel un heureux hasard nous a instruits que l'air, dont il est question, est véritablement médicamenteux.

5e. *Observation, par le Cen. Saucerotte.* Un manœuvre de Lunéville reçut, au commencement du mois de mars 1772, un coup de pierre sur la partie supérieure latérale externe de la jambe droite. La plaie qui résulta de ce coup dégénéra, par la fatigue, les mauvais régime et pansemens, en un ulcère fort étendu, fongueux et accompagné de suppuration séreuse, putride et abondante. Le repos, le régime et les remèdes, tant internes qu'externes, indiqués par l'art, furent employés presque infructueusement pendant l'espace de quinze jours. Ce malade s'étant réveillé, à la fin d'une nuit, par le froid qu'il ressentoit aux jambes, pour les avoir eues découvertes en dormant, s'apperçut que son appareil avoit glissé ; et, s'étant levé

levé pour en appliquer un autre, il remarqua que son ulcère étoit moins rempli de mauvaises chairs que de coutume, et qu'il avoit moins suppuré. Le rapport qu'il m'en fit me donna lieu à des réflexions sur les voies bienfaisantes que la nature m'ouvroit par cet heureux hasard. En conséquence, j'ordonnai à cet homme de n'appliquer sur son ulcère qu'un lambeau de linge fin et d'un tissu peu serré, qui, en permettant accès à l'air, le modifieroit, et mettroit les parties divisées à l'abri des autres agens extérieurs, tels que la poussière, etc. Je recommandai que le lambeau, contenu haut et bas par un ou deux tours de bandes peu serrés, seroit renouvelé deux ou trois fois le jour, selon qu'il seroit plus ou moins gâté par l'écoulement du pus, et que le bas seroit fenêtré vis-à-vis. Enfin, j'insinuai à mon blessé d'éviter le chaud autant qu'il le pourroit, en éloignant toujours du poële la jambe malade, et en sortant même de chez lui pour aller en ville; observant néanmoins de ne pas trop fatiguer sa jambe. En effet, le froid sec continuant, cet essai fut couronné du succès le plus heureux; car, dans l'espace de douze à treize jours, l'ulcère fut détergé, et guéri ensuite dans fort

peu de temps, par un traitement méthodique et ordinaire.

Réflexions sur la 2^e^. *et la* 5^e^. *Observations.* L'exposition de ces faits, si notre travail mérite les suffrages de l'académie, doit engager les praticiens à faire de nouvelles expériences. Nous ouvrons et indiquons seulement la voie ; les bornes d'un mémoire académique ne nous permettant pas de nous étendre davantage, c'est à des personnes mieux instruites que nous à enrichir l'art de nouvelles découvertes. Nous hasarderons seulement notre opinion, en disant, 1°. qu'un air chaud et sec a été médicamenteux dans la cure qui fait le sujet de la seconde observation, parce que l'ulcère étoit avec hypersarcose séreuse ; au lieu que s'il eût été compliqué d'hypersarcose sanguine ou inflammatoire, comme cela se voit souvent, cette espèce de température auroit été préjudiciable, et que la médiocrement froide et sèche, convenable au flegmon, eût été indiquée ; 2°. qu'une température froide et sèche a été avantageuse dans le traitement de l'ulcère qui fait le sujet de la 5^e^. observation ; principalement à cause de l'abondance et de la putridité de la matière qu'il fournissoit,

contre lesquelles cette température a agi comme restringente et anti-septique ; car, si le pus eût été simplement séreux, sans aucune autre complication, nous pensons qu'une constitution d'air chaude et sèche auroit mieux convenu.

Il reste à nous occuper de l'influence de l'air impur, dans le traitement des maladies qui sont du ressort de notre art.

Air impur, faute d'être renouvelé. Nous avons dit, dans les généralités, qu'un air non renouvelé est un puissant agent de la putréfaction. On doit juger, d'après ce principe, combien est condamnable la pratique de quelques chirurgiens routiers, qui tiennent leurs malades renfermés avec le soin le plus scrupuleux, sans permettre qu'on renouvelle l'air de leur chambre ; ce qui les débilite, leur cause la fièvre, dispose les humeurs à la putridité, et par conséquent rend leurs maladies longues et rebelles. C'est pareillement le défaut d'air renouvelé qui, dans les grands hôpitaux, rend de longue et difficile curation les maladies chirurgicales ; cause à ceux qui en sont atteints, la fièvre que l'on nomme d'hôpital, et fait périr la plus grande partie des sujets opérés. Sans doute

que les connoissances que l'on a acquises, en physique, préviendront par la suite de tels inconvéniens, en construisant des hôpitaux salubres, et dont l'air puisse être renouvelé.

Il ne suffit pas que l'attention du chirurgien se borne à faire renouveler l'air de la chambre de ses malades; il faut encore renouveler celui de leur lit; soit en les faisant lever pour le refaire; soit, en cas d'impossibilité, en le découvrant pour favoriser l'évaporation des vapeurs et de l'humidité. Dans ce cas-ci on peut regarder le renouvellement de l'air comme un anti-septique; mais il est des circonstances où il peut être considéré comme un véritable anodin; c'est lorsqu'on découvre de son appareil ou de son bandage une partie malade, dans laquelle le sujet éprouve souvent un mal-aise, ressent un prurit, et même des douleurs aiguës; à quoi remédie quelquefois, comme par enchantement, le renouvellement de l'air.

Air putride. L'air, chargé d'exhalaisons putrides, communique non-seulement ses mauvaises qualités aux humeurs de notre corps, en général; mais, dans les solutions de continuité, maléficie aussi la partie affectée par son infection.

Air chargé d'exalaisons malfaisantes. L'air chargé d'autres exhalaisons malfaisantes peut également avoir une influence nuisible dans le traitement des maladies. C'est à un chirurgien intelligent à en pénétrer la cause, et à la combatre.

Air impur, relativement au malade seul. L'atmosphère qui environne le malade peut encore être impure, relativement à lui, sans l'être pour cela elle-même ; comme, par exemple, lorsqu'il fume dans sa chambre, ou qu'on y fait beaucoup de poussière ; ce qui l'inquiète, l'incommode, peut le faire éternuer (chose à éviter en plusieurs circonstances) ; ce qui enfin irrite les yeux et les plaies et ulcères.

Air rendu impur par de trop fortes odeurs. Enfin les odeurs les plus suaves, lorsqu'elles sont trop fortes et trop vives, peuvent altérer les qualités de l'air, de façon à causer des accidens, selon les circonstances ; l'observation suivante en fournit une preuve.

6^e^. *Observation, par Vattain, ancien chirurgien au service d'Allemagne, communiquée par le C^en^. Saucerotte.* Vattain

trépana, en 1734, un officier qui avoit une fracture au pariétal droit, en suite d'une chûte de cheval. Il y avoit dix-huit jours que l'opération étoit faite, et tout alloit au mieux, lorsque ce blessé, qui aimoit beaucoup la liqueur d'œillets, en fit recueillir une certaine quantité, qu'il se fit apporter dans sa chambre qui étoit peu spacieuse. Vers une heure après minuit, la garde, qui lui apportoit un bouillon, s'apperçut qu'il avoit des convulsions. Elle lui parla, l'agita, et ne put avoir aucun mot de lui. Elle courut aussitôt chercher Vattain, qui, en entrant dans la chambre de son blessé, fut vivement affecté de la forte odeur d'œillets qui y régnoit. Il conjectura, non sans fondement, que les accidens survenus à cet officier en étoit l'effet. En conséquence, il fit aussitôt enlever la corbeille remplie d'œillets, ouvrit les fenêtres, et fit prendre au malade deux cuillerées de mixture anti-spasmodique. Dans l'espace d'une demi-heure, la parole lui revint, et les convulsions cessèrent, à un grand mal de tête près, qui dura encore pendant quatre à cinq jours. Depuis cette époque, l'officier ne put jamais, pendant douze ans que Vattain fut à même de le voir, sentir l'odeur d'œillets, sans tomber en syncope; ce qui démontre que les nerfs

avoient gardé l'impression que cette odeur trop vive avoit faite sur eux.

Si nous ne craignions de rendre cette dissertation trop prolixe, nous pourrions rapporter plusieurs observations de femmes grosses ou accouchées, auxquelles des odeurs trop vives, quoique très-suaves, ont causé plusieurs accidens. Il suffit de l'indiquer, pour que les jeunes praticiens évitent de pareils inconvéniens, ou puissent y parer lorsqu'ils ont lieu.

Moyens de tirer parti d'un air naturellement avantageux, ou rendu tel artificiellement. Nous croyons que ce sera chose utile que de terminer la partie de l'air, par dire quelque chose sur ses différentes qualités, bonnes ou nuisibles ; que le chirurgien peut, dans le premier cas, faire tourner à l'avantage des malades, ou même créer, lorsque la nécessité l'exige, et corriger dans le second.

Comme un air trop pur et trop subtil est toujours froid (tel est celui que l'on respire au sommet des hautes montagnes), il est nécessaire de le tempérer par un feu convenable, fait à la cheminée de la chambre du malade, et de le modifier dans certaines circonstances, en faisant, comme nous l'avons

dit, évaporer de l'eau au milieu de la chambre, dans un vase large, posé sur de la braise du foyer. Nous avons dit aussi que le transport du sujet, du haut des montagnes au bas, nous avoit réussi.

Pour obtenir un aïr tempéré, pendant l'été, il est bon que la chambre du malade soit située au nord-est, ou à l'est; et, si la chaleur est grande, on place, en divers endroits de l'appartement, des branches de tilleul, de saule, de chêne, etc. dont la partie inférieure doit tremper dans un vase rempli d'eau pure, qu'on a soin de renouveler souvent, ainsi que l'air de la chambre (5); et pour rendre l'air tem-

(5) C'étoit la théorie du temps où nous composions cet ouvrage, en 1774; mais Ingenhousz a fait depuis de précieuses expériences sur la propriété que les végétaux possèdent à un haut degré, soit d'améliorer l'air quand ils sont au soleil, soit de le corrompre la nuit, ou lorsqu'ils sont à l'ombre. Voici comme il s'explique : « On recommande, il est vrai, » de placer des branches vertes d'arbres ou arbrisseaux dans les appartemens des malades, et on » n'en a jamais appréhendé le moindre danger. Je » pense qu'on peut en tirer quelque utilité en plein » jour, et lorsque la chambre reçoit beaucoup de » lumière du soleil, et par le rafraîchissement que » leur évaporation aqueuse cause; mais j'en appréhenderois quelque mauvais effet, si on plaçoit une

péré pendant l'hiver, il convient que l'endroit ou réside le malade soit exposé au sud-est ou au midi; ayant soin d'y entretenir un feu de cheminée convenable.

Nous avons indiqué, en parlant de l'air médiocrement chaud et humide, la manière d'obtenir cette température.

C'est l'exposition de la chambre du malade au sud-est, qui peut procurer naturellement l'air chaud et sec d'été; au levant, la sécheresse l'emporteroit sur la chaleur; et, au midi, celle-ci sur l'autre; et pour peu que le sud-ouest s'y mêleroit, l'atmosphère pourroit être humide: ce qui deviendroit nuisible.

On obtiendra une température chaude et sèche pendant l'hiver, en faisant occuper au malade une chambre pareillement exposée,

---

» très-grande quantité de ces branches vertes dans » une petite chambre mal éclairée, et sur-tout pen- » la nuit «.

Les chimistes modernes attribuent cette détérioration de l'air à la quantité de gaz acide carbonique qui se dégage des branches vertes d'arbres ou d'arbrisseaux, placées à l'ombre, et de la beaucoup plus grande quantité de ce même gaz acide carbonique qui s'en dégage dans l'obscurité.

et en l'échauffant par un feu de cheminée convenable.

Les qualités de l'air rendu artificiellement chaud, par un feu domestique, peuvent être encore plus médicamenteuses par le mélange de corpuscules aromatiques, balsamiques, mercuriels, etc.

On obtient la constitution chaude et humide d'été, par l'exposition au sud-ouest, et par l'atmosphère chargée des vapeurs de l'eau chaude, des plantes émollientes bouillies, du lait, du vinaigre chauds, etc. Il faut en hiver que le feu soit relatif à la rigueur de la saison.

On regarde, en chirurgie, comme air très-chaud et très-humide celui qui est chargé de la vapeur fort chaude de certaines plantes que l'on fait amortir au feu. On obtient une semblable constitution d'air par le séjour, plus ou moins long, de tout le corps du malade, ou seulement de la partie affectée, dans une étuve échauffée par la vapeur de plantes médicamenteuses en ébullition, ou par des eaux minérales.

L'air frais d'été s'obtient par une exposition au nord-est ou à l'est, et par des branches de saule, de frêne, de tilleul, etc., placées

en divers endroits de la chambre (6). En hiver il suffit d'échauffer par un feu médiocre; et, dans ces différentes circonstances, de renouveler l'air de temps en temps.

On procure une atmosphère médiocrement froide et humide, en arrosant convenablement le plancher avec de l'eau froide, et en faisant occuper un appartement exposé à l'ouest.

L'air froid et sec s'obtient par une exposition au nord ou nord-est, avec le soin de renouveler souvent l'air.

Dans le cas qu'il règneroit une température contraire à l'état du malade, on la modifieroit par les moyens qu'il faut employer pour obtenir celle qui est indiquée.

Pour éviter d'être prolixes, nous ne venons de parler que des températures d'été et d'hiver; c'est au chirurgien intelligent à apprécier ou créer les qualités des constitutions de printemps ou d'automne; d'autant mieux qu'elles tiennent de celles d'été ou d'hiver, par le chaud ou le froid, et par la sécheresse ou l'humidité qui peuvent régner.

On corrige les mauvaises qualités de l'air

---

(6) Voyez la note 5.

renfermé, en ouvrant de temps à autre les fenêtres de l'appartement, ou en y ménageant un courant d'air, qui cependant n'incommode pas les malades; en échauffant la chambre par un feu de cheminée convenable à la saison (7); en y faisant évaporer des parfums (8); en y agitant l'air par le moyen de l'évantail d'osier, ou en le renouvelant avec le ventilateur de Hales, ou mieux encore avec celui de Sutton, lorsque l'endroit est profond et n'a point d'ouvertures, ou n'en a pas de suffisantes; comme les mines, les cachots, la cale et l'entre-pont des vaisseaux, certaines chambres de paysans, etc.

On remédie à l'impureté de l'air, simplement relative au sujet malade, en éloignant les causes qui la produisent.

On corrige sa putridité par les vapeurs du

---

(7) Ou en adaptant au tuyau du poële les aspirateurs en tôle du C^en^. Salmon. Ce sont des cônes en forme de trompe.

(8) On sait actuellement que les parfums, loin de contribuer à purifier l'air, ne font au contraire qu'augmenter ses mauvaises qualités; soit en absorbant son oxigène, qui est la partie éminemment respirable; soit en répandant un arome qui n'est point du tout propre à la respiration.

vinaigre camphré (9), ou seulement en l'aspersant par la chambre ; par les vapeurs du soufre enflammé, pourvu qu'il n'irrite et n'incommode pas (10) ; par la fumée de l'ama-

---

(9) La meilleure manière de faire évaporer le vinaigre, est de le faire bouillir dans une fiole sur de la braise du foyer mise dans un réchaud. En le faisant brûler sur une pelle rougie, il se dénature, en absorbant dans l'ustion l'oxigène de l'air, et en fournissant, par sa décomposition, du gaz hydrogène, du gaz azote, et du gaz acide carbonique.

(10) Le soufre agit comme acide, non pas en augmentant les portions d'oxigène qui sont dans l'atmosphère, mais en neutralisant les miasmes putrides, qui sont très-tenaces dans un local habité par des malades, où l'air qu'ils respirent est plus délitère que ne le seroit celui qui ne contiendroit pas les proportions nécessaires d'oxigène. Un moyen encore plus anti-septique et plus sûr, est le procédé du citoyen Guyton-Morveaux : c'est de poser sur de la cendre chaude, dans un réchaud, un vase de verre, de grès, de porcelaine, de fayance même, dans lequel on met deux onces deux gros de muriate de soude (sel marin) humecté avec fort peu d'eau commune. Le vase étant échauffé, on verse sur le sel marin une once d'acide sulfurique, ou huile de vitriol du commerce. Alors l'acide du sel marin se mettant en expansion, on parcourt lentement, et dans tous les points, la chambre du malade, le réchaud à la main, jusqu'à ce que l'on juge qu'elle est suffisamment remplie de gaz acide muriatique.

dou, du papier, du ruban anti-hystérique; par les vapeurs du sucre, du genièvre, du benjoin, du storax; par la fumée du bois de cyprès, de ceux d'aloës et de santal, et du calamus; en plaçant en différens endroits de la chambre, et même du lit, des citrons piqués de cloux de girofle (11); en faisant brûler du nitre sur des charbons (12), pro-

---

On préférera l'acide muriatique oxigéné par le moyen d'une petite quantité d'oxide de manganèse, ajouté au mélange ci-dessus; parce qu'il a encore plus d'énergie, comme l'a observé le cit. Fourcroy; puisqu'en neutralisant les miasmes putrides, il rend de plus à l'air atmosphérique la portion d'oxigène qu'il avoit perdue.

Un autre moyen fort simple et fort économique de purger l'air, sur-tout des petits appartemens, du gaz acide carbonique qu'y porte la respiration de plusieurs individus rassemblés autour d'un malade, c'est de poser, en différents endroits, de petites assiettes creuses, ou des soucoupes, remplies d'eau de chaux, que l'on remue de temps en temps avec une spatule ou une cuiller de bois.

(11) Voyez les notes 4 et 8.

(12) Cette méthode, préconisée, dans le temps de notre travail, est la plus mauvaise de toutes. Le nitre est un sel composé de potasse et d'acide nitrique. Cet acide ayant pour parties constituantes les gaz oxigène et azote, il s'ensuit que, dans la déflagration du nitre,

cédé qui opère, dit-on, les meilleurs effets; enfin, en réstituant l'air fixé par les autres méthodes que la chimie indique.

Malgré tous les moyens que nous avons indiqués, relativement aux différentes modifications de l'air, on èst quelquefois obligé de transférer les malades dans une autre atmosphère, comme nous l'avons déjà dit, ou même de les envoyer respirer l'air natal, dans les cas de maladies chroniques.

Après avoir indiqué, de notre mieux, quelles peuvent être les influences de l'air dans le traitement des maladies chirurgicales, examinons quelles sont celles que peuvent y avoir les alimens et la boisson.

DES ALIMENS ET DE LA BOISSON.

Ce que c'est que les alimens. Les alimens sont des substances tirées des règnes végétal ou animal, qui, ayant subi la diges-

---

l'acide nitrique se décomposant, son oxigène s'unit au carbone, et forme du gaz acide carbonique, qui se mêle à l'air ambiant. En outre le gaz azote, autre principe de l'acide nitrique, devenu libre, se répand également dans l'air. On voit par conséquent que ce procédé, bien loin d'oxigéner l'atmosphère, donne au contraire naissance à deux airs impurs.

tion dans l'estomac, se convertissent en chyle, en sang et en sucs nourriciers.

Ce que c'est que la boisson. C'est principalement l'eau qui fait la base de la boisson convenable dans l'état morbifique. Il y a quelques circonstances dans lesquelles on la prescrit pure ; mais dans la plupart on la charge des principes de certaines substances végétales, animales ou minérales, propres à combattre les différentes affections contre nature auxquelles notre corps est sujet.

Il ne suffit pas, dans le traitement des maladies, de réparer du plus au moins, par des alimens, les pertes habituelles que fait notre machine, auxquelles s'en joignent encore le plus souvent d'accidentelles et d'extraordinaires. Il ne suffit pas de prescrire indifféremment une boisson, pour désaltérer les malades et humecter leurs humeurs ; il faut encore que, dans toutes ces circonstances, le praticien fasse le choix de ces choses, et dirige leur administration de manière qu'elles concourent, par leur qualité et leur quantité, à remplir les indications curatives, en favorisant l'effet des remèdes, ou même en en tenant lieu, lorsqu'il est

est possible. C'est principalement dans la cure des maladies chroniques, que les plus grands praticiens, Hippocrate à leur tête, ont substitué, avec avantage, aux remèdes pharmaceutiques, les différentes espèces de substances alimentaires qu'indique le caractère de la maladie.

Ce ne sera pas par des connoissances vagues et indéterminées, que l'on parviendra jamais à ce but : et si le chirurgien veut travailler à l'avantage des individus confiés à ses soins, il doit établir ses règles diététiques sur une base solide ; en consultant l'âge, le tempérament et l'état des forces ; en faisant attention au sexe, aux habitudes, à la saison de l'année et au climat ; en examinant l'espèce, le caractère et les différens temps des maladies ; en considérant enfin les symptômes et accidens qui peuvent les accompagner.

Un praticien instruit évitera donc scrupuleusement d'alimenter ses malades, et de leur prescrire une boisson sans jugement, ordre, ni méthode, comme le font les empiriques ; d'autant mieux que l'on voit tous les jours les erreurs, dans cette partie de la thérapeutique, produire des effets très-nuisibles, que des chirurgiens vulgaires n'observent pas, mais qui n'échappent point à des yeux éclairés.

Entrons à ce sujet dans quelques détails nécessaires, et voyons d'abord combien la trop grande ou trop petite quantité d'alimens et de boisson, et leurs mauvaises qualites, peuvent être préjudiciables dans le traitement des maladies qui sont du ressort de notre art.

Mauvais effets qui résultent de la replétion. Les maladies inflammatoires se présentent d'abord. En effet, la replétion, en augmentant le volume du sang, le porte en plus grande abondance à la partie affectée; l'engorgement, bien loin de diminuer, s'accroît de plus en plus; l'orgasme de la circulation et la chaleur fébrile pervertissent la digestion: ce qui procure des sucs mal élaborés, qui donnent de l'intensité aux accès, occasionnent des redoublemens, causent la diarrhée, etc.; alors l'indication curative est manquée, et la maladie, au lieu de se terminer par résolution, prend la voie de la suppuration, et quelquefois même une plus funeste, comme va le démontrer l'observation suivante.

7^e. *Observation, par le C^en. Saucerotte.* Je vis, au mois de juin 1765, un jeune homme de Lunéville, qui avoit un phlegmon considérable au bras droit. Les topiques qu'on y ap-

pliquoit étoient parfaitement indiqués. Cependant la peau étoit d'un rouge violet, et parsemée de petites phlictènes ; ce qui annonçoit une mortification prochaine. Ayant fait les informations nécessaires, j'appris que le malade, bien loin d'observer un régime, se livroit sans réserve à son appétit; et, entr'autres choses, buvoit copieusement de bierre, pour étancher, disoit-il, sa soif qui étoit très-grande. Je lui retranchai aussitôt toute nourriture solide; je le mis à l'usage de la crême d'orge, et lui prescrivis une ample boisson délayante et anti phlogistique. Sous peu de jours tous les symptômes et accidens diminuèrent, et j'obtins la résolution d'une tumeur que l'intempérance de ce jeune homme auroit infailliblement fait terminer par gangrène.

Mauvais effets des bouillons gras et succulens. En prescrivant un régime exact, gardons-nous de suivre l'exemple de ces mauvais praticiens, qui, croyant tenir leurs malades à une diète sévère, en les privant de toute nourriture solide, leur laissent prendre force bouillons gras et succulens, qui augmentent la quantité des humeurs et leur effervescence, alimentent la maladie, et lui communiquent même un caractère de putridité, par la dis-

position qu'ont les sucs gras à acquérir cet état pernicieux dans l'estomac de quelqu'un qui souffre, qui a la fièvre, etc.; alors le mal fait des progrès sensibles, et l'on voit naître de nouveaux symptômes et accidens.

Lorsqu'il y a fièvre, nous substituons, dans presque toutes les circonstances, aux bouillons gras, les crêmes d'orge et d'avoine, lorsqu'il s'agit de tenir le ventre libre; et celle de riz, lorsqu'au contraire il y a indication de resserrer; quelquefois nous les acidulons, ou les aromatisons, selon l'exigence du cas.

Parmi un grand nombre de faits que nous avons observés, dans le cours de notre pratique, sur les qualités nuisibles des bouillons gras, nous rapporterons seulement le suivant, pour justifier ce que nous avançons.

8^e^. *Observation, par le C^en^. Saucerotte.* Je traitai, en 1770, un particulier de Lunéville, d'une exostose suppurée, à la partie supérieure antérieure du tibia. Ce malade qui avoit des idées assez singulières, et qui se conduisoit encore d'après les avis d'un vieux routier, se mit dans la tête de ne vivre que de bouillons gras, pensant accélérer par-là sa guérison. J'employai les meilleurs raisonnemens, afin de l'indisposer contre leur usage, pour nourri-

ture unique : mes efforts furent vains. Dans peu de jours les bords de l'ulcère devinrent durs, frangés et se renversèrent ; le pus acquit une fétidité insupportable, qui tenoit de l'odeur rance, et devint très-abondant ; il s'alluma une fièvre continue, l'haleine devint cadavéreuse, et la diarrhée se mit de la partie. A la fin je fis entendre raison à mon malade ; en conséquence, je lui administrai une prise d'ipécacuanha, qui s'évacua fort bien. Je le mis à une diète légère de pain, d'herbes potagères, de fruits et de vin bien trempé à ses repas, et à la limonade, pour boisson, dans le cours de la journée. Dès ce moment, les choses changèrent de face, et prirent une tournure très-favorable, qui fit obtenir une prompte guérison.

Le but de l'art étant de diminuer la quantité des sucs en stagnation, qui forment les maladies lymphatiques ; de les atténuer et diviser, et de donner du ton aux solides ; le manque de régime, bien loin de favoriser ses vues heureuses, fournit au contraire une surabondance et une surcharge de ces mêmes sucs, et les rend visqueux : conduite bien opposée aux préceptes d'Hippocrate, qui a dit : » Qu'il faut faire jeûner les corps abondans

» en humidité ; d'autant mieux que la faim » les dessèche.

Dans les tumeurs, où la suppuration se fait, le trop de nourriture augmente la quantité de matière ; lui communique de l'acrimonie et de la putridité, et fait augmenter la fièvre : alors de ces causes réunies naissent des clapiers, et même de dangereuses métastases.

Le défaut de régime rend les plaies douloureuses, les enflamme, les dispose à une suppuration de mauvais caractère, et donne lieu à nombre d'autres accidens.

Dans la division de vaisseaux sanguins un peu considérables, il empêche les bords de la solution de continuité de se rapprocher, par l'abord du volume du sang augmenté ; alors la formation du caillot ne peut avoir lieu, et l'hémorrhagie continue ; ou, si elle a cessé, elle se renouvelle. Nous rapporterons, en confirmation, l'observation suivante.

9^e. *Observation, par le C^en. Saucerotte.* J'ai vu, en 1760, à l'hôpital des Carmes de Francfort, un soldat du régiment de Deux-Ponts, qui avoit reçu un coup d'épée pénétrant dans la poitrine, avec lésion du poumon, et hémorrhagie considérable, que les

officiers de santé parvinrent à arrêter par un traitement méthodique. Au bout de quatre jours, ce blessé acheta d'un de ses voisins une demi-portion de pain et de vin, qu'il mangea et but. Deux heures après l'hémorrhagie se renouvela, de manière que les secours les plus prompts et les mieux administrés ne purent sauver cette victime de son imprudence.

Les praticiens sont tous les jours à même d'observer combien l'intempérance des malades est nuisible dans la cure des ulcères, où elle fournit un pus abondant et de mauvaise qualité; rend les bords durs et calleux; fait naître des hypersarcoses et des clapiers; donne lieu à la fièvre et au dévoiement; d'où s'ensuivent quelquefois des reflux fâcheux de matière purulente; en un mot, est un grand obstacle à la formation de la cicatrice. Nous allons confirmer une de nos assertions par le fait suivant.

10^e. *Observation, par feu le C^en. Didelot.* Dans le courant du mois de juin 1769, un homme des montagnes des Vosges, âgé de 40 ans, et vigoureux, se présenta à l'hôpital. Il portoit à la partie externe et supérieure de la cuisse une tumeur enkystée d'une grosseur

énorme. Je lui en proposai l'extirpation, comme le seul moyen d'une guérison radicale, à quoi il se détermina. Après l'avoir préparé par la saignée, le régime et les médicamens convenables à son état, j'extirpai cette loupe, dont le poids étoit de neuf livres et plus. La suppuration fut bien établie au bout de quelques jours; les douleurs étoient calmées; le malade étoit sans fièvre, et demandoit continuellement à manger. Comme j'ordonnois qu'on ne lui donnât des alimens solides qu'en petite quantité, il prit le parti de s'en aller furtivement chez lui. Là il mangeoit à sa fantaisie, et buvoit force vin et eau-de-vie, dans le dessein, disoit-il, de récupérer ses forces perdues à l'hôpital. J'allai, quinze jours après son évasion, dans un village dont il n'étoit éloigné que d'un quart de lieue, où m'étant informé de lui, on me raconta ce que je viens de rapporter. J'y allai, espérant par mes conseils faire changer cet homme de régime. Je le trouvai alité, maigre, exténué, avec une toux et une fièvre violentes. L'hypocondre droit étoit tendu et douloureux; il existoit une grande difficulté de respirer; la plaie étoit sèche, et il n'en sortoit qu'une sanie putride. Dans cet état, je présumai que la mort termineroit bien-

tôt sa carrière : en effet, il mourut trois jours après.

Cette observation démontre évidemment que la replétion et l'usage immodéré des liqueurs spiritueuses avoient causé une surcharge de sucs, et un éréthisme dans les fibres de l'ulcère, qui avoit causé une métastase de l'humeur sur le foie.

Nous avons souvent remarqué combien, dans les fractures, les alimens pris en trop grande quantité sont préjudiciables, surtout vers le temps de la formation du cal, qu'ils rendent gros et difforme.

Il y a une circonstance dans laquelle nous avons observé, avec d'autres chirurgiens célèbres, que la seule impression locale des substances alimentaires, prises par trop, est suivie des accidens les plus funestes : c'est à la suite des hernies avec gangrène, lors de la coalition des bouts de l'intestin avec les parties adjacentes. Si le malade, au lieu de prendre avec la plus grande circonspection des alimens solides, pour entretenir le calibre du canal intestinal, et l'empêcher de se rétrécir à l'endroit de la division ; ce qui causeroit au sujet des coliques cruelles toutes les fois qu'un certain volume d'alimens déjà digérés, ou de matières fécales, passeroient par ce détroit,

ce qui pourroit même occasionner une crevasse : si, disons-nous, le malade surcharge son estomac et le canal alimentaire de trop de nourriture ; son volume faisant prêter et relâcher la nouvelle cohésion, il en résulte des coliques aiguës et des vomissemens violens, et quelquefois même la crevasse dont nous avons parlé : alors le ventre se tend, par l'effet de l'épanchement stercoral ; plusieurs symptômes fâcheux se mettent de la partie, et la mort s'ensuit, comme nous l'avons vu arriver deux fois.

Heureusement que les dégoûts, que les femmes enceintes éprouvent pour l'ordinaire dans les premiers mois de la grossesse, les empêchent de prendre trop de nourriture ; ou, si elles le font, la nature s'en débarrasse par un vomissement spontanée. Sans cela, les sucs devenant trop abondans (jointe encore la suppression des règles), eu égard à l'exiguité de l'embryon, il en seroit surchargé ; ce qui entraîneroit sa perte. Mais, passé environ le demi terme, les dégoûts et le vomissement cessent ; alors le défaut de régime leur cause des pesanteurs d'estomac, des rapports aigres, des difficultés de respirer, etc. ; parce que la compression qu'éprouve l'estomac, par le volume de la ma-

trice, sur-tout dans les derniers mois, empêche cet organe de faire librement ses fonctions. La difficulté de respirer dépend aussi de la gêne dans laquelle est le diaphragme.

Il y a encore, relativement aux femmes en couche, une méthode malheureusement trop accréditée, sur-tout chez le menu peuple: c'est de les nourrir, aussitôt après l'accouchement, avec des mets forts succulens, et de leur faire prendre force boisson incendiaire; ce qui dispose leurs humeurs à l'alkalescence, leur cause des indigestions, allume la fièvre, dérange la marche de celle du lait, ou porte beaucoup de cette liqueur au sein et vers la tête; d'où naissent une infinité d'accidens, bien plus à craindre encore chez celles qui n'allaitent pas.

En passant en revue toutes les maladies chirurgicales, il nous seroit possible d'indiquer les mauvais effets qu'opère le défaut de régime dans le traitement de chacune d'elles; mais les bornes d'un mémoire académique ne nous permettent pas de pareilles digressions. Cependant, qu'il nous soit encore permis d'improuver la conduite de certains empiriques, qui, après des opérations de la plus grande importance, telles que celles du trépan, de l'empyème, de l'extirpation

du cancer, du bubonocèle, de la fistule à l'anus, de la lithotomie, des amputations, etc., croient avoir tout fait, et n'imposent aucun régime à leurs malades ; alors la nourriture que ceux-ci prennent est un fardeau pénible, qui accable la nature plutôt que de la soulager. Aussi voyons-nous que de telles opérations sont rarement couronnées de succès ; si on les voit quelquefois réussir par cette méthode meurtrière, on doit en mettre l'événement au rang des cas particuliers sur lesquels la base d'une doctrine générale ne doit point porter.

Après avoir parlé des mauvais effets qu'opère le défaut de régime, par trop, voyons actuellement quels sont ceux qui doivent leur existence à une diète trop sévère.

Mauvais effets qui résultent d'une diète trop sévère. Nous indiquerons dans la suite de cet ouvrage certains cas où une diète exacte et rigoureuse est nécessaire ; mais lorsqu'elle est prescrite sans raison ni nécessité, elle devient plus préjudiciable qu'utile, comme on peut d'abord s'en convaincre par l'état des malades, qui, après la cessation des accidens, à la suite des premiers temps des maladies, sont mal-à-propos tenus à un régime sévère

par des praticiens peu instruits ; leurs sucs digestifs contractent une acrimonie alkalines ; il survient des fièvres lentes, qui quelquefois même prennent un caractère de putridité ; on voit naître des bouffissures, des œdématies, la diarrhée ; les sujets tombent dans la consomption ; et s'ils ont quelques ulcères, la suppuration se déprave, les bords deviennent livides et frangés, le fond pullule des mauvaises chairs, il se forme des clapiers, etc. ; enfin on ne peut parvenir à les cicatriser.

Rapportons ce que Van-Swieten dit de la difficulté qu'il y a à guérir les ulcères, quand l'abstinence est trop rigoureuse.

« La faim n'est pas moins à éviter que la » trop grande replétion ; elle est un signe » que le corps a besoin de nouveaux alimens ; » et lorsqu'on n'adoucit pas les humeurs, par » la régénération d'un bon chyle, elles ac- » quièrent infailliblement de l'acrimonie, » et même un peu de putréfaction : car l'â- » creté et la disposition putride des urines, » l'haleine cadavéreuse, que l'on remarque » dans ceux qui ont souffert de longues absti- » nences, sont des vraies marques de la dé- » pravation des humeurs ».

L'observation suivante va confirmer qu'une

diète trop rigoureuse est réellement contraire à la guérison des ulcères.

11^e. *Observation, par feu le C^en. Didelot.* Un jeune homme reçut, au mois de mai 1768, un coup de pied de cheval, qui fractura la première table du pariétal droit, et causa une plaie très-considérable, avec perte de substance. Les symptômes ordinaires des effets de la commotion du cerveau se présentèrent, mais se calmèrent, au bout de quelques jours, par les secours de l'art. Comme l'os étoit brisé, je fis l'extraction des esquilles, et pansai méthodiquement la plaie. Après deux mois de traitement, je crus pouvoir abandonner le malade, pour faire un voyage d'un mois qui étoit indispensable. Lors de mon départ, la plaie étoit rouge, les chairs bien grenues, et la suppuration louable, quoiqu'encore abondante. Le sujet jouissoit d'un bon tempérament. Il suffisoit d'employer les dessicatifs, et d'approprier un régime convenable à l'état de l'ulcère. La personne qui se chargea du traitement de ce blessé suivit mes conseils pour l'administration des remèdes, mais se comporta différemment, à l'égard du régime; et croyant que, pour guérir toute espèce d'ulcère, il falloit que les malades observassent

une diète rigoureuse, interdit toute nourriture solide, pour s'en tenir à quelques bouillons clairs, donnés dans la journée, et à la tisane. Les parens furent assez dociles pour exécuter cette ordonnance à la lettre, et frustrèrent cet enfant, pressé de la faim, de la nourriture que je lui accordois auparavant. J'arrivai le 25 août, et appris avec étonnement que ce jeune homme, bien loin d'être guéri, étoit en plus mauvais état que lors de mon départ; et véritablement, je le trouvai exténué, et presque dans le marasme. Les chairs de la plaie étoient lisses, pâles et humectées d'une matière sanieuse. Instruit du régime rigoureux qu'on avoit fait observer à ce malade, je lui prescrivis des alimens solides, mais en petite quantité. Peu-à-peu j'en augmentai la dose, et bientôt les chairs devinrent belles et grenues; la suppuration acquit un bon caractère, et tout fut cicatrisé quinze jours après, par l'application de la charpie sèche, ou trempée dans l'eau végéto-minérale.

Les effets de la trop grande abstinence influent aussi d'une manière nuisible dans le traitement des solutions de continuité qu'éprouvent les parties dures, comme le démontre l'observation que nous allons rapporter.

12e. *Observation, par feu le Cen. Noël, père, maître en chirurgie à Bayon, communiquée par le Cen. Saucerotte.* Feu le Cen. Noël, père, habile chirurgien à Bayon, fut appelé, le 10 mai 1754, au village de St. Firmin, pour une fille de dix-huit ans, qui avoit une fracture complète à la jambe, vers la partie moyenne, dont il fit la réduction méthodique. L'appareil fut levé cinq fois en cinquante jours ; espace de temps qui auroit dû suffire pour la formation du cal, qui cependant n'avoit pas encore lieu. L'observateur ne sut à quoi attribuer le défaut de consolidation, n'y ayant aucune complication morbifique, et cette fille étant d'un excellent tempérament. Il la revit le 2 août, et trouva encore la jambe dans le même état. Il ordonna, en conséquence, le régime et les médicamens convenables, et recommanda de ne pas manquer de l'avertir de ce qui se passeroit ; mais il n'en eut plus de nouvelles. Se trouvant par hasard dans ce village, le 13 janvier suivant, il fut curieux de voir cette fille, qu'il trouva d'une maigreur extrême, par le défaut d'alimens, ses parens lui ayant inhumainement refusé la plus grande partie de ce qu'il falloit pour subsister, depuis qu'elle n'étoit plus en état de

de leur rendre service. Ils étoient à la campagne, ce jour-là, et lui avoient laissé, pour toute nourriture, pour sa journée, six onces de pain avec de l'eau ; encore dit-elle qu'elle avoit plus que les autres jours. Les os n'étoient pas plus consolidés que le lendemain de la fracture ; ce qui lui fit croire très-judicieusement que le défaut de consolidation provenoit de la disette des sucs : en conséquence, il fit forcer les parens, par la police, à donner à leur fille ce qu'il lui ordonnoit, à l'exécution de quoi on tint la main. Dès-lors cette misérable reprit des forces et de l'embonpoint, et le cal de sa fracture fut parfait à la fin du mois de février suivant.

Effets nuisibles que cause la mauvaise qualité des alimens et de la boisson. Si la trop grande ou trop petite quantité d'alimens opèrent des effets nuisibles dans la cure des maladies, il n'en existe pas moins qui ont pour cause la mauvaise qualité des substances alimentaires, qui à la vérité peut, en certains cas, n'être que relative ; c'est-à-dire, que telles choses qui ne seroient pas malfaisantes, en état de santé, pourroient l'être dans l'état morbifique. Nous l'avons déjà prouvé en parlant des bouillons gras et succulens :

nous ajouterons, en peu de mots, que les alimens échauffans, âcres, aromatiques, salés, incendiaires, et la boisson qui a quelques-unes de ces qualités, sont nuisibles dans les maladies inflammatoires, et dans celles où l'on reconnoît un principe d'acrimonie dans les humeurs; que les substances alimentaires et une boisson crues, froides, visqueuses, terrestres, acescentes, sont contraires dans le cas d'épaississement des fluides, comme dans le skirre, les scrophules, etc.; que les alimens, faciles à se corrompre, sont dangereux lorsqu'il se manifeste chez les malades une acrimonie alkaline, ou que l'air est infecté. Il en est de même de toutes les autres substances solides ou liquides, qui, par leurs mauvaises qualités réelles, ou simplement relatives, alimenteroient plutôt la maladie qu'elles ne la détruiroient. Nous allons prouver une de nos assertions, par l'observation suivante.

13^e. *Observation, par Vattain, ancien chirurgien au service d'Allemagne, communiquée par le C^en. Saucerotte.* Vattain traita, en 1747, une dame qui avoit une dartre vive sur les deux bras. Les remèdes, tant internes qu'externes, les mieux indiqués,

n'opérèrent aucun effet salutaire ; quoique la dame suivît le régime prescrit, à l'exception d'une tasse de café au lait, qu'elle prenoit le matin, et d'une à l'eau l'après-dîné, disant que c'étoient toutes ses délices, et qu'elle ne pouvoit abandonner cette habitude. Rebutée à la fin de prendre force remèdes sans effet, l'observateur gagna sur elle de se borner à une demi-tasse pendant huit jours, et enfin d'abandonner cette liqueur agréable. Depuis cette époque, les remèdes et le régime opérèrent à merveille, et cette dame fut guérie de cette maladie incommode.

Après avoir indiqué les mauvais effets qui dérivent du défaut de régime, dans le traitement des maladies chirurgicales, occupons-nous de l'influence salutaire des alimens et de la boisson, relativement à leur qualité et à leur quantité ; le tout d'après une administration méthodique, fondée sur l'âge et le tempérament du sujet, l'espèce de la maladie, etc. comme nous l'avons dit en son lieu.

Régime convenable au premier âge. Le lait, les crêmes d'orge, d'avoine ou de riz, selon l'indication, et le miel, font la base du régime convenable au premier âge.

A l'enfance. Les sucs digestifs et l'action de l'estomac ayant, à proportion, plus d'énergie dans l'enfance que dans les autres périodes de la vie, on doit accorder plus souvent de la nourriture aux enfans qu'aux adultes, observant qu'elle doit être légère et de facile digestion. Les substances qui leur conviennent le mieux, sont donc les mucilagineux bien fermentés et bien cuits, les panades, les œufs, les herbes potagères, les fruits doux, et une boisson délayante prise en médiocre quantité.

A la puberté. C'est le régime du tempérament sanguin qui paroît le mieux indiqué vers l'âge de puberté; excepté cependant chez les filles, auxquelles, dans certaines circonstances, les toniques sont nécessaires.

A l'état adulte. L'adulte doit observer un régime relatif à son tempérament, au climat qu'il habite, et à la saison de l'année.

A la vieillesse. Les vieillards péchant par la rigidité, la dureté et le desséchement de la fibre, leurs humeurs sont moins élaborées que chez l'adulte. L'indication à remplir est donc d'assouplir les solides, sans cependant diminuer l'action des viscères. Les délayans non glutineux, le pain bien fermenté

et bien cuit, les viandes légères, les herbes potagères de même qualité, et le vin bien trempé leur sont convenables.

Au tempérament sanguin. Les farineux bien fermentés et bien cuits, les viandes des jeunes animaux, les poissons dont la chaire est légère et de facile digestion, les herbes potagères, les fruits fondans, les boissons aqueuses simples, et le vin bien trempé, conviennent au tempérament sanguin.

Au bilieux. La fibre ayant plus de roideur et de force chez les bilieux, leurs organes digestifs ont plus d'énergie ; par conséquent ce tempérament est celui qui soutient le moins l'abstinence ; ses humeurs sont âcres, et tendent à l'alkalisation : les bilieux ont donc besoin de prendre plus d'alimens que les autres, et même de plus solides, relativement à la force tonique de leurs fibres. Cependant les viandes lourdes et grasses leur sont contraires, et le poisson n'a pas une chair assez consistante pour eux ; ajoutons qu'il renferme quelquefois des sucs qui dégénèrent facilement dans leur estomac. Leur boisson doit être aqueuse, ou au moins peu spiritueuse. Les acides leur sont salutaires.

Au phlegmatique. Dans le tempérament

pituiteux, la fibre est molle et relâchée ; l'estomac et les autres viscères qui servent à la digestion sont foibles ; l'indication est donc de donner du ton aux solides, de fortifier et d'augmenter l'action des viscères digestifs, et de leur fournir une nourriture sèche et légère, qui n'augmente pas la quantité des sucs blancs, qui surchargent déjà la machine. Il leur faut donc du pain bien fermenté et très-cuit, des herbes potagères, apéritives, diurétiques, confortatives, aromatiques, sudorifiques : leurs viandes doivent être faites. Il faut bannir de leur régime les huiles et les graisses, qui tendent à opérer le relâchement. Leur boisson ne doit pas être abondante, et doit participer des vertus énoncées ci-dessus. Les spiritueux leur conviennent. C'est l'espèce de tempérament qui peut mieux soutenir la diète.

Aux sujets qui abondent en alkali spontanée. Les alimens et la boisson doivent principalement être tirés de la classe des acides, pour les sujets qui abondent en alkali spontanée.

Attention à la force ou à la foiblesse des malades. Le praticien fera une attention scrupuleuse à la force ou à la foiblesse

naturelles ou accidentelles de ses malades. La diète sera par conséquent, en général, moins sévère pour quelqu'un dont la constitution est foible, que pour quelqu'un de robuste. Il faut encore considérer si le sujet est accidentellement débilité par le travail, par des marches forcées, par les veilles, par la débauche, par une longue abstinence, par des suppurations abondantes, ou par d'autres évacuations excessives ; dans ces circonstances, on peut s'écarter de la règle générale, pour permettre quelques analeptiques.

Au sexe. Il est intéressant aussi de ne pas perdre de vue la différence des sexes ; le régime de la femme devant être, en général, plus léger que celui de l'homme, et les alimens devant être donnés en plus petite quantité, mais plus souvent : en un mot, la diète devant être moins sévère lors des évacuations périodiques.

A l'habitude. Nous dirons aussi qu'il faut quelquefois respecter l'habitude qu'avoient les malades de manger certains alimens, en état de santé, et de boire certaines liqueurs naturellement nuisibles, ou relativement seulement à leur état actuel. Ceci regarde sur-tout les gros mangeurs ou grands buveurs, les gens de la

campagne, les ouvriers et les manœuvres, qui sont accoutumés à manger des alimens grossiers. Dans ces circonstances, il est bon de satisfaire les goûts des malades, mais avec circonspection; c'est-à-dire, en ne leur accordant pas la même quantité que celle qu'ils prenoient lorsqu'ils se portoient bien, et en ne les privant pas tout-à-coup, non plus, des choses qu'ils appètent; mais en le faisant par degré, de peur qu'un changement subit n'opère une trop grande révolution. Nous avons observé, avec les praticiens, que l'appétit décidé et violent des malades, pour certaines choses, a souvent procuré les effets les plus salutaires lorsqu'il a été satisfait.

14^e^. *Observation, par Accorombonus.* Accorombonus dit, dans son Traité du lait, qu'il a vu à Pérouse un jeune homme noble qui avoit une fracture compliquée, avec plaie au-dessus du coude, à qui un habile chirurgien ordonna, comme il est ordinaire, de s'abstenir de vin et de viande. Le blessé ayant observé ce régime, il lui survint le quatrième jour une hémorragie de sang louable, en couleur et en consistance, avec grande perte des forces. L'observateur ayant été appelé, trouva le fait singulier, et jugea qu'il étoit

nécessaire d'arrêter cet écoulement ; d'abord, comme il a été dit, parce que le sang étoit louable ; en second lieu, parce que les forces s'affoiblissoient. Le malade lui dit qu'ayant eu autre fois une blessure à la tête, et ayant été mis au même régime, il lui étoit survenu une pareille hémorragie, que rien ne put arrêter qu'on ne le remît à l'usage du vin et de la viande. En conséquence, Accorombonus l'y remit ; et à la fin du second jour l'écoulement cessa.

Cela fait voir combien le pouvoir de l'habitude et le rétablissement des forces produisent souvent des effets admirables, quoiqu'on administre des choses qui paroissent répugner à la maladie.

A l'hétérogène dont le sang peut être vicié. Dans le cas où le sang est vicié, par un hétérogène quelconque, les alimens et la boisson doivent participer de la nature des médicamens propres à combattre le vice. D'après ce principe, il est bon quelquefois d'administrer les remèdes peu de temps avant que le malade prenne la nourriture que son état indique, afin que le chyle devienne doublement médicamenteux.

Au climat et aux saisons. Il faut encore,

dans le traitement des maladies, faire attention au climat où l'on vit, et aux différentes saisons de l'année. Ce que nous dirons au sujet des dernières peut s'appliquer à l'autre.

Le printemps. Il se fait au printemps un relâchement dans les solides ; les liqueurs occupent plus d'espace qu'elles n'en occupoient auparavantt ; leur mouvement augmente : les sécrétions et excrétions qui avoient été ralenties se font avec plus de facilité : l'indication est donc de dégager la nature des humeurs qui la surchargent, et d'en aider la fonte par les alimens et boissons qui ont une vertu apéritive, fondante et discussive.

L'été. Dans l'été, les fibres se relâchent davantage ; les fluides acquièrent un plus haut degré d'expansion ; la transpiration augmente ; on tombe dans l'abattement, par le relâchedes nerfs et par la perte des esprits vitaux ; l'appétit diminue, tandis que la soif augmente ; le sommeil est inquiet ; les humeurs deviennent alkalescentes. Il faut donc prévenir la sécheresse des solides, l'épaississement des humeurs et leur dégénérescence : ce qu'on obtient par des alimens aqueux, relâchans, dissolvans, acides, savoneux, acidules, pris en petite quantité ; la boisson devant avoir

les mêmes qualités, et être légère et abondante.

L'automne. Les chaleurs de l'été ayant desséché les solides, et rendu les fluides acrimonieux, le froid et l'humidité de l'automne retiennent captives les liqueurs qui ont contracté ce vice ; la transpiration, qui devroit en être l'émonctoire principal, diminue ; la putridité est à craindre : les alimens et la boisson qui ont une vertu atténuante, savoneuse, discussive, diaphnoïque et anti-putride, sont donc indiqués.

L'hiver. Dans l'hiver, tout est resserré et condensé ; les fibres acquièrent de la roideur ; le mouvement des fluides se ralentit à la circonférence ; par conséquent les humeurs hétérogènes ne sont plus portées au dehors avec autant de facilité que dans les autres saisons ; l'estomac appète plutôt des alimens solides que dans les autres temps de l'année ; cependant le corps ne fait pas autant de pertes ; en raison de cela le régime sera sec, solide, et un peu aromatisé : les liqueurs qui ont cette dernière qualité produisent de bons effets, de même que celles qui sont fermentées ; mais il ne faut pas que ces dernières soient fort spiritueuses.

Air chargé d'exhalaisons putrides. Le propre d'un air chargé d'exhalaisons putrides étant de faire dégénérer les humeurs et de maléficier le principe vital, par sa malignité, le régime sera fortifiant et anti-septique; dans les substances de cette classe, les acides et celles qui abondent en air fixé, c'est-à-dire, qui fermentent facilement, sont préférables aux autres.

Après avoir posé ces principes, voyons quels secours le praticien doit tirer du diagnostic des maladies, pour établir ses règles diététiques. Nous considérerons d'abord les alimens et la boisson, relativement à leurs vertus propres à combattre les différentes affections contre nature qui sont du ressort de notre art, pour indiquer ensuite la plus ou moins grande quantité qu'il est possible d'en permettre aux malades.

Comme le sang est la principale des humeurs de notre corps, et qu'à l'exception du chyle, dont il est lui-même formé, les autres liqueurs émanent de lui, commençons par traiter des maladies qu'il occasionne.

Maladies qui proviennent du sang. Ou cette humeur, encore contenue dans ses vaisseaux, est ralentie ou même arrêtée dans

sa marche, ou bien elle est extravasée dans les parties circonvoisines. De ces causes générales résultent l'anévrisme vrai, les varices, les hémorroïdes, les concrétions polypeuses, le dragonneau, l'héchymose, les dépôts sanguins, l'anévrisme faux, etc.

Les alimens et la boisson qui ont une vertu délayante, incisive, dissolvante, anti-putride et tonique, en divisant cette humeur, en la préservant de la putréfaction, et en augment un peu l'action des solides sur elle, lui rendent la fluidité, et la rétablissent dans son cours naturel.

Ou le sang a passé dans les vaisseaux qui lui sont étrangers; ce que l'on nomme inflammation, qui peut être une maladie essentielle ou symptomatique. Dans ces cas, les substances adoucissantes, relâchantes, délayantes, tempérantes, laxatives et rafraîchissantes-acidules, sont propres à rétablir, dans son ancien état de fluidité, l'humeur concrète et obstruante, et à lui rendre son mouvement; et pour peu qu'il y ait des marques de malignité ou de putridité, comme dans le charbon ou le bubon pestilentiel, et dans la gangrène humide, les seuls anti-septiques, de la classe des rafraîchissans, et de ceux qui renferment beaucoup d'air fixe sont indiqués.

Mais, dans ces circonstances, il arrive quelquefois qu'il y a prostration des forces chez les malades; alors il faut s'écarter de la règle prescrite, pour administrer, mais avec circonspection, les cordiaux et les fortifians.

15^e. *Observation, par le C^en. Saucerotte.* Je fus appelé, au mois de septembre 1768, dans une auberge de Lunéville, pour traiter un voiturier, âgé de soixante-neuf ans, affecté d'une gangrène qui occupoit la partie postérieure de la jambe gauche, ensuite d'une forte contusion causée par une roue de sa voiture, qui lui avait passé longitudinalement sur le trajet des muscles gastrocnémiens. Je lui fis les incisions nécessaires; appliquai sur sa jambe les médicamens que le caractère de sa maladie exigeoit, et le mis à la décoction de quinquina pour boisson. La mortification paroissoit ne se borner qu'avec lenteur; il restoit ensuite à la nature à séparer, par la suppuration, le mort d'avec le vif; ce qui ne pouvoit avoir lieu sans qu'il s'allumât une fièvre, qui, dans un cas pareil, est de bon augure. Mais cet homme, déjà âgé, étoit dans une prostration de forces qui paroissoit rendre la chose impossible. Je crus qu'il étoit nécessaire de le restaurer et de

le fortifier ; je le mis en conséquence à la gelée de viande, faite au vin blanc, et acidulée avec le jus de bigarade ; et, au lieu d'eau, pour la décoction de quinquina en boisson, j'employai du bon vin. Dans l'espace de vingt-quatre heures le pouls se releva, et les forces se rétablirent, de manière que la guérison fut prompte.

Cette observation prouve qu'on ne doit pas toujours s'appliquer à combattre la fièvre, qui, dans plusieurs occasions est à desirer ; mais qu'au contraire il faut quelquefois la faire naître.

Maladies qui proviennent de la lymphe. La lymphe ralentie dans sa marche produit le gonflement des glandes, les inflammations blanches, les catharres et les rhumatismes : elle forme par infiltration les fausses ankyloses.

Des substances alimentaires et une boisson subtiles, atténuantes, apéritives, sudorifiques et toniques, ou évacueront les fluides stagnans, ou leur rendront leur marche, en rétablissant le ressort des solides.

La lymphe arrêtée dans son cours, et y ayant acquis un certain degré d'épaississement, donne lieu au skirre, aux loupes, au

bronchocèle, aux scrophules, aux nodus et ganglions, etc. Dans ces sortes de tumeurs la matière ayant d'abord été détrempée par les délayans, une nourriture et une boisson incisives, atténuantes et fondantes, répondent au but que le praticien se propose.

Maladies causées par la sérosité. De la sérosité ralentie ou extravasée résultent l'enflure œdémateuse, l'œdème, la leucophlegmatie, les différentes hydropisies par épanchement.

Un régime sec et subtil, une boisson apéritive, diurétique, sudorifique, confortative et tonique, en donnant du ressort aux solides relâchés, évacuent par quelque émonctoire, les sucs qui surchargent la partie malade.

Maladies causées par les liqueurs émanées du sang. Les autres liqueurs émanées du sang, telle que le suc nourricier, la graisse, la synovie, la bile, etc., produisent des maladies qui ont de l'analogie avec celles qui doivent leur existence à la lymphe ou à la sérosité; en conséquence, ce que nous avons dit de relatif à celles-ci, pourra s'appliquer aux autres.

Plaies et ulcères en général. Dans le traitement

tement des plaies et ulcères en général ; de même qu'après les opérations, les alimens doux, de facile digestion, et non putrescibles ; une boisson légère et adoucissante procurent un chyle et un sang balsamiques, qui écartent les accidens qui pourroient survenir, et facilitent la formation de la cicatrice.

Brûlures. Une nourriture lénitive, et une boisson anti-phlogistique calment les douleurs vives que causent les brûlures, en s'opposant à l'action des particules ignées.

Plaies de tête. La mastication mettant en jeu plusieurs muscles, et la moindre agitation étant contraire dans les plaies des parties contenantes et contenues du crâne et des différentes parties de la face ; une nourriture délicate, de consistance molle, humectante et adoucissante ; une boisson qui possède ces deux dernières qualités, remplissent les indications.

Plaies et ulcères de la langue. La boisson doit être localement médicamenteuse, dans les plaies et ulcères de la langue et des parties circonvoisines, en la rendant vulnéraire et détersive.

Du larynx, etc. Les seules substances mu-

cilagineuses et lubrifiantes peuvent être permises dans les solutions de continuité du larynx, du pharynx, de l'œsophage, de l'estomac et des intestins grêles.

Plaies du poumon. Il n'y a que les alimens et la boisson qui ont une qualité adoucissante, qui puissent être administrés dans les cas de plaies au poumon; d'autant mieux qu'il faut éviter la toux, et toutes irritations contraires : par conséquent les acides doivent être rejetés, quand même il y auroit hémorragie; parce que, en agaçant ce viscère, ils détruiroient d'un côté les bons effets qu'ils auroient pu opérer de l'autre.

Hernies étranglées. Une boisson lénitive et anti-phlogistique remédie, avec avantage, aux accidens qui accompagnent les hernies étranglées, avec inflammation; et dans le cas où l'étranglement a pour cause un engouement des matières, une boisson salino-purgative est parfaitement indiquée, comme nous l'avons éprouvé plusieurs fois, d'après le précepte que nous en donnent les mémoires de l'académie.

Corps étrangers dans l'œsophage et dans l'estomac. Dans les circonstances où quel-

ques corps étrangers seroient engagés dans l'œsophage, et ne pourroient en être retirés, une boisson adoucissante et lubrifiante contribue avec succès à les faire descendre dans l'estomac ; et lorsqu'ils y sont une fois parvenus, les substances alimentaires et une boisson lénitives, lubrifiantes et laxatives, en défendant les parties de l'impression trop vive que ces corps pourroient faire sur eux, et en entretenant la liberté du ventre, les déplacent, et leur font enfiler le canal intestinal, pour être évacués ensuite par l'anus.

Hémorragies. Les alimens et une boisson, qui ont une vertu incrassante, rafraîchissante et astringente, sont véritablement médicamenteux dans le traitement des hémorragies, en condensant les fluides, et en opérant une constriction dans les solides. Nous avons dit ailleurs que dans le cas d'atonie, à la suite d'évacuations considérables, les analeptiques sont nécessaires.

Fractures. Dans le traitement des fractures, une nourriture légère, et de facile digestion, contribue avantageusement à la formation du cal ; et pour peu que l'on s'aperçoive qu'il a de la peine à se faire, on prescrira, mais avec prudence, des substances

alimentaires et une boisson mucilagineuses et incrassantes, afin de donner plus de consistance et de liaison aux sucs osseux. Ce régime est principalement indiqué pour les personnes dont les humeurs sont tombées en dissolution ; mais, en général, il ne faut rien outrer, de peur qu'il n'en résulte les inconvéniens dont il est fait mention dans l'observation suivante.

16e. *Observation, par Fabrice de Hilden.* Fabrice de Hilden rapporte (*) qu'un homme de quarante ans, de bonne complexion, avoit une fracture au tibia. Un empirique lui ordonna des alimens visqueux, dans l'intention d'aider à la formation du cal ; comme des pieds, têtes et intestins de vache, de bœuf, de veau, de chèvre et de mouton. A la vérité la fracture fut consolidée dans l'espace de quarante jours ; mais peu-à-peu le malade tomba dans la cachexie, eut la jaunisse, ressentit des douleurs dans les reins et dans d'autres viscères, et devint enfin paralytique.

Inoculation. Lors de l'apparition des symptômes de la fièvre éruptive, dans la petite

(*) Centur. I. Observ. XCII.

vérole inoculée, nous avons coutume de prescrire à nos malades une boisson rafraîchissante et laxative, et d'administrer des alimens de même nature, à moins qu'un dévoiement n'indique les toniques : nous avons observé que cette espèce de régime est favorable à l'éruption.

Gonorrhée. Des substances alimentaires et une boisson humectantes, adoucissantes et rafraîchissantes, conviennent dans le traitement de la gonorrhée, jusqu'à ce que la matière de l'écoulement diminue et change de couleur ; ensuite les substances toniques et astringentes sont indiquées, pour donner du ressort aux vaisseaux excréteurs.

Vérole. Des alimens secs, légers et atténuans, une boisson plus ou moins sudorifique, facilitent, dans le traitement de la vérole, l'action du mercure, d'autant mieux que la transpiration est un des principaux émonctoires par où s'échappe le virus. C'est assez notre méthode de combiner l'action des sudorifiques avec celle du mercure ; et nous avons guéri, par ce moyen, des véroles qui avoient résisté à divers traitemens.

Gangrène sèche, paralysie, goutte sereine. L'apauvrissement des liqueurs et la dé-

bilitation des forces, indiquent les cordiaux et analeptiques dans la cure de la gangrène sèche. L'obstruction et l'affaissement des nerfs exigent un même régime dans la paralysie. Une boisson sudorifique et aromatisée convient dans ce dernier cas, et dans les autres différentes espèces de maladies causées par le défaut d'influx des esprits, comme dans la goutte sereine.

Caries profondes, tumeurs osseuses. Une boisson sudorifique, détersive et anti-septique, est aussi le meilleur remède dans le traitement de ces caries profondes, où l'huile médullaire a acquis un haut degré de dépravation, et des tumeurs qui occupent la substance des os ; il n'y a qu'une boisson qui ait cette qualité, qui puisse pénétrer dans ces lieux profonds, et dont l'accès est difficile.

Cancer. L'état local des solides et des fluides étant porté au plus haut point de dépravation dans le cancer, et les derniers ayant peut-être éprouvé aussi une perversion générale, les substances humectantes, anodines, laxatives, rafraîchissantes et anti-septiques, de la classe des acides, et de celles qui fermentent facilement, et abondent en air fixe, peuvent seules modérer la férocité de ce virus.

Hernies. Tous les praticiens ont reconnu

que les substances grasses et huileuses, sont contraires aux gens attaqués de hernies; et nous avons observé, avec quelques-uns, que les aromates leur conviennent, parce qu'ils donnent du ton aux fibres de l'estomac, et empêchent les vents. Par conséquent une boisson qui possédera un certain degré d'astriction, leur sera utile.

Femmes enceintes. Nous sommes tous les jours à même d'observer que les femmes enceintes se trouvent bien d'un régime nourrissant, de bon suc et de facile digestion: devant être altérant, parce que leur sang est toujours un peu vicié, et devant être en général plutôt rafraîchissant qu'échauffant, sans cependant tomber dans des excès à cet égard; « de peur qu'il ne survienne, dit Mauriceau, » pareil accident qu'on nous a dit être arrivé, » au mois de juillet 1677, à l'impératrice, qui » avorta au troisième mois et demi de sa gros- » sesse, par une grande colique dont elle fut » prise tout d'un coup, pour avoir mangé des » fraises et bu à la glace ».

Il dit ailleurs que les substances, fort apéritives et diurétiques, sont nuisibles aux femmes enceintes; d'autant mieux qu'elles peuvent entraîner l'avortement, et qu'elles doivent

éviter les choses acides, lorsqu'elles sont sujettes aux aigreurs.

Femmes en couches. Enfin le régime que nous reconnoissons journellement être le mieux indiqué pour les femmes en couches, c'est le délayant et humectant; la boisson devant être légèrement apéritive, et bue un peu chaude, afin qu'elle aide à la transpiration.

Accidens dans les maladies. Nous terminerons par dire que les accidens qui surviennent dans les maladies mettent nécessairement le praticien dans le cas de changer absolument le régime du malade, ou du moins de lui en associer un autre, selon que les circonstances l'indiquent. Par exemple, on calme la douleur par un régime humectant, délayant et anodin; l'insomnie, par les substances qui ont ces dernières qualités; l'agitation, la chaleur, la soif, la sécheresse et la fièvre, par celles qui sont délayantes, rafraîchissantes et tempérantes; la convulsion, par celles qui ont cette dernière vertu. On remédie au dévoiement, par celles qui sont toniques et astringentes; à la constipation, par celles qui sont lénitives, lubrifiantes et laxatives; à la foiblesse enfin, par celles qui sont cordiales et analeptiques.

Après avoir démontré quelle peut être l'influence des alimens et de la boisson, eu égard à leur qualité, voyons actuellement quels avantages ils peuvent produire, relativement à leur administration, en plus ou moins grande quantité.

Quatre espèces de diète. Nous établirons quatre espèces de diète : la privative, la sévère, la légère, et la moyenne ou nourrissante.

La privative. La première consiste en une privation totale, ou presque totale, de toutes les substances, soit solides, soit liquides.

La sévère. Dans la seconde, on administre quelques bouillons gras, ou un peu de gelée de viande; à quoi nous substituons préférablement les crèmes d'orge, d'avoine ou de riz; et on ordonne une boisson quelconque indiquée.

La légère. Dans la troisième, on permet, mais en petite quantité, les alimens que la nature de la maladie exige, et l'on accorde, s'il en est besoin, un peu de vin bien trempé aux repas.

Moyenne ou nourrissante. Dans la quatrième enfin, on laisse prendre aux malades une plus grande quantité des substances so-

lides que leur état indique, et on leur permet davantage de vin, s'il n'y a point de contre-indication.

Maladies dans lesquelles la diète privative est nécessaire. Dans les plaies de l'estomac et des intestins grêles, les blessés doivent être absolument privés de toute nourriture solide ou liquide; à quoi l'on supplée par des lavemens nourrissans; et s'il étoit possible de permettre quelque chose, ce seroit un peu de gelée de viande ou de crême d'orge, etc. Dans les lésions du larynx, du pharynx et de l'œsophage, on peut en accorder quelque peu de plus, parce qu'on les porte au-delà de la maladie, par le moyen de l'algalie, ou d'autres instrumens convenables (13).

Maladies qui exigent la diète sévère. La fièvre, dans les maladies inflammatoires, est un des principaux symptômes. Ou elle est l'effet de l'irritation du genre nerveux, ou elle indique une suppuration prochaine, ou enfin elle est causée par le vice des humeurs. Une diète exacte est nécessaire dans ces circonstances, jusqu'à ce que la maladie soit par-

(13) Une sonde de gomme élastique remplit parfaitement cette indication.

venue à son état. L'orgasme de la circulation, le trouble de toute l'économie animale, dérangent trop les forces digestives, pour qu'elles puissent assimiler les alimens à nos humeurs. Ces substances, bien loin de former un chyle doux et balsamique, lui communiqueroient plutôt un caractère de dépravation, propre à augmenter les accidens.

Tous les grands praticiens ont recommandé un régime sévère dans les maladies aiguës, jusqu'à leur état. Hippocrate en donne le précepte dans les aphorismes VII et VIII du premier Livre; Galien a enseigné la même chose; André de la Croix le prescrit expressément dans le phlegmon, jusqu'à ce que l'on sache quelle est la terminaison qu'il prend. Il étend ce précepte à la cure de la gangrène; d'autant mieux, dit-il, qu'elle est une maladie aiguë, qui peut être jugée avant le quatorzième jour; et Celse a dit, que « dans le traitement de » cette maladie, il faut attendre quelque chose » non seulement des médicamens, mais aussi » du régime; car, à moins que la débilité ne » s'y oppose, il faut faire abstinence et se pri- » ver de vin ».

Hippocrate veut que, dans les maladies, on réduise jusqu'au septième jour à une diète

très-sévère les pléthoriques, et ceux qui sont farcis d'humeurs dépravées.

Les fractures du crâne, les plaies graves de la poitrine et du bas-ventre (excepté celles de l'estomac et des intestins grêles, où, comme nous avons dit ci-devant, la diète privative est nécessaire), les plaies des extrémités, avec lésion de quelque vaisseau sanguin considérable, ou des parties nerveuses, tendineuses et aponévrotiques, les blessures faites par armes à feu, exigent, jusqu'à la cessation des accidens, un régime sévère, et, autant qu'il est possible, une privation totale de vin, Galien et Avicenne ayant observé qu'il est contraire à ces différentes affections. L'observation suivante démontre combien cette liqueur est dangereuse après les plaies de tête.

18^e. *Observation, par Scultet.* Scultet rapporte (*) qu'un jeune homme ayant été blessé à la tête, auprès de la suture coronale, avec fracture du crâne, les accidens s'étoient calmés, après une seconde application du trépan, et que le malade avoit continué à bien aller pendant quelques jours, jusqu'à ce que, pour

(*) Arsenal de Chirurgie, Observ. XV.

avoir bu trop de vin, qui lui avoit été défendu, la substance même du cerveau s'abcéda ; d'où s'ensuivit le délire, une convulsion universelle, et la seule cause de sa mort.

Nous répétons qu'en général les malades doivent observer une diète exacte, dans les maladies accompagnées de symptômes graves et d'accidens violens, jusqu'à leur cessation. Nous étendons ce précepte au traitement même des maladies qui, sans être compliquées de rien de fâcheux, peuvent cependant le devenir, comme quelques tumeurs, plaies, ulcères, fractures, luxations, etc. Alors les sujets doivent être tenus à un régime sévère, jusqu'à ce que le temps auquel les accidens ont coutume de se montrer, soit passé.

Une attention à avoir pour que les grandes opérations chirurgicales soient suivies du succès qu'on doit en attendre, c'est de tenir les opérés à une diète exacte, jusqu'à ce que la fièvre et les accidens soient disparus ; car le trouble dans lequel se trouve l'économie animale, et le travail de la nature, pour produire la suppuration, dans la plupart des circonstances, ne feroient que pervertir les digestions, et produire un chyle imparfait et de mauvaise qualité. On se rappellera cependant que nous avons dit plus haut que l'extrême froiblesse

des malades, les pertes excessives qu'ils ont essuyées, etc., doivent un peu diminuer la sévérité du régime.

Nous pensons que ce que nous venons de dire est suffisant, pour en faire une application particulière au traitement des différentes maladies; car il seroit d'une prolixité étonnante de traiter de chacune d'elles; et les bornes de cet ouvrage ne le comportent pas. Nous croyons cependant ne devoir pas passer sous silence quelques cas où l'abondance des sucs qui se portent à une partie, la laxité des fibres du sujet, causée par la surcharge des humidités qui les abreuvent, exigent un régime sévère, pour obtenir la guérison de certaines maladies; bien qu'elles ne soient compliquées d'aucun accident, et ne menacent même pas d'en être compliquées par la suite: tels sont certains ulcères avec hypersarcose, ou dont la suppuration est séreuse et abondante, qu'on est parvenu à guérir par une diète exacte, tandis que tous les autres secours avoient été inutiles. Le précepte d'Hippocrate: « *Corporibus* » *humidâ carne præditis imperanda fa-* » *mes: fames enim corpora siccat* », a indiqué la conduite qui a été tenue dans le traitement de la maladie qui fait le sujet de l'observation suivante.

19^e. *Observation, par le C^en. Saucerotte.* Un particulier avoit une gonorrhée, dont on travailloit sans succès à supprimer l'écoulement, depuis plus de trois mois, lorsqu'il s'adressa à moi, vers la fin de novembre 1765. La saison ayant été, et étant encore pluvieuse, le malade étant d'ailleurs d'un tempérament pituiteux, et disposé à tout faire pour obtenir guérison, je lui conseillai, pour tout traitement, de se mettre au régime le plus sévère qu'il pourroit supporter, tant du côté des alimens que de la boisson, le bornant, s'il lui étoit possible, à la croûte de pain bien fermenté et fort cuit, et à du bon vin rouge, pour donner du ton aux solides naturellement relâchés, en raison de son tempérament, de la saison humide, et de la grande quantité de boisson aqueuse qu'il avoit prise depuis longtemps. En effet, ce malade ne mangea, pendant l'espace de neuf jours, que huit onces de pain par chaque, et ne but qu'une demi-bouteille de vin; à la fin duquel temps il fut radicalement guéri.

Maladies dans lesquelles la diète légère est indiquée. Ce n'est guère qu'après le douzième ou le quatorzième jours, dans les maladies aiguës, temps auquel les accidens ont cou-

tume de cesser, que les malades peuvent être mis à la diète légère. D'après ce que nous avons dit ci-devant, le même précepte doit être observé dans le traitement des lésions qui, sans être accompagnées de rien de fâcheux, peuvent cependant le devenir. Prenons, pour exemple, une plaie contuse à la tête, dont les effets paroissent se borner au cuir chevelu. Nous avons eu occasion d'observer plusieurs fois, dans le cours de notre pratique, qu'en cas que le crâne, les méninges ou le cerveau soient lésés, c'est ordinairement dans les neuf premiers jours que les accidens paroissent. D'après cela, ne seroit-il pas imprudent de ne pas tenir en pareil cas les blessés à un régime sévère, au moins jusqu'au terme ordinaire auquel les accidens ont coutume de se montrer ?

Il y a plusieurs maladies qui, par leur caractère, exigent, comme nous l'avons vu ci devant, la diète la plus exacte, mais dans lesquelles certaines circonstances doivent cependant rendre le praticien moins rigide ; c'est, par exemple, lorsque les malades ont fait de grandes pertes, ou que, par l'importance de la maladie, on juge qu'il surviendra une grande suppuration, ou qu'on aura besoin d'autres évacuations considérables : alors on pourra permettre une diète légère indiquée, préférable, dans ce cas, aux

médicamens

médicamens cordiaux que l'on a coutume de prescrire, et qui ne font qu'échauffer, mettre les humeurs en effervescence, et donner des forces factices. Nous ne pouvons, en conséquence, que blâmer la pratique vulgaire qui, dans les cas d'hémorragie, administre les cordiaux et spiritueux, qui ne font qu'aggraver la maladie. Entre plusieurs faits que notre pratique nous a fournis, en voici un tout récent.

20^e^. *Observation, par le C^en^. Saucerotte.* Il y a quelques mois que la femme d'un boulanger de Lunéville eut une perte violente. Comme elle avoit de fréquentes syncopes, quelqu'un de l'art, qui fut consulté, lui administra une potion composée des eaux cordiales et spiritueuses, avec la confection d'hyacinthe. Cette mixture paroissoit véritablement rétablir les forces; mais aussi la perte augmentoit de plus en plus : de manière que cette femme étoit dans un état presque désespéré, lorsque je fus appelé. Comme on m'avoit instruit de l'état de la malade, j'apportai avec moi de l'essence de Rabel, dont je lui fis prendre aussitôt quelques gouttes dans de l'eau froide, pendant qu'on préparoit une décoction de riz qui fut acidulée avec la même essence, et dont la femme but beaucoup, à peine dégourdie. Je

lui fis faire du bouillon avec de la volaille, du veau, des pieds de cet animal et du riz, que la malade mangeoit, et qui tint lieu de nourriture unique pendant plusieurs jours. Tous les spiritueux et cordiaux ayant été bannis, la perte diminua peu-à-peu, et bientôt cette femme fut rétablie.

Quoique l'érysipèle soit une maladie vraiment aiguë, nous avons observé, avec plusieurs praticiens, que la diète légère convient mieux dans son traitement qu'un régime exact, parce que cette maladie attaque ordinairement les tempéramens bilieux, à qui l'abstinence est contraire, comme nous l'avons dit en son lieu.

Par une raison conséquente, les gens attaqués d'œdème, et d'autres maladies de cette nature, doivent observer un régime léger, quoique leur état de relâchement et d'affaissement paroisse exiger une diète moyenne et nourrissante; car, selon le précepte d'Hippocrate déjà rapporté, il est bon de faire jeûner ceux qui ont la chair humide.

Les scrophules attaquant ordinairement ceux qui ont la fibre molle et lâche, et dont les sucs ont une disposition à l'épaississement, il convient de tenir les sujets qui en sont attaqués à une diète subtile et légère. Rhasès a dit que le

principe de la cure de ces maladies est de permettre peu de nourriture aux malades.

Nous ajoutons qu'il ne faut pas accorder, à beaucoup près, aux femmes en couches, surtout si elles ne nourrissent pas, la quantité d'alimens que la pratique vulgaire a coutume de leur accorder ; et qu'elles doivent être tenues à un régime léger, au moins jusqu'à ce que la fièvre de lait soit passée.

Maladies dans lesquelles la diète moyenne ou nourrissante peut être permise. Lorsqu'une maladie quelconque est sur son déclin, que les accidens sont absolument dissipés, et qu'il n'y a plus de fièvre, ou qu'elle est de nature à ne pas donner à craindre que l'abondance des sucs nutritifs puisse en retarder la guérison ; dans les cas où il faut réparer, après de grandes pertes ou évacuations ; en un mot, dans les maladies qui sont de longue durée, il faut faire prendre aux malades une nourriture de bon suc ; car Hippocrate et Galien ont dit, qu'une diète sévère est plus dangereuse, dans les longues maladies, qu'une plus abondante. Ces auteurs ont même recommandé de ne pas assujétir les sujets, dans ces sortes de maladies, à un régime trop sévère et trop uniforme, de peur de rendre la nature languis-

sante; mais, au contraire, de leur faire quelquefois un peu passer le régime du côté des alimens solides, et même des liqueurs fermentées, afin de procurer à l'estomac une espèce de stimulant qui, occasionnant un orgasme dans la circulation, et une irritation au genre nerveux, sollicite la nature à expulser au dehors la matière morbifique.

Nous finirons cette partie des alimens, peut-être déjà trop longue, par dire quelque chose sur la quantité de boisson que le praticien doit prescrire dans le traitement des maladies chirurgicales.

Influence que la boisson peut avoir dans le traitement des maladies chirurgicales, eu égard à la plus ou moins grande quantité que l'on peut en prescrire aux malades. Dans les maladies aiguës et accompagnées d'accidens violens, la boisson doit être abondante, afin d'humecter, de délayer, d'assouplir et de calmer. Une boisson abondante est indiquée aussi, lorsqu'il y a un principe manifeste d'acrimonie dans les humeurs, afin de les détremper et de les adoucir : aussi, André de la Croix veut que dans le traitement des dartres, la boisson l'emporte de beaucoup sur la nourriture. Dans les cas où les sucs blancs sont engorgés, et ont acquis un certain degré d'épaississe-

ment, la boisson doit être prise en plus grande quantité que lorsque ces mêmes sucs sont infiltrés dans le tissu cellulaire, comme dans l'œdème, dans lequel il est important que les malades boivent peu.

Il y a des circonstances particulières, comme dans des maladies qui ont un siége profond et de difficile accès, où il faut comme surcharger de fluides le système vasculaire, si l'on veut franchir les obstacles. Il y en a d'autres où une boisson copieuse entraîneroit de grands inconvéniens; comme dans les hernies de la vessie, dans les plaies de cet organe, dans celles des reins et des urétères. Il suffit d'indiquer quelques avantages et quelques inconvéniens, pour que les jeunes praticiens en fassent l'application nécessaire aux différentes circonstances.

Après avoir traité des alimens et de la boisson, occupons-nous de l'influence que peuvent avoir l'exercice et le repos.

DE L'EXERCICE ET DU REPOS.

Ce que c'est que l'exercice. L'exercice consiste en des mouvemens actifs ou passifs de notre corps, en général, ou seulement de quelques-unes de ses parties.

Ce que c'est que les mouvemens actifs ou

passifs. Les premiers sont ceux que nous faisons par nous-mêmes ; tandis que nous ne pouvons exécuter les autres qu'à l'aide de quelqu'un, de quelque animal, ou de quelque machine.

Effets de l'exercice. Les effets de l'exercice sont de donner de l'activité, de la souplesse et du ton aux solides ; de faciliter la circulation des liqueurs, de les diviser et atténuer ; de favoriser l'influx des esprits ; de faciliter les sécrétions et excrétions, de même que la distribution des sucs nutritifs ; enfin, de procurer de la vigueur et de la gaieté à l'esprit.

Ce que c'est que le repos. Le repos peut être considéré ou comme un état d'inaction qu'éprouvent nos mouvemens volontaires : dans ce cas, nous le nommons repos réel ; ou comme un état de tranquillité de la part des choses extérieures : alors nous le qualifions de repos relatif.

Effets du repos. Les effets du repos sont de modérer la circulation des fluides et l'influx des esprits, et de maintenir dans un état de relâchement tout notre individu, ou seulement quelques-unes de ses parties.

D'après ces courtes généralités, examinons quels secours le chirurgien peut tirer de l'exer-

cice et du repos, prescrits avec méthode, dans le traitement des maladies chirurgicales.

En quoi consiste le mouvement actif, modéré ou violent. Le mouvement actif est ou modéré ou violent. Un malade s'exerce modérément lorsqu'il se promène, parle ou lit à haute voix, chante, ou s'occupe à quelque jeu ou travail qui ne le mette pas dans une grande agitation. Un malade, au contraire, s'exerce violemment lorsqu'il court, saute, danse, ou s'occupe à quelque jeu ou travail qui le mettent en grande agitation.

En quoi consiste le mouvement passif, modéré ou violent. Le mouvement passif est pareillement modéré ou violent. Un malade est agité modérément, lorsqu'il va en bateau, qu'il est conduit lentement en litière ou en voiture, ou porté de la même manière, par des hommes ou par un cheval, lorsqu'on lui fait mouvoir avec douceur quelque partie du corps, ou qu'on lui fait des frictions légères ou modérées. Un malade, au contraire, est agité violemment, lorsqu'il va à cheval au trot ou au galop ; qu'il est conduit vîte dans une voiture rude, ou qu'on lui fait de fortes frictions.

L'électricité ne pourroit-elle pas être mise au nombre des exercices passifs, qu'on

peut prescrire dans la cure de certaines maladies? Peut-être conviendroit-il d'ajouter l'électricité à l'exercice passif que le chirurgien peut prescrire dans le traitement de certaines maladies; car, que l'on regarde le fluide électrique comme agissant par secousse sur le corps humain, ou pénétrant par vibration dans les filières nerveuses qu'il parcourt et désobstrue, en s'unissant aux esprits animaux, avec lesquels il paroît avoir la plus grande affinité; il n'est pas moins vrai que ce fluide mis en action, par des moyens mécaniques, et dirigé méthodiquement sur le corps humain, a considérablement soulagé, et a même guéri des maladies qui, jusqu'à ce moment, avoient été regardées comme incurables. Par son administration, « M. Jallabert a grandement diminué » une paralysie du bras; M. de Sauvage a guéri » une hémiplégie et un lumbago; M. Bianchi » a traité avec succès des gens paralytiques ou » attaqués de rhumatismes; M. Zetzell a guéri » un bourgeois d'Upsal qui étoit paralytique » de la main, en dirigeant ses expériences sur » les endroits qu'il avoit reconnus être extrê- » mement sensibles; et a traité avec réussite » un homme qui avoit les membres courbés, » depuis plusieurs années, par une humeur » catharrale qui les avoit ankylosés; M. Pri-

» vati a guéri une fluxion opiniâtre aux jambes,
» qui les rendoit presque percluses, chez un
» homme d'environ vingt-six ans, et une en-
» flure aux doigts de la main, accompagnée
» de rougeur et de tremblement, chez une
» dame sexagénaire; enfin M. Quelmatz a guéri
» des paralytiques, des goutteux, et des gens
» attaqués de rhumatismes, de goutte sereine,
» etc. »

On a paru négliger, pendant quelque temps, le secours de l'électricité, comme moyen thérapeutique; mais, depuis peu, plusieurs physiciens l'ont employée avec succès.

Nous observerons qu'un exercice modéré peut être pris indifféremment dans tous les temps; au lieu que le chirurgien ne doit jamais prescrire un exercice violent, immédiatement après le repas, à cause du trouble qu'il opère dans la digestion.

Indication générale des maladies dans lesquelles l'exercice est utile. Les effets que produit l'exercice ayant été exposés ci-devant, il en résulte qu'il doit être avantageux, comme moyen curatif ou au moins préparatoire à la guérison, dans les maladies causées par le ralentissement du cours des liqueurs, ou par leur stagnation, et par le relâchement et la débi-

lité des solides : c'est ce dont nous allons nous occuper.

La promenade à pied, faite à l'air libre, a des avantages sur celle faite dans des lieux clos; parce que, dans le premier cas, la douce pression qu'exerce sur le corps une atmosphère renouvelée, produit des effets très-salutaires. A moins de contre indication, la première espèce d'exercice est donc préférable à l'autre.

L'équitation, au pas du cheval, étant aussi une espèce de promenade, elle doit être prescrite en certaines circonstances; il y a même des cas, comme nous le rapporterons, où elle l'emporte sur la promenade à pied.

Voyons dans quelles maladies il est bon de les prescrire, ou une autre espèce d'exercice modéré.

Indication des cas particuliers où l'exercice est avantageux. L'œdème étant causé, 1°. par la foiblesse et la laxité des solides, qui se laissent pénétrer par les fluides qu'ils charient; 2°. par la surabondance de ces mêmes liqueurs : un exercice modéré, en rendant à la fibre le ton qu'elle a perdu, et en ranimant la circulation languissante, contribue efficacement à la guérison de cette maladie.

Il est également profitable dans la cure des autres maladies causées par le rallentissement

du cours, la stagnation, la viscosité et l'épaississement des fluides, joints à l'atonie des solides ; telles que le skirre, les scrophules, les tumeurs enkystées, les fluxions catharrales, la goutte sereine, la cataracte, les fausses ankylôses, les exostôses, les contusions, les dépôts sanguins, les anevrismes, les concrétions polypeuses, les varices, les hémorroïdes, les ulcères accompagnés de suppuration séreuse, abondante, putride, etc. Nous ajoutons que les malades cacochymes se trouvent très-bien de son usage, ainsi que les convalescens. Dans tous ces cas il réveille l'oscillation des vaisseaux, favorise la résolution des liqueurs rallenties ou stagnantes, ou aide à leur coction. Mais ses effets ne peuvent pas avoir autant d'efficacité, si les humeurs ne sont plus sujettes au jeu des vaisseaux, si l'action de ces derniers est éteinte; en un mot, si les sucs ont acquis un assez haut degré de concrétion, pour être soustraits au ressort organique du système vasculaire.

On peut certainement obtenir de bons effets d'un exercice modéré dans le traitement de ces différentes maladies, en faisant attention qu'il faudroit se contenter de le faire prendre dans un endroit fermé, si l'on mettoit les malades dans le danger de quelque inconvénient,

en les exposant au grand air. Nous ajoutons qu'il y a quelques-unes des affections morbifiques, dont nous venons de faire la nomenclature, qui sont quelquefois accompagnées d'inflammation et de douleur ; alors l'exercice ne peut être prescrit que lors de la cessation, ou du moins de la diminution de l'une et de l'autre; autrement il pourroit aggaver les symptômes. Il est encore intéressant que toutes ces maladies, ou au moins la plupart, n'occupent pas les extrémités inférieures (nous en exceptons la cacochymie, qui est un vice général, et les hémorroïdes, la goutte sereine et la cataracte qui ont un siége fixe) : car il faudroit être très-circonspect sur l'usage de la promenade à pied, ou de l'équitation, de crainte que le manque de situation horisontale, nécessaire dans ces cas, et le poids du corps, n'aggravassent plutôt le mal que de le diminuer. Alors quelques-uns des mouvemens du tronc et des extrémités supérieures, que nous indiquerons plus loin, doivent suppléer ; de même que la promenade en voiture ou en litière, qui tiennent lieu de ces exercices, quand le sujet est d'une extrême foiblesse, ou que le mouvement lui cause de grandes douleurs.

Au contraire, dans le traitement du rhumatisme, de la sciatique (celle-ci a son siége fixe),

de la rétraction des muscles, des ligamens et des tendons, de la roideur, de l'engourdissement et de la débilité des parties, de la paralysie imparfaite, de l'atrophie et de l'ankylôse récente, la promenade à pied a de bons effets, plus marqués, lorsqu'elles attaquent les extrémités inférieures, et doit être préférée à l'équitation, parce qu'il faut, autant que faire se peut, que ce soit la partie même affectée qui agisse. En conséquence, lorsque la maladie occupe la tête, le tronc ou les extrémités supérieures, outre la promenade à pied et l'équitation, généralement profitables, on doit encore prescrire un autre exercice modéré, actif ou passif, des parties souffrantes, ou du moins de celles qui leur sont adjacentes, si elles ne peuvent agir; lequel exercice peut même quelquefois être poussé jusqu'au commencement de la lassitude. Mais dans le cas, par exemple, de l'impuissance totale de remuer une partie, outre l'exercice passif qui lui convient, il est bon encore que le reste du corps fasse un exercice actif, pour favoriser les effets de l'autre.

Pour mettre activement en action les muscles de la tête, du tronc et des extrémités supérieures, les sujets peuvent jouer au volant, à la paume, au mail, aux quilles, frotter, balayer, bêcher, hacher, scier, sonner, etc.

Nous avons promis d'indiquer les cas où l'équitation doit être préférée à la promenade à pied. Les voici : 1°. généralement dans les maladies qui attaquent les parties supérieures du corps ; 2°. dans certaines douleurs des articulations de la cuisse et de la jambe, que le mouvement progressif irriteroit, et qui, au contraire, éprouvent de bons effets du balancement doux que procure le cheval, en allant au pas ; 3°. dans le cas de grande débilité d'une des extrémités inférieures ; 4°. quand quelques affections, qui occupent la poitrine ou le bas-ventre, sont incommodes, par le sentiment de pesanteur qui en résultent, ou causent une difficulté de respirer, quand le malade fait le moindre mouvement actif ; 5°. lorsqu'un sujet exténué ou cacochyme se lasse facilement de la promenade à pied.

L'équitation est nuisible à ceux qui sont attaqués d'hémorroïdes.

Nous pourrions rapporter plusieurs faits confirmatifs de l'efficacité d'un exercice modéré, dans la cure des maladies ; mais nous nous bornerons aux suivans.

21e. *Observation, par le Cen. Saucerotte.* Un homme, en tirant des boîtes, au mois d'octobre 1764, eut le malheur qu'une éclata en

plusieurs pièces, et qu'un de ses fragmens pénétra fort profondément dans les muscles de la partie postérieure de la cuisse. Il fut apporté à l'hôpital de Lunéville, où on lui pratiqua les incisions nécessaires pour retirer le corps étranger. La suppuration fut des plus abondantes; et cette blessure grave ne fut guérie qu'au bout de plus de trois mois. Il lui resta une foiblesse et une roideur dans le membre, auxquelles rien ne remédia mieux que de courtes promenades, que ce particulier fit d'abord, et qu'il prolongea ensuite jusqu'à une demi-lieue de la ville, deux fois dans la journée.

22^e^. *Observation, par le C^en^. Saucerotte.* J'ai vu, dans le cours de l'été de l'année 1765, un militaire qui, après la guérison d'un coup d'épée, pénétrant dans la poitrine, étoit tombé dans une espèce de marasme et même de cacochymie, ne pouvant faire quelques pas dans sa chambre, sans éprouver une oppression violente et une lassitude extrême. On lui ordonna de monter un cheval doux, sur lequel on le posa les premières fois. Il ne fit d'abord cette exercice, deux fois dans le jour, qu'à la distance de cinq cents pas. Il l'augmenta peu-à-peu, et en ressentit des effets si salutaires, qu'au bout de huit jours il put monter seul et faire une

demi-lieue. Enfin, au bout de six semaines de continuation de cet exercice, augmenté de jour en jour, il se trouva jouir de la meilleure santé.

Si un exercice modéré produit de grands avantages, dans le traitement de certaines maladies, il y a des cas aussi où un exercice violent et forcé devient moyen curatif, comme dans quelques sciatiques, ou dans quelques congestions profondes, comme le prouve l'observation suivante.

23e. *Observation, par Tulpius.* Une jeune fille (*) étoit agitée de convulsions, lorsqu'elle étoit assise, et n'en éprouvoit aucune quand elle étoit debout, ou qu'elle marchoit; ce qui fit présumer à Tulpius que cette indisposition étoit causée par une humeur lente et pituiteuse qui avoit son siége dans les lombes et dans les ligamens qui attachent la matrice aux os des îles. La guérison confirma la conjecture de l'observateur; car ce ne fut que par un exercice violent, que cette singulière convulsion fut détruite. La malade ayant un jour marché vite, et pendant long-temps, cette agitation échauffa tellement les lombes, qu'elle divisa

(*) Tulpius, Lib. I. Observat. Cap. XIV.

l'humeur

l'humeur visqueuse qui y croupissoit; de manière que cette fille, de retour chez elle, se trouva guérie.

Il ajoute qu'un pareil exercice ne peut qu'être salutaire à ceux qui sont attaqués du *lumbago*.

Nous avons des exemples de maladies vénériennes invétérées, et sur-tout compliquées de vices osseux, comme tumeurs gommeuses, nodus, exostôses, qui ayant résisté à plusieurs traitemens, ont été guéries par l'usage d'une tisane sudorifique, bue à la dose convenable, et suivi d'une promenade fatigante de quelques heures à pied ou à cheval, ou de quelqu'autre exercice pénible, après lesquels les malades se sont mis au lit pour suer; méthode curative qu'ils ont continuée pendant plusieurs semaines.

Jean Saporta, qui a écrit sur les maladies vénériennes, dans le commencement du dix-septième siècle, a parlé de ce moyen de guérir, mais ne lui a pas donné assez d'extension.

« Le mouvement, a-t-il dit, est bien préférable au repos, si les douleurs arthritiques ne sont pas de la partie. C'est pourquoi plusieurs vérolés se sont guéris de cette maladie dans son principe, en jouant à la paume, ou en faisant d'autres exercices qui excitent une sueur copieuse. Ainsi, lorsque le ma-

» lade fait usage de la tisane sudorifique, il » faut qu'auparavant de la prendre, il se pro- » mène dans sa chambre, en évitant cepen- » dant tout excès (14). »

Si l'on entend principalement par exercice actif le mouvement des extrémités supérieures et inférieures, il y en a cependant d'autres espèces, qui, sans avoir autant d'influence sur le reste de la machine, ne laissent pas d'être localement médicamenteuses. Par exemple, l'action de parler ou de lire à haute voix, de déclamer, de chanter, a été reconnue avantageuse en plusieurs circonstances, pour rétablir le ton des parties de l'arrière-bouche, après des esquinancies, tumeurs, plaies et ulcères.

Voici un exercice que l'on peut nommer oculaire, et qui opère de bons effets dans le strabisme; c'est de faire asseoir, pendant une demi-heure, matin et soir, la personne attaquée

(14) Mon fils, chirurgien-major du premier régiment de carabiniers à cheval, mort, en 1794, médecin de l'hôpital de Gand, a soutenu, en 1790, pour son doctorat à Strasbourg, une thèse sur les effets des médicamens et du mouvement dans le traitement des maladies vénériennes; dans laquelle il y a des vues importantes sur les effets thérapeutiques de l'exercice, dans la cure de ces maladies.

de ce vice, devant un miroir, et de faire ensorte que chaque œil regarde exactement la prunelle de celui qui lui correspond dans le miroir. La vue se redresse, par cet exercice continué pendant quelque temps, parce qu'il rend parallèle l'axe des yeux.

Le chirurgien intelligent sait tirer parti, à l'avantage de ses malades, des choses mêmes qui paroissent de la moindre importance aux yeux du vulgaire. Par exemple, dans le traitement des ulcères, des fractures, à la suite des grandes opérations, etc., il est bon quelquefois d'un peu exhausser ou abaisser la partie affectée, de la changer de place, et même tout le corps s'il est nécessaire : cela soulage les malades, en calmant leur mal-aise et leur agitation. Ambroise Paré a nommé cet exercice *flabellation*.

On sait que les ankylôses peuvent être essentielles, ou seulement avoir lieu à la suite des fractures. Dans ce dernier cas, elles reconnoissent deux causes : ou la fracture avoisinant l'articulation, la matière du cal s'épanche dans les parties circonvoisines, en soude les pièces, ou en comprime et irrite les ligamens et les capsules articulaires, qui, perdant leur souplesse, acquièrent à-peu-près le degré de l'ossification ; ce qui prive l'article de mouve-

ment. On n'ignore pas que, dans la seconde supposition, rien n'entretient mieux la fluidité de la synovie, que le mouvement des jointures : car, si à la suite d'une fracture, quoiqu'éloignée de l'articulation, on laisse, pendant long-temps, les parties sans les mouvoir, sur-tout lorsque le cal est long à se former, la synovie s'épaissit et s'accumule dans les capsules articulaires, si on ne favorise la résorbtion de cette humeur, par l'exercice de la partie. Le chirurgien doit donc, dans ces différentes circonstances, prévenir l'ankylôse, par des mouvemens légers qu'il fera exécuter au membre. L'observation suivante confirme la bonté de cette pratique.

24^e^. *Observation, par le C^en^. Saucerotte.* Au mois de mai dernier, la fille d'un sellier de Lunéville eut l'humérus droit fracturé, auprès de ses condyles. Comme je craignois pour les suites, je demandai l'assistance d'un confrère. Ce fut feu M. Henri qui fut appelé. La fracture réduite méthodiquement, le premier appareil fut levé au bout de huit jours, et dès ce moment nous fîmes exécuter tous les jours, à l'avant-bras, des mouvemens doux de flexion et d'extension, avec la précaution d'empoigner fermement l'humérus, avec les deux mains,

à l'endroit de la fracture, pendant que l'on faisoit exécuter les mouvemens susdits. Malgré cet exercice journalier, le cal fut parfait au bout d'un mois; cette petite fille se servant actuellement de son bras, avec autant de facilité qu'avant la fracture.

Les mouvemens méthodiques des articulations ne sont pas moins nécessaires à la suite des luxations : le désordre qui a eu lieu dans les ligamens et les capsules articulaires, exige cette précaution, si le chirurgien veut éviter l'ankylôse. Ainsi, lors de la cessation de la vive douleur, il doit faire exécuter de temps en temps, à la jointure, les mouvemens qui lui sont propres. La même pratique doit être observée dans la cure des suppurations des articles et des gonflemens qui peuvent attaquer ces parties. Le manque de cette précaution a souvent été cause que les individus ont été estropiés. Nous croyons que l'on peut lui imputer, à juste titre, la formation de l'ankylôse, dont nous allons rapporter l'histoire.

25^e^. *Observation, par feu le C^en^. Didelot.* Il survint à un jeune étudiant, en pension dans un collége, un gonflement indolent dans l'articulation du bras avec l'avant-bras. On employa plusieurs remèdes, tant internes qu'ex-

ternes ; mais on lui faisoit porter soigneusement le bras en écharpe, et on négligea de faire exécuter les mouvemens de la jointure, de manière que l'ankylôse imparfaite étant caractérisée, on me le remit entre les mains ; mais ni les fomentations, ni les douches, ni les essais de flexions et d'extensions, ni les frictions, ni les eaux de Plombières n'ont pu guérir ce jeune homme, dont l'articulation n'a plus qu'un mouvement fort obscur.

Dans les luxations consécutives, soit de cause interne ou externe, dans l'hydropisie des articles, dans les épanchemens de la synomie, il faut, autant qu'il est possible, faire exécuter des mouvemens méthodiques aux articulations.

Petit recommande, au sujet de l'amas de la synovie, « qu'à chaque pansement on remue » la tête de l'os dans sa cavité, s'en servant » comme d'un pilon dans un mortier, pour » froisser et atténuer la synovie, et la rendre » capable de transpirer au dehors, ou de ren» trer dans ses couloirs ».

Nous avons observé plusieurs fois, avec les bons praticiens, que les mouvemens combinés d'une partie, affectée d'un ulcère sinueux, facilitent l'expulsion du pus, qui croupit dans quelques recoins de l'ulcère.

La lythotomie, que nous pratiquons deux fois l'an à Lunéville, d'après une fondation du feu roi de Pologne Stanislas le bienfaisant, nous a mis plusieurs fois à même d'éprouver les effets salutaires d'une espèce d'exercice dont Raw a fait usage avant nous ; c'est, lorsqu'au bout de quinze à dix-huit jours les plaies de nos taillés ne font pas de progrès sensibles, de ne pas les astreindre à se tenir couchés sur le dos, mais de leur permettre de se coucher indifféremment sur un côté et sur l'autre, comme ils se trouvent mieux ; de les faire lever ensuite, et même de les faire promener un peu, s'ils le desirent ; ce qui accélère considérablement leur guérison.

Ce n'est pas le tout de prescrire ou de faire exécuter certains mouvemens, que l'on reconnoît devoir être profitables ; il en est d'autres reçus dans la pratique vulgaire, qui sont nuisibles en eux-mêmes, et qu'un bon chirurgien doit éviter, en leur en substituant de plus méthodiques. Nous en rapporterons un exemple, tiré des mémoires même de l'académie. L'occasion d'en faire une bonne application se présentant fréquemment, nous croyons qu'il doit tenir une place distinguée dans les moyens curatifs que la chirurgie peut obtenir d'un exercice modéré.

« Une inattention dans la pratique des pansemens, à la suite de l'amputation de la » cuisse, produit un fâcheux éloignement des » parties musculaires. On ne prend pas assez » garde à la situation du moignon, dans le » temps qu'on renouvelle les appareils. On » fait fléchir la cuisse, pour élever le bout du » moigon, et se mettre plus à portée de panser » commodément la plaie. Plus on avance dans » la cure, moins on prend de mesure à cet » égard ; et j'ai vu, dit M. Louis, beaucoup » de blessés qui, se croyant hors de danger, » auroient été bien fâchés de se priver de la » satisfaction de faire faire à la cuisse un angle » droit avec le corps, en la portant perpendi- » culairement en haut. Dans cette flexion, le » bout de l'os semble sortir du moignon, et il » s'élève effectivement au-dessus du niveau » des chairs. C'est un mouvement déraison- » nable qu'on doit absolument interdire. Le » chirurgien, au lieu de faire fléchir la cuisse, » se procurera la plus grande facilité de pan- » ser le malade, en le faisant soulever, des » deux côtés, avec une alèze, et en plaçant » sous les reins et les fesses un petit matelas, » ferme et assez épais, ou un coussin de ma- » roquin, fait de crin bien serré. Le blessé ne » courra aucun risque, dans le mouvement

» qu'on fera pour le soulever ainsi. Il n'y au-
» roit que le danger de l'hémorragie qui pour-
» roit le faire craindre ; mais la flexion de la
» cuisse l'occasionneroit bien plutôt que la ma-
» nière d'élever le bassin du malade, comme
» je le recommande ».

On trouve un double avantage dans cette méthode ; c'est celui de la *flabellation.*

Le poids du fœtus et la distension de la matrice donnant de la disposition aux humeurs à stagner, les femmes enceintes se trouvent bien d'un exercice modéré à pied, ou dans une voiture douce. Mais les promenades fatigantes recommandées, vers la fin du terme, par de mauvais praticiens, et par la plupart des sages-femmes, dans l'intention de faciliter l'accouchement prochain, sont ordinairement nuisibles ; et nous avons eu occasion d'observer plusieurs fois que cet exercice immodéré, bien loin de remplir ces vues, a rendu au contraire le travail plus difficile, les fœtus s'étant présentés dans de mauvaises positions.

Il est quelquefois utile de faire promener les femmes en travail, lorsqu'on s'apperçoit que leurs maux se rallentissent, lorsqu'elles sont assises ou couchées ; ou si la malade, étant dans ces situations, éprouve des inquiétudes, des mal-aises ou des crampes ; mais il faut

qu'elle n'ait point de perte, car le mouvement ne feroit que l'augmenter.

Enfin un exercice salutaire, dans les maladies de longue durée, et qui est principalement relatif aux gens d'une complexion foible, à ceux qui sont attaqués de maladies froides et indolentes ou putrides, ou qui sont accidentellement exténués par la maladie, ou enfin qui sont cacochymes, c'est, autant qu'il est possible, de ne les laisser au lit que pour le temps du sommeil, d'autant mieux que le repos ne fait que relâcher et affoiblir les solides, et faire croupir les humeurs. Il convient donc qu'ils sortent non seulement de leur lit, mais de leur chambre, afin que, dans le premier cas, les exhalaisons de la transpiration et de la sueur puissent s'évaporer, et ne pas être retenues captives, pour faire une impression nuisible sur les fibres du sujet. En laissant donc un malade au lit, passé le temps du sommeil, il se fait chez lui une transpiration forcée qui l'énerve, qui déprave et corrompt ses humeurs, par la grande abondance d'air fixé qui s'échappe ; au lieu que l'air du matin, donnant du ressort aux solides, fait mieux supporter les évacuations et les pertes que le malade doit faire dans la journée. Ainsi, dans les cas de grandes suppurations, de dévoiement, dans les

circonstances où il y a de grandes sueurs à exciter, etc., il est bon, autant que faire se peut, que les malades changent d'atmosphère, tous les matins, afin que leur corps, ayant une plus grande force tonique, puisse mieux supporter les évacuations.

26^e. *Observation, par le C^en. Saucerotte.* J'ai connu une religieuse, attaquée d'un cancer ulcéré au sein, qui souffroit beaucoup moins, se sentoit plus forte, et observoit que son ulcère rendoit une matière moins abondante et moins fétide ; en un mot qu'elle dormoit mieux la nuit suivante, lorsque le temps lui permettoit de prendre l'air du matin dans le jardin du couvent, et de s'y promener. Ce qui prouve que l'air du lit et de la chambre des cancéreux est un vrai septique ; au lieu que l'exercice du matin, fait à l'air libre, est un puissant anti-putride.

Différentes espèces de frictions, et leurs vertus. Lorsqu'il n'est pas possible d'exercer tout le corps, ou seulement la partie affectée, on y supplée par des frictions, que nous avons mises au rang des exercices passifs ; et quand même les mouvemens seroient possibles, on associe quelquefois ces deux moyens curatifs. Les anciens faisoient un grand usage des fric-

tions, et les modernes ont paru les négliger. Il paroît cependant qu'on les emploie davantage actuellement, qu'au commencement de ce siècle. Ambroise Paré établit trois espèces de frictions, savoir la dure, la molle et la médiocre; trois termes que nous pouvons rendre par forte ou rude, douce ou légère, et modérée.

La forte. La forte se fait avec la main, avec de la toile neuve, une brosse, une éponge ou autre chose. La vertu de cette espèce de friction est de resserrer les fibres, et de leur donner du ton. Nous avons vu guérir, et avons guéri, par son moyen, plusieurs sciatiques et rhumatismes invétérés, qui avoient résisté à tout autre traitement; et nous ne pouvons passer sous silence une guérison, dont nous lui sommes redevables.

27^e^. *Observation, par le C^en^. Saucerotte.* A la suite d'une fièvre maligne, il resta, en 1765, à un ecclésiastique, une douleur fixe, profonde et aiguë, à la région des lombes, que les fomentations, embrocations, douches et cataplasmes ne purent calmer Elle étoit même quelquefois si vive, qu'elle lui arrachoit les cris les plus lamentables. Son médecin lui ordonna, intérieurement, les anodins, et même les nar-

cotiques, qui ne le calmoient que pour un temps. Le rapport qu'on me fit des moyens infructueux qui avoient été employés, me donna à conjecturer que des frictions, faites un peu rudement, pourroient être utiles. Je prescrivis, en conséquence, que la partie malade seroit frictionnée deux fois par jour, avec une serviette de grosse toile, chauffée et imprégnée de la vapeur de substances aromatiques, brûlées sur des charbons. Au quatrième jour de cet exercice, le malade trouva sa douleur diminuée, et fut radicalement guéri au bout de trois semaines, en en continuant l'usage.

Cette espèce de friction est aussi reconnue comme très-salutaire, dans la cure préservative des maladies rhumatisantes et goutteuses. Le père de la chirurgie française ajoute que si on renouvelle souvent la friction rude, et qu'on la fasse pendant un certain temps, elle raréfie, évapore, résout, exténue et diminue nos solides; en outre elle fait révulsion, et attire les humeurs d'une partie sur une autre.

Les auteurs ont recommandé, dans ce dernier cas, de frotter rudement les parties éloignées de celles qui sont souffrantes, afin d'attirer les humeurs sur les premières, et d'en dégager les autres. Galien veut que quelqu'un attaqué de phlegmon, aux extrémités infé-

rieures, ait les parties supérieures rudement et long-temps frictionnées, et *vice versâ*. Nous n'avons pas encore expérimenté cette méthode, et ne sommes pas d'avis de le faire ; d'autant mieux que cette espèce d'exercice irritant nécessairement les parties sur lesquelles on le met en usage, et, par sympathie, le reste du corps, et accélérant en outre, non seulement la circulation locale, mais la générale aussi, il en résulte que la partie malade, bien loin d'en être soulagée, en souffre au contraire. Nous improuvons pareillement le précepte du même auteur, qui a rapport au précédent, c'est d'exercer à une promenade fatigante, ou à la course, les malades dont les parties supérieures sont prises du phlegmon, et de les faire beaucoup agir, avec leurs bras et leurs mains, lorsque l'affection a son siége dans les parties inférieures. Si ces sortes de mouvemens bornoient leur action aux parties seules qui agissent, cet exercice pourroit être salutaire ; mais comme le système nerveux, et la circulation en général, s'en ressentent, cette pratique ne peut qu'être préjudiciable. Ainsi nous pensons que quelqu'un, attaqué de phlegmon, doit garder le repos ; mais nous croyons, au contraire, que des frictions révulsives doivent être utiles dans la cure des maladies non inflammatoires. En

conséquence, nous admettons la pratique d'André de la Croix, qui recommande les frictions rudes sur les parties opposées à celles qui sont en convulsion, pour résister aux mouvemens désordonnés. Il prescrit, ainsi que Magatus, le même exercice dans la cure des plaies de tête et des ulcères. Rivière en indique l'usage aux extrémités inférieures, dans la goutte sereine.

Les bons effets de la friction rude, faite pendant long-temps, sont éprouvés pour rappeler les noyés à la vie, etc.

Enfin, les plus grands praticiens recommandent, dans la léthargie, les frictions sur l'occipital et sur la partie postérieure du cou, en les dirigeant du haut en bas, et en les faisant plus ou moins fortes, eu égard à la nature de l'assoupissement.

Friction douce ou légère. La friction douce ou légère amollit, relâche, rend la peau douce et polie, mais ne produit aucun effet, selon Ambroise Paré, si elle n'est continuée un peu de temps.

Cette friction est très-utile sur les parties qui ont été long-temps dans l'inaction, ou qui ont été comprimées par quelque bandage. Elle convient lorsqu'on lève les appareils des ulcères rebelles, des fractures, etc. C'est sur-tout

les parties qui posent, qui doivent être frictionnées. Cet exercice remédie aussi à certains malaises et prurits.

On a éprouvé qu'il est bon de frictionner et d'agiter légèrement les paupières dans la goutte sereine et dans la cataracte, afin d'irriter un peu ces parties et de mettre en jeu les liqueurs et les esprits.

Nous ajoutons que, comme moyen préparatoire aux onctions mercurielles, la friction douce ou légère, en amolissant et relâchant la peau, est préférable à la friction forte que les praticiens vulgaires ont coutume d'employer, laquelle, en enflammant et durcissant la peau, bouche les pores, bien loin de les ouvrir.

Friction modérée. La friction modérée tient le milieu entre les deux autres, en ce qu'elle fait, continue toujours Ambroise Paré, augmentation d'aliment et de nutrition dans la partie frottée, en y attirant le sang et les esprits, et en les y retenant.

Lorsque l'inflammation est dissipée dans les contusions, et qu'il n'y a plus ou presque plus de douleur, les frictions avec une flanelle ou un linge chaud, divisent, par une douce agitation, le sang stagnant et coagulé qui peut, en

en conséquence, s'introduire dans les petits orifices des vaisseaux absorbans.

Dans la débilité de tout le corps et la cacochymie, dans la rétraction des muscles, l'atrophie, la rélaxation des ligamens, la stupeur, la paralysie, l'ankylôse, le gonflement des articles, etc., les frictions modérées raniment la circulation languissante, favorisent la résolution des humeurs qui croupissent; sollicitent l'influx des esprits; rendent enfin aux solides le ressort qu'ils ont perdu.

On prescrit, avec fruit, cet exercice sur la partie postérieure du cou, dans la cataracte, la goutte sereine et les maladies par débilitation, qui attaquent les bras, et sur-tout l'épine; dans les affections, par la même cause, qui occupent le tronc, ou les extrémités inférieures.

Quelquefois on est parvenu à rappeler la goutte aux extrémités inférieures, en les frottant modérément, depuis les pieds jusqu'à la moitié des cuisses, pendant un quart d'heure, trois ou quatre fois dans la journée.

On retire encore de bons effets de cet exercice passif pour rappeler, dans quelque partie, un écoulement supprimé.

Enfin, les frictions modérées sont un moyen préparatoire à l'administration de certains re-

mèdes internes, comme les sudorifiques, et à l'application des ventouses, des vésicatoires et des cautères potentiels. Elles favorisent l'efficacité des remèdes résolutifs, fondans, discussifs et confortatifs dans l'œdème, les fluxions catharrales, le skirre, la fausse ankylôse, et autres maladies indolentes, ou causées par atonie des solides, comme l'atrophie, la paralysie, etc. Petit nous enseigne, dans son Traité des maladies des os, que « si les frictions mo-» dérées ne réussissent pas seules, dans le » traitement de l'ankylôse, pour résoudre la » synovie et dissiper le gonflement de l'arti-» culation, elles servent au moins à assurer » l'effet et l'efficacité des autres remèdes ».

28e. *Observation, par Ambroise Paré.* Ces frictions préparatoires ont parfaitement réussi à Ambroise Paré, que Charles IX envoya au secours de M. de Lavret, frère du duc d'Ascot. Ce seigneur étoit réduit à la dernière extrémité, à la suite d'un coup de feu reçu plus de sept mois auparavant, qui lui avoit fracturé le fémur, à trois doigts au-dessus du genou. L'habile chirurgien employa, dans cette cure admirable, les frictions, avec des linges chauds, sur la partie lésée, pour favoriser l'effet des remèdes, capables d'atténuer et de résoudre

l'engorgement du membre blessé; et il en prescrivoit le matin d'universelles de tout le corps, qui étoit, dit-il, grandement exténué et amaigri, par les douleurs et autres accidens, et aussi par faute d'exercice.

La qualité des différentes espèces de frictions, le temps propre à les faire, leur quantité, l'âge, le sexe, la force du sujet, la sensibilité des parties, méritent l'attention du praticien.

Nous croyons ne devoir pas passer sous silence une autre espèce d'exercice passif, dont on retire des avantages, lorsque les frictions ont été infructueuses, dans les maladies où il est nécessaire de rappeler le sentiment et le mouvement : c'est l'*urtication*, ou méthode de battre avec des orties. C'est la rougeur érysipélateuse qui indique qu'il faut cesser. Si l'on continuoit, l'érysipèle de simple deviendroit boutoneux; la partie s'engorgeroit, se tuméfieroit et suppureroit.

Si un chirurgien intelligent peut faire contribuer l'exercice à la guérison des malades, il peut aussi tirer des secours très-salutaires du repos bien ordonné.

Maladies dans le traitement desquelles le repos est nécessaire. Que les parties atta-

quées de flegmon et d'érysipèle soient tenues dans un repos parfait, recommandent André de la Croix, Paré et Guillemeau : car, disent-ils, tout mouvement échauffe et attire diverses humeurs sur le lieu malade. Celse nous enseigne que le repos est le meilleur médicament dans le traitement des plaies. Hippocrate, au Livre des ulcères et des fractures, ordonne le repos, mais sur-tout de la partie affectée, dans la cure de toutes les espèces de plaies. André de la Croix dit, qu'il est mal de se tenir debout ou de marcher, lorsqu'il y a ulcère aux extrémités inférieures, de même que d'agiter les bras, lorsque les mains en sont attaquées. Magatus prescrit le repos, et sur-tout de la partie malade, dans le traitement des plaies ; car l'exercice, dit-il, agite les humeurs, et les rend promptes à s'écouler, et s'il est violent, il les porte en abondance à la plaie ; en un mot, c'est troubler les opérations de la nature, ajoute-t-il, que de mouvoir la partie blessée, ou celles qui sont voisines ; sur-tout il est nuisible de marcher, si la blessure est aux extrémités inférieures. Enfin nous lisons dans Heister : « Le » repos est un excellent remède pour les bles- » sés ; particulièrement quand la plaie est con- » sidérable, et qu'elle occupe les parties infé- » rieures du corps, l'action et la progression

» seroient extrêment nuisibles. On ne manque » pas d'exemples de blessés, qui, pour s'être » livrés à de violens exercices, à cheval, en » voiture, à la danse, etc., se sont exposés non » seulement aux plus grands maux, mais à un » danger de mort très-prochain ».

Voilà des autorités qui n'établissent guère qu'une doctrine générale. Entrons actuellement dans quelques particularités.

Le cerveau étant l'organe distributeur du sentiment et du mouvement, dans toutes les parties du corps, il y a une correspondance et une sympathie marquées entre lui et ces dernières; par conséquent ses lésions doivent être regardées comme des maladies très-graves. Ainsi, dans les plaies de tête, accompagnées d'accidens, ou qui seulement sont de nature à en faire craindre un repos exact, tant réel que relatif, est d'un avantage marqué; le moindre mouvement dans ces circonstances, mais surtout de la partie affectée, peut entraîner des accidens considérables, comme nous en avons des exemples. Les malades doivent donc peu parler, et ne le faire qu'à voix basse, seulement pour exprimer leurs besoins. S'ils sont dans le cas de prendre quelques alimens, ils s'abstiendront des substances solides, parce

qu'en mâchant, les muscles crotaphytes et masseters causent, dans leur contraction, un ébranlement à toute la tête. Il faut qu'ils évitent de rire, et que le chirurgien travaille sérieusement à calmer la toux et à arrêter le vomissement, s'ils existoient; enfin à éloigner les causes qui pourroient exciter l'éternuement.

Quant au repos relatif, le lit du blessé doit être assez mou pour qu'il y goûte un bien-être: il faut que la chambre qu'il habite ne reçoive qu'un jour foible qui ne porte pas directement sur ses yeux; par la même raison, elle sera peu éclairée pendant la nuit, et l'on aura soin que la lumière soit hors de la portée de sa vue; on évitera qu'il y ait de la poussière ou de la fumée, et qu'on porte auprès de lui des odeurs pénétrantes. A moins d'indispensable nécessité, on ne doit panser qu'une fois par jour, car les pansemens fréquens irritent les plaies et fatiguent les malades. Ce précepte peut s'étendre au traitement des plaies et ulcères des autres parties du corps, dont les praticiens vulgaires croient accélérer la guérison, en les pansant fréquemment, tandis qu'au contraire ils ne font que la retarder. Dans les lésions de la tête, ils faut, autant qu'on le peut, ne pas placer les blessés dans un appartement sur la

rue, et les éloigner des maréchaux, tonneliers, chaudroniers, des cloches, de l'artillerie dans les armées, etc.

29e. *Observation, par Ambroise Paré.* Je me souviens, quand j'étois dernièrement au château d'Hesdin, qu'à l'heure qu'on faisoit la batterie, le bruit et retentissement de l'artillerie causoient aux patiens une douleur extrême, et principalement à ceux qui étoient blessés à la tête ; car ils disoient qu'il leur sembloit qu'autant de coups de canon que l'on tiroit, on leur donnoit autant de coups de bâton sur leurs plaies ; souvent même elles rendoient du sang. Les blessés crioient et se lamentoient beaucoup ; de sorte que la douleur, la fièvre et autres accidents étoient, par telle véhémence, grandement augmentés, et la mort accélérée.

Voici une autre observation confirmative des mauvais effets qui proviennent du défaut de repos relatif.

30e. *Observation, par Fabrice de Hilden.* Fabrice de Hilden dit (*) qu'un garçon, âgé de quatorze ans, avoit une fracture au sommet de la tête. Tout alloit au mieux. Je défendis à

(*) Hildan. Centur. I. Obser. XX.

son père, qui étoit aubergiste, de laisser sonner de la trompette, battre le tambour, ni jouer d'autres instrumens dans sa maison. Mais cet homme, méprisant mes avis, laissa jouer de la flûte et battre le tambour, auprès du lit du malade, et danser des paysans, jusqu'au milieu de la nuit. Le blessé fut pris le surlendemain d'une fièvre très-aiguë, du délire, de spasmes, de nausées et d'autres fâcheux accidens qui le firent périr.

A quelque chose près, qui a spécialement rapport à la partie seule affectée, le repos réel et relatif, dont nous venons d'indiquer la nécessité, dans les lésions de la tête, est nécessaire aussi dans les maladies graves des autres parties du corps.

Les yeux étant doués d'une grande sensibilité, qui devient encore plus exquise dans l'ophtalmie inflammatoire, l'éternuement, le vomissement, la toux, l'action de parler à haute voix, le vent, la fumée et la poussière, ne font qu'augmenter l'irritation. Il convient que l'œil sain soit couvert comme le malade; car si le premier agit, il est impossible à l'autre de se tenir dans l'inaction; c'est la raison pour laquelle on observe que l'on souffre davantage, lorsqu'il n'y a qu'un œil affecté, que lorsqu'ils le sont tous deux. Si le chirurgien peut per-

mettre quelques alimens, qu'ils soient d'une consistance molle, de même que dans les plaies de la face, par les motifs qui ont été déduits plus haut, en parlant des lésions du cerveau.

Dans les plaies graves de la poitrine, le blessé doit éviter, autant qu'il lui est possible, les grandes inspirations, et de se retourner dans son lit. Si la toux et le vomissement sont de la partie, le chirurgien fera ses efforts pour les combattre.

Dans la division de vaisseaux sanguins considérables, il faut que le sujet observe le plus grand repos, d'abord pour faciliter la réunion, en second lieu, parce qu'après de grandes évacuations, le repos restaure.

Le repos est indispensable dans les fractures, et après les luxations, jusqu'à ce que la douleur soit passée, ou considérablement diminuée ; parce que le tiraillement violent, que les muscles, les capsules articulaires et les ligamens ont souffert, fait que, bien loin que des mouvemens prématurés rétablissent leur ressort, ils les rendent au contraire inhabiles à exécuter leurs fonctions par la suite.

Les parties qui environnent les articulations ayant été grandement distendues dans une entorse, il en résulte que si l'on néglige de les consoler et de les tranquilliser pendant quel-

ques jours, le sujet y ressent des douleurs pendant très-long-temps.

Est-il nécessaire de dire que le repos doit être observé scrupuleusement après les grandes opérations, sur-tout lorsqu'il y a menace d'hémorragie ?

Dans la relaxation de la matrice et du vagin, et dans tous les cas de hernies, le repos est utile, et les malades doivent éviter les efforts et les exercices violens, de peur d'augmenter le *prolapsus*, dans le premier cas, et de donner lieu à l'étranglement dans le second, ou même de l'augmenter s'il existe.

Nous dirons la même chose relativement à ceux qui ont une gonorrhée, sur-tout si elle est de mauvais caractère, de crainte qu'elle ne tombe, comme l'on dit, dans les bourses ; ce que nous voyons arriver fréquemment chez les jeunes gens qui dansent, montent à cheval, font des armes, sautent des fossés. Nous ajoutons que ces malades se trouvent bien de coucher sur un matelas de crin, et qu'ils doivent même éviter de dormir sur le dos, de peur de s'échauffer la région des reins.

Il faut aussi que les femmes enceintes évitent les exercices violens ; comme de monter fort haut, de danser, de courir, de trop hausser les bras, de lever ou de porter des far-

deaux, d'aller à cheval, au trop ou au galop, de voyager dans des voitures rudes ; et tout cela, d'autant plus qu'elles approchent de leur terme. Il faut pareillement qu'elles évitent de se mettre à portée du son des grosses cloches, et du bruit de l'artillerie, d'autant mieux que l'on en a vu résulter des fausses-couches.

Il y a aussi une espèce de repos avantageux aux femmes enceintes, qui n'est pas à mépriser. Si, par exemple, une femme reconnoît, dans les premiers jours, qu'elle est grosse, ce dont plusieurs s'apperçoivent, il est bon qu'elle s'abstienne du coït pendant quelque temps, de crainte que les secousses qu'éprouve la matrice dans cette action ne donne lieu à l'expulsion de l'embryon, qui n'a encore ni consistance, ni forme. Hippocrate en a fait un précepte au Livre *de sterilibus*, lorsqu'il a dit : *Si mulier genituram se concepisse cognoverit, primo tempore non amplius ad virum accedat, sed quiescat.*

31^e^. *Observation, par le C^en^. Saucerotte.* Une jeune femme n'avoit pu, dans trois grossesses consécutives, porter son fœtus à plus de trois mois, malgré qu'elle eût pris toutes les précautions nécessaires, du côté du régime, des voitures, de la danse, etc. ; je jugeai, par

ce qu'elle me dît, qu'elle étoit d'une constitution très-délicate, et qu'elle avoit le genre nerveux fort irritable, n'étant avec cela âgée que de dix-sept ans. Je lui ordonnai, en conséquence, dès qu'elle croiroit être grosse, de se séparer de son mari, jusque passé le demi-terme, ce qu'ils firent volontairement tous deux; et depuis cette époque cette jeune femme a porté tous ses enfans à terme.

Il y a d'autres femmes à qui le coït est nuisible sur la fin de la grossesse. En général toutes doivent peu s'y livrer dans ce temps, parce que le ventre, par sa grosseur et son élévation, ne peut qu'être comprimé dans l'action.

Le jour de la chambre des accouchées, surtout de celles qui ne nourrissent pas, doit être fort doux. Il faut les éloigner du bruit, et elles ne doivent parler que pour exprimer leurs besoins.

Repos de situation. Il y a une espèce de repos, que l'on peut nommer de situation, duquel on retire les plus grands avantages, dans le traitement des maladies, lorsqu'il est bien ordonné.

En général, une partie malade doit être située de manière que le cours des liqueurs s'y fasse librement, de même que l'écoulement des matières qu'elle peut fournir. Comme le

sang a plus de peine de circuler par les veines que par les artères, sur-tout dans la tête et les extrémités, la première doit toujours être plus élevée que le tronc, et la partie inférieure de chaque extrémité doit être dans une situation plus haute que la partie supérieure qui lui répond.

Il faut outre cela chercher le bien-être du malade, et empêcher, autant que faire se peut, que l'endroit de son corps affecté et souffrant, ne pose et n'appuie trop.

Dans les lésions du crâne, ou de ses parties contenues, le blessé doit se coucher, d'abord sur la partie saine, jusqu'à la formation du pus, et ensuite sur celle qui est malade, à moins que la douleur ne s'y oppose. Il tâchera, dans ce dernier cas, de se tenir dans la situation la plus prochaine, et quelquefois, mais rarement, sur la blessure. Il évitera cependant de se coucher sur le côté, s'il y a beaucoup de crâne enlevé, et sur-tout si les meninges sont détruites, de peur que le cerveau ne fasse hernie. Dans cette circonstance, il ne faut pas que de long-temps il se couche absolument sur la partie blessée, ni sur l'opposée.

La tête doit être fort élevée dans l'angine inflammatoire, afin que la circulation, par les

veines jugulaires et la respiration, se fassent plus librement.

Le sujet se couchera pareillement la tête élevée, et sur le côté sain ou sur le dos, dans l'ophtalmie et la goutte sereine.

Il reposera, autant qu'il sera possible, sur le dos dans les scrophules, ou autres maladies indolentes de la face, telles que les fluxions catharrales, etc., et évitera de se coucher sur le visage, de crainte d'empêcher la circulation déjà tardive et embarrassée.

Il est intéressant, dans les hernies de la vessie, de se coucher sur le côté opposé à la maladie, afin que les urines se portent moins dans la partie herniaire de l'organe.

Lorsqu'à la suite des plaies du bas-ventre ou de l'opération des hernies, le chirurgien a retranché de l'épiploon, il doit avoir soin que le malade ne tienne pas trop long temps les jambes fléchies, position d'abord nécessaire pour relâcher cette partie. S'il continuoit long-temps à observer cette situation, l'épiploon contracteroit des adhérences avec les parties circonvoisines, et la face inférieure de l'estomac devenant l'antérieure, lorsque cet organe est rempli d'alimens, il seroit tiraillé; d'où résultent des vomissemens que les malades ne

peuvent éviter qu'en mangeant ayant les cuisses et les jambes fléchies, et en gardant cette position pendant les premières heures qui suivent les repas.

Un praticien ne doit jamais perdre de vue, qu'après l'application des sutures et des bandages incarnatifs, la situation de la partie doit favoriser leur effet, et devenir un moyen curatif auxiliaire. Par exemple, dans une plaie transversale qui diviseroit le cou, dans sa partie antérieure, la tête doit être penchée en avant; dans une solution de continuité, faite transversalement au muscle deltoïde, il faut que le bras soit dans une situation élevée; dans la section des tendons fléchisseurs d'un membre, la partie sera tenue dans une grande flexion; tout au contraire, dans la lésion des tendons extenseurs, s'il y avoit solution de continuité à l'articulation du coude, il faudroit tenir le bras ni trop étendu, ni trop fléchi, mais faisant un angle obtus; parce que, après la guérison, le sujet s'en servira avec bien plus d'avantage que s'il eût été tout-à-fait étendu, ou fléchi à angle un peu aigu ou droit. Lorsqu'il y a plaie au carpe ou aux articulations des doigts, ces parties doivent être tenues demi-fléchies, en mettant une pelote dans la main; car si le chirurgien les maintenoit dans

une direction droite, elles seroient inhabiles à l'appréhension, lorsqu'elles seroient guéries; au lieu que, étant un peu fléchies, elles peuvent exécuter plusieurs fonctions. i, au contraire la solution de continuité occupoit les jointures du genou, du pied ou des orteils, il seroit nécessaire de faire tenir ces parties dans une direction droite; car ce défaut de précaution entraîneroit après lui la claudication; en un mot, la situation de la jambe et du pied doit être, comme l'on voit, tout-à-fait différente de celle convenable au bras et à la main.

Nous finirons par dire qu'il arrive quelquefois que les femmes enceintes ont des varices aux jambes, sur la fin de la grossese, ou ont ces parties œdémateuses. Le moyen d'y remédier est de les faire tenir assises, les jambes étendues horisontalement, afin de faciliter le retour des liqueurs.

DU SOMMEIL ET DE LA VEILLE.

Ce que c'est que le sommeil. Le sommeil est une cessation de nos fonctions intellectuelles, et de nos mouvemens volontaires. C'est un état de repos que prend la nature, pour réparer les forces affoiblies par la veille, l'exercice ou la maladie.

Ce

Ce que c'est que la veille. La veille est un état d'activité dans lequel les sens, tant internes qu'externes, peuvent être facilement affectés par les objets extérieurs, et dans lequel les mouvemens volontaires sont disposés à s'acquitter des fonctions auxquelles ils sont destinés.

Effets du sommeil. Le sommeil met les solides dans le relâchement, répare la dissipation des esprits, favorise la transpiration, et distribue salutairement les sucs nourriciers.

Effets d'un trop long sommeil. Un trop long sommeil rend la circulation languissante, épaissit le sang, relâche et énerve les fibres, et affoiblit, au lieu de fortifier, en causant une surabondance de transpiration.

Effets des trop longues veilles. Les trop longues veilles appauvrissent le sang, dessèchent les solides, épuisent les forces, et interceptent la transpiration; d'où résultent des effets très-pernicieux.

C'est par une direction raisonnée, et relative à l'âge, au sexe, aux forces, au tempérament des malades, au temps de procurer le sommeil ou de l'empêcher, à la saison de l'année et au caractère de la maladie, qu'un bon

praticien peut tirer de ces deux choses, nommées *non naturelles*, des secours salutaires à ses malades.

Effets avantageux du sommeil, dans le traitement des maladies en général. Dans l'état morbifique, les enfans et les vieillards ont en général plus besoin de sommeil que les gens du moyen âge; les femmes doivent plus en prendre que les hommes, et les gens foibles, ou exténués par la maladie, plus que les sujets robustes; il est plus utile aux personnes maigres qu'aux grasses, et celles-ci sur-tout doivent s'en abstenir immédiatement après les repas; il convient mieux aux tempéramens sanguins et bilieux qu'au pituiteux; on peut s'y livrer davantage en hiver qu'en été; et enfin celui que l'on goûte, pendant la nuit, est préférable à celui auquel on s'abandonne pendant le jour. C'est au chirurgien à faire attention à toutes ces choses, à faciliter, et même à provoquer le sommeil, lorsque les circonstances l'exigent, et à empêcher les malades de s'y livrer, s'il est nécessaire. Entrons, à ce sujet, dans les détails que demande la matière que nous avons à traiter.

Effets salutaires du sommeil, dans la cure des maladies, en particulier. Le som-

meil, en modérant la circulation, en la rendant plus forte dans le centre du corps qu'à sa circonférence, en relâchant les fibres, et en ouvrant les pores, facilite la dissipation des inflammations : il calme la douleur, en diminuant l'éréthisme des nerfs : il concourt à la formation d'un pus louable dans les ulcères, et accélère la formation d'une bonne cicatrice : il rend les sucs nutritifs doux, balsamiques et aptes à produire sous peu de temps un bon cal dans les fractures des os ; c'est lui qui porte le calme après les opérations, et qui rétablit les forces épuisées des malades : c'est lui enfin qui est, en général, si nécessaire dans le traitement des maladies chirurgicales, par la tranquillité du corps et de l'esprit qu'il procure.

Dans l'érysipèle, par exemple, il est fort bon de dormir, afin d'envelopper l'âcre de l'humeur bilieuse, et afin de faciliter la sécrétion et son excrétion. Ajoutons que cette maladie attaquant de préférence les sujets bilieux, le sommeil leur est convenable, puisque la veille irrite et dessèche le corps, et que le leur a déjà ces fâcheuses dispositions.

32^e. *Observation, par feu le C^en. Didelot.* Une femme étoit attaquée d'un érysipèle au bras, sur lequel elle appliquoit les topiques convenables. Obligée de donner, à son mari

malade, les secours dont il avoit besoin, elle passa plusieurs nuits sans dormir. Elle fut bien étonnée, à la fin de la quatrième, de ne plus ressentir que très-peu de douleur au bras. Elle crut que c'étoient les remèdes qu'elle avoit appliqués qui lui procuroient ce soulagement; mais l'ayant considéré, elle le trouva d'une couleur livide. Effrayée de son état, elle me fit appeler. Je trouvai le bras mortifié, depuis sa partie supérieure externe, jusqu'à la moyenne. Informé de la cause de cette gangrène, j'y fis des scarifications, et ordonnai les anti-phlogistiques en boisson; mais je recommandai surtout le sommeil, comme le seul moyen, ou au moins comme un moyen efficace de prévenir les accidens fâcheux qui auroient encore pu se mettre de la partie. En effet, les choses se tournèrent si favorablement, que cette femme fut parfaitement guérie au bout d'un mois.

Un long sommeil est nécessaire dans les cas d'hémorragies, et après leur cessation, parce qu'il favorise, dans le premier cas, la réunion du vaisseau divisé, et restaure le malade dans tous deux.

Il est bon que ceux qui ont une ophtalmie dorment long-temps, parce qu'alors les yeux sont en repos; car le mouvement qu'on ne peut s'empêcher de leur faire exécuter, lorsqu'on

ne dort pas, cause de la douleur, et augmente la fluxion. Ajoutons que le sommeil calme la douleur, et aide à la résolution.

Quelques praticiens ont coutume, et nous l'avons éprouvé avec succès, de faire prendre une potion somnifère aux enfans à qui ils doivent faire l'opération du bec de lièvre, avec la précaution de les priver de dormir avant que d'être opérés : par ces deux moyens combinés ils s'endorment aussitôt après, par conséquent ne jettent pas des cris toujours nuisibles au succès de la cure : il existe même déjà un commencement de réunion au moment qu'ils s'éveillent.

Comme le fœtus, au sein de sa mère, est dans un repos continuel, et que cette espèce d'état d'inertie est un des moyens dont se sert la nature industrieuse, pour travailler à son accroissement et à sa conservation, le tout à cause de la délicatesse de ses organes, surtout dans les premiers temps de sa formation; il s'ensuit que les veilles ne doivent être que très-nuisibles à la femme qui a deux individus à substenter, elle et son fruit, et que le sommeil ne peut que lui être profitable; le tout cependant devant être réglé sur la constitution de la mère, et sur le plus ou moins d'exercice qu'elle prend; car une femme déli-

cate et sédentaire, faisant moins de pertes qu'une robuste et active, on doit conclure que cette dernière a plus besoin de sommeil que l'autre; puisque l'inaction est un état qui équivaut presqu'au sommeil. Mais, en général, les femmes grosses et les nourrices doivent prendre une heure de sommeil de plus, par nuit, que hors des temps de la gestation et de l'alaitement.

Mauvais effets du trop long sommeil, dans la cure des maladies. Si, à cause de la prostration des forces, qui est ordinaire dans les maladies malignes et putrides, telles que l'anthrax, la cacochymie, la gangrène, le cancer, etc, un sommeil modéré peut agir comme restaurant, aussi est-il pernicieux, lorsqu'il est poussé trop loin. Nous avons observé qu'il se fait souvent, dans ces espèces de maladies, une résorbtion qui porte ses effets funestes sur le principe des nerfs; d'où s'ensuivent une propension au sommeil, et un état d'inertie chez les malades, qu'il convient de vaincre par tous les moyens que l'art indique; parce que la chaleur et la force de la circulation se concentrant, comme nous avons dit, dans les parties internes, pendant le sommeil, cette fâcheuse résorbtion putride se fait bien plus facilement.

Le relâchement des fibres, la stagnation et l'épaississement des liqueurs donnant lieu à l'existence de l'œdème, à celle des différentes espèces d'hydropisies, du skirre, des scrophules, etc., ceux qui en sont attaqués doivent peu dormir ; car un long sommeil ne feroit qu'augmenter le vice des solides et des fluides. Le praticien doit y apporter d'autant plus d'attention, que dans la plupart de ces maladies l'état de laxité des parties molles, et la lenteur de la circulation, provoquent le sommeil ; c'est donc un symptôme qu'il est important de combattre.

Si les sujets, affectés de plaies ou d'ulcères, se livrent à un trop long sommeil, il pullule des chairs fongueuses du fond de ces solutions de continuité, et il survient une suppuration abondante, qui fait l'effet des onguens et des emplâtres, en y attirant beaucoup d'humeurs par l'humidité et le relâchement des fibres ; ce qui retarde considérablement la cure.

On ne peut douter des mauvais effets qu'opère le trop de sommeil dans le traitement des anévrismes, des varices, des hémorroïdes et d'autres tumeurs où le sang est ralenti dans sa marche ; puisqu'il en résulte que l'action des vaisseaux diminue de plus en plus, et que

les fluides ont davantage de disposition à stagner.

La goutte sereine étant une obstruction des nerfs visuels, le sommeil, poussé trop loin, ne peut qu'augmenter le mal, en ralentissant le cours des sucs lymphatiques et celui des esprits.

Un sommeil convenable, et sur-tout pris pendant la nuit, est un baume salutaire et un excellent anodin dans les lésions du crâne et de ses parties contenues; mais s'il passe les bornes ordinaires, c'est un véritable assoupissement, qui dénote la compression du cerveau, et auquel il faut remédier en en détruisant la cause.

Circonstances où l'on peut retirer avantage de la veille. Les veines jugulaires étant comprimées dans l'engine inflammatoire, le libre cours du sang qui revient du cerveau est empêché, et cette liqueur s'engorge dans le viscère, parce que les artères carotides et vertébrales fournissent toujours; d'où s'ensuit une propension au sommeil, qu'il est nécessaire de combattre, parce que, comme le disent Hippocrate et Galien, et comme nous l'avons rapporté ci-devant, le sang se portant en plus grande abondance aux parties internes, pen-

dant le sommeil, son affluence sur la partie malade ne peut qu'augmenter, et donner lieu à divers accidens, dont le plus à craindre d'abord est la suffocation.

Danger des longues veilles. Les veilles, en altérant les fluides et en irritant les solides, ont fait dégénérer souvent le skirre en cancer.

Elles sont reconnues nuisibles, dans les maladies où il se manifeste un principe d'acrimonie, comme dans les dartres, la gale, etc.

Elles ne peuvent qu'être contraires aux sujets qui ont des plaies ou des ulcères, ou qui ont subi des opérations; d'autant plus qu'elles enflamment les chairs de ces espèces de solutions, les rendent arides et malignes, engendrent un pus de mauvais caractère, et sont causes de métastases, par l'éréthisme qu'elles procurent aux solides; le praticien doit donc s'appliquer sérieusement à les combattre.

Nous ajouterons enfin, que la veille opiniâtre annonce, dans les lésions de la tête, l'inflammation des meninges et du cerveau, qui produit souvent le délire: dans ce cas elle est symptôme de symptôme; mais, dans d'autres circonstances, elle est cause. C'est au chi-

rurgien intelligent à apprécier tout cela, et à se conduire d'après les indications.

L'observation suivante indique incontestablement les effets pernicieux qu'opèrent les veilles.

33^e. *Observation, par le C^en. Saucerotte.* Je traitai, en 1767, un homme de robe de Lunéville, d'une gonorrhée opiniâtre, dont la quantité et la couleur suivoient une marche fort irrégulière; car il y avoit des jours que la matière étoit bonne, et couloit à peine quatre à cinq gouttes, et d'autres jours qu'elle étoit de mauvais caractère et abondante. Après plusieurs questions, j'appris de mon malade qu'il faisoit quelquefois, après souper, une double partie de piquet à écrire, avec des amis qui venoient passer la soirée chez lui. Nous jugeâmes tous deux que c'étoit le lendemain des jours des parties que la maladie alloit moins bien; il voulut même essayer encore deux ou trois fois, si nos conjectures étoient vraies, et le résultat fut toujours le même. Nous conclûmes, à la fin, qu'il s'abstiendroit de jouer dorénavant dans la nuit; en effet, il fut radicalement guéri au bout de huit à neuf jours de la cessation.

Ayant traité du sommeil et de la veille, passons aux excrétions évacuées ou retenues.

DES EXCRÉTIONS ÉVACUÉES OU RETENUES.

Comme le sujet que nous avons à traiter doit nous faire considérer les excrétions sous un aspect thérapeutique, nous ne parlerons que des évacuations que le chirurgien doit exciter ou réprimer, comme moyen curatif dans le traitement des maladies chirurgicales. Ainsi, nous n'entrerons pas dans les détails que nous fournissent, sur cette matière, les différens traités d'hygiène, qui considèrent presque toujours les excrétions comme moyen de conserver la santé et de prévenir les maladies, ou comme cause de ces dernières; mais nous tournerons davantage nos vues du côté pratique.

Différentes excrétions dont l'évacuation ou la rétention peuvent influer dans la cure des maladies. Voici les excrétions dont l'évacuation ou la rétention, dirigées méthodiquement, peuvent produire des effets salutaires dans la pratique: 1°. Le sang, qui, en certains cas, devient excrémentitiel, comme dans le flux des menstrues, dans celui des lochies qui est en partie sanguin et en partie lymphatico-laiteux, et dans celui des hémorroïdes; 2°. cer-

taines humeurs qui, ayant été séparées du sang par les extrémités des vaisseaux capillaires artériels, ou par les glandes, ou enfin par tel autre organe sécréteur, que la physiologie peut indiquer mieux, deviennent inutiles et superflues, et doivent par conséquent être évacuées hors du corps; telles sont la matière de la transpiration et de la sueur, le cerumen des oreilles, l'humeur des glandes de Meïbomius, l'humeur lacrymale, la morve et l'urine; les physiologistes les nomment excrémens: à quoi il faut ajouter la partie la plus grossière, la plus terrestre et la plus fibreuse des alimens, c'est-à-dire, les matières stercorales; 3°. d'autres liqueurs qui, ayant été filtrées, comme nous l'avons dit ci-devant, doivent rentrer en partie dans le torrent de la circulation, et être portées en partie au dehors: telles sont la salive, la bile, le lait et la semence, auxquels on a donné le nom d'excrémens récrémens.

Occupons-nous de chacune de ces choses, et voyons quelle influence leur évacuation ou leur rétention peuvent avoir dans le traitement des maladies qui sont du ressort de notre art.

Circonstances dans lesquelles il faut, en général, procurer ou réprimer les excrétions. Nous commencerons par dire, en gé-

néral, qu'il faut favoriser l'issue des excrétions, 1°. dans les maladies causées par leur rétention ; 2°. dans certains cas où elles peuvent servir d'une décharge salutaire, pour favoriser la guérison ; 3°. dans des circonstances ou une évacuation tient lieu d'une autre qu'il est impossible de rappeler.

Il faut, au contraire, réprimer les excrétions, 1°. dans les maladies que cause leur trop grande évacuation ; 2°. lorsque, dans le traitement des différentes affections contre nature, elles donnent lieu à quelques accidens ; 3°. afin que la perte que le corps faisoit de ce côté n'existant plus, la nature et les soins du chirurgien puissent combattre plus efficacement la maladie.

Du flux menstruel. Le flux menstruel est une évacuation périodique de sang, qui se fait tous les mois chez les personnes du sexe, ordinairement de la matrice par le vagin.

On sait que les règles paroissent vers quatorze ans, pour finir vers quarante-cinq ou cinquante. Leur manque d'apparition, comme leur suppression, produisent souvent des hémorragies périodiques ou non périodiques, par différentes parties du corps, contre lesquelles les secours de la chirurgie sont nécessaires. Ces

écoulemens singuliers se font par le nez, la bouche, les yeux, les oreilles, le sein, les doigts des mains et des pieds. Ils surviennent quelquefois à la suite de l'extraction d'une dent. On les a vu provenir d'ulcères, que par cette raison on ne pouvoit parvenir à consolider. Dans ces circonstances on les nomme règles dévoyées, mais qui sont, comme on le voit, de vraies maladies.

Le défaut d'apparition, ou la suppression des menstrues, donnent pareillement lieu à l'ophtalmie, à l'angine inflammatoire, à l'érysipèle, à d'autres éruptions de la peau, et à d'autres espèces de tumeurs; telles que l'œdème, le skirre, le cancer, à des douleurs vagues de tout le corps, et principalement des articulations, etc. Dans toutes ces circonstances, l'apparition ou le rappel des règles sont les vrais moyens curatifs. Il est donc intéressant que le chirurgien s'informe, lorsqu'il est appelé auprès d'une malade, si elle est bien réglée; parce qu'il arrive souvent, qu'au déshonneur de l'art et de l'artiste, il y a certaines affections contre nature que l'on guériroit facilement et promptement, en faisant venir les menstrues, prêtes à paroître chez les jeunes filles, ou en les rappelant, lorsqu'elles sont supprimées; au lieu que l'on

manque souvent le but qu'on se propose, par défaut d'attention.

Nous allons rapporter quelques exemples de maladies causées par les règles dévoyées, que le retour seul de ces évacuations a guéries.

34^e. *Observation, par Dodonœus.* Une jeune fille (*), robuste et sanguine, étant parvenue à l'âge de seize ans, sans être réglée, la nature s'efforça d'expulser, par les yeux, le sang superflu, de manière qu'il découloit souvent de ces parties en gouttes comme des larmes. Une saignée du pied, faite à cette jeune personne, la guérit en sollicitant l'apparition des menstrues, qui ne tarda pas.

35^e. *Observation, par Solenander.* Une personne du sexe (**) avoit, depuis treize mois, ses évacuations périodiques par le nez, et en grande abondance. Une saignée du pied lui rappela cet écoulement dans l'organe destiné par la nature.

36^e. *Observation, par Meichsnerus.* Une fille (***) avoit un ulcère cacoëthe au pied

(*) Dodonœus, Observ. Médici. Cap. XV.
(**) Solenander, Sect. V. Consil. XV.
(***) Meichsnerus in Observ. Propr.

gauche, par lequel les règles s'écouloient périodiquement. Je conseillai, dit l'observateur, l'amputation de cette partie qui ne jouissoit presque plus de la vie. La malade se rétablit, et les menstrues reprirent bientôt leur cours naturel et régulier.

On peut tirer de ces faits des indications curatives, applicables à d'autres cas.

Si nous ne craignions d'être prolixes, nous rapporterions plusieurs observations d'ophtalmies, d'érysipèles, de fluxions opiniâtres, de douleurs articulaires, de scrophules même, et d'autres maladies que nous avons vu guérir, ou que nous avons guéries, pour avoir favorisé l'apparition des règles, ou pour avoir rappelé leur écoulement en cas de suppression.

S'il est plusieurs circonstances, dans la pratique de l'art, où il soit nécessaire de provoquer l'évacuation; il en est d'autres aussi où il faut la réprimer, lorsqu'elle est immodérée.

Les règles excessives privant le corps de l'humeur qui le vivifie, c'est-à-dire du sang, les sucs lymphatiques prédominent, et les solides tombent dans l'atonie; de là naissent les affections froides et indolentes, et celles par débilitation; telles que l'œdème et autres maladies de cette espèce, la cataracte, la goutte sereine,

sereine, la surdité, la paralysie, etc., on tenteroit en vain leur guérison, si l'on ne réprimoit l'excès du flux menstruel.

Il est ordinaire, et même naturel, que les femmes enceintes et les nourrices ne soient point réglées; la disposition contraire arrivant, dans le premier cas, affoiblit la mère et le fœtus, sur-tout dans les derniers mois, et peut donner lieu à l'expulsion prématurée de ce dernier : dans le second, elle fait, le plus souvent, perdre le lait, ou au moins altère considérablement ses bonnes qualités. C'est donc un état censé contre nature; ainsi le chirurgien doit s'appliquer à réprimer une évacuation qui, sans être immodérée, et qui étant même indispensable hors des temps de la gestation et de l'alaitement, est défavorable dans les circonstances dont il s'agit.

L'observation suivante va démontrer combien le flux trop abondant des menstrues trouble la marche de la nature, dans le traitement des maladies, et la nécessité qu'il y a de le réprimer, si l'on veut obtenir leur guérison.

37^e. *Observation, par le C^en. Saucerotte.* Je traitai, en 1770, la femme d'un maréchal ferrant de Lunéville, qui, à la suite d'une tumeur phlegmoneuse considérable, qui s'étoit

terminée par suppuration, avoit un fort grand ulcère à la partie externe de la jambe gauche. Les choses commençoient à bien aller, lorsque cette femme, fort agissante et laborieuse en santé, eut ses règles en très-grande abondance, sans doute à cause de la vie sédentaire qu'elle menoit depuis l'apparition de sa tumeur phlegmoneuse. Cette évacuation considérable rendit les chairs molles et blafardes, et le pus devint séreux, ce qui retarda beaucoup les progrès de cet ulcère vers sa guérison. La période étant passée, je mis la malade à l'usage des toniques et astringens non échauffans, et à un régime sec et léger, avec un peu de bon vin rouge à ses repas. Je la faisois tenir levée, le plus long-temps possible, avec la précaution de faire observer à la jambe une situation horisontale. On lui administroit, soir et matin, des frictions modérées, sur le dos et sur les bras, pour tenir lieu du grand exercice qu'elle faisoit ordinairement; et j'eus la satisfaction qu'à la période suivante, qui arrriva au bout de dix-neuf jours de la cessation de l'autre, le flux menstruel fut en quantité ordinaire, et ne dérangea rien dans l'ordre du traitement, qui fut terminé avant la troisième apparition.

Des lochies. Il se fait, immédiatement après

l'accouchement, une évacuation de la matrice par le vagin, qui d'abord est sanguine, et ensuite lymphatico-laiteuse, à laquelle on a donné le nom de lochies ou vidanges.

Leur suppression cause plusieurs maladies, qui sont du ressort de la médecine interne; mais il en est d'autres qui appartiennent à la chirurgie, telles que l'hophtalmie, l'érysipèle, les fluxions, les dépôts laiteux, et sur-tout l'inflammation des mamelles, par la correspondance et la sympathie qui existent entre le sein et l'utérus; ce qui fait que l'humeur, qui s'est dévoyée de l'un de ces organes, se porte par préférence sur l'autre. On tenteroit en vain tous les secours de l'art pour obtenir la guérison de ces differentes maladies, si l'on négligeoit le rappel des vidanges.

Le retour des lochies est pareillement le but que l'accoucheur doit se proposer dans l'inflammation et la suffocation de la matrice, la première étant un engorgement sanguin des parois de cet organe, et l'autre une convulsion spasmodique de son cou, qui retient captifs les fluides qui doivent s'en écouler, ce qui rend les indications curatives différentes.

Les vidanges immodérées peuvent causer les mêmes maladies que les règles trop abondantes, et peuvent occasionner de pareils acci-

dens que ces dernières, dans la cure de certaines autres maladies; ainsi, pour éviter les répétitions, ce que nous avons dit des unes peut s'appliquer aux autres. Nous ajoutons, que si l'accouchée veut nourrir, le flux excessif des lochies fait, à coup sûr, perdre le lait. Il est donc d'une grande importance de le modérer dans ce cas.

Du flux hémorroïdal. Le flux hémorroïdal est un écoulement sanguin, ordinairement périodique, qui se fait par l'anus, provenant du gonflement variqueux des veines mézentériques et hypogastriques qui avoisinent cette partie.

Cette évacuation étant devenue habituelle, sa suppression cause des démangeaisons, des élancemens, des pulsations, des douleurs gravatives, des inflammations, etc., dans la partie même affectée, dont le moyen curatif est le retour de l'écoulement.

Nous dirons encore que le flux hémorroïdal immodéré ou sa suppression, entraînent à-peu-près les mêmes inconvéniens que les règles trop abondantes ou supprimées; que par conséquent il faut le réprimer ou le provoquer dans les mêmes circonstances.

Il y a certaines maladies qui, ayant résisté à tous les traitemens, ont été guéries par l'é-

tablissement du flux hémorroïdal, dont la nature ou l'art se sont servi, pour être l'égoût salutaire de l'humeur morbifique.

38^e. *Observation, par Camerarius.* Un marchand (*), qui souffroit beaucoup de la scyatique, fut purgé deux fois assez vigoureusement; ce qui n'empêcha pas ses douleurs d'augmenter et de devenir encore plus aiguës, deux jours après la seconde purgation. Il ressentoit, en outre, une grande chaleur, et éprouvoit des ténesmes. L'évacuation d'une grande quantité de sang, qui sortit avec impétuosité par les veines hémorroïdales, calma aussitôt ses souffrances.

39^e. *Observation, par Vattain, ancien chirurgien au service d'Allemagne, communiquée par le C^en. Saucerotte.* Un officier étoit sujet périodiquement à une violente ophtalmie inflammatoire, qui lui attaquoit les deux yeux. On employa les remèdes tant internes qu'externes, les mieux indiqués, mais sans succès; on établit même un cautère à chaque bras, qui ne réussirent pas mieux. Vattain s'imagina d'exciter le flux hémorroïdal: en conséquence, il fit prendre au malade des

(*) Joach. Camerarius, in Observat.

bains locaux et des bains de jambes, lui fit recevoir des fumigations humides, le saigna du pied, lui appliqua les sang-sues à l'anus, et lui faisoit irriter de temps en temps cette partie-là avec des feuilles de figuier; ce qui détermina à la fin cet écoulement, qui débarrassa, pour toujours, l'officier de sa cruelle ophtalmie périodique.

Il y a des circonstances où il est important de provoquer le flux des hémorroïdes, pour suppléer à quelque évacuation, à laquelle le corps étoit sujet; comme, par exemple, chez les femmes auxquelles il survient des ophtalmies, des érysipèles, des dartres, des skirres, des cancers même, après la cessation de leurs règles; ce qui indique que la nature surchargée desire toujours un écoulement; alors les hémorroïdes sont un égout véritablement médicamenteux, qui guérit la maladie, ou du moins qui la rend plus supportable.

De la transpiration. La transpiration est la plus considérable des évacuations du corps humain, qui en sort en forme de vapeur subtile et insensible, par le moyen des pores exhalans.

La transpiration étant le principal des émonctoires de notre machine, il n'est pas étonnant combien les praticiens s'attachent à l'entrete-

nir, ou même à l'exciter, dans le traitement des maladies. Mais ne pourrions-nous pas dire aussi que l'on tombe, à cet égard, dans un excès nuisible, en surchargeant indistinctement de boisson chaude l'estomac de tous les malades ? On excite, par ce moyen, un orgasme dans la circulation, qui aggrave les affections inflammatoires, procure une transpiration forcée, qui communique un caractère putréfactif à la maladie, et affoiblit quelquefois les sujets, de manière à ce que la nature ne puisse, ou du moins tarde à opérer la coction de l'humeur.

Nous l'avons déjà dit et le répétons ; le pracien doit considérer la constitution de ceux qui sont confiés à ses soins : car il seroit peut-être bon de faire transpirer un pituiteux, dans une maladie quelconque, tandis qu'il faudroit être circonspect, sur cette évacuation, dans les tempéramens sanguins ou bilieux.

Il faut donc du discernement, pour exciter ou réprimer à propos la transpiration, dans les différentes occurrences que nous fournit l'exercice de notre art. On a observé, dans tous les temps, que cette excrétion est en général salutaire, parce qu'elle dépure le sang de ses parties salines et acrimonieuses ; mais elle produit sur-tout de bons effets, dans le traitement

des maladies causées, 1°. par le sang hors de l'état inflammatoire, ou au moins dans la grande diminution de cet état; comme dans le déclin du phlegmon et des autres affections de son espèce; dans les contusions et les dépôts sanguins, par les sucs blancs ralentis ou en stase, ou par un principe manifeste d'acrimonie dans les humeurs; telles que l'œdème et autres tumeurs de sa nature; les différentes espèces d'hydropisies, les fluxions catharrales, la scyatique, le rhumatisme chronique, les douleurs arthritiques, les gales, les dartres, etc. 2°. par la foiblesse et la lenteur de la circulation, associées au défaut d'influx des esprits, comme la paralysie et l'atrophie. L'humeur de la transpiration évacuée dans ces différentes circonstances, délaye, détrempe, désobstrue, dépure et entraîne avec elle les fluides ralentis ou stagnans, ou les rend aptes à repasser dans le torrent de la circulation, par les orifices des vaisseaux absorbans; enfin elle ranime l'action oscillatoire des vaisseaux capillaires et l'influx de l'esprit vital.

Il est quelquefois nécessaire de provoquer cette excrétion, pour lui faire tenir lieu d'une autre évacuation, que l'on ne peut rappeler, malgré les moyens que l'on a mis en usage; comme dans la suppression des lochies, et dans

les métastases, où elle devient vraiment critique et dépuratoire.

La pratique démontre, tous les jours, que la transpiration est l'émonctoire le plus avantageux pour faire passer le lait aux femmes qui ne veulent pas nourrir.

Elle est pareillement un moyen efficace pour détourner l'affluence des humeurs sur une partie. On a vu des ulcères compliqués de suppuration séreuse et abondante et d'hypersarcose, que des praticiens ont guéris, en augmentant la transpiration des sujets qui en étoient affectés, tandis que les mêmes maladies avoient résisté à tout autre traitement.

On a observé que des suppurations situées profondément dans quelques-unes des cavités du corps, ont été guéries, lorsqu'après les signes indicatifs de la formation du pus, le chirurgien a eu soin de favoriser l'excrétion dont il s'agit.

La nature prévient, en bien des circonstances, les secours de l'art, en établissant, par le moyen de la transpiration, une décharge salutaire, dans des cas même dont l'artiste ne se seroit pas douté. C'est à lui de se tenir sur ses gardes, afin de ne pas troubler, mais de favoriser plutôt les efforts de cette mère bienfaisante.

La grande analogie qui existe entre cette humeur et l'urine, fait qu'elles se suppléent quelquefois l'une l'autre; il seroit donc imprudent et nuisible de troubler la marche de la nature, dont les secrets nous sont souvent impénétrables.

S'il est nécessaire de favoriser la transpiration, en plusieurs cas, il en est d'autres aussi où il faut la modérer, lorsqu'elle est trop abondante, et qu'elle dérange ou détériore même l'ordre du traitement, en dévoyant d'une partie affectée les humeurs qui doivent y subir une coction salutaire. Il faut donc, par les moyens que l'hygiène et que la matière médicale indiquent, modérer cette excrétion dans les maladies de longue durée, pendant la cure desquelles les sujets sont obligés, par quelle cause que ce soit, de garder le lit; ce qui les fait transpirer forcément, les affoiblit, dispose leurs humeurs à la putridité, les fait tomber dans la cachéxie, et retarde, ou rend même impossible la guérison.

Nous ajouterons qu'il y a un cas particulier où la rétention de la transpiration insensible est utile; c'est pour favoriser la suppuration dans les tumeurs, que l'on couvre, en conséquence, d'onguens, d'emplâtres ou de quelques corps gras qui bouchent les pores, et re-

tiennent captive l'excrétion dont il s'agit, qui alors contribue, peut-être pour beaucoup, à la formation du pus, au moyen de ses sels qui se développent et qui deviennent irritans, par l'effet de la grande chaleur qui accompagnent l'inflammation.

De la sueur. La sueur nous paroît n'être autre chose qu'une transpiration forcée et sensible.

On peut dire, en général, qu'il faut provoquer la sueur dans les cas où la transpiration ne seroit pas une évacuation assez abondante ou assez énergique pour être dépuratoire, et pour vaincre les obstacles qui s'opposent à la réussite de la cure. La sueur est donc un moyen curatif dans les maladies où les humeurs sont portées à un haut point de dépravation, pour que la transpiration puisse les dépurer, et dans celles dont le siége est situé trop profondément, pour que cette dernière excrétion puisse y remédier d'une manière efficace. La sueur est par conséquent un émonctoire critique dans certaines véroles, pour favoriser l'action du mercure, qui seule seroit insuffisante pour détruire le vice; sur-tout s'il a son siége dans les os, comme les exostoses et les caries. L'évacuation de cette humeur est pareillement mé-

dicamenteuse dans la cure des rhumatismes, des sciatiques et d'autres congestions invétérées ; de même que pour rappeler la chaleur et la circulation dans certaines parties paralytiques et atrophiées ; en un mot, elle est une voie critique, beaucoup plus puissante que celle de la transpiration : c'est pourquoi il faut la solliciter dans les cas graves et urgens de suppression de quelques autres évacuations, de suppurations inaccessibles, de métastases, etc., en observant toujours si la nature ne dirige pas ses opérations d'un autre côté, si la peau du sujet n'est pas dans un état d'aridité, et ses humeurs dans un disposition inflammatoire : car l'orgasme de la circulation et l'irritation des solides que l'on exciteroit, en voulant forcer cette évacuation, ne feroient qu'augmenter les accidens.

Nous dirons enfin qu'il faut, à bien plus forte raison, réprimer la sueur dans les cas qui exigent que l'on modère la transpiration même.

Du cérumen des oreilles. La cire ou cérumen des oreilles est une humeur sébacée, filtrée par les glandes répandues sur la membrane qui revêt le canal auditif externe, et déposée dans cette même cavité.

Ou cette humeur s'accumule et s'épaissit

dans les glandes qui la séparent, ou, ayant été déposée dans le canal même, elle y acquiert une espèce de concrétion, si on l'y laisse séjourner long-temps, et procure quelquefois la surdité. Il suffit, pour guérir ces deux maladies, de favoriser, dans le premier cas, l'excrétion du cérumen hors de ses glandes, et, dans le second, de l'extraire de la cavité de l'oreille, par les moyens que l'art indique.

40^e^. *Observation, par le C^en^. Saucerotte.* Je vis, en 1769, une femme qui, étant à la campagne, fut exposée pendant deux heures à un vent froid et humide, qui lui souffloit sur l'oreille droite. La membrane qui tapisse le conduit auditif externe, devint peu-à-peu douloureuse, dans les jours suivans; elle éprouva des tintemens incommodes, et n'entendoit plus qu'imparfaitement de ce côté. Cette femme m'ayant fait appeler pour la traiter, je jugeai, d'après l'exposition qu'elle me fit, que la maladie n'étoit autre chose qu'une obstruction des glandes cérumineuses; je lui ordonnai, en conséquence, de recevoir, quatre fois le jour, dans la cavité de l'oreille, par le moyen d'un entonoir, une fumigation de sucre et de graines de genièvre concassées, brûlés sur des charbons, et lui faisois appliquer, à l'exté-

rieur, une flanelle, pliée en plusieurs doubles, et imprégnée des mêmes vapeurs. La maladie fut conduite, sous peu de jours, à une parfaite guérison.

De l'humeur des glandes de Meïbomius. Il y a le long du tarse de chaque paupière des petites glandes qui portent le nom de Meïbomius, qui en a fait la découverte. Ces glandes filtrent une espèce d'humeur sébacée, dont l'usage est d'empêcher l'écoulement des larmes sur les joues, et de les diriger vers les points lacrymaux. Cette matière s'épaississant et s'engorgeant, donne lieu à la maladie nommée chassie, qu'on ne peut guérir qu'en désobstruant les canaux excréteurs de ces petits organes, pour faciliter l'évacuation de l'humeur qui y est retenue.

De l'humeur lacrymale. L'humeur lacrymale est une sérosité filtrée par une glande qui porte ce nom, dont les canaux excréteurs percent la conjonctive, pour aller la verser, en forme de rosée, sur le globe de l'œil.

On a guéri, ou considérablement soulagé, des douleurs opiniâtres de tête, soit internes, soit externes; on a dissipé, ou au moins diminué, des gouttes sereines et des cataractes naissantes, en donnant lieu, une ou deux fois

le jour, à un écoulement abondant de larmes, par les irritans reconnus propres à cet effet.

La foiblesse de la glande, survenue par l'effet d'un coup, ou à la suite d'une maladie, procure un écoulement considérable de cette sérosité, qu'il faut réprimer par les collyres astringens et par les topiques fortifians.

De la morve. La morve est une espèce de mucus, séparé du sang par les glandes répandues sur la membrane pituitaire, qui revêt tout l'intérieur des narines et des sinus adjacens.

Lorsque les malades ressentent, dans le corysa, cette pesanteur de tête que les Latins ont nommé *gravedo*, on sait que rien ne les soulage mieux que l'établissement de l'écoulement par le nez.

Il y a certaines affections du cerveau, des yeux et des oreilles, dans le traitement desquelles on obtient de bons effets de l'évacuation augmentée du mucus des narines. Nous pensons que l'usage de cette poudre d'agrément et de luxe, dont on fait une si grande consommation, devroit être borné à provoquer, par le nez, une excrétion salutaire en quelques circonstances, comme nous venons de l'indiquer.

De l'urine. L'urine est une sérosité saline,

filtrée par les glandes de la substance corticale des reins.

L'urine est, après la transpiration, l'évacuation la plus abondante ; elles ont même beaucoup d'analogie entre elles, comme nous l'avons déjà dit ; ainsi, à moins que la nature ne soit occupée du côté de la transpiration et de la sueur, le praticien doit généralement favoriser l'écoulement de l'urine, dans la cure des maladies.

Comme on divise les médicamens diurétiques en froids et en chauds, nous croyons que, pour répandre plus de jour sur le sujet que nous traitons, il n'est pas inutile d'examiner dans quelles circonstances on doit provoquer l'écoulement de l'urine, par le moyen des premiers, et dans quels cas, au contraire, on doit le faire par l'administration des autres.

Les diurétiques froids paroissent convenir pendant l'été, et les chauds pendant l'hiver. Les sujets d'un tempérament sanguin ou bilieux, se trouvent bien des premiers, et les derniers conviennent aux pituiteux. Par une conséquence, qui découle de ce principe, l'évacuation de l'urine sera provoquée, avec fruit, par le moyen des diurétiques froids, dans les maladies inflammatoires, et dans celles causées par le mouvement désordonné des esprits.

prits. Au contraire, cette excrétion sera favorisée avantageusement, par l'administration des diurétiques chauds, dans la cure des affections pour lesquelles nous avons indiqué la transpiration et la sueur, comme moyens curatifs; parce que si ces remèdes ne poussent pas par les urines, ils donneront lieu à l'une des deux autres évacuations, qui rempliront les mêmes indications.

En parlant des deux excrétions qui se font par les pores de la peau, nous avons rapporté plusieurs choses applicables à l'objet présent, et qu'il seroit inutile de répéter. Mais nous dirons encore que ces trois évacuations sont les principaux émonctoires dans les maladies, et que le praticien le plus intelligent est celui qui épie le plus à propos les mouvemens de la nature, pour voir vers lequel elle détermine sa marche, afin de la favoriser, comme nous avons eu l'agrément de le faire dans le traitement que nous allons rapporter.

41^e^. *Observation, par feu le C^en^. Didelot.* Un homme de la campagne, âgé d'environ trente-six ans, fut attaqué en 1768, d'un rhumatisme goutteux, dans les articulations des coudes et des genoux. Il m'appela pour lui donner les secours que sa situation deman-

doit. Les saignées, les boissons adoucissantes, le régime et les topiques n'opérèrent qu'un léger soulagement. Après plusieurs semaines de douleurs, il survint un écoulement abondant d'urines troubles et épaisses, qui déposoient une grande quantité de sédiment jaunâtre, ce qui le soulagea considérablement; je favorisai cette évacuation critique, par les remèdes appropriés, et cet homme fut parfaitement guéri au bout de quelques jours.

Il n'y a aucun praticien qui n'ait observé de pareilles crises, qu'il seroit pernicieux de troubler; mais elles sont encore plus particulièrement marquées dans les affections de la poitrine. Nous avons vu, mainte et mainte fois, des malades affectés de dépôts caractérisés dans la cavité du thorax, en être radicalement guéris, par un flux abondant d'urines qui déposoient un sédiment d'un blanc roux, ou même un vrai pus. Quelque temps avant cette évacuation, les sujets avoient le pouls irrégulier, de l'oppression, des mouvemens convulsifs; mais ces accidens s'évanouissoient dès que l'état critique étoit passé, et ils étoient hors de danger, un ou deux jours après.

Nous avons fait cette remarque, en faveur des jeunes praticiens, afin que, dans la cure de pareilles maladies, ils s'attachent à solli-

citer plutôt l'excrétion de l'urine que toute autre : nous gardant cependant bien de vouloir expliquer pourquoi la crise se fait préférablement par cette voie.

Dirons-nous que la libre évacuation de l'urine est le but que le chirurgien se propose dans le traitement de la strangurie, de la disurie et de l'ischurie, et que quelqu'un attaqué d'une hernie de vessie, ne doit jamais résister au besoin d'uriner, quelque fréquent il puisse être ?

Enfin nous avons observé qu'un flux d'urine trop abondant est nuisible, sur-tout dans les maladies inflammatoires, et dans les ulcères : dépouillant le sang de sa partie aqueuse dans le premier cas, ce qui cause la terminaison par induration, et dévoyant les sucs, dans l'autre circonstance, ce qui rend l'ulcère aride; il est donc important de réprimer pour lors cette évacuation.

La chirurgie instrumentale nous fournit différens moyens pour s'opposer à l'issue de l'urine, hors de la vessie, après une déperdition de substance de cet organe, et à un écoulement involontaire par l'urètre, dans les cas d'incontinence.

Des matières stercorales. Les matières stercorales sont, comme nous l'avons déjà dit ail-

leurs, le résidu des alimens, c'est-à-dire, leur partie la plus grossière, la plus terrestre et la plus fibreuse.

Il y auroit, une infinité de choses à dire sur les indications d'exciter ou de réprimer, convenablement, cette évacuation, dans la cure des maladies; car elle influe en bien ou en mal dans chacune d'elles. Nous sentons la tâche importante que nous avons à remplir, et la plus grande difficulté sera certainement de circonscrire la matière.

Tous les praticiens observent journellement qu'il est avantageux, dans la cure des affections inflammatoires, de procurer aux malades la liberté du ventre; et, s'il y a indication, de les évacuer plus puissamment, pour cause de réplétion d'humeurs, on ne peut le faire qu'au déclin de la maladie, par le moyen des minoratifs; les cathartiques plus actifs ne devant absolument être administrés qu'après la dissipation totale des accidens. Nous ne pouvons, en conséquence, que blâmer la pratique de certains routiers qui purgent dans le commencement de la suppuration d'une plaie, lorsqu'il y a encore phlogose; ce qui enflamme cette solution de continuité, la rend douloureuse, occasionne la fièvre, produit un pus de mau-

vais caractère, ou même le supprime, et donne souvent lieu à des métastases funestes.

La liberté du ventre a sur tout de bons effets marqués, dans les affections de cette partie même, et dans celles de la tête ; telles, en premier lieu, que l'inflammation des différens viscères abdominaux, celle des meninges et de l'organe précieux qu'elles enveloppent, l'ophtalmie, l'angine inflammatoire, etc. Il y a plusieurs siècles qu'Hippocrate, Galien et Paul Æginette en ont fait la remarque ; le premier ayant même dit qu'il est très-favorable, pour ceux qui ont mal aux yeux, d'être pris de la diarrhée.

Ce n'est pas aux maladies inflammatoires seules que se borne l'utilité de tenir les intestins lâches ; les plaies et ulcères, quand même ils ne sont plus dans l'état de phlogose, se trouvent bien de cette espèce d'excrétion ; car la constipation échauffe, enflamme les humeurs, et leur communique même de la putridité ; elle est sur-tout nuisible dans les lésions de la tête, qu'elle rend pesante et douloureuse.

Il est des circonstances, dans la cure des plaies et des ulcères, où le chirurgien ne doit pas borner ses soins à favoriser la liberté du ventre, mais où il faut l'évacuer plus puissamment ; c'est lorsque la suppuration de ces so-

lutions de continuité est trop abondante, ou qu'il pullule de leur fond des fongosités séreuses et indolentes.

La fièvre qui subsiste, dans les maladies après la cessation de l'inflammation, indique la necessité d'évacuer les intestins, sur-tout s'il y a des signes de pléthore humorale.

Les selles produisent une révulsion avantageuse dans les affections convulsives; et si ces mouvemens désordonnés avoient pour cause une humeur délétère qui se fût fixée sur une partie, l'évacuation intestinale devroit être excitée plus fortement, afin d'établir un point d'irritation qui attirât l'humeur peccante, et la déplaceât par conséquent de l'endroit où elle avoit établi son siége.

Lorsqu'au bout de quelques jours le relâche est fait, dans les contusions, on réveille efficacement l'action oscillatoire des vaisseaux, et l'on favorise la résolution du sang en stagnation, en évacuant les intestins, par un purgatif fort, sans cependant être incendiaire.

Dans les hémorragies, au contraire, il faut bien se garder d'occasionner quelque irritation; on se contentera seulement de tenir le ventre libre, de peur que la constipation, en échauffant le sujet, n'entretienne l'écoulement du sang, ou ne le renouvelle s'il avoit cessé.

D'après ce que nous avons dit plus haut des bons effets que produit la liberté du ventre, dans les affections du cerveau, on ne pourra douter de ses avantages dans le traitement de la cataracte et de la goutte sereine ; ces évacuations devant même, de temps à autre, être excitées plus puissamment.

La constipation faisant passer des particules putrides dans le sang, comme nous l'avons dit, ne peut qu'être pernicieuse dans les maladies qui ont ce fâcheux caractère ; il faut donc la combattre, mais en évitant de tomber dans la même erreur que les praticiens vulgaires, qui administrent de forts purgatifs dans tous les cas où la putridité se manifeste : ils croient diminuer, par ce moyen, la quantité des humeurs dépravées ; ils l'augmentent au contraire en causant la dissolution des fluides, et en déplacant de leur foyer les sucs viciés qui repassent dans le torrent de la circulation.

C'est avec fruit que l'on évacue fréquemment les intestins, et même par des moyens énergiques, dans l'œdème et dans d'autres affections froides et indolentes de cette espèce, parce que les fibres sont relâchées et le corps surchargé d'humeurs crues. Les anciens ont regardé l'excrétion des selles comme tellement médicamenteuse, dans ces circonstances, qu'ils

ont écrit qu'une forte diarrhée guérit la leucophlegmatie.

L'humeur crasse et visqueuse, qui donne lieu à la formation du skirre et des scrophules, exige que le praticien sollicite efficacement les évacuations intestinales, pour en faciliter la fonte.

L'exercice de l'art met souvent à même d'observer que les selles sont utilement dépuratoires, dans les maladies causées par un principe d'acrimonie, comme les gales et les dartres.

On obtient de bons effets de tenir le ventre libre, dans les différentes périodes de la petite vérole inoculée; et même il est bon d'évacuer plus puissamment, avec les minoratifs et les purgatifs salins ou mercuriels, dès le commencement de l'éruption jusqu'à celui de la maturation, temps auquel il faut discontinuer.

On supplée avantageusement, par les selles, à la suppression de quelque évacuation habituelle et non naturelle, ou même de certains écoulemens morbifiques et contre nature.

Un des points importans de la cure de la gonorrhée, est que le ventre soit lâche, et de l'évacuer, de temps à autre, avec plus d'activité, lorsque l'inflammation, l'irritation et la douleur n'existent plus. C'est principalement

sur la fin de l'écoulement, qu'il est nécessaire de provoquer les selles; il arrive même très-souvent que l'on ne peut le tarir que par leur moyen. Nous ajouterons que la cicatrisation de certains ulcères tient au même moyen curatif. Sydenham, en indiquant la nécessité des purgatifs, dans la gonorrhée, a poussé l'attention jusqu'à dire que l'on doit plutôt administrer ceux qui évacuent les sérosités, que ceux qui entraînent la bile; mais il faut admettre, pour cela, que l'on peut compter sur la vertu réelle et particulière des médicamens.

La liberté du ventre est pareillement un des moyens curatifs de la vérole, en prenant garde cependant qu'elle ne donne lieu à la précipitation du mercure (15). Mais aussi, lorsqu'il

---

(15) M. d'Autichamp, second commandant de la gendarmerie de France, me chargea, en 1783, de traiter un de ses domestiques, attaqué d'un bubon et de chancres vénériens. Ce jeune homme avoit déjà pris douze frictions mercurielles, sans qu'il y eût la moindre amélioration dans son état. Je lui fis beaucoup de questions, pour m'éclaircir sur la cause d'un pareil retard dans sa guérison. Quand j'en vins aux déjections stercorales, sa garde, qui étoit une donneuse en titre de lavemens, ne lui donna pas le temps de me répondre, et dit : *Je vous assure, monsieur, qu'il*

y a indication de faire prendre ce minéral à grande dose, pour dissiper quelques vices, il est nécessaire d'associer constamment à son usage celui des purgatifs, pour qu'il ne cause pas de ravages.

Les gens attaqués de hernies doivent éviter la constipation, de peur que les efforts qu'ils feroient, en allant à la selle, ne donnassent lieu à l'issue ou à la plus grande précipitation des parties, ou ne causassent leur étranglement.

Les lavemens sont d'une grande utilité dans les hernies étranglées, pour rappeler le cours des excrémens par les voies ordinaires; et lorsqu'après une hernie avec gangrène, les matières stercorales reprennent leur ancienne route, il est important de tenir le ventre lâche, afin d'éviter qu'elles se durcissent, et déchirent la nouvelle cohésion dans leur trajet.

---

a le ventre libre, car je lui pousse au moins quatre lavemens par jour. Je ne doutai plus alors que le retard de la cure ne provînt de cette excrétion trop considérable, qui empêchoit le mercure d'opérer ses effets; je défendis très-expressément l'usage des lavemens, sans que je l'eusse approuvé; et, à dater de cette époque, la maladie parvint rapidement à guérison, en continuant le traitement mercuriel.

Lorsque des corps étrangers, avalés, sont tombés dans l'estomac, ou qu'il s'est formé de ces substances dans le canal alimentaire, il est intéressant de procurer la liberté des intestins, afin de leur faciliter la route vers l'anus (16).

Dans le cas où la nature travaille à se décharger de quelque hétérogène, par une diarrhée critique, le chirurgien doit être attentif à favoriser cette opération salutaire.

Comme les femmes grosses sont ordinairement constipées, elles doivent se tenir le ventre lâche, de peur que les efforts violens qu'elles seroient obligées de faire, en

---

(16) En 1781, un gendarme dauphin, étant au café, parioit un écu de trois livres, qu'il tenoit entre ses dents, pendant que ses mains s'occupoient à autre chose. Quelqu'un l'appela par derrière ; et, en tournant la tête, l'écu s'échappa d'entre les dents, et s'engagea tellement dans l'œsophage, qu'il tomba dans l'estomac. Je prescrivis a ce militaire de prendre, d'heure à autre, une cuillerée à bouche de bonne huile d'olive, et de ne vivre que de bouillons gras et de beurre étendu sur des feuilles minces de pain. Ce gendarme éprouva des douleurs en différentes parties du ventre, en raison du trajet de ce corps étranger, qu'il mit bas à son grand contentement, le cinquième jour, en rendant un lavement émollient et huileux.

allant à la selle, ne leur fussent nuisibles et à leur fœtus.

Il est bon d'évacuer les intestins des femmes en travail, par ce moyen de lavemens émoliens, sur-tout s'il y a quelques jours qu'elles ne sont allées à la selle. Cette excrétion rend les voies du bassin plus libres, et empêche même les douleurs que des excrémens durcis pourroient occasionner, lors des contractions spontanées de différentes parties de l'abdomen dans le moment des douleurs; en outre, c'est que cette évacuation influe avantageusement sur les suites de couches.

Le temps de la fièvre de lait étant passé, il faut procurer aux accouchées la liberté du ventre, sur-tout si elles ne nourrissent pas: c'est un moyen sûr pour faciliter le lait à passer.

Voici un cas où les évacuans ne furent d'aucune utilité, pour délivrer une accouchée de sa fâcheuse constipation, et qu'il fallut les secours d'un habile chirurgien.

42^e^. *Observation, par Van-Swieten* (*). Une dame anglaise, qui se portoit très-bien,

(*) Van-Swieten. Comment. sur l'Aphor. 1301. de Bœrha.

accoucha assez aisément d'un enfant sain, et n'éprouva aucun accident les premiers jours de sa couche ; mais, le neuvième, quoique pendant ce temps elle eût été quatre fois à la selle, elle commença à se plaindre d'une douleur sourde et d'une pesanteur vers l'os sacrum, accompagnées d'épreintes. On lui donna des lavemens, qu'elle ne gardoit pas ; elle prit beaucoup d'huile ; on employa les décoctions les plus émollientes avec le miel, et l'on appliqua des linimens sur l'anus et sur les parties voisines. La matière durcie descendit peu-à-peu ; l'anus commença à s'ouvrir assez pour qu'on pût emporter avec des instrumens quelque chose de cette matière, sans blesser la malade. Enfin, après bien des peines et deux jours entiers de souffrances, la masse endurcie fut tirée dehors ; elle égaloit, si même elle ne surpassoit pas, la tête d'un fœtus à terme. Un volume aussi considérable ne pouvoit passer sans faire un déchirement à l'anus ; cependant cette dame se rétablit parfaitement de sa grande maladie, par l'habileté du chirurgien.

Nous avons rapporté cette observation, pour indiquer aux jeunes chirurgiens qu'il y a certaines circonstances dans lesquelles les moyens que l'on emploie pour l'ordinaire sont insuffi-

sans, et qu'ils ont besoin de toute leur sagacité et de toute leur industrie pour y suppléer.

Il est ordinaire, dans l'exercice de notre art, qu'on ne fasse aucune opération importante, à moins que dans un cas urgent, qu'on n'ait préparé le sujet par la purgation ; ce qui est une précaution sage ; il y en a même quelques-unes que l'on fait précéder par un lavement, administré deux ou trois heures auparavant. Cette pratique est sur-tout avantageuse avant la lithotomie ; d'abord afin que les intestins étant vidés, le malade ne lâche pas ses excrémens pendant l'opération, ce qui trouble le chirurgien ; ensuite, pour éviter que l'intestin rectum soit percé ; accident facile à arriver lorsque cet intestin est rempli.

Nous venons d'indiquer les principales circonstances dans lesquelles le praticien procure utilement l'évacuation des selles ; nous allons dire, le plus succintement possible, dans quels cas, au contraire, il doit la réprimer.

Il est intéressant qu'après l'opération de la fistule à l'anus, le sujet soit, pendant plusieurs jours, sans aller du ventre, jusqu'à ce que la flogose soit passée, de peur que cette évacuation ne trouble le traitement par son passage sur des chairs fraîches et douloureuses ; c'est

pourquoi les praticiens administrent à leurs malades, avant l'opération, des purgatifs toniques et astringens, et les tiennent à une diète exacte après qu'il sont opérés.

Nous avons observé que quand le rectum a été ouvert dans l'opération de la taille, il est bon de tenir pendant quelque temps le sujet à une diète sévère, afin qu'il ne passe point d'excrémens, dont le volume écarte les lèvres de la division.

Nous avons rapporté plusieurs cas dans lesquels la diarrhée spontanée, ou provoquée par l'art, est avantageuse; d'après cela il n'est pas difficile de déterminer ceux dans lesquels il convient de réprimer cette évacuation.

C'est chez les malades foibles, exténués et cacochymes; c'est dans les maladies putrides où la diarrhée est, comme nous l'avons vu plusieurs fois, occasionnée par la résorbtion; c'est chez les femmes enceintes à qui elle peut causer l'avortement, comme l'a remarqué Hippocrate, qui dit, Aphor. XXXIV, Lib. V : « Si » une femme grosse a un cours de ventre con» sidérable, elle est en grand danger de se » blesser »; en un mot, c'est dans toutes les circonstances où cette évacuation, au lieu d'être révulsive, dépuratoire et critique, est au contraire symptomatique, et dérange ou

pervertit la marche du traitement, comme nous allons le rapporter dans l'observation suivante.

43^e. *Observation, par feu le C^en. Didelot.* Je traitai en 1772 une femme, âgée de 50 ans, d'un ulcère fort étendu, qui occupoit depuis la partie moyenne de la jambe gauche jusque sur la malléole externe. La suppuration étoit d'un bon caractère et bien établie, lorsqu'elle fut prise d'un flux de ventre très-abondant. Je m'aperçus, dès les premiers jours, que le pus n'étoit plus de la même qualité, et diminuoit de quantité; enfin l'ulcère ne fournit plus, les jours suivans, qu'une sanie purulente de mauvaise odeur, et les chairs devinrent fongueuses, molasses et pâles. Mais cette évacuation symptomatique s'étant heureusement terminée par les remèdes que j'administrai, les choses revinrent à bien, et cette femme fut guérie dans peu d'un ulcère qu'elle portoit depuis six mois, et qui lui avoit causé beaucoup d'inquiétude et de douleurs.

De la salive. La salive est une liqueur séparée du sang par des glandes qui, à raison de la sécrétion qu'elles font de cette humeur, sont nommées glandes salivaires.

Son excrétion augmentée, par les moyens que

que l'art indique, produit de bons effets, dans certaines douleurs de tête, dans les tumeurs et les épanchemens qui se forment dans la partie intérieure du crâne; enfin dans la goutte sereine et la cataracte.

Malgré les bons renseignemens que nous avons sur l'inefficacité de la salivation, pour guérir la vérole, il y a encore des praticiens qui, tenant à l'antique opinion, excitent le flux de bouche. Il faut espérer que la saine doctrine s'étendant de proche en proche, parviendra à détruire cet abus.

Le vice de la rage paroissant, au contraire, fixer son siége principal dans les glandes de l'arrière-bouche, on a observé que le mercure est un des remèdes les plus efficaces qu'on ait encore pu opposer à cette cruelle maladie, mais qu'il ne la détruit qu'autant qu'on excite une décharge critique, par le moyen de la salivation.

Le relâchement des glandes, ou de leurs canaux excréteurs, produit souvent un flux immodéré de l'humeur salivaire, qu'il est important de réprimer, à cause de l'exténuation et du desséchement qu'il cause aux sujets qui en sont attaqués.

Il y a certaines fistules de la glande parotide qui permettent l'issue à une grande abon-

dance de salive, à laquelle on oppose efficacement un bandage méthodiquement fait.

De la bile. La bile est une liqueur jaune et savoneuse séparée du sang par les glandes du foie.

Lorsque cette humeur, par sa présence dans les premières ou dans les secondes voies, cause des accidens dans la cure des maladies, lorsqu'elle est engorgée dans le foie ou dans sa vésicule; lorsqu'enfin elle complique, par son épanchement dans le sang, quelques-unes des maladies qui sont du ressort de notre art, il est important d'en favoriser l'excrétion; et s'il est impossible que cette évacuation se fasse, par les voies que la nature lui a destinées, dans le cas de tumeurs de la vésicule du fiel, l'art fournira d'autres secours, pour donner issue à la bile; le diagnostic et la curation de cette maladie étant présentés, d'une manière lumineuse, dans le mémoire de Petit, qui se trouve dans le recueil de l'académie.

Lorsqu'un débordement de bile, par le vomissement, ou par les selles, aggrave une affection contre nature quelconque, au lieu de la diminuer, le chirurgien doit rechercher scrupuleusement les causes déterminantes, et les combattre par tous les moyens.

Du lait. Le lait est un chyle fort élaboré, séparé du sang par les glandes des mamelles.

Il est important, lorsque les accouchées n'alaitent pas, de faciliter chez elles l'excrétion du lait, de même que chez le nourrices qui sèvrent leurs enfans, afin de décharger les humeurs de ce fluide, et de l'empêcher de causer quelques ravages, comme ceux que l'on nomme lait répandu et dépôts laiteux; le praticien devant favoriser, dans le premier cas, l'évacuation de cette liqueur par les divers émonctoires, et l'évacuer immédiatement dans le second.

Il y a des circonstances où la constriction de l'orifice des canaux excréteurs du mamelon nuit à l'alaitement; alors il est nécessaire de les relâcher, pour favoriser l'écoulement du lait; il y en a d'autres, au contraire, dans lesquelles ces mêmes orifices sont trop relâchés, et laissent perdre une grande quantité de cette liqueur, qui affoiblit la mère, sans que l'enfant en profite; pour lors il faut, en fortifiant et resserrant ces orifices excréteurs, s'opposer à l'écoulement immodéré et contre nature.

Nous ajouterons ce que dit Magatus, au cinquante-sixième chapire du second Livre, en parlant des plaies de tête: « Il faut se gar-» der d'évacuer le lait d'une femme blessée à

» la tête, lorsqu'il y a menace d'inflamma-
» tion ; car les mamelles étant vidées, le sang
» s'y reporte de nouveau, tant par les veines
» de la partie supérieure du corps, que par
» celles de l'inférieure : ce qui doit faire crain-
» dre que, dans cette agitation des humeurs,
» elles ne se jettent aussi sur la tête ».

De la semence. La semence est une liqueur très-atténuée, préparée et séparée du sang dans les testicules.

Hippocrate a dit, au Liv. VI des Epid. Section V. *Coitus morbisex pituitâ commodus ;* mais le précepte ne peut pas être général. Aussi Ambroise Paré dit : « Un sujet attaqué d'œ-
» dème fuira la compagnie des femmes autant
» que faire se pourra, s'il a le corps imbécille,
» foible et maladif de sa nature : car étant en-
» core débilité et morfondu davantage, par
» l'exercice vénérien, il amasse plus de cru-
» dités ; mais, au contraire, s'il est fort de
» corps, de ferme et robuste complexion, cet
» exercice modérément pris, et en temps et
» lieu, augmentera sa chaleur naturelle, et
» séchera ses humidités et crudités ».

Aux maladies froides et indolentes près, dans le traitement desquelles le père de la médecine, et celui de la chirurgie française,

nous disent que la perte modérée de la semence produit de bons effets, il faut recommander très-soigneusement aux malades de l'éviter, dans toutes les autres circonstances ; car cette liqueur est un récrément, chargé d'esprits, qui repasse dans le sang et le vivifie ; sa perte ne peut donc qu'affoiblir le corps, enflammer et apauvrir les humeurs. Comme tous les nerfs tirent leur origine du cerveau, et que l'humeur séminale n'est autre chose qu'une lymphe subtile, mêlée avec une grande quantité de suc nerveux, c'est sur tout dans les lésions de la tête que l'acte vénérien est pernicieux, et que le chirurgien doit l'interdire absolument aux blessés.

Parmi un grand nombre d'observations que nous pourrions rapporter, pour prouver combien l'émission de la semence est dangereuse dans la cure des maladies chirurgicales, nous nous bornerons aux deux suivantes.

44^e^. *Observation, par feu le C^en^. Didelot.* Un jeune homme fit une chûte, d'un endroit fort élevé, qui lui causa une plaie très-considérable sur le pariétal gauche, accompagnée de vomissement, d'assoupissement et d'autres symptômes, qui se calmèrent par le moyen des saignées et du régime. J'ordonnai particulière-

ment la continence à mon malade, qui étoit nouvellement marié ; mais il ne fut pas assez sage pour l'observer, et regarda les conseils que je lui donnois comme inutiles, ne s'imaginant pas que l'incontinence pût avoir une influence dangereuse dans une plaie de la tête, qui lui causoit très-peu de douleur. Le cinquième jour de la blessure, au moment même de l'action, il tomba dans des convulsions affreuses, qui firent craindre pour sa vie. On vint me chercher pendant la nuit ; je modérai les convulsions par le moyen d'une potion calmante ; je trouvai la plaie avec une légère phlogose ; la suppuration en étoit supprimée : le malade tomba dans des rêveries et dans l'assoupissement, qui dura plusieurs jours, dont je ne le tirai que par l'application des vésicatoires, auxquels tous les accidens cédèrent ; et trois semaines après, ce jeune homme fut parfaitement guéri.

L'habile chirurgien, à qui nous sommes redevables de l'observation suivante, ne fut pas aussi heureux, dans le traitement du blessé qui en fait le sujet : sans doute à cause du régime qu'il observoit, et des souffrances qu'il enduroit, depuis cinq semaines ; ce qui l'avoit affoibli de manière que la perte précieuse de la semence ne pouvoit que lui être fatale.

45e. *Observation, par Hilden.* Un jeune homme (*) robuste, et d'un tempérament bilieux, reçut un coup de bâton, sur le pariétal gauche, qui lui fractura le crâne. Ayant été traité selon les règles de l'art, et la plaie étant presque parvenue à cicatrice, dans l'espace de cinq semaines, il eut affaire avec une fille débauchée. Peu d'heures après, il retomba dans la fièvre, et éprouva une douleur de tête plus vive qu'il n'avoit ressenti jusqu'alors. Le côté du corps, opposé à la plaie, devint paralytique; le bras du côté malade fut pris de convulsions; les symptômes augmentèrent d'une force à ne pouvoir être domptée par les remèdes les mieux indiqués, et ce libertin mourut misérablement dans l'espace de quatre jours.

Il reste quelquefois, après des gonorrhées opiniâtres, un flux involontaire de semence, causé par l'irritation et la phlogose des canaux excréteurs des vésicules séminaires, ou par leur relâchement. C'est au praticien à démêler l'une ou l'autre cause de cet écoulement morbifique, et à les combattre, pour les faire cesser; car, s'il étoit abondant, comme nous en avons vu quelquefois, il conduiroit le sujet à la consompsion dorsale.

(*) Hildan. Observ. XIX. Centur. I.

Nous finirons cet ouvrage par traiter de l'influence que les passions de l'ame peuvent avoir dans le traitement des maladies chirurgicales.

DES PASSIONS ET AFFECTIONS DE L'AME.

Sans remonter aux causes premières de l'action réciproque des deux substances qui composent l'homme, c'est-à-dire de l'ame et du corps, recherches qui appartiennent à la métaphysique, nous nous contenterons d'examiner quelles variations utiles ou nuisibles les mouvemens de la première peuvent causer dans le second, lorsqu'il est dans un état morbifique.

Ce que c'est que les passions. Les passions sont des émotions de l'ame, agréables ou fâcheuses, qui dilatent ou compriment nos organes.

Principales passions. Les principales sont la joie, l'amour, l'espérance, la colère, la haine, la tristesse et la crainte.

La joie. Nous n'entendons pas, par joie, relative au sujet que nous traitons, les plaisirs bruyans, les fêtes, les concerts, les jeux, les grandes assemblées, qui sont plutôt faits pour tenir l'esprit dans la contention, que

pour le récréer et lui procurer de la tranquillité ; nous ne voulons parler que d'un sentiment de plaisir doux, agréable et modéré, qui favorise la circulation et l'influx des esprits, qui aide à la transpiration, à la digestion et à la distribution des sucs nourriciers. Ainsi, à quelques modifications près que nous donnerons dans la suite, la joie ne peut avoir que des influences salutaires dans le traitement des maladies chirurgicales. Il seroit inutile d'en spécifier aucune en particulier ; et le chirurgien doit, dans les cas mêmes où il est le plus inquiet sur le sort de ceux qui sont confiés à ses soins, il doit, disons-nous, s'efforcer de paroître devant eux avec un visage serein, et de ne rien leur dire que de réjouissant ; il doit recommander aux assistans de ne rien faire qui ne leur soit agréable, et de ne les entretenir que de choses gaies et satisfaisantes. On a vu des malades se guérir par leur belle humeur, dit Galien ; et Hippocrate nous enseigne qu'il est bon de se livrer à la joie dans toute espèce de maladie. Mais nous répétons qu'elle doit être modérée, de peur qu'une émotion violente n'entraîne quelqu'accident, comme le démontre l'observation que nous allons rapporter.

46e. *Observation , par Hilden.* Un seigneur (*) eut la main gauche tellement fracassée et contuse, par un coup d'arme à feu, que le pouce étoit absolument séparé jusqu'au carpe. La lésion considérable, que le métacarpe avoit soufferte aussi, obligea Hilden d'enlever plusieurs esquilles. En un mot, toute la main, les tendons et les os étoient dans un tel délâbrement, qu'il y avoit peu d'espérance de conserver cette extrémité ; à quoi l'observateur eut cependant le bonheur de parvenir. Tout étoit dans le meilleur état, lorsqu'au quatrième jour de la maladie un des assistans se mit à badiner et à raconter une histoire ridicule, qui fit rire ceux qui étoient présens, et le blessé lui-même. Dès le moment, il lui survint une douleur si vive dans tout le bras, jusqu'à la nuque, qu'en vingt-quatre heures il fut pris de convulsions, que Hilden parvint cependant à calmer peu-à-peu, par les remèdes indiqués.

Par la raison qu'une joie immodérée peut produire de mauvais effets dans la cure des maladies, il faut que le chirurgien recommande qu'on se garde d'apprendre, sans précaution, aux malades des nouvelles qui pourroient leur causer une sensation de plaisir trop

(*) Hildan. Observ. XXIII. Centur. I.

vive, ou de leur présenter des personnes ou des objets dont l'aspect inopiné les surprendroit trop agréablement; nous avons plusieurs exemples des effets qui en ont résulté. Il faut cependant l'avouer, on a vu que différentes parties du corps paralytiques ont été guéries par les effets d'une grande joie, qui, mettant les humeurs en agitation, a désobstrué les nerfs, et rappelé le sentiment et le mouvement.

L'amour. L'amour est un sentiment par lequel le cœur se porte vers ce qui lui paroît aimable, et en fait l'objet de ses affections et de ses desirs.

Nous ne traiterons pas ici des plaisirs physiques de l'amour ; nous en avons parlé, sur la fin du chapitre précédent, à l'occasion des bons ou mauvais effets que produit la perte de la semence. Mais nous dirons que des malades violemment passionnés pour des personnes qui ne les payoient pas de retour, n'ont pu obtenir de guérison qu'après que les objets de leur ardeur ont feint, au moins, de les réciproquer. Nous ajouterons que le desir ardent de voir une personne aimée, ayant été satisfait, a porté le calme dans la machine, et a guéri des malades dont on désespéroit. Dans le nombre d'exemples, que les historiens et les observa-

teurs nous en fournissent, nous nous bornerons au suivant.

47^e. *Observation, par feu Vattain, ancien chirurgien au service d'Allemagne, communiquée par le C^en. Saucerotte.* Vattain vit, en 1736, un militaire qui avoit reçu un coup d'épée pénétrant dans le poumon, avec hémorragie considérable par la plaie, et crachement de sang abondant. Les choses furent dans cet état pendant un jour et demi, malgré les secours les mieux administrés. Ce blessé se voyant fort mal, sollicita vivement pour qu'on engageât son amante à le venir voir, ce qu'elle refusa d'abord, par la retenue attachée à son sexe; mais Vattain lui en ayant fait voir la nécessité indispensable, et lui imputant même, en cas de refus, les événemens fâcheux qui pourroient arriver, faute dont elle étoit bien éloignée de vouloir se rendre coupable, elle satisfit à la fin aux vœux de son amant; et sa présence porta un tel calme dans l'esprit et le corps du blessé, que l'évacuation du sang diminua peu-à-peu dès ce moment, et qu'il guérit ensuite d'une blessure, qui l'auroit infailliblement fait périr, s'il eût été entre les mains d'un ministre de santé qui eût moins su combien les passions influent, en bien ou en mal, dans la cure des maladies.

La jalousie. La jalousie étant une passion, le plus souvent inséparable de l'amour, on a été obligé, dans certains cas de trouble et d'agitation, d'user de stratagêmes innocens, à l'égard des malades, en leur faisant faire, par quelques-uns des assistans, des histoires controuvées, pour les détromper et leur guérir l'imagination.

L'espérance. L'espérance est l'attente d'un bien qu'on desire, et qu'on croit qui arrivera.

L'espérance de guérir et la confiance du malade en son chirurgien, influent, on ne peut pas plus avantageusement, dans le traitement des maladies. L'homme de l'art doit donc faire ensorte que le malade espère bien; et comme cela ne peut avoir lieu, que celui-ci ne soit intimement persuadé qu'il s'est mis entre les mains de quelqu'un qui mérite sa confiance, le chirurgien doit faire ses efforts pour se mettre bien dans son esprit, en lui insinuant qu'il connoît sa maladie, qu'il sait quels moyens lui opposer, et que les choses iront à bien, s'il exécute ce qui lui sera prescrit. Mais sur-tout qu'on se garde de trop promettre et d'annoncer une guérison plus prompte que le caractère du mal ne le comporte; car le temps fixé étant venu, et les effets ne répondant pas aux promesses, la confiance diminue.

Il est bon aussi que le chirurgien étudie le caractère de ceux qu'il a à traiter, s'il veut captiver leur confiance ; car il y a tels malades qu'il faut amuser comme des enfans ; tels autres avec lesquels on doit se conduire très-prudemment, et avec réserve ; les uns devant être traités avec une grande douceur, les autres avec plus de fermeté ; quelques-uns devant être guéris d'abord de la trop grande inquiétude qu'ils ont sur leur état ; quelques autres méritant, au contraire, d'être un peu alarmés, afin de les rendre plus dociles ; les uns aimant à être distraits par des choses étrangères à leur situation, les autres desirant qu'on les entretienne de leur maladie ; la plupart ne se souciant pas qu'on emploie les termes de l'art ; quelques-uns, au contraire, aimant qu'on en fasse usage.

L'attention du praticien doit même s'étendre jusque sur les assistans, en faisant approcher plus près du malade ceux qui peuvent lui inspirer de la confiance et de l'espérance en sa guérison ; pourvu toutefois qu'ils lui fassent exécuter ponctuellement ce que prescrit le ministre de santé.

La colère. La colère est une vive émotion de l'ame, qui l'emporte contre ce qui l'affecte désagréablement.

La grande agitation, dans laquelle cette passion met toute la machine, occasionne un orgasme dans la circulation, cause un érethisme dans les solides, et un trouble dans les esprits, qui ne peuvent qu'augmenter les inflammations, donner lieu à une phlogose et à des hémorragies dans les plaies et ulcères ; en dépraver ou supprimer la suppuration, et produire de funestes métastases ; augmenter ou renouveler l'écoulement dans les divisions des vaisseaux sanguins, favoriser la résorbtion dans les maladies putrides ; procurer des pertes et l'avortement chez les femmes grosses ; faire étrangler les hernies, chez ceux qui en sont attaqués ; aggraver les affections du poumon et les lésions du cerveau, ainsi que l'ophtalmie, les tumeurs, les plaies et ulcères de la face et de la gorge, par la grande quantité de sang qui se porte vers la tête, dans ces mouvemens impétueux.

Le chirurgien doit donc recommander au malade d'éviter de se mettre en colère, et aux assistans de ne rien faire qui puisse l'exciter à cette passion.

Les observations suivantes sont confirmatives des mauvais effets que cause la colère dans les maladies.

48^e^. *Observation, par Hilden.* Un garçon de 15 ans (*) reçut un coup au sommet de la tête, qui lui causa une plaie contuse, avec fracture à l'os. Tout alloit bien, lorsqu'au bout de quatorze jours un autre jeune homme, qui folâtroit autour de son lit, le mit tellement en colère qu'il fut repris de la fièvre, devint phrénétique et mourut quatre jours après. A l'ouverture du crâne on trouva les meninges enflammées de toute part, et les veines et artères gorgées de sang.

49^e^. *Observation, par le même.* Un noble (**), qui, depuis quelques mois, étoit guéri d'un ulcère rebelle au périnée, se mit en colère, et la nuit suivante il ressentit une acrimonie dans l'excrétion des urines: il survint douleur et inflammation au périnée, et enfin l'ulcère se rouvrit.

50^e^. *Observation, par le même.* J'ai traité (***), dit Hilden, un autre noble, d'une ulcération au cou de la vessie et aux prostates, à la suite d'une gonorrhée virulente, et j'ai observé que toutes les fois qu'il se mettoit

(*) Hildan. Observ. XVII. Centur. I.
(**) *Idem.* Observ. LXXV. Centur. V.
(***) *Idem. Ibid.*

en

en colère (passion à laquelle il se livroit fort promptement pour peu de chose) , la fièvre , les inquiétudes , les veilles , et autres symptômes , et sur-tout les douleurs , augmentoient sur-le-champ , de manière que jour et nuit il jetoit des cris , principalement lorsqu'il urinoit.

On a vu au contraire résulter de bons effets de la colère , dans les maladies causées par le relâchement des solides , par la lenteur de la circulation , et par le défaut d'influx des esprits : comme dans l'œdème et autres affections de cette espèce , dans la paralysie et l'atrophie. En conséquence , on a observé que , dans les maladies froides , indolentes et par débilitation , on a quelquefois retiré un grand avantage de mettre les sujets en colère ; ce qui a ranimé chez eux le cours des fluides , et a rendu le ton perdu aux solides. L'observation suivante va démontrer la vérité de notre assertion.

51^e. *Observation , par Valleriola.* Valleriola rapporte (*) que son cousin ayant été affecté de mouvemens convulsifs , pendant plusieurs années , avoit les jambes contractées

(*) Valeriol. L. II. Observ. IV.

de manière qu'il lui étoit absolument impossible d'en faire usage. S'étant mis un jour dans une colère subite et violente contre son domestique qu'il s'efforcoit de battre, cette excessive agitation lui relâcha tellement les extrémités inférieures, qu'il put marcher et se tenir droit sans douleur, tandis que son corps avoit été plié en arc pendant près de six ans ; enfin la guérison fut de durée, puisqu'il jouit de son état heureux pendant le reste de sa vie. L'observateur ajoute que l'émotion seule, que la colère excita chez son parent, le guérit d'une maladie qui avoit résisté aux secours de la chirurgie, de la médecine et de la pharmacie.

Nous lisons dans l'historien Valère-Maxime, qu'un athlète, qui étoit muet, recouvra l'usage de la parole, par l'indignation que lui causa l'injustice qu'on lui fit, en ne lui décernant pas le prix qu'il avoit mérité.

La haine. La haine est un sentiment d'aversion et d'anthipatie contre quelqu'un dont le souvenir et l'aspect nous sont odieux.

Le chirurgien doit recommander exactement à ceux qui environnent les malades, de ne jamais leur parler de personnes ou d'autres choses qui leur soient désagréables ; et à plus forte raison, de ne pas faire paroître devant

eux des objets qui puissent leur causer des révolutions fâcheuses. C'est pourquoi il est bon de n'admettre aux opérations et pansemens que des assistans dont l'aspect n'inquiète pas ceux sur lesquels on les pratique. Le défaut de cette précaution a influé défavorablement en plusieurs circonstances. L'observation suivante va en indiquer une.

52^e. *Observation, par le C^en. Saucerotte.* Je fus appelé, en 1765, pour secourir une jeune femme de Lunéville qui, depuis deux jours, étoit en travail de son premier enfant. L'accouchement étoit naturel, mais les maux lents. La malade m'ayant dit confidemment, à l'oreille, que la présence d'une de ses voisines, qui étoit là depuis le matin, la gênoit et l'importunoit, je la congédiai le plus honnêtement que je pus. Elle ne fut pas plutôt sortie que les douleurs augmentèrent sensiblement, et l'accouchement fut terminé par la sage-femme dans l'espace d'un quart-d'heure et demi, tandis que, par la lenteur des maux, il paroissoit, auparavant, ne devoir pas l'être de quelques heures.

La tristesse. La tristesse est un sentiment de déplaisir, d'affliction et d'abattement de l'ame.

L'espèce de constriction spasmodique que cette affection cause dans les solides, l'irrégularité qu'elle produit, et le retardement qu'elle apporte dans le cours des liqueurs, indiquent assez les fâcheuses influences qu'elle peut avoir dans la cure des maladies. Celles du cerveau, l'œdème, et autres maladies de son espèce, et le skirre, nous ont sur-tout paru empirer par l'effet de la tristesse : nous avons vu ce dernier dégénérer en cancer, et de funestes métastases se faire chez des sujets qui avoient de grandes peines d'esprit.

Le chirurgien recommandera donc sérieusement à ceux qui entourent les malades, de ne leur rien dire ni faire qui puisse les chagriner, et de ne leur apprendre aucune nouvelle fâcheuse. Il s'attachera particulièrement à calmer les inquiétudes qu'ils pourront avoir, et il fera ses efforts pour les distraire de toute contention d'esprit, sans quoi leur traitement pourra être troublé (17).

---

(17) La nostalgie, communément maladie du pays, est un état de tristesse extrême, dont on ne peut tirer ceux qui en sont affectés ; ils parlent, ils rêvent de leurs parens, de leurs amis, de leur patrie ; ils tombent insensiblement dans une langueur qui les mine ; ils perdent l'appétit ; le pouls devient fébrile, et enfin

La crainte. La crainte est un sentiment fâcheux, excité dans l'ame par l'image d'un mal à venir ; et la peur est un mouvement par lequel cette substance spirituelle est sollicitée à éviter un objet qui lui paroît nuisible.

Toutes deux causent ordinairement des effets nuisibles dans les maladies, par le trouble qu'elles portent dans la machine : c'est au praticien à s'opposer aux causes ou à remédier aux effets.

Cependant il est quelquefois utile d'exciter la crainte chez les sujets dont l'indocilité retarde la guérison, en leur insinuant avec précaution, ou que leur mal est plus grave qu'ils ne le croient, ou qu'il est impossible de les en guérir, s'ils continuent à secouer le joug des précautions.

La crainte et la peur faisant refluer le sang des parties externes sur les internes, on les excite avantageusement dans les cas d'hémor-

---

ils périssent dans une espèce de marasme. C'est surtout dans les hôpitaux des armées que l'on voit fréquemment cette maladie. J'ai eu plusieurs fois la satisfaction de contribuer à la guérison de maladies chirurgicales que l'on regardoit comme désespérées chez des militaires attaqués de la nostalgie, en leur faisant espérer d'aller en congé chez eux, et en m'employant pour leur en obtenir la permission.

ragie des parties extérieures du corps : par la raison que nous venons d'alléguer, il seroit dangereux d'avoir recours à cet expédient dans les hémorragies internes.

Nous ajoutons que, dans les maladies causées par le défaut de ressort des solides, une grande frayeur produit quelquefois des effets très-salutaires, comme l'indique le fait suivant, qui est inséré dans les anecdotes de médecine.

53^e^. *Observation.* Une femme souffroit, depuis dix-huit mois, d'une descente de matrice. Tout avoit été employé sans succès. On désespéroit de la guérison, lorsqu'un innocent stratagême la procura. On prit une souris, que l'on lia par la patte, et on la fit courir sous les jupes de la malade, sans qu'elle en soupçonnât rien. Elle fut si frappée de sentir cet animal lui grimper aux jambes, qu'elle en sauta, comme transportée, par la chambre. Par ces mouvemens inopinés, imprimés subitement, et par le trouble qu'ils excitèrent, la matrice reprit sa place, et cette femme guérit.

Enfin, on a observé qu'une frayeur violente a rendu l'usage de la voix à des muets, et celui des membres à des paralytiques.

On lit, dans Hérodote, que le fils de Crésus, qui étoit muet, ayant vu un Persan qui, sans

connoître ce roi, alloit lui porter un coup mortel, craignit tellement pour les jours de son père, que cette vive émotion lui délia la langue, et qu'il s'écria : *Arrête, soldat; ne tue point Crésus !* et depuis ce moment, il parla.

54^e. *et dernière Observation, par Valleriola.* Un malheureux (*), sur lequel tous les moyens avoient été tentés infructueusement, pour le guérir d'une paralysie qui l'affectoit depuis plusieurs années, en obtint la guérison par un événement fort singulier. Le feu prit à la maison où il demeuroit, et gagnoit déjà son lit, lorsque la grande frayeur qu'il en eut lui fit faire un violent effort pour se lever. Véritablement il recueillit toutes ses forces, et se précipita du haut de la maison embrâsée. On lui donna aussitôt du secours, et il s'aperçut qu'il avoit recouvré le mouvement et le sentiment, dont il eut l'agrément de jouir pendant le reste de sa vie.

C'est à un chirurgien intelligent à apprécier les circonstances où il peut, sans danger, mettre en jeu cette affection de l'ame.

Conclusion. Nous avons fait notre possible

(*) Valleriola. Liv. II. Observ. IV.

pour indiquer quelles sont les influences bonnes ou mauvaises des six choses nommées non naturelles, dans le traitement des maladies chirurgicales; mais nous ne nous flattons pas d'avoir épuisé la matière; car son importance est beaucoup au-dessus de nos foibles efforts; et l'étendue dont elle est susceptible demande une sagacité autre que la nôtre, pour la restreindre dans de justes bornes. Nous avons fait en sorte de présenter, le plus succintement que nous avons pu, le résultat de la pratique des meilleurs auteurs et de la nôtre. Nous avons appuyé notre doctrine par des faits, pensant que l'observation confirmative des préceptes est le flambeau à la lumière duquel le vrai chirurgien doit marcher. Nous nous estimerons heureux si l'académie juge que notre travail peut être utile aux progrès d'un art qui doit tant à cette célèbre société.

DISSERTATION

Sur *les contre-coups à la tête*, qui a remporté le premier prix de l'académie de chirurgie de Paris, en 1768.

Extrait des séances de l'Académie.

1761.

L'ACADÉMIE avoit proposé, pour le prix de l'année 1761, le sujet suivant :

« Etablir la théorie des contre-coups, dans » les lésions de la tête, et les conséquences » pratiques qu'on peut en tirer ».

L'académie a reçu dix-neuf mémoires ; un seul a mérité d'être distingué des autres : mais aucun n'ayant satisfait, le prix a été remis.

1766.

Parmi les vingt-six mémoires qui ont été envoyés pour le prix double de l'année 1766, on a retrouvé la dissertation qui avoit fixé l'attention en 1761 ; et cette pièce qui avoit eu des suffrages, par rapport à la solidité des principes et à la clarté de leur exposition, a été encore jugée la meilleure de celles qui avoient été présentées.

Un ouvrage, qui a obtenu deux fois la préférence sur tant de productions rivales, a été jugé digne de récompense ; mais l'académie n'avoit remis la question à une autre année, que dans l'espérance d'avoir un travail plus étendu ; en conséquence, elle a pris un parti moyen, qui doit satisfaire à la fois l'auteur du mémoire, les concurrens, et le public même intéressé à ce qu'un sujet aussi important que *les contre-coups* soit autant approfondi qu'il peut l'être. L'académie remet la même question pour l'année 1768. Elle accorde le prix simple à l'auteur du mémoire préféré ; c'est M. Grima, maître en chirurgie de Florence, etc.

1768.

Vingt mémoires envoyés, parmi lesquels il n'y en a point eu de médiocres, sur la matière aussi difficile qu'importante des *contre-coups à la tête*, sont une preuve de l'émulation des chirurgiens, et du progrès que la chirurgie fait dans les provinces du royaume. Le prix étoit double; on a adjugé la première médaille de 500 liv. à l'auteur de la dissertation n°. 20, et la seconde à l'auteur de celle n°. 3.

Le mémoire n°. 20 a pour devise ces deux vers du grand Rousseau, dans son épître à Clément Marot :

Minerve à tous ne départ ses largesses,
Tous savent l'art, peu savent ses finesses.

L'auteur est M. Saucerotte, etc.

L'auteur du n°. 3 est M. Sabouraut, maître-ès-arts, professeur de chirurgie, membre de l'académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, ci-devant chirurgien en chef de l'hôpital-général de cette même ville.

La chirurgie peut se promettre de grands avantages de l'application de ces deux jeunes concurrens.

Parmi les autres mémoires adressés à l'académie, elle a pareillement distingué le n° 11 : il est de M. Chopart, qui a partagé le prix double sur les loupes.

M. Méhée de la Touche, lieutenant de M. le premier chirurgien du roi à Meaux, a fait des expériences très-curieuses sur des animaux, à l'occasion des *contre-coups*, afin de s'assurer du passage des nerfs, d'un hémisphère du cerveau à l'autre. De semblables expériences ont un très-grand mérite dans le mémoire de M. Saucerotte, à qui l'académie a décerné le premier prix.

Etablir la théorie des lésions de la tête, par contre-coup, et les conséquences pratiques qu'on peut en tirer.

L'académie royale de chirurgie, toujours dirigée dans ses actions par l'amour du bien public, ne couronne que les ouvrages marqués au vrai coin du bon et de l'utile. Peu satisfaite des dissertations qui lui ont été adressées, en 1760 et en 1765, sur la question des contre-coups, elle la propose pour la troisième fois. En effet, il y a peu de matières, dans l'art de guérir, aussi difficile à traiter, et en même temps aussi intéressantes pour l'humanité. En ne considérant que les difficultés, je ne devrois plus me hasarder à soumettre mon ouvrage à un tribunal si redoutable par ses lumières. Cependant, le regard de bienveillance qu'il a jeté sur mes naissantes productions chirurgicales, le desir que j'ai de me rendre utile à la société ; enfin, les recherches que j'ai faites, m'engagent à entrer encore dans la carrière honorable qui m'est ouverte.

Le contre-coup est véritablement une maladie du ressort de la chirurgie, et par conséquent sujette à la même division que les autres affections contre nature qui blessent l'action des parties constitutives de notre corps. Ainsi,

pour trouver la filiation des connoissances en cette matière, il faut d'abord donner la définition du contre-coup; en établir les différences, en détailler les causes, en décrire les symptômes; en exposer les signes diagnostics et prognostics; en fournir enfin les indications curatives.

Définition du contre-coup. Le contre-coup, contre-fracture, contre-fêlure, contre-fente, contre-fissure; en grec, ἀπηχημα; en latin, *resonatio, resonantia, resonitus, contra-fractura, contra-fissura:* selon Hippocrate, *calamitas;* selon plusieurs autres, *infortunium, lugendus morbus,* est une lésion, produite par un coup, dans un autre endroit que celui qui a reçu la percussion.

Différences. D'après les observations des auteurs, j'en établirai huit espèces, dont sept seront en parties dures, et la huitième en parties molles.

Première espèce. La première est la rupture, ou du moins la contusion des fibres cellulaires du diploë, à l'endroit du choc, quoique la première et la seconde tables soient dans leur intégrité. La rupture des vaisseaux sanguins, qui arrosent cette substance, donne

lieu à un épanchement plus ou moins considérable, dont les sucs, venant à s'altérer dans la suite, produisent la destruction de plusieurs fibres osseuses diploïques, rongent la table interne, et causent beaucoup de désordres sur les meninges et sur le cerveau.

Seconde espèce. La seconde a lieu, lorsque la table interne du crâne est fracturée, quoique l'externe soit dans son entier. Cette solution de continuité peut se faire sous l'endroit frappé ou ailleurs, comme nous le verrons dans la suite.

Troisième espèce. La troisième, lorsque l'os se fend au-dessus, au-dessous, ou à côté du coup.

Quatrième espèce. La quatrième, lorsque la fracture se continue d'un os à son voisin. Ce contre-coup en mérite à peine le nom, puisque c'est une fracture prolongée : cependant je le place ici pour combattre le sentiment de ceux qui pensent que les sutures empêchent les fractures de se communiquer d'un os à un autre.

Cinquième espèce. La cinquième, lorsqu'un os du crâne oppose de la résistance au

coup qu'il reçoit, et qu'un de son voisinage est fracturé.

Sixième espèce. La sixième est une fracture d'un os diamétralement opposé à celui qui a été frappé. Cette solution de continuité est celle qui mérite, à plus juste titre, le nom de contre-coup.

Septième espèce. La septième est un écartement des sutures voisines ou éloignées de l'endroit du casque osseux qui a souffert la percussion. C'est une solution de continuité.

Huitième espèce. La huitième enfin, est une maladie des parties molles, que je regarde comme la plus commune de toutes les espèces, et celle qui demande le plus de connoissances. Par exemple, il peut arriver qu'un coup reçu sur quelque partie de la tête, ne soit pas assez violent pour fracturer les os; mais que, dans les divers déplacemens qu'ils subissent (auxquels obéissent les parties molles qu'ils renferment), il se fasse lésion de celles-ci, de la manière que nous expliquerons plus bas.

Il est d'une grande importance d'être instruit qu'un seul choc peut donner lieu à plus d'un contre-coup, soit des parties dures qui composent le crâne, soit des molles renfer-

mées dans sa capacité ; qu'il y ait fracture des deux tables du casque osseux, à l'endroit frappé, ou qu'il n'y en ait pas. Les signes diagnostics, détaillés dans la suite, porteront du jour dans les sentiers obscurs de la pratique.

Parmi les anciens et les modernes, plusieurs ont absolument nié la possibilité des contre-coups ; plusieurs aussi les ont admis, et la plupart nous en ont donné des observations (*).

Après avoir établi les différences, je vais démontrer physiquement le mécanisme par lequel les contre-coups ont lieu.

Causes. On peut, en général, regarder le crâne comme un ovale imparfait, tronqué par sa base, sur-tout antérieurement, aplati sur

(*) Entre les partisans des contre-coups, sont Hippocrate, Celse, Gentilis, Bertapalia, Valleriola, Florentinus, de Vigo, André de la Croix, Paré, Forestus, Peccetti, Foës Wolf, Scultet, Paw, Plazzonus, Tulpius, Schenckius, Fabrice d'Aquapendente, Marci, Borel, Fontanus, Marchetis, Bonhius, Dolée, Amman, Vander-Wiel, Stosch, Le Maire, Lossius, Wagner, Cæsar-Magatus, Ruisch, Colde-Villars, Dionis, Lamotte, Heister, Platner, de la Peyronie, de Garengeot, Van-Swieten, Le Dran, Sharp, etc., et l'académie royale de chirurgie, dont l'autorité est du plus grand poids.

ses

ses côtés de devant, et dont la partie postérieure est plus large que l'antérieure. En considérant cette boîte osseuse, dans sa totalité, on y trouve un triangle scalène, dont le plus grand côté est depuis le vertex jusqu'à la racine du nez; le moyen, depuis ce même sommet jusqu'au bord postérieur du grand trou occipital; le plus petit enfin, qui fait sa base, depuis le bord postérieur du même trou spinal, jusqu'à l'épine nasale. En examinant le crâne, de la partie antérieure à la postérieure, on y trouve un ovale imparfait, comme je l'ai dit; mais en le considérant depuis un trou auditif externe jusqu'à l'autre, en passant par le sommet de la tête, on y trouve environ les trois quarts d'un sphéroïde; ces deux figures se croisant au vertex, qui est la partie plus que moyenne de la voûte, puisqu'elle est le sommet du triangle scalène. Les parties de la tête où peuvent arriver les contre-coups curables par le trépan (c'est-à-dire les espaces compris dans cette ligne cruciale, depuis l'épine frontale jusqu'au grand trou de l'occiput, en passant par le vertex, et d'un trou auditif externe à l'autre, en passant par le même lieu), sont donc un assemblage de lignes plus ou moins courbes, plus ou moins solides, plus ou moins élastiques, etc. Que l'on fasse sur-tout attention

que les régions latérales inférieures, et postérieures inférieures, sont les plus foibles et les moins élastiques du crâne, n'étant composées que d'une seule table, mince, sèche et fragile; d'où il suit qu'elles sont les plus exposées à l'action des contre-coups, étant la base des endroits de la tête les plus sujets à être frappés.

Tout s'opère, dans la nature, par les lois du mouvement et des résistances.

C'est de la différente contexture des corps que dépend leur élasticité; par conséquent un corps mince peut, par sa souplesse, ne pas se rompre, à l'occasion d'un mouvement communiqué, tandis qu'un plus solide et épais se rompra; et *vice-versâ*, un corps solide et épais, mais flexible, prêtera à l'effort du coup, tandis qu'un plus mince souffrira solution de continuité, à cause de sa constitution sèche et inflexible. Qu'on applique ceci aux différentes parties du crâne, et qu'on ne soit point étonné si l'on trouve quelquefois une fracture par contre-coup à un os plus épais et plus solide que celui qui a reçu la percussion. Cela posé, voici comment s'opèrent les contre-coups.

Mécanisme des contre-coups. La voûte qui forme le crâne est, comme je l'ai dit, un

assemblage de lignes plus ou moins courbes : c'est dans le déplacement prompt et violent de leurs parties intégrantes, à l'occasion du choc d'un corps dur, que ces lignes sont exposées aux solutions, de deux manières, ou en devenant plus courbes qu'elles ne sont, ou en se courbant en sens contraire.

Explication de ce mécanisme. Que la tête heurte contre un corps dur, ou qu'un corps de cette nature la frappe (c'est à-peu-près la même chose, et cela doit s'entendre pour la suite de ce mémoire), le crâne entrera dans des mouvemens d'ondulation, et décrira des portions d'ellipsoïde plus ou moins grandes, selon la forme et la direction du coup. Le crâne ne peut former ces portions, que certaines parties ne quittent leur état naturel, pour s'approcher du centre, tandis que d'autres s'en éloignent. Ces mouvemens sont alternatifs; de sorte que l'endroit frappé s'enfonce, ainsi que son opposé, pour obéir à la percussion, tandis que d'autres se bombent dans une direction centrifuge; ensuite ceux-ci, par leur ressort, se rapprochent du centre, tandis que les autres s'en éloignent : ce qui dure jusqu'à ce que le mouvement soit détruit. C'est dans ce déplacement successif de parties, que les plus fragiles et les moins élastiques se rompent.

Que la substance du cerveau soit glanduleuse, comme l'ont prétendu Malpighi, Bidloo, etc., ou qu'elle soit vasculeuse, comme l'ont enseigné Ruisch, Bergerus, Vieussens, il sera toujours vrai qu'il y circule des fluides. Or les liqueurs sont regardées comme incompressibles, mais non point les canaux qui les charient, qui sont si fins et si délicats, dans la substance du cerveau, qu'elle est comme pulpeuse. Il s'ensuit donc que, les couloirs étant composés de parties molles, sont compressifs, mais avec peu de ressort; d'où l'on doit conclure que le corps contondant mettant en action et chassant devant lui une colonne de liquide, dont la base est au moins égale à la surface de ce même corps qui a été appliqué sur la tête, cette même colonne suivant la direction dans laquelle le coup a été reçu, va heurter avec violence une des parties de l'ellipsoïde; elle se comprimera dans ce choc, autant que les parties molles, c'est-à-dire ses canaux, le permettront; mais le fluide, ou les sucs qu'ils renferment, étant incompressibles, la colonne dont il est question fera, à peu de chose près, l'office d'un corps dur; ce qui facilitera beaucoup la solution des parties, comme il sera expliqué plus bas.

Appliquons aux différentes espèces de

contre-coups la théorie que nous venons d'établir, et répondons aux objections.

Explication du mécanisme de la première espèce de contre-coup. Qu'un coup soit porté sur un des os du crâne, pourvu de diploë entre ses deux tables, je dis que les fibres osseuses diploïques peuvent être contuses ou rompues, sans que la première ou la seconde table soient fracturées. Je m'explique ; cela ne peut arriver qu'à l'occasion d'un choc qui n'a pas été assez violent pour fracturer le crâne ; mais le diploë étant, de sa nature, beaucoup plus celluleux que la substance osseuse des tables, ses fibres ne sont par conséquent pas si rapprochées, il n'y a pas autant de cohérence entre elles : ainsi on ne doit pas attendre autant de résistance de leur part ; elles seront donc déprimées et affaissées sur elles-mêmes ; ce qui causera la rupture des vaisseaux qui serpentent dans leurs interstices, vu leur grand nombre, leur exiguité, leur peu de fermeté et de ressort.

Explication du mécanisme de la seconde espèce. Qu'un instrument contondant soit appliqué, avec violence, sur un os de la tête où les deux tables soient distinctes ; l'endroit frappé, de convexe qu'il étoit, deviendra concave ;

par conséquent, il y aura un grand déplacement dans ses parties intégrantes : car une voûte menace de sa plus prochaine destruction, lorsqu'un corps quelconque, qui, par sa masse ou sa vîtesse, surpasse sa résistance, tend à l'enfoncer. Or il n'est pas étonnant que la table vitrée se rompe, parce qu'elle est mince, sèche et fragile ; quoique l'externe, par sa souplesse et son élasticité, prête à l'effort du coup. Il est possible que cette même table interne ne se rompe pas exactement sous l'endroit du choc, mais dans son voisinage : en voici la raison. Qu'un corps contendant en frappe un à ressort, il l'enfoncera, et lui fera décrire une courbe plus grande que la surface par laquelle il a été appliqué. Actuellement je dis qu'il est possible que la seconde table ne se fracture pas exactement, sous l'endroit de la percussion, parce qu'elle y a été assez flexible ; mais qu'elle peut se fracturer dans une de ses parties contenues, dans la courbe centripète qu'a décrite la portion de crâne frappée. Cette théorie pourra encore s'expliquer dans d'autres occasions, comme nous le verrons dans la suite.

Les modernes objectent que les fibres osseuses du diploë unissent tellement les deux tables, qu'elles n'en font qu'un tout, suscep-

tible des mêmes impressions. J'avoue que si l'ossification du diploë étoit telle que les deux tables fussent confondues, comme dans certains crânes, la seconde ne pourroit souffrir solution de continuité, sans que l'externe fût affectée de même ; mais dans l'état ordinaire, je ne vois pas que ces fibres cellulaires puissent faire une union si intime des deux tables, qu'elles soient obligées de céder également à la même puissance.

Explication du mécanisme de la troisième espèce. Voici comment s'explique la troisième espèce de contre-coup : ou bien dans les courbes que décrit l'os fracturé, il y aura une partie fragile qui se rompra au-dessus, au dessous ou à côté du coup ; ou bien, le choc ayant été assez oblique pour faire former des portions d'ellipsoïde au même os, la même chose arrivera ; ce qui pourra être aidé par la colonne de liquide qui frappera obliquement la partie d'ellipsoïde opposée, se décomposera dessus, une de ses parties la répercutant, et l'autre suivant la tangente et perdant sa force.

Plusieurs ont expliqué ce contre-coup et les suivans par la communication de mouvement, et ont dit que l'effort du coup n'étant pas capable de rompre une partie, se communique

et se transmet de proche en proche, et, rencontrant une partie plus foible et moins élastique, la brise. Je ne nie pas qu'il y ait communication de mouvement, il faut bien qu'elle existe, puisqu'une partie éloignée souffre déplacement de ses parties intégrantes; mais ce n'est certainement qu'à l'occasion des mouvemens d'ondulation et des portions d'ellipsoïde. Comment expliquera-t-on qu'un corps peut se rompre, sans se bomber, plus ou moins, d'un côté ou d'un autre? Je répondrai bientôt à l'objection contre la possibilité des mouvemens ellipsoïques.

On objecte contre cette espèce de contre-coup, que l'os n'ayant pas plus de fibres osseuses dans un endroit que dans l'autre, doit plutôt se fracturer dans l'endroit de la percussion qu'ailleurs; ou bien que s'il y a souffert solution, il n'est pas possible qu'il se rompe encore dans une autre de ses parties; ou bien, enfin, que cette solution de continuité provient d'un second coup.

Je réponds qu'on ne peut pas démontrer que quand même il seroit vrai qu'un os a autant de fibres dans un lieu que dans un autre, elles seroient par-tout aussi souples et élastiques. Que l'on fasse raboter exactement un ais, afin qu'il ne soit pas plus épais dans un endroit que

dans l'autre ; que l'on frappe avec sur quelque corps dur, arrivera-t-il qu'il casse toujours à l'endroit du choc ? C'est ce que tout le monde a pu éprouver. Je ne nie pas que le blessé n'ait pu recevoir deux coups ; mais, au moins, expliquons-nous physiquement le mécanisme du contre-coup dont il s'agit. Ceux qui veulent que le sujet ait été blessé deux fois, n'ont qu'à lire la septième observation chirurgicale, à la fin de ce mémoire.

Explication du mécanisme de la quatrième espèce. Comme je l'ai dit, la quatrième espèce est une fracture prolongée ; c'est véritablement ici une communication de mouvement. En vain on m'objectera, dans ce cas comme dans les suivans, l'interposition des sutures. Je ne dis pas qu'elles ne puissent, pour quelque chose, mais pour peu, éluder l'effort du coup, et que, dans un crâne parfaitement ossifié, cette fracture ne se fasse peut-être plus facilement, et même ne puisse être d'un peu plus de conséquence. En effet, si l'on fait attention à la manière dont les os sont unis, on verra que les sutures ne sont pas une interposition si forte contre la possibilité des contre-coups.

Examinons, avec attention, le crâne d'un adulte, et nous nous appercevrons que toutes

les pièces qui le composent se soutiennent mutuellement, et sont jointes si intimement ensemble, qu'elles paroissent ne faire presque qu'un tout continu : par exemple, les dents de la table externe d'un pariétal, le long de la suture sagittale, appuient sur la table interne de l'autre os, et réciproquement : il en est de même dans la partie de la suture lambdoïde, qui unit les pariétaux et l'occipital. Pour qu'il n'y ait point d'ambiguité, examinons seulement le bord antérieur d'un des pariétaux ; le tiers supérieur fournit une avance, par sa table interne, qui est recouverte par une de la table externe du coronal. Dans le tiers moyen, la coupe des deux os est égale. Dans le tiers inférieur, cet os fournit une production de sa table externe, qui recouvre l'interne de l'os frontal. La partie supérieure de l'os des tempes, qui s'unit avec le bord inférieur de l'os pariétal, pour former la suture écailleuse, est taillée en biseau, de bas en haut, tandis que celle du pariétal l'est de haut en bas. La portion du temporal qui se joint avec la presque supérieure du sphénoïde, est tournée en dedans, au lieu que celle qui se joint à l'inférieure l'est en bas. La grande aile du sphénoïde, qui vient d'être recouverte par son bord postérieur, recouvre à son tour, par son supé-

rieur, l'angle antérieur inférieur du pariétal, et le coronal auprès de l'orbite. Enfin, à la partie postérieure de l'os des tempes, entre la portion écailleuse et la pierreuse, il y a une production qui se loge dans une échancrure formée par l'angle postérieur inférieur du pariétal, et par l'occipital. Cette portion de l'os des tempes a ses connexions de façon que la coupe qui s'unit avec le pariétal, regarde le dehors du crâne, tandis que celle qui se joint à l'occipital regarde le dedans. Ce n'est pas le tout que les os se soutiennent mutuellement, ils sont encore unis ensemble, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du casque osseux, par des filets membraneux qui, sortant du fond des échancrures, s'implantent dans les dents de l'os opposé ; et *vice-versâ*. Ces filets sont une continuation des os mêmes, qui dans leur principe n'étoient que membraneux.

Explication du mécanisme de la cinquième espèce. La cinquième espèce s'opère par de plus grandes portions d'ellipsoïde que dans la troisième ; il se peut faire aussi que la direction du coup ait été moins oblique ; d'où il suit que la colonne peut aider, pour quelque chose de plus, dans cette espèce que dans la troisième, parce que étant plus directe, elle frappera par plus de surface.

Explication du mécanisme de la sixième espèce. La sixième s'exécute par l'ellipsoïde parfait, autant qu'il peut l'être dans un corps qui n'est pas exactement sphérique. Je suppose qu'un coup d'instrument contondant soit porté, dans une direction horisontale, sur la partie moyenne du coronal : selon les lois de la compressibilité des corps sphériques, ou du moins qui approchent de cette forme, l'endroit frappé, de convexe qu'il étoit, deviendra concave, de même que la partie de l'occipital diamétralement opposée, puisque les pariétaux seront éloignés du centre, ce qui formera l'ellipse. Alors les deux pariétaux tendant à réagir de dehors en dedans, le coronal et l'occipital prendront une direction centrifuge ; ce qui durera quelque temps, jusqu'à ce que le mouvement élastique soit anéanti ; par conséquent il y aura, de deux fois l'une, un ellipsoïde, selon le grand diamètre de la tête, et un selon le petit.

Je pressens une objection. Pourquoi, par exemple, si le coup est porté horisontalement sur la partie du coronal correspondante à la partie supérieure de l'occipital, qui est solide, et les pariétaux entrant dans des mouvemens d'ellipsoïde, leur partie inférieure ne se rompt-elle pas, ou bien les inférieures de l'occipital,

qui toutes sont sèches, minces et cassantes?

Je réponds qu'il est possible que ces parties souffrent solution de continuité, parce qu'elles seront renfermées dans les courbes centripètes et centrifuges que le crâne décrira (qu'on applique à cette possibilité la fracture de la table interne éloignée de l'endroit du choc, ou qui lui est opposée); mais cela n'empêchera pas que la partie de l'occipital diamétralement opposée à celle du coronal qui a reçu la percussion, ne se fracture, et même plutôt que les autres : d'abord, elle peut le faire dans les seuls mouvemens ellipsoïdes, parce qu'il est possible que quelques-unes de ses parties intégrantes n'aient pas assez de souplesse, pour se prêter aux différens déplacemens qu'elles souffrent; ensuite le corps choquant chasse, avec impétuosité, devant lui, une colonne de liquide horisontale et directe, qui va heurter par toute sa surface la partie de l'occiput qui s'approche du centre: cette portion d'os ne peut se bomber ainsi à contre-sens, que ses fibres ne souffrent un déplacement violent, et ne soient très-près de leur rupture, si déjà elle n'existe pas. Il s'ensuivra donc que la portion centripète de l'occipital, rencontrant la colonne, cédera à son mouvement impulsif, se repliera sur elle-même, pour devenir centri-

fuge ; ce qu'elle fera certainement avec plus de vélocité qu'elle ne l'eût exécuté, en vertu de ses vibrations, qui, sans cela, auroient été isochrones. Si ses fibres, quoique cohérentes encore, étoient cependant très-près de leur rupture, comme je l'ai prouvé, il s'ensuivra que cette seconde secousse leur causera une solution.

On m'objectera que le crâne, recouvert de parties molles, et renfermant une substance médullaire, qui l'emplit exactement, ne peut se fracturer, comme un corps vide et d'une substance fragile.

Je réponds, en peu de mots, 1°. que les os du casque osseux sont fragiles aussi, quoiqu'ils aient du ressort, plus ou moins cependant, selon leurs différentes régions ; 2°. que la substance du cerveau est compressible, relativement à ses parties solides. J'avoue que si la capacité osseuse étoit exactement remplie d'un fluide, les contre-coups ne pourroient avoir lieu ; mais cela n'est point ici, puisque les liqueurs qui abreuvent le cerveau sont contenues dans des digues vasculaires susceptibles de compressibilité.

Explication du mécanisme de la septième espèce. Quant à la septième espèce, je dis que

si dans les courbes centripètes ou centrifuges, que décrit le crâne, à l'occasion d'un coup reçu, les os qui le composent peuvent souffrir des solutions de continuité, dans des parties dont l'union et la cohérence sont parfaites; à plus forte raison pourront-ils éprouver des solutions de continuité, puisque l'union, au lieu d'être immédiate, n'est que médiate.

Explication du mécanisme de la huitième espèce. J'ai dit que la huitième espèce est la plus commune de toutes; on le concevra facilement, si l'on fait attention que toutes les percussions du crâne ne sont pas capables de le rompre. Or, il arrive dans ce cas que les parties dures ayant résisté, l'effort du coup se transmet aux parties molles qu'elles renferment. Ces dernières seront donc plutôt lésées que si le crâne eût été fracturé, parce que la force du choc se seroit perdue dans sa solution. Beaucoup de personnes ont pu faire une observation analogue à celle-ci. Qu'on veuille rompre un bâton, en donnant un coup avec sur un autre corps dur: si le bâton n'est point cassé, l'effort se transmettra jusqu'à la main, qui en sera engourdie, au lieu que s'il se rompt, la personne ne ressentira aucune douleur. S'il est prouvé que la force percussive s'est transmise

au cerveau, il ne sera pas difficile de conclure que ce viscère étant composé de vaisseaux fins et délicats, quelques-uns pourront être lacérés.

On a observé, assez constamment, que la lésion des parties molles se fait sous le choc, ou bien à la partie opposée de celle qui a été frappée (qu'on fasse, autant qu'il sera possible, attention à la direction du coup, comme nous verrons plus bas); en voici la raison: J'ai avancé qu'un corps contondant, appliqué avec force sur la tête, met en action et chasse devant lui une colonne de liquide (renfermée dans les différens canaux qui composent la substance cérébrale) dont la base est égale, au moins, à la surface du corps frappant. J'ai dit aussi que le crâne percuté forme des portions d'ellipsoïde. Actuellement je m'explique : ou la colonne formée de solides et de fluides souffrira à sa base, qui est sous l'endroit frappé, parce que c'est là que se transmet le premier effort du coup; les vaisseaux qui, comme parties solides, servent à sa formation, y pourront donc être rompus; ou bien cette même colonne obéissant à la percussion, et étant chassée avec force contre la partie opposée au choc, qui devient centripète, en vertu des lois de l'ellipse, en même temps que celle qui a reçu le coup; et trouvant à sa rencontre un corps dur, qui;

au

au lieu de lui céder mollement le passage, lui résiste ; il pourra y avoir lésion dans la partie opposée à sa base.

Après avoir détaillé les causes, suivons le plan que nous nous sommes tracé, et passons aux symptômes.

Symptômes. En se remémorant les différentes espèces de contre-coups établies, on saura que la lésion peut être au crâne ou aux parties molles qu'il renferme, et dans certaines circonstances aux deux ensemble. Jamais les symptômes qui naissent des percussions qu'a reçues le crâne, ne sont un effet immédiat de sa solution, mais la suite de la commotion ou de la compression du cerveau. Qu'est-ce que la commotion ? C'est un désordre dans les parties intégrantes de la substance cérébrale, causé par l'ébranlement qui lui a été imprimé, à l'occasion d'un choc quelconque. Les effets de cette secousse peuvent se borner à interrompre, plus ou moins, et pour un temps, l'influx des esprits et la circulation des liqueurs, ou bien à causer la rupture de quelques vaisseaux ; ce qui donne lieu à des épanchemens primitifs, si les couloirs qui fournissent sont considérables, ou en grand nombre ; ou à des épanchemens consécutifs, si les canaux d'où suintent les sucs sont capillaires et en petit nombre.

Quant à la compression, je dis que le cerveau peut être comprimé, 1°. par les épanchemens prompts ou lents à se manifester, suite de la commotion ; 2°. par les sucs qui suintant d'une solution du crâne ou de ses environs, produisent un épanchement prompt ou tardif, comme je viens de le dire, au sujet de la commotion ; 3°. par le gonflement et l'inflammation des meninges ; car la dure-mère étant suspendue, et tenant aux sutures, et étant adhérente au crâne, peut être tiraillée ou rompue dans les divers déplacemens qu'essuie le casque osseux ; 4°. par des matières suppurées, suite de l'inflammation ou de l'épanchement ; 5°. enfin par des esquilles ou autres corps quelconques.

Ou la commotion, comme je l'ai dit, ne consiste qu'en un désordre qui interrompt plus ou moins, et pour un temps, l'influx du fluide animal et le cours des liqueurs ; alors les symptômes qui naissent de ce dérangement se manifestent immédiatement après la percussion, et sont appelés primitifs ; tels sont le vertige, l'obscurcissement, la perte de mouvement et de connoissance, la chûte causée par la paralysie momentanée des extrémités inférieures, l'issue involontaire des déjections, le vomissement d'alimens ou de bile, le saignement des

yeux, des oreilles, du nez, de la bouche, etc.

Ou la commotion consiste dans la rupture des vaisseaux, ce qui donne lieu à la formation d'épanchemens prompts ou tardifs, selon le calibre et le nombre des canaux qui fournissent, comme je l'ai observé plus haut. Alors les symptômes qui en sont la suite sont un effet de la compression du viscère (*), et sont primitifs ou consécutifs, selon que la naissance de l'épanchement a été prompte ou lente. Tels sont l'assoupissement, la léthargie, la perte de connoissance, le saignement du nez, de la bouche, des yeux, des oreilles, sur-tout du côté de la percussion, la rougeur du visage, celle des yeux, qui dénote ordinairement inflammation à la dure-mère, le regard étincelant, le larmoiement, le vomissement bilieux, le dévoiement, la douleur, la dureté du pouls, la fièvre, son redoublement, la convulsion, la paralysie, la perte de sens, la phrénésie, les pustules de la langue, etc.

On voit, par cette nomenclature, qu'il y a des symptômes qui, indifféremment, peuvent être primitifs ou consécutifs; mais qu'il y en a

(*) Les symptômes détaillés dans cet article doivent être appliqués aussi aux autres compressions du cerveau citées ci-dessus, 2°., 3°., 4°. et 5°.

qui ne peuvent se manifester que dans la suite, tels que le redoublement de fièvre, les pustules à la langue, etc.

Il est intéressant d'être instruit que si les symptômes de la compression paroissent dans le commencement de la maladie, ils peuvent rencontrer ceux de la première espèce de commotion, et se confondre avec eux; ou bien que s'ils ne se manifestent que dans la suite, ils peuvent se mêler aussi avec ceux de la même première espèce de commotion, qui n'auroient pas cessé depuis le moment de la percussion.

Un homme instruit, et appelé à temps, pourra peut-être, par les secours qu'indique la bonne chirurgie, et que nous tâcherons de détailler plus bas, prévenir la naissance des symptômes de la compression qui surviennent dans la suite de la maladie; mais cela n'est pas toujours en sa puissance. Ce sont principalement ces symptômes consécutifs, qui quelquefois ne se montrent que plusieurs jours, plusieurs semaines, et même plusieurs mois après le coup reçu, avec les signes diagnostics que nous allons exposer, qui peuvent éclairer le praticien sur l'existence des contre-coups du crâne, ou des parties molles qu'il renferme.

Diagnostic. Nous devons d'abord nous occuper des signes diagnostics des lésions des par-

ties contenantes, c'est-à-dire du crâne, pour passer ensuite à ceux des affections des parties connues (*).

Signes commémoratifs. Dès que le chirurgien est appelé auprès d'une personne qui a reçu un coup à la tête, il doit, autant qu'il sera possible, s'informer des circonstances qui ont accompagné le coup ou la chûte, parce que de là il peut tirer des notions pathologiques. Le rapport des assistans et du blessé peut instruire quelle étoit sa situation, lorsqu'il a reçu le coup; quelle étoit celle de celui qui l'a porté; dans quelle direction il l'a fait; si c'est un homme robuste; s'il étoit en colère; si l'instrument étoit gros, orbe, lourd, inégal; en cas que c'eût été un corps lancé de loin, ou venu de haut, quelle étoit sa nature, sa direction; s'il est tombé de lui-même, ou s'il a été lancé avec force; si l'endroit d'où il est parti étoit élevé ou éloigné; dans la supposition qu'il eût été lancé de loin, si le mouvement qui lui a été imprimé étoit sur son déclin ou non; dans la circonstance que la tête auroit porté contre un corps dur, si le sujet est tombé de sa hauteur,

(*) Il faut observer que les uns et les autres ont souvent une telle connexion ensemble, qu'ils concourent mutuellement à éclairer le praticien.

ou d'un endroit élevé, et dans quelle direction ? S'il s'est heurté, en marchant, ou en courant, ou s'il a été poussé violemment; car il est de notoriété physique que la percussion du crâne est moindre s'il est en repos, que s'il avance avec le corps vers l'objet frappant, parce qu'alors il y aura un mouvement composé ; enfin, si la tête étoit couverte ou non, et, si elle l'étoit, avec quoi, etc. ?

Signes rationels. Si, à cause de l'existence des symptômes, le chirurgien examine le crâne mis à nud par la blessure, ou par les incisions faites à l'endroit reconnu pour être celui qui a été frappé, et qu'il n'y trouve point de solution à l'os, il aura des conjectures sur le lieu qu'elle peut occuper, par la partie du crâne qui a reçu le choc, et par la direction de ce dernier. L'inspection de la plaie ou de la contusion des tégumens pourra lui donner des connoissances. Quant à la plaie, il faut examiner attentivement si l'une de ses lèvres n'est pas plus contuse que l'autre, plus béante, plus douloureuse, plus gonflée, plus pâteuse, etc., si elle est à lambeau, de quel côté il est enlevé. Quant à la contusion, quel est l'endroit le plus éminent, où l'on sent plus de fluide épanché, où les tégumens ont l'air plus meurtris et échy-

mosés. Par ces particularités, et par d'autres qui peuvent se rencontrer, le praticien s'instruit du plus ou moins d'obliquité du coup, de sa direction, de l'endroit et du côté où il a le plus appuyé ; de là il peut tirer des conséquences, si la fracture a pu se faire au même os, dans un de son voisinage ou à son opposé ; en un mot, quelle a été la partie plus exposée à l'action du contre-coup.

Contre-coups symétriques. Par exemple, qu'un coup soit porté perpendiculairement sur une portion de la ligne tirée de l'épine nasale à la partie postérieure moyenne du grand trou occipital, en passant par le vertex, dont la suture sagittale feroit partie, c'est-à-dire, qui partageroit la tête en deux hémisphères égaux, il y auroit à présumer un contre-coup symétrique dans les régions basses du crâne. Je m'explique : qu'un coup soit appliqué sur la suture sagittale, au sommet de la tête, la partie supérieure de chaque pariétal sera enfoncée, tandis que par les lois de l'ellipse, leur partie inférieure, jointe au temporal, deviendra centrifuge. Comme cette portion des deux os n'est composée que d'une seule table mince et fragile, il est à conjecturer qu'elle ne peut être portée ainsi au-delà du ton de cohérence

de ses parties, sans se rompre, plutôt que les autres portions de ces os plus solides et plus élastiques. La portion écailleuse des os des tempes pourra quitter le pariétal et former écartement, ou bien se fracturer aussi, vu son peu de solidité et sa connexion avec le bord échancré de cet os, non pas seulement par adossement, comme on le croyoit autrefois, mais bien par une suture vraie, formée par des dentelures disposées en manière de rayons qui ne paroissent point au dehors. La même solution de continuité ou de contiguité symétrique peut être produite aussi à l'occasion d'un coup horisontal porté sur le sinciput ou sur l'occiput : mais que cela ne nous détourne pas de porter notre attention à la partie diamétralement opposée. Que la partie antérieure de la suture sagittale, dans un crâne dont la fontanelle est ossifiée, soit frappée dans une direction verticale, l'angle antérieur inférieur de chaque pariétal sera dans le cas de se rompre, par le mécanisme que j'ai expliqué. Il en sera de même si le coup est appliqué sur la partie moyenne supérieure du coronal ; ce sera ou la table externe de l'angle antérieur inférieur de chaque pariétal (laquelle aménuisée à onglet recouvre l'interne du coronal) qui se fracturera ; ou ce sera cette dernière de chaque

côté. Enfin, que la partie moyenne et supérieure de l'occipital reçoive une percussion perpendiculaire, les inférieures de cet os seront exposées à se fracturer conjointement.

Les contre-coups symétriques doivent être rares; car le coup, quoique reçu dans une direction verticale, peut avoir appuyé un peu plus d'un côté que de l'autre; ce qui suffit pour ne fracturer que le côté où il aura pressé davantage, à cause de la courbe centripète que cette partie aura été obligée de décrire plus forcément que son opposée. Je suppose même que la ligne que j'ai tracée ait été choquée dans une direction mathématiquement perpendiculaire, s'ensuivroit-il que le contre-coup dût être symétrique? Il faudroit pour cela que les deux régions fussent d'une contexture parfaitement égale: la nature est-elle si uniforme dans ses productions? Malgré cela, il est sage de présumer le contre-coup double. Quelques-uns des signes, que nous détaillerons plus bas, pourront venir à l'aide dans cette découverte.

Voilà pour ce qui est des chocs qui auroient lieu sur la ligne directe qui partageroit la tête en deux portions égales.

Contre-coups non symétriques. Mais des

que le coup a été porté, ou à droite ou à gauche, dans une direction entre la perpendiculaire et la transversale, relativement à la base du crâne; c'est son plus ou moins d'obliquité, respectivement à ces deux lignes, qui nous fait juger du lieu que peut occuper la fracture. Par exemple, que quelqu'un tombe sur un corps dur qui frappe la partie moyenne inférieure du front, et que le coup, par son obliquité, paroisse avoir sa direction vers la partie supérieure et moyenne du même os, il pourra y avoir en ce lieu écartement de suture ou fracture. Mais si le choc ne paroît pas avoir été assez oblique, pour que les mouvemens d'ondulation se soient bornés au coronal, le pariétal pourra avoir souffert solution dans l'endroit où nous paroît avoir dû se former la portion d'ellipsoïde. Si le blessé est tombé sur le sinciput, mais dans une direction approchante de l'horisontale, la partie opposée de l'occipital doit être rompue. Si un coup avoit été porté, comme en dédolant, sur la partie postérieure d'un pariétal, il faudroit porter ses vues vers la partie moyenne; mais s'il avoit été donné moins obliquement, il faudroit examiner la partie antérieure de cet os, ou bien la portion contiguë du coronal. Que l'on reçoive un coup obliquement, de haut en bas,

et de derrière en devant, sur la partie supérieure du frontal, l'inférieure correspondante doit être fracturée ; qu'il soit porté obliquement, et de haut en bas, sur la partie supérieure d'un des pariétaux, l'inférieure souffrira solution ; si la direction est un peu moins oblique, ce sera le temporal. Que quelqu'un tombe à la renverse sur le milieu de l'occipital, et que le choc marque une direction médiocrement oblique, de droite à gauche, la partie inférieure du pariétal, du même côté, devra être rompue, ou bien la supérieure du temporal : si le sujet a heurté de côté, de sorte que le coup ait été reçu comme en dédolant, ce sera la partie latérale de l'occiput du côté de la direction : au contraire, si le choc paroît avoir été horisontal, ou à-peu-près, il faut examiner la partie du coronal diamétralement opposée (eu égard toujours à la direction percussive) ; car je suppose qu'on reçoive un coup qui vienne obliquement d'en haut, et de droite à gauche, sur la partie droite du sinciput, il y auroit à présumer que l'inférieure gauche de l'occipital seroit lésée. En un mot, que le praticien fasse toujours attention (autant que faire se pourra) à l'endroit du crâne qui correspond à la direction percussive, par conséquent où ont dû se passer les portions d'ellipsoïde, et

où a dû heurter la colonne mise en mouvement par le corps qui a choqué.

On m'objectera, sans doute, qu'on ne peut pas conclure, par l'inspection de l'endroit frappé, et par l'estimation de la force et de la direction du choc, que telle partie ayant été frappée dans tel point, et ayant résisté, ce sera surement telle autre qui souffrira solution.

J'avoue que les conséquences qu'on peut en tirer ne sont point infaillibles. Mais dans une matière aussi abstraite que celle des contre-coups, et dans laquelle il n'y a que les signes rationels qui puissent guider le praticien, je dis qu'on ne peut trop rassembler de ces signes ; et que si quelques-uns n'ont pas assez de force, étant isolés, ils peuvent en acquérir beaucoup étant réunis avec d'autres, qui seuls n'auroient pas mérité qu'on y fît beaucoup d'attention. J'ajoute même qu'il arrive quelquefois que des symptômes très-urgens se manifestent, sans que pour cela aucun signe diagnostic puisse diriger l'homme de l'art, pour lui faire découvrir un contre-coup réellement existant. Combien de sujets n'ont pas été les victimes de ce défaut de connoissances! Quel espoir de curation reste-t-il donc au praticien, dans un cas si désespéré, si ce n'est

d'estimer où peut-être le contre-coup, par le rapport du blessé ou des assistans, par l'examen de la lésion extérieure ; enfin, par les indications que lui fournissent la force et la direction du choc ? Passons actuellement aux autres signes rationels.

Lorsque le malade peut parler, le lieu fixe de la douleur qu'il nous indique, n'est pas une chose à mépriser : ou cette sensation douloureuse est extérieure, ou elle est intérieure. Dans le prmier cas, c'est une marque que le périerâne est lacéré, à l'occasion d'un écartement des parties de l'os, ou qu'il souffre une divulsion, par la même cause, ou par la présence de quelques esquilles, ou enfin par l'accumulation des sucs qui ont suinté à l'extérieur, à travers la solution de l'os : et dans tous ces cas cette membrane est enflammée. Si la douleur est interne, c'est un indice des mêmes lésions aux meninges ou au cerveau. On voit que ce signe peut être indicatif des contre-coups des parties contenantes et contenues.

S'il dit qu'à l'instant du coup il a ouï, en quelque endroit de la tête, un son comme celui que rendroit un pot fêlé, il faut y faire attention ; cela prouve que dans les divers déplacemens qu'a essuyés le crâne, l'effort de

la percussion s'est porté dans ce point, et que l'ébranlement et les vibrations sonores, qui se transmettent de proche en proche, ayant trouvé là un défaut de cohérence, ont perdu de leur intensité.

Si, en frappant sur l'os mis à nud par la plaie, ou par les incisions qu'on a faites, il rend ce son obscur, il est à présumer que la table interne est fracturée, ou qu'il y a solution dans le voisinage, par les raisons physiques que je viens d'apporter à la fin de l'article précédent. Il faut avouer que ce signe est assez équivoque ; mais joint avec le précédent, ils acquièrent tous deux plus de force.

Si le blessé léthargique et sans connoissance, porte automatiquement la main à certaine partie de la tête, c'est une forte présomption qu'il y a maladie en ce lieu, de la nature des lésions, que j'ai établies à l'article des signes tirés du lieu fixe de la douleur que le malade indique. Ici l'on peut dire que c'est la nature elle-même qui s'efforce de découvrir l'endroit de l'affection; et j'ai observé moi-même que ce signe n'étoit point trompeur.

S'il y a plaie dans un endroit de la tête, le chirurgien pourra avoir droit de soupçonner un contre-coup, si cette plaie suppure plus que son caractère ne le porte, si le pus et mau-

vais, si les chairs sont molles et pâles, si les lèvres sont élevées, si de temps à autre il survient une petite fièvre, ou si elle est continue, si le malade a des frissons irréguliers, si en sondant on trouve les tégumens détachés de l'os, si ce dernier est âpre et de couleur plombée. Tout cela dénote que, l'économie animale étant dérangée par une affection morbifique, la distribution des sucs et leur élaboration se font mal dans les environs de l'endroit malade. Enfin, les frissons et la fièvre prouvent que, du foyer, il se fait dans les humeurs une transmigration de sucs putrides qui les maléficient. Ce signe seul ne pourroit conduire qu'à trépaner à l'endroit même de la plaie, en faisant soupçonner un vice subjacent; au lieu que joint à d'autres, il pourroit être indicatif d'une lésion plus éloignée.

S'il y avoit sur le crâne ce que nous appelons vestige d'instrument tranchant, il seroit plausible que la seconde table seroit rompue; d'autant mieux que les fibres osseuses de l'externe, qui est plus solide et plus élastique que l'interne, ayant été contuses, affaissées, en un mot déprimées sur elles-mêmes, de manière à conserver le vestige de l'instrument, il est

à présumer que la seconde table, mince, sèche et fragile, a dû éclater.

Si une balle, poussée par une arme à feu, a fait aux tégumens une plaie pénétrante jusqu'à l'os, ils est ordinaire qu'il y ait lésion à la table vitrée ou au moins au diploë; parce que la collision ayant été de la rapidité et de la force la plus grande, on doit conjecturer que la table externe ayant souffert un ébranlement considérable dans ses parties intégrantes, qui ont pu être assez souples pour prêter à l'effort de la percussion, il a dû se transmettre aux parties subjacentes.

On connoîtra, au bout de quelque temps, l'écartement des sutures, par la rougeur de la peau, suite de l'inflammation du péricrâne, ou par une tumeur: le péricrâne y est tiraillé ou rompu; dans le premier cas il communique son inflammation à la peau; dans le second il s'est fait une épanchement de sucs.

On juge, dans la suite, que le diploë est affecté, par une douleur fixe et permanente, et par les marques d'une suppuration interne. Le *meditullium* étant une substance spongieuse, les nerfs y sont moins pressés que dans la substance compacte de l'os; par conséquent leur lésion doit y être plus sensible: cette

substance

substance étant arrosée par beaucoup de vaisseaux sanguins, il n'est pas étonnant qu'il se fasse, avec facilité, un reflux de matières purulentes.

Des praticiens ont conjecturé, non pas sans fondement, qu'après un coup porté sur la tête, si le sang sort par l'oreille du côté frappé, c'est une marque que l'effort du coup s'est transmis à la région temporale; ils l'ont mise à nud, et ont véritablement trouvé écartement ou fracture.

Si, après avoir fait raser toute la tête et l'avoir examinée, on trouve rougeur ou tumeur à la peau, c'est une marque, comme je l'ai déjà dit, que le péricrâne, ayant été tiraillé ou lacéré, à l'occasion d'une solution de l'os, s'est enflammé et a communiqué son inflammation aux tégumens; ou de ce que le suintement des sucs s'est fait vers le dehors, à travers la division du crâne: dans ce cas la tumeur est plate, on y sent une espèce de fluctuation, et dureté à la circonférence; enfin, le pouls est ordinairement dur. S'il n'y a point de rougeur ni de tumeur, on doit, en pressant par-tout, faire attention s'il n'y auroit point d'endroit douloureux, déprimé, pâteux, etc. où l'impression du doigt restât; car la douleur et la dépression indiquent or-

dinairement le siége du mal; et si, après avoir fait les incisions, le péricrâne est séparé du crâne, c'est une indication de plus, quoiqu'à la vérité on ait vu des fractures sans détachement, et des détachemens sans fracture.

Lorsque par ces moyens il n'a pas été possible de rien découvrir, il faut appliquer, pendant quelques heures sur toute la calotte du crâne, un cataplasme aromatique ou un emplâtre de cette nature, comme celui de bétoine, le céphalique, l'oxicroceum, ceux de mucilages, de mélilot, etc. Après l'avoir ôté, on examine s'il n'y auroit point d'endroit, enflammé, enflé ou mou, car ce seroit là le siége du mal; parce que, pendant l'application, les particules stimulantes et aromatiques du médicament, ayant excité un mouvement un peu plus grand dans les liqueurs, décèlent l'endroit affecté. Ambroise Paré, Peccetti, Fabrice d'Aquapendente disent que la plus grande sécheresse du cataplasme ou de l'emplâtre découvrira le lieu de la solution de l'os. Borel, au contraire, veut que ce soit la plus grande humidité : au reste, cette diversité de sensimens est assez indifférente, puisque l'inspection exacte de la tête et le tact, servent de boussole à l'observateur.

Enfin, l'unique signe sensible et caractéris-

tique des contre-coups du crâne, c'est lorsqu'en faisant des recherches sur toute la superficie de la tête, on trouve sous les doigts un écartement des sutures ou bien une fracture. Quelquefois, mais rarement, il y a crépitation de pièces d'os.

Voilà pour ce qui est des signes qui caractérisent spécialement les contre-coups extérieurs; je vais passer actuellement à ceux des lésions internes, me réservant d'apprécier les uns et les autres dans les différentes observations qu'on lira dans la suite de cet ouvrage. J'espère que, par ce moyen, la partie du diagnostic aura les qualités requises, pour être une source salutaire dans laquelle le praticien pourra puiser les indications curatives.

Diagnostic des lésions internes. Le principe le plus lumineux, sur le siége des contre-coups intérieurs, est la paralysie du côté du corps opposé à la lésion de la substance cérébrale: cela vient de ce que les esprits animaux, destinés aux mouvemens d'une partie, sont filtrés dans l'opposée. Plusieurs habiles anatomistes ont connu ce croisement des fibres médullaires à leur origine. Cassius et Areteus, médecins du premier siècle, l'ont admis. Prosper Matianus, Césalpin, Hoffman,

ont été de ce sentiment. Hippocrate, Baillou, Salicet, André du Laurent, Fabrice de Hilden, Salmuth, Malpighi, Lancisi, etc. ont observé que lorsqu'il y avoit paralysie d'un côté du corps, la maladie étoit dans la partie opposée du cerveau. Valsalva, Santorini, Molinelli, Morgagni, Winslow, etc. et sur-tout Pourfour du Petit, ont mis, par leurs expériences, l'assertion du croisement des nerfs, à leur origine, hors de tout doute. J'ai fait les expériences nécessaires, pour me convaincre du croisement des fibres médullaires; et sur vingt-huit chiens que j'ai opérés, vingt-un m'ont constamment montré maladie dans la partie du corps opposée à celle que j'avois coupée ou comprimée dans le crâne. Les autres ayant péri dans l'opération, par hémorragie, par trop de compression, etc. n'ont pu me rien montrer.

Je dis donc que quand une partie du corps est paralytique, le siége du mal est dans le cerveau, à la partie opposée. Si une partie du corps est en convulsion, et l'autre paralytique, la maladie, ou du moins le plus fort de la maladie, réside dans la partie du crâne, du côté qui est en convulsion. Mais s'il y a convulsion d'un côté du corps, et point de paralysie de l'autre, le mal affecte la partie du cerveau op-

posée à celle du corps qui est en convulsion.

Pour établir le diagnostic des lésions des différentes parties du viscère, j'ai cru devoir prendre la voie de l'expérience et de l'observation. Ce ne sont point ici des conséquences hasardées; ce sont les résultats de faits pénibles, qui formeront, à ce que j'espère, un foyer lumineux, dont les rayons répandront le plus grand jour sur la pratique.

Expériences canicides. 1re. *Observation.* Le 7 août 1767, j'appliquai deux couronnes de trépan contiguës, sur la partie droite du coronal, et sur le pariétal droit d'un chien; j'incisai le cerveau peu profondément, de devant en arrière, et de droite à gauche. Je fis détacher ce chien, et j'observai qu'il étoit un peu foible sur ses pattes gauches. Je le laissai, pendant deux heures, en cet état, pendant le quel temps il fut fort tranquille. Je le fis lier de nouveau sur la table, et coupai plus profondément; on le délia, et je reconnus qu'il étoit plus foible sur les mêmes pattes qu'auparavant, ne pouvant faire cinq ou six pas sans tomber de côté. Le lendemain matin, je le trouvai couché tranquillement, et je vis les mêmes choses que la veille. Je le fis étrangler, afin de pouvoir lui ouvrir le crâne, avec celui

de l'observation suivante, que j'avois opéré en même temps, et qui étoit mort pendant la nuit.

Je trouvai que j'avois coupé le cerveau presque jusqu'à la voûte du grand ventricule droit.

On peut conclure de cette observation, que les nerfs destinés aux mouvemens des extrémités, tirent leur origine des hémisphères du cerveau; de manière que ceux des parties droites prennent naissance dans l'hémisphère gauche, et réciproquement.

2^e^. *Observation.* J'avois trépané celui-ci, sur la partie antérieure du pariétal gauche, et par l'ouverture j'avois porté un scalpel dans la substance du cerveau, que j'avois coupée en tous sens. J'observai qu'il avoit les pattes droites très-foibles, se soutenant à peine dessus, et ne pouvant faire que trois ou quatre pas sans se laisser tomber de ce côté. A l'ouverture du crâne, je reconnus que mon instrument avoit pénétré jusque dans le grand ventricule gauche qui étoit rempli de sang.

Celui-ci étoit plus foible que l'autre sur ses pattes; aussi le cerveau étoit lésé plus profondément. Les sections avoient été faites à gauche, et les parties droites étoient affectées.

3e. *Observation.* Le 16 du même mois, j'en trépanai un autre sur la partie antérieure du pariétal droit, et par le trou du trépan je portai légèrement un scalpel dans la substance du cerveau, de devant en arrière et de droite à gauche. Je le fis détacher, et j'observai, 1°. qu'en marchant il chanceloit sur ses pattes gauches; 2°. qu'en le soutenant, tantôt sur celles du devant, tantôt sur celles de derrière, il levoit un peu la gauche, s'appuyant entièrement sur la droite; 3°. qu'en le faisant pirouetter, alternativement sur le devant et le derrière, il sautoit avec fermeté sur la patte droite, tandis qu'il fléchissoit sur la gauche; je le fis attacher de nouveau, et portai mon instrument plus profondément; je reconnus que la paralysie étoit à un plus haut degré. Nous l'assurâmes de nouveau sur la table, et je le trépanai à la partie diamétralement opposée, sur le pariétal gauche. Je fis, à diverses reprises, les mêmes incisions que de l'autre côté, et le résultat fut à-peu-près le même. Il mourut le même soir. Je lui ouvris le crâne, et observai que, du côté droit, j'avois pénétré jusque dans le grand ventricule, dans lequel il y avoit une eau sanguinolente; et que du côté gauche j'avois incisé le cerveau, jusqu'à

environ une ligne de la voûte du grand ventricule, mais sur-tout du côté extérieur.

Cette expérience renferme en elle la confirmation des deux premières, en prouvant que les nerfs des extrémités d'un côté du corps, ont leur origine dans l'hémisphère opposé du cerveau; et que plus la lésion est profonde, plus la paralysie est à un haut degré.

4^e^. *Observation.* Le 25, j'appliquai, à un autre, une couronne de trépan, en partie sur le haut du coronal et du pariétal droit, et enfonçai perpendiculairement un scalpel jusqu'à la base du crâne, que je sentis à sa pointe, en coupant un peu de devant en arrière. Quand l'instrument arriva, à environ six ou huit lignes de la base du crâne, je m'aperçus que l'animal se démenoit plus que dans la section du reste du cerveau, et avoit de petites convulsions. J'aidai aussitôt à le détacher, et le posai sur le plancher. Il se soutenoit, sur les pattes droites, quand on lui appuyoit le côté gauche contre la muraille; mais les pattes gauches étoient d'une débilité extrême. Ses babines étoient un peu tirées du côté droit. Il ne voyoit point, ou ne voyoit que très-foiblement de l'œil gauche; ce dont je me suis assuré dans toutes mes expériences; 1°. en leur fermant un

œil, et en leur présentant à l'autre le bout du doigt, ou un autre corps quelconque, et en feignant de vouloir le toucher avec; ils clignotoient, et fermoient la paupière de l'œil sain, ce qui n'arrivoit pas à l'œil malade; 2°. en les mettant dans un lieu obscur, et en présentant, alternativement, à chaque œil une chandelle alumée, sa clarté ne faisoit aucune impression sur l'œil paralytique; au lieu que lorsque je la montrois à l'œil sain, ils clignotoient et fermoient la paupière, enfin se retiroient avec vivacité; 3°. enfin, je leur bandois alternativement un œil, et je mettois des embûches sur le passage de ceux qui pouvoient marcher, afin de voir s'ils se jetoient dedans, ou s'ils les évitoient. Ayant vu dans ce chien ce que je desirois voir, pour ne pas le laisser souffrir davantage, je lui coupai la moëlle alongée, entre l'occipital et la première vertèbre, puis lui ouvris le crâne, et reconnus que j'avois coupé le corps cannelé droit, jusqu'à la base du crâne.

Cette observation montre d'abord les résultats des précédentes; elle indique ensuite, 1°. que les fibres médullaires, destinées à la formation des nerfs des extrémités, viennent, de tous les points des hémisphères, se rassem-

bler aux corps cannelés ; 2°. que les corps cannelés étant l'endroit de concours des fibres médullaires, doivent avoir une sensibilité plus exquise que les hémisphères ; 3°. que peut-être les nerfs, ou du moins quelques-uns de ceux qui se distribuent aux muscles des lévres, passent aussi par les corps cannelés ; ce qui fait que ces muscles opposés à la esion du cerveau, devenant paralytiques, la bouche est tournée du côté de la lésion même, par la contraction des antagonistes. J'ai observé, dans plusieurs hémiplégies, suite d'apoplexie, que les extrémités d'un des côtés du corps étant restées paralytiques, la bouche étoit aussi tournée de travers ; ce qui me confirmeroit encore dans la croyance que les nerfs qui vont aux muscles des lévres, passent par les corps cannelés, avec ceux destinés aux muscles des extrémités, mais profondément, à ce que je crois ; 4°. enfin, que quelques-unes des fibres médullaires, qui servent immédiatement, ou médiatement à la vision, passent aussi par le même lieu, conjointement avec les précédens. J'ait dit immédiatement, ou médiatement, parce que je pense qu'il suffiroit, par exemple, que les nerfs qui vont aux membranes de l'œil fussent paralytiques, pour que la vue se per-

dît, ou du moins s'affoiblît beaucoup, puisque ces membranes perdroient la tension nécessaire pour la réfraction de la lumière.

Ici les pattes, les babines et l'œil gauches étoient paralytiques, et la lésion étoit au côté droit du cerveau.

5^e^. *Observation.* Le même jour j'en attaquai un autre du côté gauche ; il me montra les mêmes phénomènes du côté droit. Il fut étranglé. Je lui ouvris le crâne, et trouvai qu'avec le corps cannelé gauche, j'avois un peu coupé de la couche optique.

Cette expérience renferme les faits observés dans toutes les autres, mais du côté opposé de la précédente.

6^e^. *Observation.* Le 3 septembre, j'appliquai une couronne de trépan à un chien, sur le côté droit du coronal, et incisai le cerveau en tous sens. Nous le détachâmes, et j'observai qu'en marchant il fléchissoit sur sa patte gauche de derrière. Nous le recramponâmes sur la table, je le trépanai sur le côté gauche du coronal, et fis les pareilles sections, au cerveau, que du côté droit. On le délia, et j'observai, avec satisfaction, qu'il ne pouvoit plus se tenir sur les pattes de derrière, et qu'il les traînoit. Je le fis étrangler aussitôt, et trou-

vai, à l'ouverture du crâne, que j'avois coupé le cerveau, à-peu-près également des deux côtés, jusqu'à environ une ligne ou deux de la voûte des grands ventricules.

On vient de voir, qu'outre le croisement des fibres médullaires d'un côté de la tête à l'autre, et qui a été découvert en partie par de célèbres anatomistes, il y en a encore un de la partie antérieure à la postérieure, et *vice versâ*, pour le mouvement des extrémités; de façon que l'origine des nerfs destinés au mouvement des extrémités supérieures, est dans la partie postérieure du cerveau, et réciproquement dans l'antérieure pour les extrémités inférieures.

7^e. *Observation.* Le 10, j'opérai un autre chien, sur la partie postérieure du pariétal gauche, et incisai profondément le cerveau; l'ayant délié, je vis que la patte droite antérieure étoit paralytique, et qu'il ne voyoit point de l'œil droit. Je l'attaquai de même, sur le pariétal droit; il devint paralytique des deux pattes du devant et aveugle. On l'etrangla. Le crâne ouvert, je reconnus que j'avois coupé le cerveau à gauche, jusqu'à environ deux lignes de sa base, et à droite jusqu'à sa base même.

Cette expérience confirme d'abord le croisement des nerfs, d'un côté de la tête à l'autre; ensuite celui de la partie antérieure du cerveau à la postérieure, et réciproquement. Il y a eu lésion sucessive à chacune des parties postérieures de ce viscère, et les pattes de devant sont devenues paralytiques, selon l'ordre des lésions, c'est-à-dire la droite, la première, et la gauche ensuite.

Nous devons conclure aussi que les nerfs visuels prennent leur origine dans la base du cerveau, postérieurement; leur croisement toujours observé.

8e. *Observation.* Le même jour j'en trépanai un autre sur le côté droit du coronal, et fis les sections accoutumées; le chien étoit très-foible sur la patte gauche postérieure. Je voulus l'opérer encore sur la partie postérieure du pariétal, du même côté, mais une hémorragie qui survint, et qui souvent m'a chicané, lorsque j'ai trépané en cet endroit, fit périr l'animal. Le crâne ouvert, je trouvai que j'avois coupé le cerveau jusque dans le grand ventricule, dans lequel il y avoit un caillot de sang gros comme une noisette.

Ici nous trouvons la confirmation des croisemens indiqués dans les expériences précédentes.

9^e^. *Observation.* Le 2 novembre, je voulus répéter les mêmes expériences. Je trépanai un chien sur le côté droit du coronal, et incisai le cerveau en tous sens. Après l'avoir délié et mis sur le plancher, je m'aperçus qu'il étoit très-foible sur la patte gauche de derrière; ce que j'éprouvai encore mieux en le faisant marcher ou pirouetter. Je l'opérai ensuite, sur la partie postérieure du pariétal du même côté; je pratiquai les sections ordinaires, et observai que la patte gauche antérieure étoit très-foible aussi, et qu'il ne voyoit pas de l'œil gauche. Il fut étranglé. A l'ouverture du crâne, je reconnus que j'avois attaqué le cerveau, antérieurement, presque jusqu'à sa base, du côté externe, et postérieurement jusqu'au-dessous du plancher inférieur du grand ventricule droit, à sa partie posterieure.

Cela donne encore la confirmation du croisement antérieur et postérieur, et de l'origine des nerfs visuels, à la base du cerveau postérieurement.

10^e^. *Observation.* Je voulus essayer si, par la compression, j'obtiendrois les mêmes résultats que par la section: en conséquence, le 17 septembre, je trépanai un chien sur la partie antérieure du pariétal droit; puis j'introduisis,

par l'ouverture, un bouchon de liége que j'enfonçai médiocrement. Je le fis délier, et observai qu'il étoit foible sur les pattes gauches; j'enfonçai le bouchon d'avantage, l'animal devint plus foible sur les extrémités citées. La vision de l'œil gauche étoit perdue, ou du moins beaucoup affoiblie. Je le trépanai aussitôt sur le côté opposé, j'enfonçai légèrement un autre bouchon, et vis, avec satisfaction, que les pattes droites avoient perdu de leur force; je le pressai davantage, et les mêmes pattes devinrent encore plus foibles; de sorte que lorsqu'on le dressoit, il fléchissoit aussitôt sur les quatre membres. Il me parut avoir perdu la vue. Quelques momens après il tomba dans la léthargie.

11^e^. *Observation.* Le même jour j'en opérai un autre de la même manière, qui me fournit les mêmes résultats.

Ces expériences constatent les faits de celles pratiquées par section, et les unes et les autres combinées ensemble, deviennent très-utiles, pour établir le diagnostic des lésions des différentes parties du cerveau. On voit que les compressions graduées opèrent de pareils effets que les sections de même nature.

12^e^. *Observation.* Le 26 du même mois,

j'appliquai à un autre une couronne de trépan, sur la partie presque antérieure du pariétal gauche, et enfonçai un bouchon par l'ouverture. Les pattes droites devinrent très-foibles, mais sur-tout celle de derrière ; ce qui me donna à juger qu'il se faisoit une compression médiate sur la partie postérieure du cerveau, à cause de la foiblesse de la patte de devant. Je ne pus juger exactement s'il voyoit de l'œil droit. Je pensai que cette observation répétée, et trouvée juste, pourroit donner des notions pathologiques.

13^e. *Observation.* En conséquence, le lendemain, j'en trépanai un autre sur la partie un peu postérieure du pariétal droit ; j'enfonçai peu-à-peu le bouchon, et reconnus que les pattes gauches étoient foibles, mais sur-tout l'antérieure ; la partie antérieure du cerveau n'étant pressée que médiatement, la patte de derrière étoit moins foible que celle du devant (*).

(*) La connoissance de ces compressions immédiates et médiates est très-intéressante. On voit souvent une des extrémités plus paralytique que l'autre ; cela vient de ce que l'épanchement comprime immédiatement la partie du cerveau qui correspond à l'extrémité la plus affectée, et l'autre médiatement ; ou de ce que l'épanchement est plus considérable dans un

14^e.

14^e. *Observation.* Le 30, j'appliquai le trépan sur la partie postérieure du pariétal droit d'un autre, et enfonçai un bouchon par l'ouverture. La patte gauche de devant devint foible. Je pressai d'avantage le bouchon, et elle devint presque paralytique. Le chien ne voyoit pas de l'œil gauche. Je voulus l'opérer au côté opposé, sur la partie postérieure du pariétal gauche; mais une hémorragie qui survint, m'empêcha d'achever mes expériences.

15^e. *Observation.* Le 3 octobre, pour éviter d'être troublé au commencement de mon travail, en cas qu'il survint une hémorragie, je commençai par trépaner une autre chien, sur le côté gauche du coronal. J'enfonçai le bouchon, et vis que la patte droite postérieure avoit perdu de sa force. Je trépanai sur la partie postérieure du pariétal du même côté; j'introduisis un bouchon, et reconnus que la patte droite du devant étoit très-foible; en pressant davantage mes bouchons, la paralysie augmentoit. La vue de l'œil droit, qui peut-être étoit déjà affoiblie, par l'opération première, me parut perdue depuis celle faite postérieure-

---

endroit que dans l'autre; ce à quoi il est bien intéressant de faire attention dans la pratique.

ment. Je voulus essayer de le trépaner encore sur le devant et le derrière de la tête, du côté droit ; en conséquence, je commençai par opérer sur la partie antérieure ; mais je n'eus pas plutôt enfoncé le bouchon, que l'animal devint léthargique, et ne me montra plus rien.

Ces expériences sont confirmatives des croisemens indiqués, du passage des nerfs des extrémités, par les corps cannelés, et de l'origine des nerfs visuels à la base du cerveau postérieurement.

J'ai observé, dans ces expériences par compression, sur-tout vers la partie antérieure de la tête, que lorsque j'enfonçois les bouchons un peu trop fort, tout devenoit équivoque, sans doute à cause de la compression médiate des corps cannelés et d'autres parties. J'ai observé aussi que, lorsque la pression avoit été trop considérable, les parties lésées ne récupéroient plus leurs fonctions, quoique je les débarassasse de ces corps comprimans.

16^e^. *Observation.* Le 8, j'appliquai à un gros chien quatre trépans, deux de chaque côté de la suture sagittale, que je fis sauter ensuite avec l'élevatoire ; puis j'insinuai antérieurement et postérieurement, sous l'os, un bourdonnet des poils mêmes du chien, pour arrêter l'hémor-

ragie du sinus longitudinal. Je portai doucement et perpendiculairement un scalpel vers le corps calleux. Quand je sentis une petite résistance, j'incisai de devant en arrière. Dans le moment de la section, l'animal eut un violent trémoussement dans tout le corps, et dans l'instant tomba dans la léthargie, eut le hoquet, urina, et lâcha ses excrémens. Nous le déliames aussitôt et le mimes à terre. Je le fis revenir, pour un moment, de sa léthargie, en lui versant dans la gueule de l'eau vulnéraire très-spiritueuse, qu'il avala; ce qui lui donna le hoquet de nouveau. Il voyoit, entendoit, et changeoit quelquefois de place en se retournant. Il levoit la tête, et se tenoit un moment sur ses quatre pattes, quand je le dressois. Il paroissoit avoir le sentiment anéanti; car je lui coupois le nez et le lui brûlois, lui piquois les yeux, lui enfonçois un scalpel dans les muscles, sans qu'il parût avoir de sentiment, excepté un peu à la langue, qu'il retiroit légèrement quand je la piquois ou coupois. Il n'avoit point d'odorat; car je lui versai dans les narines de l'eau vulnéraire très-forte, lui mis sous le nez un flacon de sel d'Angleterre très-pénétrant, lui brûlai des alumettes soufrées, sans qu'il parût en rien sentir. A tout moment il lâchoit ses excrémens, mais ses urines sur-tout,

Il resta dans cet état jusque dans la nuit du surlendemain qu'il mourut. Je lui ouvris le crâne, et trouvai que j'avois détruit la commissure antérieure du cerveau, et le corps calleux, à l'exception d'environ deux lignes postérieurement. Je voulus, le 11, répéter la même expérience, sur un autre chien, mais il périt d'hémorragie.

Concluons que la lésion du corps calleux cause la léthargie, la perte de sentiment, et la sortie involontaire des excrémens. J'ajoute qu'il m'a paru que les fibres médullaires qui, en se croisant, concourent à la formation de cette partie, tirent leur origine de la paroi interne de chacun des hémisphères.

17^e^. *Observation.* Le 13, le veneur qui me fournissoit des chiens, m'en amena un gros, sur lequel je voulus répéter l'expérience de la lésion du corps calleux, mais par le moyen de la compression. Je le trépanai comme celui de l'expérience précédente; j'incisai la dure-mère légèrement et avec précaution, et fis glisser, entre elle et le cerveau, une plaque de plomb huilée, que je laissai appuyer sur le corps calleux. L'animal montra les symptômes de l'observation précédente, au hoquet près, et de plus il étoit paralytique des quatre

membres et aveugle. Je retirai la pièce de plomb, les fonctions parurent se rétablir un peu, mais pas parfaitement. En laissant retomber le corps comprimant, les accidens reparurent encore avec plus de force, et l'animal périt au bout d'une demi-heure.

Comme l'on voit, cette expérience est confirmative de la précédente, et prouve ensuite la compression médiate des corps cannelés.

18e. *Observation.* Le 17, je découvris la partie droite de l'occipital à un autre; et avec un morceau de fer quarré et un peu aigu, je lui enfonçai légèrement l'os, de manière à me procurer une ouverture, pour, avec l'élévatoire, faire sauter d'autres esquilles, et me donner du jeu; ensuite je portai mon scalpel dans le cervelet. L'animal ne donna pas de signes de grande souffrance; mais cependant plus que dans la lésion du cerveau. Je le fis détacher, et observai qu'il étoit un peu courbé en arc du côté droit. Je le fis attacher de nouveau, et portai mon scalpel plus profondément. Il fut pris d'une convulsion. On le délia, et je vis qu'il étoit plus courbé qu'auparavant. Il se rouloit comme une boule sur le plancher; puis, environ un quart d'heure après il devint fort tranquille, et resta dans cet état jusqu'au len-

demain, à quelques petites convulsions près. Comme il ne me montroit rien de nouveau, je le fis étrangler, et observai, à l'ouverture que j'avois coupé environ un quart de la substance du cervelet, du côté droit et extérieurement; et que l'instrument avoit un peu plongé dans le bord droit de la queue de la moëlle alongée.

Cette expérience nous indique que les nerfs qui se distribuent aux muscles du cou et du dos, viennent du cervelet, le croisement toujours observé; car on voit que la lésion du cervelet étoit à droite, et que l'animal se courboit du même côté, par le relâchement des muscles antagonistes du côté gauche, et par la contraction de ceux de la droite.

19^e. *Observation.* Le 21, j'opérai de même un autre chien, mais sur la partie gauche de l'occipital, à côté de l'épine de cet os. Je portai un scalpel un peu profondément dans la substance du viscère; je le fis délier aussitôt, et reconnus qu'il se courboit en arc du côté gauche. Je le fis assurer de nouveau sur la table, et incisai plus avant. Il fut pris d'une violente convulsion; on le détacha: il étoit plus courbé en arc qu'auparavant; sa mâchoire étoit dans une convulsion continuelle, de sorte qu'il fai-

soit craquer ses dents avec force. Les globes des yeux étoient aussi dans un mouvement continuel; de temps à autre il étoit pris de convulsions universelles, et se rouloit sur le plancher. Il mourut le lendemain. A l'ouverture du crâne, je reconnus que j'avois fait une section oblique, de droite à gauche, d'environ un tiers de la substance du cervelet, et que mon instrument avoit coupé environ une ligne du bord gauche de la moëlle alongée.

Cette observation confirme les résultats de la précedente; c'est-à-dire, que les nerfs des muscles du dos et du cou viennent du cervelet; elle indique ensuite que ceux des muscles des yeux y prennent aussi naissance.

20e. *Observation.* Le 6 novembre, je découvris la partie moyenne de l'occipital à un autre chien; j'opérai comme dans les expériences précédentes; puis, au lieu de porter mon scalpel de haut en bas, je l'enfonçai horisontalement et fort loin. L'animal fut pris aussitôt d'un violent opisthotonos. Je le détachai, et observai que les globes de ses yeux étoient dans une agitation continuelle, comme dans celui de l'observation précédente; mais au bout d'une demi-heure cette convulsion cessa, et il resta un peu courbé du côté droit.

Il jetoit souvent des cris plaintifs, mais restoit tranquillement sur la paille ; enfin il alloit de temps en temps d'un bout de la chambre à l'autre, mais toujours courbé. Il avoit une telle vivacité de sentiment, que quand je voulois le toucher en quelque partie du corps, il se demenoit et jetoit des cris plaintifs. Je crus que c'étoit peut-être la crainte qui le faisoit crier ainsi ; en conséquence je m'éloignai, et je le touchois légèrement par derrière, avec un bâton; il crioit de même. Ce qui me fit voir encore que ce n'étoit pas par appréhension, c'est que quand il se remuoit dans la paille, et que le bout de quelque fétu le touchoit, il poussoit les mêmes cris. Enfin, il avoit à tout moment ses pattes en action, comme pour se gratter; mais on s'apercevoit qu'il feignoit de se toucher; et lorsqu'il le faisoit, il crioit plaintivement. Il ne mourut que le 9 au matin, sans montrer d'autres symptômes. A l'ouverture du crâne, je trouvai que j'avois coupé le cervelet dans son centre, mais un peu à droite, depuis environ le milieu de sa hauteur, jusqu'à deux lignes de sa base. Il s'en falloit environ deux à trois lignes qu'il ne fût percé de part en part.

Cette expérience confirmative des deux précédentes, démontre de plus en plus que la

lésion du cervelet cause la vivacité du sentiment par tout le corps.

21^e. *Observation.* Enfin, le 12 novembre, j'en opérai un autre, sur la partie moyenne de l'occiput, et portai mon scalpel horisontalement et très-profondément, en incisant de haut en bas; il fut pris aussitôt d'un violent opisthotonos qui lui est resté jusqu'à sa mort. Les globes de ses yeux étoient continuellement agités, comme chez ceux des observations précédentes. De temps en temps il se renversoit, et faisoit ainsi le tour de la chambre, en roulant. Il avoit toujours les pattes en action, pour se gratter, comme celui de l'autre expérience; il ne cessoit de jeter des cris plaintifs, qu'il redoubloit, lorsqu'on le touchoit, ou lorsqu'il se heurtoit en roulant. Il vécut pendant deux heures et un quart, et périt dans une violente convulsion. Je fis l'ouverture du crâne, et trouvai que j'avois fait une section absolument égale du cervelet, en deux parties, depuis sa pointe jusqu'à presque sa base, à environ trois lignes de la queue de la moëlle alongée.

Enfin, nous trouvons, dans cette observation, les phénomènes et résultats que nous ont fournis les autres lésions du cervelet; et si, au lieu de courbure d'un côté ou de l'autre, il y a

eu opisthotonos, c'est que le viscère étoit divisé dans son centre même.

J'aurois voulu pouvoir faire, sur le cervelet, des expériences par compression; mais j'y ai trouvé de l'impossibilité: 1°. On ne le peut par la partie postérieure supérieure des pariétaux, à cause de la tente du cervelet, qui chez eux est osseuse; 2°. il est impossible par l'occipital, parce qu'il est très-petit chez ces animaux, et recouvert de muscles fort épais, et à cause de l'hémorragie considérable, lorsqu'on veut se procurer une place assez grande pour appliquer le trépan.

J'ai fait ce qui a été en mon pouvoir pour jeter le plus grand jour sur les signes diagnostics des lésions de la tête, me réservant, comme je l'ai dit, de les apprécier dans les observations chirurgicales qui termineront cet ouvrage, afin de rendre plus lumineuse et plus complète la partie la plus utile de ma dissertation. Passons au prognostic.

Prognostic. Le prognostic des lésions de la tête, par contre-coup, est général et particulier: le général a rapport à celui de toutes les autres lésions de cette capacité. Par exemple:

Prognostic général. Plus les symptômes

sont considérables et en grand nombre, plus il y a craindre.

Le prognostic ne peut être que mauvais, quand les lèvres des plaies deviennent pâles, flasques et blafardes, se dessèchent, deviennent livides; et qu'au lieu d'une suppuration louable, il n'en sort qu'un pus ichoreux et fétide, ou une sanie noire, et que le crâne devient raboteux, comme vermoulu et livide. L'inspection de ces sortes de plaies doit être le sujet des plus sérieuses et des plus importantes réflexions.

La fièvre qui arrive après le septième jour, ou qui, après avoir cessé, se remontre avec plus de force, est de plus mauvais augure que celle qui s'est déclarée dans les premiers jours de la maladie, et qui s'est soutenue dans le même état.

Quand le pouls est serré, petit, intermittent, le malade est en danger.

L'absence de la fièvre, après les grandes commotions, n'est pas un signe favorable; cela indique que la machine est dans l'affaissement, et n'a pas assez de vigueur pour détruire la cause morbifique.

Il faut beaucoup de circonspection dans le prognostic, si les malades sont toujours assoupis et rêvent.

Les grands et continuels vomissemens qui arrivent dans la suite, sont mauvais.

Si le malade ressent une grande douleur à l'hypocondre droit, c'est une marque de métastase sur le foie, ce qui est dangereux.

Le prognostic ne peut être que désavantageux, si les malades sont cacochymes ou infectés de quelque virus; si la langue est sèche, noire, fendue, couverte de pustules; s'il y a diarrhée ou dissenterie; si l'urine et trop limpide ou trop trouble.

Les circonstances ne sont pas si avantageuses si la saison est fort chaude, que si elle est tempérée; si le malade habite un air pur, ou un air infecté.

Il faut mal augurer de la suppression de l'urine ou des excrémens, ou de leur issue presque continuelle et involontaire.

Si l'on est obligé de faire de grandes incisions au muscle crotaphite, pour découvrir une fracture, il faut prévenir que la mâchoire pourra, après la guérison, être portée au côté opposé, par l'action du muscle antagoniste qui sera intact.

Prognostic particulier. Le prognostic particulier caractérise, plus spécialement, les lésions de la tête par contre-coup: par exemple, le danger est moins grand lorsque la ma-

ladie est aux parties contenantes susceptibles d'opération, que lorsqu'elle est aux parties contenues. Mais aussi le jugement qu'on doit porter de l'affection morbifique, est très-désavantageux, si par les symptômes et signes diagnostics, on reconnoît que le vice est profond et inaccessible au trépan; car alors on n'a de ressources que dans les autres secours que nous indiquerons, mais qui n'ont pas toujours l'efficacité desirable.

Le prognostic est plus heureux, si la contre-fracture est grande (*), que s'il y a seulement fêlure, parce que dans le premier cas la commotion du cerveau a été moins considérable que dans le second.

Le signes manifestés, par la lésion des hémisphères du cerveau, sont moins désavantageux que ceux qui indiquent la lésion du corps calleux; et ceux-ci moins funestes que ceux du vice des parties qui sont à la base du crâne, dont les symptômes sont le vomissement et le hoquet, la perte de la voix, le délire, l'em-

(*) Il y a cependant ici une modification; car s'il y avoit un fracas considérable, à l'occasion d'un coup violent ou d'une grande chûte, le dérangement de viscère pourroit être plus grand que dans un cas de fêlures. On peut à ce sujet consulter la dixième observation chirurgicale, à la fin du mémoire.

baras de la poitrine et la suppression des évacuations, ou leur issue continuelle et involontaire, etc.

Il est moins défavorable qu'il n'y ait qu'un membre convulsif ou paralytique, que si tout un côté du corps l'étoit; si la compression des hémisphères est immédiate, que si elle est immédiate et médiate en même temps; parce que alors l'indication curative est plus difficile à saisir, il vaudroit, par exemple, infiniment mieux, que la compression des parties de la base du crâne fût médiate, à cause de la pression immédiate sur les hémisphères, que si elle étoit immédiate elle-même, parce qu'alors l'épanchement seroit inaccessible aux secours du trépan.

L'espoir est plus flatteur si les extrémités d'un côté du corps sont seules paralytiques, que si l'œil du même côté a perdu la vision, ou si la bouche étoit tournée de travers; parce que cela indiqueroit que la pression est assez forte pour étendre ses effets jusqu'à ces parties là, ou bien qu'il y a complication d'épanchement.

Il y a plus à espérer si le mouvement est seulement diminué, que s'il est aboli; si le sentiment subsiste, que s'il est anéanti.

La courbure d'un côté du corps est moins

mauvaise que l'opisthotonos, parce que, dans le premier cas, il n'y a qu'un côté du cervelet de lésé; au lieu que dans le second, ce sont ses deux côtés, ou bien le centre de réunion et de croisement de ses fibres médullaires. Enfin, la convulsion continuelle du globe des yeux, et la vivacité de sentiment, sont les plus mauvais signes, parce qu'ils démontrent que la lésion du cervelet s'est propagée jusqu'au centre de sa substance. Le prognostic établi, occupons-nous des moyens curatifs.

Curation. Les indications qui se présentent, dans le traitement des lésions de la tête par contre-coup, sont, 1°. de détruire les effets de la première espèce de commotion; 2°. de prévenir la formation de l'épanchement; 3°. d'en arrêter les progrès et de le dissiper; 4°. enfin, de lui donner issue, lorsqu'on a été appelé trop tard, et de débarasser le cerveau des autres corps qui peuvent le comprimer ou l'irriter.

On satisfait aux deux premières indications, 1°. par les saignées brusquement faites et répétées, de la gorge, de la tempe et du bras, puis du pied; 2°. par la diète; 3°. par l'usage des infusions chaudes, incisives et céphaliques, comme celles de thé, de bétoine, de sauge, de romarin, de mélisse, de sassafras,

de sanicle, de bugle, de fleurs de tilleul, de muguet, mais principalement d'arnica; 4°. par l'application, sur la tête rasée, de sachets composés d'herbes résolutives, aromatiques et discussives, cuites dans du vin.

On arrête les progrès de la formation de l'épanchement, et même on peut le dissiper, lorsqu'il n'est pas considérable, 1°. par les moyens que je viens d'indiquer, ayant soin, lorsqu'il y a paralysie, d'appliquer les évacuans du côté sain, et les irritans du côté malade; 2°. en frottant les régions temporales avec des esprits volatils, en les faisant respirer par le nez, en en faisant même prendre intérieurement quelques gouttes au malade, dans un véhicule approprié: la liqueur de corne de cerf succinée est très-recommandée; 3°. en mettant, dans la bouche, des irritans; 4°. en insinuant dans les narines des poudres sternutatoires; mais sur-tout, comme je l'ai dit, du côté de la paralysie; 5°. en faisant des frictions sur tout le corps; 6°. en administrant des potions cathartiques, et des lavemens âcres et stimulans; 7°. en appliquant les vésicatoires aux jambes, aux bras, au cou et au sommet de la tête; 8°. en appliquant sur le trajet des veines occipitales, des ventouses profondément scarifiées; 9°. en ouvrant les veines ranines, lorsque

lorsque la langue est embarassée; 10°. enfin, pour donner plus de secousse et de trémoussement aux solides, en appliquant de larges cautères actuels à la plante des pieds et au sommet de la tête, selon la méthode de Mistichelli, médecin italien (18).

---

(18) L'application du moxa présenteroit un appareil moins formidable pour le malade et pour les assistans, et rempliroit sans doute les mêmes indications. J'ai plusieurs observations sur les bons effets de l'application du moxa : en voici deux entre autres, relatives aux maladies de la tête.

Feu le C^en^. Perrin, médecin de Lunéville, me fit appeler en consultation chez un Juif, qui, à la suite d'une violente attaque d'apoplexie, étoit resté dans un état de stupeur, que rien n'avoit pu vaincre. Je proposai de faire raser la tête, et d'appliquer une traînée de cylindres de coton, depuis la partie supérieure et moyenne du front, jusqu'à l'occiput, le long de la suture sagittale. Le résultat en fut heureux, car ce malade recouvra ses sens, dont il jouit pendant environ trois mois, lorsqu'une nouvelle attaque d'apoplexie l'enleva.

J'ai été appelé en consultation, avec le même médecin et deux chirurgiens, chez une malade qui souffroit jour et nuit des douleurs atroces de tête, causées sans doute par le vice vénérien, comme je l'ai su depuis, ce que la malade ignoroit, ou feignoit d'ignorer. J'ai proposé le même moyen que chez le Juif, et cette malade a été délivrée de ses douleurs cruelles, sans

Il est intéressant aussi de ne pas laisser le malade couché sur le côté hémiplégique, parce que l'épanchement peut passer d'un côté du cerveau à l'autre, et rendre le sujet paralytique des deux côtés.

On emploie tous ces moyens dans le cas d'une lésion des parties contenues, ou dans celui d'une lésion des parties contenantes non reconnue : car s'il y avoit des accidens, et que

---

l'administration des remèdes anti-syphilitiques, qui n'ont été employés que quelque temps après.

Comme quelque omission dans l'emploi des moyens les fait souvent manquer, je crois qu'il est bon de dire aux jeunes praticiens, que pour bien préparer les cylindres de moxa, il faut avoir du coton cardé, ce que l'on nomme en feuilles, propres à ouater ; on en prend une forte pincée que l'on comprime bien, et que l'on entortille solidement avec du fil fort, pour en former des cylindres de la hauteur d'environ un pouce, sur environ six a huit lignes de diamètre dans leur largeur ; on coupe avec des ciseaux, au-dessus et au-dessous des tours de fil ; on applique fortement une des extrémités sur la main, pour en augmenter le diamètre, et en faire la base du cylindre, que l'on allume par la partie supérieure, et qui opère plus efficacement et moins douloureusement, en raison de ce qu'il est construit avec plus de solidité, sans cependant trop serrer les circonvolutions du fil ; ce qui empêcheroit l'ustion de se propager du sommet du cône à sa base.

par les signes externes on découvrît une fracture, il faudroit nécessairement appliquer le trépan, pour donner issue aux sucs épanchés (à moins que la solution ne fût assez grande, par elle-même, pour leur livrer passage) ou pour relever et extraire les pièces d'os.

Mais si ces symptômes n'ont point voulu céder aux secours indiqués, et si l'on est instruit du siége d'un contre-coup intérieur, par les signes diagnostics détaillés au sujet du croisement des fibres médullaires, il ne faut point tarder à inciser les tégumens et à trépaner.

En se remémorant les résultats et les phénomènes des expériences faites sur le cerveau, il ne sera pas difficile de se conduire dans l'application des moyens curatifs. Par exemple :

S'il y a affection dans tout le côté droit du corps, il faut trépaner sur la partie un peu antérieure du pariétal gauche, et réciproquement; parce que c'est à-peu-près au-dessus des corps cannelés. Si après cela la maladie n'est pas détruite dans une des extrémités, à cause que la dure-mère adhérente n'aura pas permis une issue entière à l'épanchement, il faudra opérer sur la partie antérieure de la tête, si c'est l'extrémité inférieure qui est restée affectée, et réciproquement. Qu'en général ce précepte ait

lieu dans le cas où il n'y auroit qu'une des extrémités de paralytique.

Si l'on a des notions qu'il y ait compression immédiate sur certaines parties, et médiate sur d'autres, lesquelles par conséquent seront moins affectées, il faudra opérer à l'endroit où le diagnostic indique la compression immédiate.

Si le corps calleux est lésé, on entend qu'il faudra appliquer les couronnes d'un côté ou de l'autre de la suture sagittale, selon l'indication, et quelquefois des deux côtés.

Il en sera de même dans la lésion du cervelet, pour opérer d'un côté ou de l'autre de l'épine occipitale, ou des deux côtés, selon le besoin.

Je crois que dans les contre-coups extérieurs, c'est-à-dire au crâne, on pourroit peut-être s'écarter des règles que je viens d'établir, en se conduisant selon les notions que procureroient les signes diagnostics manifestés à l'extérieur, s'il y en avoit; quand même les signes rationels tirés du croisement des nerfs, ne seroient pas tout-à-fait d'accord avec ceux-là; parce que quelquefois, comme, je l'ai dit, les compressions peuvent être médiates. Alors si, après avoir ouvert le crâne, on ne trouvoit pas

le foyer de l'épanchement, il seroit toujours temps de diriger la curation en conséquence des signes que fournit le croisement des nerfs.

Je vais terminer cette dissertation par des observations chirurgicales, qui en feront comme passer en revue la théorie et la pratique. J'ai craint qu'elles ne fussent trop nombreuses. Il est vrai que si j'avois dessein de les laisser isolés, et de rapporter seulement des faits, pour prouver que les contre-coups sont possibles, le nombre, je l'avoue, en seroit trop grand; car les gens sans prévention ne doutent plus de la réalité de ce genre de maladie : mais je veux les analyser et les apprécier; alors on sentira qu'elles ne sont point trop multipliées; car l'observation, dont on scrute les différens points, est la boussole du praticien.

PREMIÈRE ESPÈCE DE CONTRE-COUP.

1ère. *Observation, par feu Nouvelle, maître en chirurgie à Remiremont.* Nouvelle, très-habile chirurgien à Remiremont, actuellement département des Vsoges, me fit voir, en 1760, le coronal d'un homme qui, cinq mois avant son décès, avoit reçu, sur la partie moyenne de l'os frontal, un coup de quille, qui lui avoit fait une blessure légère, laquelle

ne fut pas cinq jours à se guérir sans aucun pansement. Cinq semaines après, il ressentit, en cet endroit, de grandes douleurs qu'il prenoit pour une migraine; ne faisant attention, en aucune manière, au coup qu'il avoit reçu. Un médecin lui administra les remèdes qu'il jugea pouvoir le soulager de la prétendue migraine; mais ce fut en vain. Les douleurs allèrent en augmentant, et devinrent si cruelles, que le malade succomba à leur violence. Ses parens surent seulement, le jour de sa mort, qu'il avoit été frappé à la tête; Nouvelle en fut instruit; il enleva du cadavre la partie antérieure du crâne. Le coronal étoit sain extérieurement, mais la table vitrée étoit noirâtre, dans l'étendue, au moins d'un écu de trois livres, et percée de beaucoup de petits trous. Pour découvrir l'état du diploë, Nouvelle enleva, à l'extérieur, avec une scie mince, une pièce d'environ un écu de six francs. Le meditullium étoit carié, et presque entièrement détruit, dans la même étendue que la maladie de la table vitrée. Enfin, au rapport du même chirurgien, les méninges et la superficie du cerveau étoient altérées, de l'étendue, au moins, de la paume de la main.

Cette maladie a pu produire quelques symptômes, dont la connoissance seroit utile dans

la matière que je traite. J'ai seulement appris que, dans les derniers jours, le malade étoit comme engourdi, et en quelque façon hébêté.

Si le médecin qui traita ce malade, se fût informé, en raison de la douleur fixe et permanente, de ce qui avoit précédé, et s'il eût fait attention à la progression des symptômes, il eût été possible de sauver le sujet, en lui ouvrant le crâne, pour détruire le vice du diploë et celui de la table interne. A la vérité, lorsque l'assoupissement et l'hébêtement s'associérent aux autres symptômes, le malade étoit presque perdu sans ressource. Le corps calleux étoit comprimé médiatement; et il n'étoit guère possible d'en détruire la cause par l'opération du trépan, d'autant mieux qu'elle ne consistoit point en un épanchement, mais en une maladie de la superficie du cerveau.

SECONDE ESPÈCE.

2^e^. *Observation, par Tulpius.* Tulpius (*) rapporte qu'un homme ayant reçu un coup de fusil à la tête, fut trépané aussitôt, mais inutilement, puisqu'il mourut six jours après. A l'ouverture du crâne, on trouva la table in-

*) Obs. Médic. Lib. I. Cap. VIII.

terne fendue en plusieurs endroits, quoique l'externe ne le fût dans aucun.

Instruits comme nous le sommes actuellement sur cette matière, peut-être que quelques symptômes et signes, qui ont pu échapper à l'observateur, nous seroient indicatifs du siége des lésions.

Cette observation prouve que la table interne peut-être fracturée en plusieurs endroits, quoique l'externe reste dans son intégrité. J'en ai prouvé la possibilité dans le détail des contre-coups.

3^e. *Observation, par Paré.* Paré (*) dit qu'un gentilhomme qui avoit reçu un coup de fusil à la tête (sur le pariétal) couverte d'un casque, que la balle enfonça sans le rompre, ni diviser les tégumens et fracturer le crâne, mourut apoplectique le sixième jour. On lui trouva la table vitrée rompue, avec esquilles qui étoient insérees dans la substance du cerveau, quoique l'externe fût dans son intégrité.

Outre l'apoplexie, qui sans doute n'a existé que dans le dernier temps, comme il paroît par la manière dont Paré s'explique, à l'occasion de la mort de ce gentilhomme, il y a eu

(*) Liv. X. Chap. VIII.

sans doute d'autres symptômes qui ont dû se manifester, et qu'il nous seroit intéressant de connoître. Mais, sans nous arrêter à des conjectures, nous pouvons dire que Paré a manqué une belle indication curative, en ne trépanant pas à l'endroit du pariétal, subjacent à l'enfoncement du casque.

4^e^. *Observation, par Méry* (*). Méry traita un homme qui avoit une plaie à la partie moyenne du pariétal gauche, laquelle d'abord ne parut pas pénétrer jusqu'à l'os. Le blessé eut une hémorragie par le nez, une grande fièvre et des mouvemens convulsifs; il avoit les yeux comme meurtris et très-enflammés, ce qui fit soupçonner à Méry qu'il y avoit fracture et épanchement : il fit en conséquence une incision cruciale; trouva le péricrâne détaché et l'os très-sain. Comme les symptômes subsistoient malgré les saignées répétées, il présuma que le défaut d'adhérence indiquoit une fracture à la seconde table. Il appliqua le trépan, et trouva la table vitrée fendue au-delà de la pièce d'os emportée par l'instrument. Cette ouverture donna lieu à l'évacuation de beaucoup

(*) Opérat. de Chirur. de Garengeot, tom. III, pag. 122, Observ. 12.

de sang épanché sur la dure-mère, qui étoit presque tombée en mortification, et le malade guérit.

Le blessé eut des convulsions : il seroit peut-être à desirer de savoir qu'elles parties elles affectoient. Il avoit les yeux comme meurtris et enflammés ; aussi la dure-même fut trouvée malade. Enfin, le défaut d'adhérence du péricrâne, quoique signe équivoque de la fracture, ne trompa point Méry.

5^e. *Observation, par Le Dran.* Le Dran (*) trépana, à la Charité, un homme qui étoit tombé d'un échafaud de la hauteur de trente pieds. Il n'y avoit point de fracture à l'extérieur, mais seulement une plaie, de la largeur d'un liard, à la partie supérieure du pariétal gauche, avec une contusion qui s'étendoit vers l'occipital, où Le Dran fit une incision cruciale, qui lui fit découvrir une contusion à l'os. Les seuls symptômes étoient un assoupissement léthargique mêlé de délire. Les saignées différentes furent mises en usage. Mais comme les accidens persistoient, Le Dran se décida à trépaner. L'instrument fut appliqué sur la contusion de l'os. Il sortit, par l'ouverture, envi-

(*) Observ. de Chir. Tom. I. Observ. 17.

ron deux cuillerées de sang. Malgré l'opération et les saignées auxquelles on revint, la léthargie et le délire ne voulurent point céder, et le malade mourut le septième jour après avoir été opéré.

Le Dran fit l'ouverture du cadavre, et trouva la dure-mère entièrement détachée, depuis le trépan, jusqu'à une fracture légère qui étoit à la table vitrée, antérieurement, à un travers de doigt de l'endroit où l'opération avoit été faite : c'étoit un éclat en forme d'écaille, de la grandeur de l'ongle et de figure triangulaire, dont une face étoit adhérente et les deux autres détachées entre la dure et la pie-mère, dans la fosse moyenne, à la base du crâne, du côté opposé à celui de la blessure, il y avoit plusieurs caillots de sang, gros comme des amandes ; et, dans cette fosse, les vaisseaux des méninges étoient tellement gorgés de sang que ces membranes étoient de couleur pourprée.

Cette observation est de la seconde et de la huitième espèces.

Elle nous indique qu'il y aura toujours des cas inaccessibles aux secours de l'art. Les moyens chirurgicaux furent mis en usage : ils ne dissipèrent cependant pas l'engorgement des vaisseaux des méninges, dans la fosse

moyenne, à la base du crâne, au côté opposé; et ne procurèrent point la résolution des caillots qui y étoient aussi. Enfin, ces corps étrangers ne pouvoient être extraits par le trépan : le malade étoit donc perdu de toute nécessité. Les seuls symptômes étoient un assoupissement léthargique mêlé de délire. Le Dran n'avoit donc point de signe indicatif pour l'application locale d'un second trépan : et dans la supposition qu'il eût tenté cette opération au hasard, elle ne pouvoit toujours qu'être inutile.

6^e. *Observation, par Soulier, chirurgien de Montpellier.* Un soldat fut si rudement frappé par une pierre, qu'il tomba avec un engourdissement qui cessa peu de temps après. Il y avoit sur le pariétal droit deux plaies fort contuses, qui pénétroient jusqu'à l'os. On traita convenablement le blessé, qui fut bien pendant trois jours; mais au quatrième, il fut obligé de rester au lit. Il commença par ressentir des douleurs dans tous les membres, sur-tout dans les jambes. La fièvre se mit de la partie. Soulier (*) chirurgien de Montpellier,

(*) Mémoires de l'Acad. de Chirur. édit. in-12, tom. I, pag. 349, Observ. 18.

examina les plaies, et n'y trouva rien de suspect. On réitéra la saignée, ce qui n'empêcha pas les symptômes de subsister, et les plaies d'exhaler une mauvaise odeur. Le malade devint comme paralytique du bras et de la jambe du côté droit. Le délire survint avec des frissons, et il mourut l'onzième jour de la blessure.

On trouva, à l'ouverture du crâne, environ une cuillerée de pus sur la dure-mère, qui étoit livide. Il y avoit dessous un autre petit abcès, dont la matière s'étoit glissée entre la faulx et le cerveau. L'os étoit dans son entier à l'extérieur ; mais il y avoit, à la table interne, une fracture angulaire qui répondoit à la blessure extérieure.

Ici les premiers symptômes furent ceux de la commotion simple, et les consécutifs ceux de la compression. Soulier manqua les indications curatives dans le traitement de ce blessé. La fièvre qui survint, le frisson, les douleurs des membres, la mauvaise odeur qu'exhaloit la plaie, le délire, et sur-tout la paralysie des extrémités droites, auroient bien dû l'engager à trépaner à l'endroit même des plaies, qui, incontestablement étoient sur le pariétal gauche, quoique Soulier ne nous en instruise pas ; mais ce qu'on découvre cependant à travers l'obscurité même avec laquelle il s'explique.

Les frissons, la fièvre, la mauvaise odeur de la plaie, sont des symptômes d'un vice caché et d'une suppuration interne : j'en ai parlé aux articles des symptômes et des signes diagnostics.

TROISIÈME ESPÈCE.

7^e^. *Observation, par Bonhius.* Bonhius (*) rapporte qu'un homme mourut d'un coup de bâton, proche du sourcil droit; que l'os fut trouvé dans son intégrité à l'endroit de la plaie; mais que dans l'orbite droite, il y avoit une contre-fente d'un demi-pouce, qui avoit sa direction du côté de la selle turcique du sphénoïde.

Cette observation est un argument invincible contre ceux qui veulent que lorsqu'il n'y a pas fracture à l'endroit de la plaie, mais ailleurs, le blessé ait reçu deux coups.

8^e^. *Observation, par Feste, chirurgien major de l'hôpital de la marine de Toulon.* Un garçon, âgé de 22 ans, fut frappé à la partie supérieure du pariétal droit, par un morceau de bois pesant quinze livres, qui fut jeté d'un lieu élevé, et fit une plaie. Le blessé tomba

(*) Joan. Bonhius, de renunt. Vulner. pag. 142.

par terre, comme mort, et rendit du sang par le nez, la bouche et l'oreille droite. Cet homme resta sans parole et sans connoissance. A ces symptômes se joignirent des mouvemens convulsifs, qui duroient quelque temps, et revenoient de demi-heure en demi-heure. Feste (*), chirurgien major de l'hôpital de la marine à Toulon, ne découvrant ni fracture ni enfoncement à l'endroit du coup, les symptômes cependant étant extrêmes, soupçonna que l'effet du choc avoit bien pu se transmettre à la partie inférieure de l'os, à cause du sang qui étoit sorti par l'oreille; il fit une incision, et y découvrit une fracture qui s'étendoit, en ligne oblique jusqu'à l'occipital, et une autre solution de continuité qui se portoit transversalement vers la suture écailleuse. Cette dernière fracture étoit assez béante, pour permettre l'issue du sang épanché sur la dure-mère. Feste appliqua deux couronnes aux côtés de la solution oblique, ce qui donna lieu à l'évacuation de beaucoup de sang Les accidens cessèrent et la guérison s'ensuivit.

Il seroit peut-être utile de savoir si les mouvemens convulsifs étoient universels, ou s'ils

(*) Mém. de l'Acad. de Chir. édit. in-12, tom. I, pag. 352, Observ. 19.

n'affectoient que certaines parties. Feste fut engagé à examiner la partie inférieure de l'os frappé, à cause du sang qui étoit sorti par l'oreille, et ce signe fut très-favorable. D'autres praticiens ont observé la même chose, comme j'en ai fait mention à l'article du diagnostic.

9^e. *Observation, par l'auteur de la dissertation.* J'aurois desiré pouvoir adresser à l'académie l'observation suivante, avant la quinzaine de Pâques 1676; mais j'attendois que le sujet guérît ou mourût, afin de donner un détail exact de toute la maladie; ce que je n'ai pu exécuter entièrement que le 15 août de la même année, le lendemain de son décès.

Le nommé d'Arancy, caporal au régiment des gardes-lorraines, en garnison à Lunéville, âgé de 43 ans et demi, tomba, le 16 janvier 1766, à la renverse, du haut d'un escalier fort rapide, sur l'angle de la dernière marche d'en bas. Les personnes qui étoient avec lui le relevèrent, et l'apportèrent à l'hôpital. M. Perret, qui en est chirurgien major, lui donna et lui fit donner les soins nécessaires, qui cependant ne diminuèrent point la violence des symptômes: d'abord c'étoit un assoupissement léthargique, interrompu de temps à autre, l'après midi du second jour, par des mouvemens convulsifs universels,

universels, mais sur-tout des extrémités supérieures. Il avoit une plaie longue d'environ un pouce et demi, sur la partie moyenne et presque supérieure du pariétal gauche, dont la direction étoit à-peu-près transversale, relativement au grand diamètre du crâne; c'est-à-dire, qu'elle se portoit des environs de la suture sagittale à ceux de l'écailleuse. M. Perret et moi, examinâmes plus particulièrement la maladie, au troisième jour. La lèvre de la plaie, du côté postérieur de la tête, étoit plus béante que l'autre. L'os étoit entier sous la solution de continuité des tégumens. Après que nous eûmes mûrement réfléchi, M. Perret dirrigea les incisions vers la pointe de la suture lambdoïde. En effet, nous découvrîmes, à l'angle postérieur supérieur du pariétal, une fracture de l'étendue d'environ un pouce, oblique de haut en bas, et de gauche à droite, qui intéressoit l'angle supérieur de l'occipital, et alloit se perdre dans la partie de la suture lambdoïde qui unit le pariétal droit avec l'occiput. M. Perret appliqua ce jour, en présence de plusieurs gens de l'art, etc. une couronne de trépan au-dessous du principe de la fracture, auprès de l'angle cité du pariétal gauche. Il sortit du sang de dessus la dure-mère; les accidens persistèrent; mais ils n'étoient plus de même nature:

la léthargie étoit moindre, et les convulsions n'affectoient plus que toute la partie gauche du corps; ce qui engagea à appliquer, le surlendemain, une petite couronne sur l'angle même du pariétal nommé; elle donna jeu à faire sauter, avec l'élévatoire, l'angle de l'occipital, qui, par sa fracture, ne faisoit plus corps avec le reste de l'os. La faulx ayant été détachée, avec ménagement, et n'étant plus soutenue dans ce point, s'affaissa, et permit l'évacuation du sang épanché sur l'hémisphère droit. Les accidens furent bientôt bannis.

Tout alla le mieux possible dans la suite du traitement. L'exfoliation se fit vers le cinquantième jour. Quelque temps après cet homme s'esquiva de l'hôpital, et alla s'enivrer dans la ville. En revenant il se laissa tomber, comme on l'a su depuis; mais il cacha son accident. La plaie devint laide; il avoit une fièvre lente, et souvent des frissons irréguliers qu'on ne savoit à quoi attribuer. Il se plaignit ensuite de la poitrine, et expectoroit des crachats épais et jaunâtres : en conséquence on lui administra les béchiques. Un mois, ou environ avant sa mort, la vue de l'œil gauche s'affoiblit peu-à-peu. Il devint comme hébêté, et ne répondoit à ce qu'on lui disoit que par des contes en l'air. Sur la fin, il ne voyoit plus que confusément

de l'œil droit; et dans les deux derniers jours de sa vie, il paroissoit ne plus distinguer les objets que très-imparfaitement. Il déliroit, mais on ne comprenoit pas ce qu'il vouloit dire, à cause de la dépravation de l'action de la langue. Il se tournoit et retournoit, à tous moment, dans son lit, et s'agitoit tellement que sa plaie étoit toujours découverte, bien qu'on remît souvent l'appareil. Lorsqu'on vouloit le toucher, en quelque partie du corps, soit pour le mettre en place, soit pour lui recouvrir la tête, soit seulement pour lui tâter le pouls, qui étoit petit et convulsif, il avoit une telle vivacité de sentiment, qu'il se démenoit et se retiroit, comme si on lui eût fait du mal.

Nous ouvrîmes son cadavre, M. Henry mon confrère et moi, en présence de M. Perret, de plusieurs élèves et des sœurs d'hôpital, que la curiosité y avoit attirées. On comptoit trouver la poitrine affectée; M. Henry se chargea de l'ouverture de cette partie, qui fut jugée très-saine. Je fis celle du crâne, dans la capacité duquel nous trouvâmes un dépôt considérable, sur la tente du cervelet, du côté droit. La partie inférieure du lobe postérieur droit du cerveau étoit totalement en fonte. La ma-

tière, ayant corrodé la faulx, avoit passé dans la partie postérieure inférieure de l'hémisphère gauche, et s'étoit pratiqué une route, qui sembloit vouloir se diriger vers l'ouverture du trépan. La tente du cervelet, du côté droit, étoit corrodée aussi, de manière que le pus faisoit en ce lieu des impressions immédiates sur le cervelet. Enfin, la substance de l'occipital étoit légèrement altérée dans les endroits correspondans au foyer.

Cette observation est de la troisième et de la quatrième espèce.

Le rapport des assistans nous ayant instruits que le blessé étoit tombé à la renverse, du haut d'un escalier fort rapide; en conséquence de la direction de la chûte, nous avions d'abord indication que l'effort du coup avoit dû se transmettre à la partie postérieure du crâne; ensuite la lèvre postérieure de la plaie plus béante que celle du devant, nous confirmoit dans la même opinion: et ce fut sur ces deux signes que nous nous décidâmes à porter nos recherches vers la partie postérieure de la tête.

Les mouvemens convulsifs étoient universels, mais affectoient davantage les extrémités supérieures que les inférieures; ce qui prouve la compression immédiate et médiate dont j'ai

parlé, et le croisement antérieur et postérieur. J'en ai encore par-devers moi un autre fait confirmatif.

10^e. *Observation, par l'auteur de la dissertation.* Le nommé Collin, charpentier à Lunéville, tomba, le 11 mars 1767, du toit d'un bâtiment par terre, sur une pierre de moëlon. Il avoit une fracture, avec enfoncement, sur la partie supérieure et latérale droite du coronal: elle étoit d'une figure ovalaire, et avoit à-peu-près deux pouces de long, sur un et demi de large. Le 13, M. Perret le trépana à l'hôpital. Il sortit beaucoup de sang de dessus la dure-mère. La fracture de la table interne étoit plus considérable que celle de l'externe. Malgré l'opération, il survint une paralysie de tout le côté gauche, complète de l'extrémité inférieure, mais imparfaite de la supérieure. On lui fit différentes saignées. Il mourut le 16.

Nous lui ouvrîmes le crâne, et trouvâmes toute la superficie de l'hémisphère droit engorgée et noirâtre; et la substance du cerveau, sous la fracture, étoit contuse et livide, jusqu'à la voûte du grand ventricule, qui étoit rempli de sang.

Ici la maladie du cerveau étoit de plus de conséquence antérieurement que postérieure-

ment ; aussi l'extrémité inférieure étoit parfaitement paralytique, tandis que la supérieure n'avoit pas tout-à-fait perdu son mouvement. Ce fait montre encore qu'il y aura toujours des cas inaccessibles aux secours de l'art ; mais il ne détruit pas, pour cela, mon assertion du croisement des fibres médullaires de la partie antérieure de la tête à la postérieure, et réciproquement. Revenons à l'observation 9^e^.

Le premier trépan fait à gauche, les parties droites recouvrèrent leurs fonctions, *et vice-versâ :* preuve lumineuse du croisement des nerfs d'un hémisphère à l'autre.

La fièvre, les frissons irréguliers, le mauvais état de la plaie, nous faisoient bien soupçonner quelque vice caché ; mais nous attribuions ces symptômes à un ulcère au poumon ; tandis que cette prétendue maladie, qui n'étoit qu'une dépravation des fonctions de cet organe, étoit sans doute causée par la compression, ou par la corrosion du principe des nerfs qui s'y distribuent. Si j'eusse fait, dans ce temps, les expériences que j'ai faites depuis, j'aurois su qu'il y avoit lésion à la partie postérieure droite du cerveau, à cause de l'affoiblissement de l'œil gauche ; puis sur la fin à la gauche, à cause de la même affection de l'œil droit. J'aurois d'autant plus été

fondé en opinion que le siége de la maladie étoit là, qu'il n'y avoit point de vice aux corps cannelés (par où passent aussi des fibres médullaires destinées à la vision), puisque le malade n'étoit point paralytique des extrémités. Enfin, j'aurois su que la vivacité de sentiment venoit de la lésion du cervelet.

QUATRIÈME ESPÈCE.

11^e. *Observation, par Ruisch.* Ruisch (*) dit, qu'après une grande contusion, la fracture du pariétal gauche se continuoit par-tout cet os, ensuite à la suture squammeuse de l'os temporal, à tout celui-ci, et à l'occiput, jusqu'au grand trou spinal.

Cete observation prouve que les sutures ne sont pas une interposition qui empêche aussi invinciblement l'effet du contre-coup, que quelques-uns ont voulu l'insinuer.

CINQUIÈME ESPÈCE.

12^e. *Observation, par Garengeot, père.* Un garçon, âgé d'environ douze ans, tomba du haut d'un arbre sur la partie supérieure d'un des pariétaux. Il ne se releva pas de cette

(*) Obs. anat. chirur. centu. Obs. 47.

chûte, selon le rapport des assistans, et perdit la connoissance; il saigna par l'oreille du côté du coup. Garengeot père (*) ne trouva aucune fracture sous la plaie. Il y avoit une grosse tumeur derrière l'oreille; on l'ouvrit, et on trouva une fracture si considérable au temporal, qu'on fut obligé d'emporter une grande portion du muscle crotaphite, pour mettre la maladie à découvert. L'opération du trépan fut heureuse, et la guérison s'ensuivit, à une petite difformité près; car, comme on fut obligé d'enlever une partie du muscle temporal, la mâchoire inférieure resta un peu de travers, étant portée au côté opposé, par l'action du muscle antagoniste.

Il sortit du sang de l'oreille du côté du coup, et Garengeot trouva une tumeur derrière cette oreille même, sous laquelle étoit la solution : c'étoient deux signes indicatifs d'opérer à la partie déclive. Ce fait nous indique, en même temps, le prognostic qu'il faut porter lorsqu'il est nécessaire de faire de grandes incisions au crotaphite (19).

(*) Opér. de Chirur. de Garengeot, tom. III, pag. 131, Observ. 15.

(19) En 1791, la femme de chambre d'une Juive

SIXIÈME ESPÈCE.

13e. *Observation, par Valleriola.* Valleriola (*) nous donne l'exemple d'un contre-coup, suivi de gangrène, au vingt-troisième jour: elle fit apercevoir une fracture à la par-

---

de Strasbourg, étant sortie du rez-de-chaussée, pour accrocher le volet d'une fenêtre, qu'un grand vent faisoit frapper, en reçut un coup violent sur la partie supérieure du pariétal gauche, qui lui répondit en même temps d'une manière très-douloureuse derrière l'oreille du même côté. On fit chercher le chirurgien de la maison, qui lui administra tous les secours que l'art peut indiquer, mais infructueusement. Elle vint me consulter quelques mois après. Je trouvai un empâtement très-douloureux sur l'apophyse mastoïde. L'importance de la maladie me fit appeler le Cen. Marchal, chirurgien en chef de l'hôpital civil, qui jugea, comme moi et comme feu mon fils, que cette lésion étoit rare et curieuse. Il offrit, en conséquence, à cette malade, d'entrer à l'hôpital, où il lui feroit donner une chambre à part: elle s'y refusa par répugnance. Sa maîtresse fit mander, avec le chirurgien traitant, le Cen. Becher, chirurgien de Strasbourg, ami du Cen. Marchal. On décida de découvrir l'apophyse mastoïde, que l'on trouva cariée. On y appliqua le trépan exfoliatif et le cautère actuel, et on employa d'autres secours, méthodiquement administrés, qui guérirent cette intéressante maladie.

(*) Loc. Medic. Commun.

tie opposée au coup reçu, tandis que celle où il avoit été donné étoit entière.

La gangrène, survenue le vingt-troisième jour, indiqua un vice subjacent qui existoit réellement. Il n'est guère possible qu'une gangrène se soit formée, sans l'apparition d'autres symptômes et signes qui auroient peut-être pu manifester plutôt le siége du mal.

14^e. *Observation, par Amatus Lusitanus.* Amatus Lusitanus (*) fait mention d'un trépan appliqué à la partie opposée de la blessure, parce que les accidens avoient résisté à celui qui avoit été fait du côté de la percussion, et que le blessé ressentoit une grande douleur de ce côté. On trouva un abcès sous le crâne, et la cure eut le succès le plus heureux.

Cette observation est de la sixième ou de la huitième espèce. Pour la caractériser, il faudroit savoir s'il y avoit une fracture correspondante au foyer purulent, ou si l'indication, pour opérer, a seulement été tirée de la douleur qui affectoit le malade dans la partie où a été appliqué le second trépan. La douleur que ressentoit le blessé fournit une indication curative. Amatus ne nous instruit pas de la

(*) Bonet Sepulchr. Tom. III, de Vulner. Obs. 15.

nature des accidens, ce qui peut-être auroit été utile.

15e. *Observation, par Paré.* Paré (*) dit qu'un homme avoit reçu un coup de pierre sur le pariétal droit, qui lui avoit fait une petite blessure, causé une tumeur et une contusion considérable. Le blessé tomba du coup, vomit, et eut d'autres accidens qui indiquoient fracture au crâne. La plaie dilatée, l'os parut entier. Le malade mourut trois semaines après le coup reçu. Le crâne fut ouvert, et on s'aperçut que le pariétal gauche étoit fendu. Il y avoit dessous beaucoup de sanie, produite par la suppuration de la dure-mère, et même de la substance du cerveau.

Paré dit qu'outre les symptômes qu'il rapporte, il y en avoit encore d'autres qui indiquoient le trépan. Il seroit intéressant de les connoître; et vraisemblablement la quantité de sanie qu'on trouva, à l'ouverture du crâne, n'a pas existé sans fournir quelques signes.

16e. *Observation, par Vertunianus.* Vertunianus (**) rapporte qu'un garçon de dix à douze ans, ayant reçu une blessure à la par-

(*) Liv. 10, Chap. 8.

(**) Comm. in Lib. Hippocr. de Capit. Vulner.

tie gauche du front, fut pris de la fièvre au quarante-quatrième jour, et devint paralytique du côté droit; quoique du premier jour de la maladie il ait été très-bien jusqu'au quarantième, et qu'ensuite des incisions, l'os ait paru entier. Il mourut, au bout de trois jours, de la naissance des accidens. On trouva, à l'ouverture du crâne, le cerveau malade et cancéreux, à la partie diamétralement opposée, sous l'occipital; et il y avoit quelques fêlures dans cet os.

Il y avoit une plaie à la partie gauche du front, et le côté droit étoit paralytique. Cela indiquoit de trépaner, au moins à l'endroit de la plaie. Nous ne savons pas si la paralysie étoit égale à l'extrémité inférieure et à la supérieure. Selon les notions que nous avons actuellement, cette disparité auroit peut-être pu engager à trépaner sur la partie postérieure de la tête, où étoit la maladie; mais le trépan seroit devenu inutile : il étoit trop tard. Ce fait montre encore qu'il y aura toujours des cas au-dessus des secours de l'art.

17^e. *Observ., par Dionis.* Un homme à cheval, étant tombé la tête sur le pavé, perdit la connoissance. Dionis (*) lui trouva une plaie sur

(*) Traité d'Opérat. 4^e. édit. pag. 487.

le coronal, avec fracture de cet os, le trépana, sans que pour cela la connoissance lui revînt. Ayant aperçu, trois jours après, une tumeur qui se formoit sur l'occipital, il l'ouvrit, y découvrit une fracture, et y appliqua le trépan, par l'ouverture duquel il sortit beaucoup de sang; et, à mesure qu'il s'évacuoit, la connoissance revenoit au blessé, qui guérit parfaitement.

Dionis, ayant opéré son blessé, vit que la perte de connoissance subsistoit toujours, ce qui indiquoit qu'il y avoit un autre vice. Il se manifesta peut-être quelques autres signes, auxquels il ne fit pas attention, et que les chirurgiens de nos jours, plus instruits sur cette matière, auroient appréciés; mais, heureusement pour le malade, il se forma une tumeur qui indiqua le siége du mal.

18°. *Observation, par feu Nolleson, ancien chirurgien aide-major des armées.* Un homme, ayant reçu un coup violent sur le pariétal droit, qui fit plaie, tomba bientôt après dans une perte de connoissance, et les mouvemens corporels furent presque abolis. A ces accidens se joignit le saignement d'yeux, d'oreilles et du nez. Nolleson (*) administra au

(*) Journal de Médecine, août 1766.

blessé les secours qu'il jugea convenables : mais les symptômes ne voulant pas leur céder, il se crut obligé d'appliquer le trépan sur la partie centrale de l'os frappé, bien qu'il n'y eût point de fracture. Il put, par cette ouverture, évacuer du sang épanché sous la dure-mère. Tous les accidens cessèrent après l'opération ; mais cinq jours après ils reparurent en partie : la léthargie, la fièvre, la phrénésie s'y associèrent. Nolleson fit, en conséquence, raser la tête au blessé, fit des recherches, et s'aperçut qu'en appuyant le doigt sur le pariétal opposé à celui qui avoit été trépané, le malade ressentoit de la douleur. Il incisa crucialement cet endroit, au-dessous duquel il trouva une fêlure à l'os. Il appliqua une couronne de trépan à la partie déclive, et incisa la dure-mère ; ce qui donna lieu à l'évacuation, d'environ un verre, d'une matière d'un rouge foncé, et assez fétide, d'où s'ensuivit la guérison.

Ici les mouvemens corporels furent preque abolis. Il seroit intéressant de savoir si c'étoient les mouvemens de tout le corps, ou seulement de certaines parties. Les symptômes ne voulurent point céder aux secours de l'art. Nolleson suivit donc la vraie indication curative, en trépanant sur la partie centrale de l'os frappé. Après cette opération, qui avoit banni les symp-

tômes primitifs de la compression, il en survint de consécutifs; ce qui fit faire des recherches au praticien, et lui fit observer un endroit douloureux, à la partie opposée, sous lequel étoit le foyer de la maladie.

SEPTIÈME ESPÈCE.

19^e^. *Observation, par Arnaud.* Un homme de distinction étant tombé à la renverse, sur l'occipital, perdit connoissance dès l'instant de la chûte, et saigna par les oreilles. On aperçut une petite tumeur au-dessus de l'oreille gauche. On l'ouvrit; on trouva un écartement de la suture temporale, et une fêlure dans cet os.

Arnaud (*), qu'on avoit mandé, ayant été instruit que le blessé étoit tombé directement sur l'occipital, et qu'il avoit également rendu du sang par les deux oreilles, conjectura qu'il y avoit une pareille complication du côté droit, d'autant plus qu'il avoit vu récemment un fait pareil. On incisa, et on trouva à-peu-près les mêmes solutions que du côté gauche.

(*) Opérat. de Garengeot, tome III, page 129, Observ. 14.

Cette observation se rapporte à la cinquième et à la septième espèces.

L'apparition d'une petite tumeur, au-dessus de l'oreille, fit découvrir un écartement de suture ; et les conjectures d'Arnaud furent trouvées vraies, au sujet des lésions symétriques. Ce témoignage prouve ce que nous en avons dit, en traitant du diagnostic. Nous retrouvons encore ici le signe indicatif que l'effort du coup s'est transmis aux régions temporales ; c'est-à-dire, l'effusion du sang par l'oreille du côté du coup.

HUITIÈME ESPÈCE.

20^e^. *Observation, par Fallope.* Fallope (*) dit, que n'ayant rien trouvé dans plusieurs blessés, à l'endroit du choc, on avoit ouvert leur crâne, après la mort, et qu'on avoit aperçu, à la partie opposée, une grande contusion et beaucoup de sanie.

21^e^. *Observat., par Berengarius.* Berengarius (**) rapporte qu'ayant, dans le cours de sa pratique, fait l'ouverture du crâne de plu-

(*) Comment. In Lib. Hippocr. de Capit. Vulner. Cap. 14.

(**) De Fractur. Cranii, pag. 2, Cap. 5.

sieurs

sieurs personnes mortes de coups reçus à la tête, il avoit trouvé de la sanie épanchée sur les méninges, bien que le casque osseux ne fût point fracturé ; ce qui occasionnoit bientôt la fièvre et le frisson, le vomissement et le hoquet, enfin d'autres accidens et la mort.

Berengarius, dans les symptômes dont il fait l'énumération, ne parle pas du plus lumineux, la paralysie d'un côté du corps.

22e. *Observation, par Dodonæus.* Dodonæus (*) fait mention de quelqu'un qui reçut un coup d'instrument obtus, sur la partie supérieure gauche de la tête. Il n'y avoit point de lésion au crâne. Le malade tomba dans l'assoupissement; le pouls devint petit et accéléré; le jugement n'étoit pas sain; de sorte qu'il ne répondoit point exactement aux questions qu'on lui faisoit. Les symptômes s'aggravèrent ; tout le côté droit devint paralytique; enfin l'assoupissement augmenta de façon à n'en pouvoir tirer le blessé, qui mourut bientôt.

Le crâne ouvert, on trouva du côté gauche la dure-mère livide ; la superficie du cerveau étoit corrompue aussi. L'hémisphère droit n'étoit nullement affecté, et le crâne étoit dans son entier.

(*) Médic. Observ. Exemp. Rar. Obs. 2.

Dodonæus ne nous fait point part des moyens curatifs dont il usa, et qui, s'ils eussent été appliqués méthodiquement, auroient peut-être pu bannir les accidens. S'il eût connu le croisement des nerfs, voyant la paralysie s'emparer du côté droit de son malade, il auroit eu une co-indication pour trépaner à l'endroit de la plaie; mais il étoit déjà bien tard.

23e. *Observ., par La Motte.* La Motte (*) fit faire, par un de ses éleves, l'opération du trépan à un blessé, qui, depuis quatre jours, étoit sans sentiment, sans mouvement ni connoissance, ayant rendu du sang par le nez, les yeux et les oreilles. Il ne lui restoit, pour marque de vie, qu'un très-foible et petit pouls. On ne trouva qu'une légère contusion au pariétal droit, sur laquelle fut faite l'incision cruciale; ensuite de quoi on procéda à l'opération du trépan, par l'ouverture duquel il sortit abondamment de sang. Le blessé ouvrit aussitôt les yeux, et prit du bouillon après le pansement. Le sentiment et le mouvement lui revinrent, et la cure eut le succès le plus heureux.

Si nous avions eu à traiter le sujet de cette

(*) Traité compl. de Chirurg. Tome II, pag. 340, Observ. 160.

observation, nous n'aurions pu nous conduire autrement que La Motte, à qui, heureusement pour le blessé, une légère contusion indiqua le siége de l'affection morbifique. L'épanchement étoit si considérable, que tous les signes devenoient équivoques. L'hémisphère droit du cerveau étoit immédiatement comprimé ; mais la compression étoit si considérable que, quoique médiate à l'hémisphère gauche et au corps calleux, elle étoit aussi effective que si véritablement elle eût été immédiate. C'est un cas où, sans la contusion, tout praticien seroit fort embarassé. Je crois que, dans cette perplexité, il faudroit appliquer le trépan sur un pariétal, puis aussitôt sur l'autre, si le premier n'avoit pas eu de succès.

24^e. *Observation, par La Peyronie.* La Peyronie (*), dont le nom et la mémoire seront toujours honorables et chers à la chirurgie, rapporte qu'un jeune homme de seize ans fut blessé d'un coup de pierre, au haut et au-devant du pariétal gauche. L'os fut contus, et ne parut point fêlé. Il ne survint point d'accidens jusqu'au vingt-cinquième jour, que le

(*) Mémoires de l'Acad. des Sciences, année 1741, Mémoire sur le siége de l'ame, Observ. 10.

malade commença à sentir que l'œil droit s'affoiblissoit, et qu'il étoit pesant et douloureux, sur-tout lorsqu'on le pressoit. Au bout de trois jours, il perdit la vue, de cet œil seulement; il perdit ensuite l'usage presque entier de tous les sens, et il tomba dans l'assoupissement et dans un affoiblissement absolu de tout le corps. On fit des incisions et trois trépans; on ouvrit la dure-mère; on tira, d'un abcès, qui devoit avoir environ le volume d'un œuf de poule, trois onces et demie de matière épaisse, avec quelques flocons de la substance du cerveau: on jugea, par la direction du meningophylax, et par la profondeur de l'endroit où il pénétroit, qu'il étoit soutenu par le corps calleux, quand on l'abandonnoit légérement.

Dès que le pus, qui pesoit sur le corps calleux, fut vidé, l'assoupissement cessa, la vue et la liberté des sens revinrent. Les accidens recommençoient à mesure que la cavité se remplissoit d'une nouvelle suppuration, et ils disparoissoient à mesure que les matières sortoient. L'injection produisoit le même effet que la présence des matières: dès qu'on rempliss soit la cavité, le malade perdoit la raison et le sentiment; et on lui donnoit l'une et l'autre en pompant l'injection par le moyen d'une seringue: en laissant même aller le meningo-

phylax sur le corps calleux, son seul poids rappeloit les accidens, qui disparoissoient quand ce poids étoit éloigné. Au bout de deux mois, ce malade fut guéri; il eut la tête entièrement libre, et ne ressentit pas la moindre incommodité.

La perte de la vue de l'œil droit, et les autres symptômes, engagèrent le célèbre La Peyronie, qui connoissoit parfaitement le croisement médullaire, à trépaner à l'endroit même de la plaie. Il savoit aussi que les autres symptômes étoient ceux de la lésion du corps calleux; ils ont beaucoup d'analogie à ceux de mes observations *canicides*, 16^e. et 17^e.

25^e. *Observation, par le même.* Un enfant fit une chûte sur le pariétal gauche; elle fut suivie d'accidens qui indiquèrent le trépan. Cette opération donna issue à un épanchement considérable formé sur la dure-mère: du reste cette membrane se trouva en bon état, et les accidens disparurent jusqu'au vingt-huitième jour, qu'il survint des mouvemens convulsifs, une paralysie incomplète du côté droit, un assoupissement, et une perte de connoissance presque continuelle. La Peyronie (*) ouvrit la

(*) Mémoires de l'Acad. de Chirurg. édit. in-12, tom. II, pag. 140, Observ. 6.

dure-mère, dans le soupçon qu'il y avoit dessous quelque abcès qui causoit ces accidens ; car d'ailleurs il n'y avoit aucuns signes particuliers qui l'en assurassent ; aussi ne trouva-t-il rien sous cette membrane. Le péril pressant où étoit le blessé, lui inspira d'ouvrir le cerveau même : l'entreprise parut trop hardie ; on s'y opposa, et l'enfant périt dans des convulsions. La Peyronie lui ouvrit la tête, où il trouva en effet, vis-à-vis l'ouverture du trépan, un abcès dans la substance du cerveau, qui n'étoit qu'à trois ou quatre lignes de profondeur.

La Peyronie nous fait part des symptômes consécutifs qui indiquèrent un vice subjacent à l'ouverture qu'il avoit faite au crâne. Il fut malheureux, pour le malade, que les assistans ne fussent pas de son avis. Connoissant aussi bien les signes de la lésion des corps cannelés et du corps calleux, qu'il les connoissoit, il présumoit, avec raison, que le foyer du mal ne s'étant pas trouvé à l'ouverture du crâne, il ne devoit pas en être éloigné. Cette observation ne doit pas inspirer aux chirurgiens une témérité mal entendue et peu fondée ; mais elle doit seulement les engager à entreprendre des opérations hardies et indiquées, lorsque, sans elles, la perte du sujet seroit inévitable.

26^e. *Observation, par Pigray.* Pigray (*) parle de quelqu'un qu'il traita, pendant six mois, d'une blessure légère au sommet de la tête, qu'il ne put guérir. Il ouvrit le crâne, et trouva, à sa base, sous la substance du cerveau, un abcès gros comme une noisette.

Cette maladie n'étoit pas curable par le trépan; il n'y avoit que les autres secours de l'art, qui, dans le temps, pouvoient la prévenir ou la dissiper. Il seroit à desirer de connoître les symptômes qui précédèrent la mort du malade: ceux-ci, avec l'absence de ceux qui caractérisent la lésion des parties pour lesquelles le trépan est un moyen curatif, pourroient donner des notions pour ne pas entreprendre des opérations quelquefois plus funestes aux blessés que l'abandon même.

27^e. *Observation, par feu Garosse, lieutenant du premier chirurgien du roi, et juré aux rapports à Nancy.* Garosse fut appelé, le 25 décembre 1765, chez Chévrier, avocat, secrétaire de la cour souveraine, pour voir et soigner son frère, âgé de 60 ans, qui, le 14 septembre de la même année, étoit tombé d'une échelle sur un banc, où il perdit la con-

(*) Liv. IV. Chap. 9.

noissance pendant cinq ou six minutes, laquelle revenue, il monta de nouveau sur la même échelle, pour assurer les spectateurs qu'il ne s'étoit fait aucun mal. On l'engagea à se faire saigner ; il refusa la proposition. Il lui resta de sa chûte une douleur vers la partie supérieure du pariétal droit, qui alla en augmentant ; de sorte qu'il dit à sa sœur, que s'il mouroit de son accident, on eût à lui ouvrir la tête, et qu'on trouveroit la cause de sa mort dans l'endroit indiqué. Dans les derniers temps il marchoit avec peine, et tout penché d'un côté. Le 25 décembre, à souper, son frère lui servant à boire, il ne put présenter son gobelet que d'une manière foible et guindée. Garosse fut donc appelé le 25 ; il trouva le malade dans un joyeux délire, le saigna du bras, le lendemain du pied, et lui appliqua les vésicatoires aux jambes ; ce qui n'étant d'aucune efficacité, le décida pour le trépan, sur la nécessité duquel il conféra avec Parmentier, Pierrot et La Flize, ses confrères. Comme la chûte n'avoit été accompagnée d'aucune plaie ni tumeur, on se décida à faire l'opération sur le lieu que le malade avoit indiqué, et où il portoit souvent la main. On ne trouva rien sous l'ouverture, mais seulement la couleur du péricrâne un peu altérée. Comme il étoit très-

foible, on se tint à cette seule opération. Il mourut le 31. On lui ouvrit le crâne, et on trouva un épanchement d'environ deux bonnes cuillerées de sang, entre la dure et la pie-mère, directement à l'endroit opposé au trépan, sous le pariétal gauche. Le cerveau n'étoit aucunement affecté.

Il eût été à desirer, pour le malade, que les chirurgiens eussent été instruits de la diminution des forces d'un côté du corps, qui, incontestablement étoit le droit; et que ce signe avantageux les eût engagés à appliquer le trépan du côté gauche, où étoit le contre-coup; car la partie douloureuse qu'indiquoit le malade, enfin où le péricrâne étoit altéré, étoit l'endroit qui avoit porté dans la chûte. Il est vrai que le lieu fixe de la douleur, et après l'incision des tégumens, le changement de couleur du péricrâne, étoient de fortes indications pour trépaner cette partie; mais si les traitans eussent aussi bien connu les signes des lésions intérieures du crâne, qu'on pourra le faire, après que l'académie aura rendu publique la dissertation couronnée, ils auroient peut-être commencé par appliquer le trépan du côté gauche; ou du moins n'ayant rien trouvé à droite, ils auroient aussitôt opéré à gauche. Il est vrai que la grande foiblesse du

malade étoit une raison d'empêchement pour eux : cependant, je suis persuadé que s'ils eussent eu des indications certaines du siége du mal, la débilité du blessé ne les auroit point retenus.

J'ai fait mes efforts pour répandre le plus grand jour possible sur la matière des contre-coups, tant du côté de la théorie que de celui de la pratique. J'ai estimé que l'ordre suivi dans cet ouvrage, est le plus propre pour parvenir à ce but, puisqu'il fait émaner les connoissances les unes des autres, et conduit l'homme de l'art, des notions préliminaires aux ultérieures. En effet, après avoir donné la définition du contre-coup, j'en établis les différences, au nombre de huit, dont sept pour les parties dures, c'est-à-dire le crâne, et la huitième pour les parties contenues. J'explique ensuite physiquement le mécanisme de chacune de ces espèces. De là, je passe aux symptômes ; j'examine les primitifs et les consécutifs, et je dis que, sur-tout ces derniers, qui, quelquefois, sont très-tardifs, avec les signes diagnostics, éclairent le praticien sur l'existence du contre-coup. Je m'occupe ensuite du diagnostic ; je commence par celui des lésions externes : et comme le principe le plus lumineux de celui des affections internes, est la para-

lysie du côté du corps opposée à la maladie du cerveau, je prends la voie de l'expérience et de l'observation, pour constater les divers croisemens; de sorte que les résultats instruisent le chirurgien, du lieu que peut occuper une lésion quelconque du cerveau. Ces indications établies, je traite du prognostic, que je divise en général et en particulier : le premier ayant rapport à toutes les lésions du crâne, et le second à celles par contre-coup spécialement. Quant à la curation, je parle d'abord des moyens chirurgicaux que l'on peut employer pour prévenir ou dissiper l'épanchement; ensuite je déduis mes indications curatives des notions que m'a fournies le diagnostic. Enfin, je termine ma dissertation par des observations chirurgicales appréciées, qui en font comme passer en revue la théorie et la pratique.

Heureux si cet ouvrage remplit les vues de l'académie; je goûterois la douce satisfaction d'être convaincu que mes travaux peuvent être utiles à l'humanité!

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LA PRMIÈRE PARTIE.

HYGIÈNE CHIRURGICALE, *ou Traité de l'influence que peuvent avoir, dans le traitement des maladies chirurgicales*, les six choses nommées non naturelles; *c'est-à-dire,* l'air, les alimens et la boisson, l'exercice et le repos, le sommeil et la veille, les excrétions évacuées ou retenues, les passions et les affections de l'ame. *Ouvrage qui a remporté le premier prix de l'académie de chirurgie de Paris, en* 1775. *Avec des notes et deux observations ajoutées lors de l'impression.* . . . . . Page 1.

DISSERTATION *sur* les contre-coups à la tête, *qui a remporté le premier prix de l'académie de chirurgie de Paris, en* 1768. *Avec une note et trois observations ajoutées lors de l'impression.* . . . . 233.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

MÉLANGES DE CHIRURGIE.

SECONDE PARTIE.

DU DIAGNOSTIC ET DU PROGNOSTIC DE DIFFÉRENTES LÉSIONS.

Il est difficile qu'un chirurgien, versé dans la science du diagnostic, ne soit en même temps un bon praticien; car s'il a pu connoître une maladie, les indications curatives se présentent d'elles-mêmes.

C'est du diagnostic, établi sur une base lumineuse, que dépend la presque certitude du prognostic. Je dis la presque certitude, puisque les maladies peuvent se montrer, en plusieurs circonstances, sous des aspects différens. Que de nuances à saisir! Combien les premiers aperçus déçoivent quelquefois, de manière que la lésion, que nous soupçonnions grave, a l'issue la plus heureuse, tandis que celle que nous jugions légère se termine malheureusement! Combien, enfin, il faut être sur ses gardes,

pour ne pas juger avec précipitation! C'est par le moyen des faits multipliés et bien appréciés que la science du diagnostic peut faire des progrès, et que le prognostic aura des fondemens plus solides. Je donne en conséquence des observations qui offriront peut-être quelques vues utiles aux jeunes officiers de santé.

Fracture du crâne par un coup de caillou.

Je fus appelé, au mois de septembre 1766, à Gérardmer, actuellement département des Vosges, pour y voir un habitant de ce lieu qui avoit reçu, huit jours auparavant, un coup de caillou, qui lui avoit fracturé le pariétal gauche, avec enfoncement, vers son angle postérieur-inférieur. Cette lésion, qui comprenoit plusieurs fragmens, avoit un pouce et demi de longueur sur un de largeur. Un pus sanguinolent suintoit à travers les différens points de cette solution. Ce blessé avoit été, le lendemain de l'accident, couper du bois dans la forêt, et avoit fait depuis un voyage jusqu'à Colmar. Ce fut seulement, à son retour, qu'il se détermina à me faire appeler, à cause des douleurs que lui avoient causées l'inflammation et ensuite la suppuration. Je lui fis les incisions et les débridemens convenables, et, dix heures

après, j'appliquai une couronne de trépan, qui me facilita l'extraction de treize esquilles, dont trois, de la grosseur d'environ une pièce de six sous chacune, appartenant à la table interne, étoient couchées sur la dure-mère. Je le laissai, deux jours après, entre les mains du chirurgien du village, et au bout de deux mois et demi, il vint à Lunéville parfaitement guéri.

Cette blessure auroit pu, en raison de son siége et de son étendue, être suivie d'accidens très-graves, et il n'y en a eu aucun; tandis que celle qui fait le sujet de l'observation suivante, a paru d'abord de peu de conséquence, et a cependant causé la mort.

Division des tégumens de la tête, ainsi que du péricrâne, du crâne et de la dure-mère, par un instrument tranchant.

Un ancien garde du feu roi de Pologne, Stanislas Ier. reçut au mois de juin 1770, un coup de la pointe ou bec d'une serpe, sur la partie supérieure-moyenne du pariétal gauche. Les tégumens, le péricrâne, le crâne et la dure-mère étoient divisés, de l'étendue d'environ un demi pouce en longueur, et de trois lignes en largeur. On fit deux amples saignees

au blessé : on lui prescrivit les pedi-luves, les lavemens, une boisson vulnéraire émétisée, le repos et le régime ; à quoi il ne s'astreignoit que par pure complaisance. On pensoit la plaie avec du jaune d'œuf, mêlé avec un peu d'huile de térébenthine, et l'on appliquoit, par dessus, une compresse d'eau de sureau légèrement animée. Deux chirurgiens, qui furent appelés en consultation avec moi, crurent qu'il n'étoit pas nécessaire de procéder à l'opération du trépan, parce que la blessure provenoit d'un instrument tranchant, ou à-peu-près, et que d'ailleurs il y avoit une division assez considérable, pour laisser échapper au dehors les liqueurs épanchées. Tout se passa au mieux jusqu'au septième jour, que le malade se plaignit d'inappétence, d'étourdissemens et de foiblesse. Les symptômes allèrent en augmentant; de sorte que je lui appliquai, le lendemain matin, deux couronnes de trépan ; au moyen de quoi je fis l'extraction de plusieurs fragmens de la seconde table, dont le plus considérable avoit environ huit lignes dans ses différentes dimensions. Nous trouvâmes, au-dessous, la dure-mère et le cerveau sphacelés. Le blessé mourut, au bout de vingt heures, dans des convulsions.

Cette lésion parut de peu d'importance à

deux habiles chirurgiens, avec lesquels je fus appelé en consultation. J'ose même avancer que c'est moi qui insistai sur la nécessité des moyens curatifs. Six jours se passèrent, on peut dire, dans l'état de santé; et au septième il survint des accidens, qui firent succomber le blessé. Falloit-il trépaner d'abord? Oui, puisque la seconde table étoit divisée en plusieurs fragmens; ce qui nous a été démontré après l'application des deux couronnes de trépan: mais, dans l'incertitude, et sur la non apparition d'accidens quelconques, nous nous livrâmes à la chirurgie expectante: pratique que beaucoup d'autres que nous auroient sans doute adoptée; et ils auroient été trompés, comme nous, dans leur prognostic.

Fracture du crâne par un instrument tranchant.

Un soldat invalide reçut, au mois de septembre 1777, un coup du tranchant d'une bêche, sur la partie supérieure, moyenne et antérieure de la tête. La plaie s'étendoit depuis vers l'extrémité antérieure de la suture sagittale jusque vers le milieu du coronal, dans la direction du sinus longitudinal-supérieur. La première table étoit fracturée en plusieurs pe-

tites esquilles, et la seconde paroissoit déprimée sur le cerveau, mais sans que l'on sentît vaciller aucune pièce détachée. Le blessé éprouvoit un léger assoupissement, sans doute à cause de la compression du sinus. Feu Duvivier, l'un des chirurgiens en chef de l'hôpital de Lunéville, m'ayant appelé en consultation, nous prescrivîmes les saignées, les boissons vulnéraires et émétisées, le régime et le repos, qui ne diminuèrent pas le léger assoupissement. Duvivier voulut, en conséquence, procéder à l'opération du trépan, que le malade rejeta avec opiniâtreté; disant que s'il devenoit plus assoupi, il en seroit encore temps, parce qu'il n'en sentiroit rien. Les moyens du curation furent continués; nous y ajoutâmes les pediluves, et les choses prenant une meilleure face, cet homme fut guéri dans l'espace de deux mois, sans avoir été trépané.

Il y a quelques années que cet invalide a été affecté d'une péripneumonie, dont il est mort. Le citoyen Castara, chirurgien en chef de l'hôpital de Lunéville, lui a enlevé la calotte du crâne, qu'il conserve, sur laquelle on voit que la lésion de la table externe de l'os avoit deux pouces trois lignes de longueur, et quatre lignes de largeur; que la seconde table étoit divisée, dans l'étendue de quatorze lignes; qu'elle

est plus épaisse là qu'ailleurs, et qu'elle est un peu voûtée du côté du cerveau.

Cette fracture paroissoit, relativement à son siége et à ses complications, devoir être à tous égards plus dangereuse que celle de l'observation précédente. L'inspection du crâne indique démonstrativement les désordres que son diploë et ses deux tables ont éprouvés; et l'on conçoit que l'assoupissement étoit causé par la compression que la table interne exerçoit sur le sinus longitudinal supérieur; on doit même être étonné qu'il n'y ait pas eu d'autres accidens : cependant ce blessé, enclin d'ailleurs à l'ivrognerie, a guéri parfaitement, et n'a pas éprouvé la moindre incommodité de sa tête, pendant plusieurs années qu'il a encore vécu.

Le succès de cette cure doit-il empêcher le praticien, maître de son malade, de trépaner en pareil cas? Je ne le crois pas.

Plaie à la tête par un coup d'arme à feu.

Un carabinier à cheval, du second régiment, fut blessé, le 17 juin 1792, devant Menin, par une balle, qui lui mit le crâne à découvert, même avec une trace de dépression, vers la partie moyenne de l'os coronal. Feu mon fils, chirurgien major du 1^er^. régiment des mêmes,

carabiniers, et moi, le pensâmes sur le champ de bataille, et l'envoyâmes à l'hôpital, d'où il revint le vingt-deuxième jour; sa plaie étant presque guérie, et sans qu'il eût éprouvé le moindre accident. La cicatrice fut terminée sous peu de jours, et le bien-être s'est constamment soutenu.

Presque tous les auteurs, qui ont traité des plaies d'armes a feu, recommandent l'application du trépan, en pareil cas, sans attendre l'apparition des accidens.

Blessure à la tête, par un coup d'arme à feu.

Un maréchal-des-logis du second régiment des carabiniers à cheval, fut blessé, le 3 prairial de l'an 2, vers huit heures du soir, devant Tournay, par une balle qui lui découvrit transversalement le crâne, sur la bosse frontale gauche. Je le pensai. Nous revînmes bivouaquer au village de Marck, d'où il partit, à l'aube du jour, pour l'un des hôpitaux de Lille, où il est mort cinq jours après; des accidens survenus ayant déterminé le chirurgien en chef à le trépaner, mais sans succès.

Il y avoit dépression de la première table du crâne chez le blessé de l'observation précédente, qui a guéri sans accidens, ni opéra-

tion. Il y avoit une simple découverture chez celui-ci; elle a été suivie d'accidens, dans les premiers jours, qui ont nécessité l'opération du trépan, devenue infructueuse. Combien nous devons être circonspects, en portant un prognostic !

Fracture du crâne, par un coup d'arme à feu.

Le citoyen Faille, chirurgien en chef de l'hôpital de Namur, m'écrivit, dans le mois de brumaire de l'an 3, qu'un militaire, né dans le département du Bas-Rhin, entré pour une plaie par arme à feu, qui ne montroit qu'une légère division aux tégumens, vers la partie supérieure de l'occipital, tomba dans l'assoupissement, avoit les yeux hagards et ne parloit qu'avec peine. Le citoyen Faille pratiqua l'incision cruciale; au moyen de laquelle il découvrit une fracture, longue d'environ un pouce, avec un léger enfoncement de la table externe. Il mit en usage les saignées, les boissons émétisées et les lavemens; et ce militaire a été guéri sans l'application du trépan.

Les moyens employés, par le citoyen Faille, ont eu du succès; mais a-t-il suivi les préceptes des grands maîtres, et les vraies indications

curatives; et ne risqueroit-on pas, en pareil cas, de perdre plusieurs blessés, pour en sauver un, en ne trépanant pas?

Fracture du crâne, causée par une chûte.

Je fus appelé, en consultation, au mois de juillet 1775, pour un homme, qui, en descendant un escalier, avoit fait une chûte, qui lui avoit fracturé le crâne. Il fut trépané par feu Duvivier, mon confrère, et mourut au bout de cinq jours; n'ayant éprouvé aucun autre symptôme, qu'un assoupissement, qui n'étoit pas des plus considérables; car, lorsqu'on le pansoit, ou qu'on l'agitoit de quelque manière, il prononçoit très-distinctement des paroles relatives aux douleurs qu'il ressentoit à la tête.

J'avois soupçonné que le cerveau n'étoit point lésé, mais que tout le désordre se bornoit au casque osseux, en se propageant de la partie latérale à la base. L'ouverture du crâne réalisa mes soupçons; car la fracture, qui commençoit, à deux travers de doigt, au-dessus de l'angle inférieur-postérieur du pariétal droit, se continuoit à la partie écailleuse du temporal, où il y avoit une esquille détachée, longue de plus d'un pouce sur un demi de largeur;

divisoit la grande aile du sphénoïde et tout le corps de la selle turcique, à sa partie antérieure, pour faire un contour et séparer les apophyses clinoïdes postérieures d'avec leur base, pour passer ensuite sur le côté gauche de cette selle du turc, diviser la portion orbitaire de l'os palatin, et se perdre dans la partie postérieure de l'os planum, dans l'orbite gauche.

Il y avoit un peu de sang coagulé dans la fosse moyenne droite du crâne, dans les anfractuosités de l'os ethmoïde, ainsi que dans les sinus sphénoïdaux et maxillaires. Duvivier conservoit ce crâne.

Voilà certainement une des plus grandes fractures qu'on ait vues, à la base du casque osseux, par le nombre d'os qui y étoient compris; elle n'a cependant été suivie d'aucun accident considérable.

Cette maladie étoit au-dessus des secours de l'art, et essentiellement mortelle. Le diagnostic en étoit trompeur, puisque la lésion se propageant au loin, les signes sensibles étoient en défaut, de même que les signes commémoratifs rationels : car ce blessé avoit fait sa chûte sur un escalier, dont les rampes n'étoient pas composées de beaucoup de marches ou degrés: ce qui ne devoit pas faire présumer qu'il eût

pu en résulter une fracture de cette importance là. Le prognostic ne pouvoit de même être fondé que sur une base incertaine.

Fracture du crâne, par un coup de pied de cheval.

Un ancien officier d'infanterie reçut, au mois de mai 1785, auprès de Blamont, à sept lieues de Lunéville, un coup de pied de cheval, qui lui fractura la partie supérieure moyenne du crâne; c'est-à-dire, les deux bords contigus des pariétaux, avec déchirure du sinus longitudinal supérieur. Appelé aussitôt à son secours, je pratiquai les incisions convenables, et lui fis, quelques heures après, l'extraction des esquilles; de sorte que la déperdition de substance présentoit la figure d'un quarré long, de deux pouces sur un et demi. Le pariétal droit étoit découvert de ses tégumens, de l'étendue de la paume de la main, lesquels pendoient sur la face. L'hémorragie du sinus s'étant renouvelée, je l'arrêtai par le moyen de l'agaric, que je laissai plusieurs jours dans la plaie.

Voilà une fracture considérable, faite par un coup très-contondant, avec complication de l'ouverture du sinus longitudinal; ce qui

auroit dû faire porter un prognostic très-défavorable sur la vie du blessé : mais je ne dois pas oublier une chose, en faveur de sa curabilité, et qu'il est bon de présenter aux jeunes praticiens ; c'est que le lambeau volumineux, déchiré du sommet du crâne vers sa base, montroit que le coup avoit été porté, en dédolant, et que par conséquent l'effort de la percussion s'étoit perdu dans une ligne oblique, et non point perpendiculaire à la base du crâne ; au lieu que, malheureusement, le sujet de l'observation suivante s'est trouvé dans le cas contraire.

Fracture du crâne, par la chûte d'un morceau de solive.

Un ancien militaire, pompier de profession, examinant, pendant l'été de 1786, une pompe au fond d'un puits, un des assistans lui laissa tomber sur la tête un morceau de solive, qui lui fractura le pariétal droit, vers sa partie supérieure moyenne. Dans l'instant même le blessé ne vit plus, mais il conserva l'usage de tous ses autres sens, tant internes qu'externes ; il éprouvoit seulement une espèce d'inquiétude générale. Le citoyen Castara, chirurgien en chef de l'hôpital de Lunéville, ayant été ap-

pelé avec moi au secours de ce blessé, nous procédâmes à l'opération du trépan. Les esquilles enlevées, nous trouvâmes la dure-mère dans le meilleur état. Le malade nous parloit pendant l'opération; il étoit même venu de son lit, seulement conduit par quelqu'un, pour se faire opérer dans un fauteuil. L'appareil posé, ce blessé prêt à être remis dans son lit, tomba en foiblesse et mourut.

L'ouverture du crâne nous fit voir les méninges et le cerveau dans l'état le plus sain; à la réserve d'un peu de phlogose, et d'un léger épanchement autour de la selle turcique du sphénoïde.

Il est à présumer que le choc a eu lieu dans une direction perpendiculaire, et que l'effort s'est propagé, du sommet du crâne à sa base, par une espèce de contre-coup.

Ce blessé n'éprouvoit aucun symptôme que la perte de la vue. Cet accident, arrivé au moment de la percussion et qui se soutient, doit être regardé comme de mauvais augure; parce qu'il démontre qu'il y a lésion à la base du crâne.

Os wormien pris pour une fracture.

Feu Nouvelle, très-habile chirurgien à

Remiremont, actuellement département des Vosges, secourut, en 1750, un ecclésiastique, qui avoit fait une chûte de cheval, sur la partie postérieure de la tête. Des accidens, survenus primitivement, engagèrent à pratiquer des incisions, qui firent découvrir une espèce de fracture : du moins c'étoit l'avis d'un médecin et d'un chirurgien, qui avoient été mandés en consultation : Nouvelle soutint, au contraire, que c'étoit un os wormien : les autres ne firent qu'en rire, et soutinrent, à leur tour, qu'aucun anatomiste n'en avoit vu de ce volume là; ils vouloient, en conséquence, qu'on trépanât le blessé : Nouvelle s'y opposa vigoureusement, et déclara qu'il n'y consentiroit qu'à la dernière extrémité, et non pas parce qu'il croyoit que ce fût une fracture. Différens moyens curatifs furent sagement employés, et cet ecclésiastique guérit parfaitement.

La reconnoissance l'engagea à vouloir que Nouvelle fît l'inspection de son crâne, s'il mouroit avant cet habile praticien. En effet, il mourut d'une hydropisie en 1756, et Nouvelle trouva que l'angle supérieur de l'occipital étoit formé d'un os wormien (que je conserve) des plus considérables, à la vérité, que les anatomistes aient vus. Il est de forme à-peu-près triangulaire, ayant un pouce dix lignes

dans son grand diamètre, et un pouce et demi dans son petit.

Effets de la lésion du rameau frontal de la première branche de la cinquième paire des nerfs, nommée ophtalmique de Willis.

Un gendarme, de la compagnie des Bourguignons, faisant des armes avec un de ses camarades, le fleuret de ce dernier se rompit, et l'extrémité inégale de la portion qui lui restoit à la main blessa son adversaire sur le trou sourcilier ou orbitaire supérieur droit de l'os frontal. Il resta, pendant trois à quatre jours, à l'hôtel dans un léger assoupissement. Le chirurgien de sa compagnie le saigna deux fois; mais cet état s'aggravant, on apporta ce blessé à l'hôpital de la gendarmerie, le 31 décembre 1778. Etant alors chirurgien-major de service, je prescrivis les différentes saignées, les pediluves, les lavemens purgatifs, et l'infusion d'arnica. L'assoupissement se dissipa de manière qu'il put sortir de l'infirmerie le 14 janvier suivant. Il lui est resté, pendant plusieurs mois, une perte de mémoire, qui a diminué par la suite, d'une manière insensible, mais qui n'a cessé absolument qu'au mois d'octobre 1779,

1779, lorsqu'il a été rendu chez lui, pour y passer son semestre.

Il paroît essentiel de remarquer la différence des effets de cette blessure, avec ceux qu'ont observés Hippocrate, Duret, Houillier, Morgagni, et le citoyen Sabatier dans l'Anatomie de Verdier. Ces auteurs rapportent que le résultat d'une pareille lésion est la perte de la vue, du côté de la blessure.

Ophtalmie causée par la présence d'un cil, entre la paupière et le globe de l'œil.

Dans un voyage que je fis dans les Vosges, en 1778, je fus consulté par un ecclésiastique, pour une optalmie opiniâtre de l'œil gauche, dont il étoit affecté depuis plusieurs mois. Il avoit employé toutes sortes de collyres; avoit été saigné plusieurs fois et purgé; avoit pris des pedi-luves; s'étoit mis à l'usage de plusieurs boissons, etc., le tout sans succès. En examinant, avec attention, la partie malade, je m'aperçus qu'un des cils de la paupière inférieure, qui avoit fort grandi et qui étoit plus gros que ses voisins, ayant pris une direction contraire, s'étoit introduit entre la paupière et le globe de l'œil. J'arrachai cet hôte incommode, et sous peu de jours l'œil recouvra son état naturel.

L'on voit, par cette observation, que le chirurgien ne peut apporter trop d'attention à la recherche des causes des maladies.

Nécessité d'une suture, dans une lésion composée, provenant du même coup.

Les anciens ont trop employé les sutures sanglantes, et la plupart des modernes ont absolument voulu les bannir de la pratique: il est cependant des circonstances où l'on peut en faire un emploi méthodique.

Un ecclésiastique du Lunéville, étant allé, en 1788, voir un pauvre malade, dont l'escalier étoit mauvais et mal éclairé, manqua du pied en montant, et la face porta sur un des degrés; de manière qu'il en résulta deux plaies perpendiculaires, distantes d'environ un demi pouce; l'une, sous l'aile droite du nez, n'avoit pas divisé complètement jusque dans la bouche, et l'autre, plus en arrière, n'intéressoit pas les tégumens externes. Quand je rapprochois les bords de celle dont la solution de continuité étoit à l'extérieur, je rendois béants ceux de l'autre; et, réciproquement, quand j'affrontois les lèvres de celle dont la solution de continuité étoit à l'intérieur, j'écartois celle de la première. Je conçus alors que je ne pou-

vois me dispenser d'employer la suture sanglante, pour la réunion de l'une des deux. Il falloit deux points de suture. Si je les pratiquois aux tégumens externes, l'opération devoit en être plus douloureuse et la cicatrice plus difforme. Je fis donc d'abord mes deux points sur la division interne; je rapprochai ensuite l'externe, par le moyen de l'emplâtre agglutinatif. Je soutins le tout, avec une mentonière un peu large, afin de borner les mouvemens de la mâchoire inférieure, de contenir les muscles buccinateurs, etc. Ces deux plaies furent parfaitement consolidées, sous neuf à dix jours.

Engorgement subit de l'une des parotides; métastase sur le testicule du même côté; retour de l'humeur sur la parotide, etc.

Plusieurs gendarmes sont entrés à l'hôpital, pendant l'hiver de 1785 à 1786, pour un engorgement subit de l'une des parotides, sur-tout de la gauche. Je les mettois à l'usage d'une tisane légèrement apéritive et diaphorétique. On appliquoit, sur la glande gonflée, un cataplasme de farine de graine de lin cuite avec de l'eau. Douze heures après la glande étoit dégorgée; mais le testicule, du même côté, étoit considérablement enflé. On continuoit la boisson et

l'application du cataplasme sur le testicule, et l'humeur se reportoit sur la parotide ; il y a même eu des malades chez lesquels cette métastase s'est faite deux fois : enfin, après dix ou douze jours, il sortoient guéris, sans récidive.

Conversant, à l'armée, de cette maladie, avec quelques chirurgiens-majors de corps armés, un d'entre eux m'a dit avoir observé ce phénomène dans son régiment ; mais que tous ceux qui avoient été dans les hôpitaux, et à qui on avoit administré des purgatifs, en étoient morts.

Coup de feu dans la poitrine.

Dans la malheureuse affaire que le régiment du mestre-de-camp, cavalerie, eut avec les carabiniers à cheval, le 28 août, 1790, à Lunéville, un cavalier reçut un coup de pistolet, dont la balle étoit entrée à la partie postérieure-supérieure du bras droit, auprès du pli de l'aisselle ; avoit traversé la capacité de la poitrine, sans fracturer les côtes, et étoit sortie auprès du cartilage œiphoïde. Je divisai, mais avec ménagement, du côté de l'aisselle et du cartilage ensi-forme. Il survint de la fièvre, sans aucun autre accident : mais, le dixième jour, il se fit une irruption de pus et d'escarres

par la plaie inférieure. La fièvre se calma; et, au bout de six semaines, ce blessé sortit guéri de l'hôpital des carabiniers.

Il a fallu que la balle, ayant passé auprès de l'artère axillaire et pénétré entre deux côtes, ait suivi intérieurement la voûte de la charpente du thorax, sans avoir intéressé aucune partie contenue.

La première inspection de ces blessures ne pouvoit que faire porter un mauvais prognostic.

Coup de pistolet à travers la poitrine.

Un gendarme dauphin reçut, le 12 avril 1786, un coup de pistolet au côté gauche de la poitrine. L'entrée de la balle étoit à un pouce du sternum. Elle avoit fracturé le cartilage de la 4^e^. vraie côte, et elle sortoit parallèlement au dos, dans l'interstice de deux côtes : de sorte qu'ayant reconnu un emphysème, je tâtai profondément, et sentis ce corps étranger, sous les muscles, entre l'épine du dos et la base de l'omoplate, d'où j'en fis l'extraction. Je pratiquai aussi des incisions antérieurement. Le blessé fut saigné plusieurs fois; je lui prescrivis une boisson d'eau tiède et de sirop de grande consoude, et le mis à une diète sévère.

Il survint au troisième jour une hémorragie, par une des branches de la mammaire interne. Cette évacuation et les saignées répétées n'empêchèrent pas qu'il ne se formât un épanchement si considérable, dans le côté gauche de la poitrine, qu'au cinquième jour le malade faillit à étouffer pendant la nuit: ce qui obligea le citoyen Gaillardot, chirurgien de compagnie, attaché à l'hôpital, de le faire incliner très-fort sur le côté, pour favoriser l'évacuation d'environ une pinte d'un sang couleur de lie de vin, qui exhaloit une odeur très-fétide. A dater de ce jour là, j'en faisois évacuer, matin et soir, environ un demi septier, en employant les mêmes moyens: mais cette situation contrainte, et les efforts pénibles que le blessé étoit obligé de faire, le mettoient tellement en danger de suffoquer, que je lui proposai l'opération de l'empyême dans le lieu d'élection, à la quelle il se décida le 18^e. jour, à cause de l'oppression considérable qu'il éprouvoit. Il sortit, par l'ouverture que je pratiquai, plus d'une pinte d'une liqueur de même nature que celle dont j'ai parlé plus haut; et, dans les jours suivans, il en sortit bien un demi septier à chaque pansement. Le malade prenoit, matin et soir, un bol camphré, et par-dessus une tasse de décoction de quinquina; il continuoit

l'usage du sirop de grande consoude; il étoit à la crême de ris et aux jaunes d'œufs, avec le bouillon, pour nourriture. Il a été purgé deux fois avec de la manne. Je l'ai remis, le 33e. jour, entre les mains de feu Majault, mon collègue, qui entroit de service, et qui lui a continué les soins les plus méthodiques. Il est sorti, le 20 juillet, un lambeau de chemise par l'ouverture de l'empyème. Ce blessé a éprouvé ensuite trois ou quatre accès de fièvre quarte; et, à dater de cette invasion, la suppuration diminuant de jour en jour, a pris un meilleur caractère; enfin, la nature unissant ses efforts à ceux de l'art, ce gendarme a été parfaitement guéri pour le 20 août.

Voilà certainement un des coups d'arme à feu les plus intéressans que la pratique puisse fournir. Son siége étoit au côté gauche, sur la quatrième vraie côte, à un pouce du sternum, avec fracture du cartilage de la côte; la balle avoit passé dans le voisinage de parties dont la lésion seroit mortelle, et sortoit auprès d'une des artères intercostales; j'avois pratiqué des incisions profondes, pour extraire le corps étranger; il y a eu hémorragie de la mammaire; il est survenu un épanchement considérable qui se renouveloit tous les jours; l'opération de l'empyême est devenue nécessaire; la li-

queur épanchée étoit très-septique ; il est sorti, par la contre-ouverture, un lambeau de chemise, entré par la plaie antérieure, plus de trois mois auparavant ; il y a eu oppression, toux, fièvre, etc. Le blessé a cependant guéri, malgré toutes ces complications graves.

Coup de sabre pénétrant dans la poitrine.

Un carabinier, qui avoit reçu un coup de sabre au côté droit de la poitrine, au-dessous du tendon du grand pectoral, parut dans un état assez satisfaisant, les quatre jours qui suivirent sa blessure ; le cinquième, il se plaignit de difficulté de respirer, de mal-aise, et de ne pouvoir se coucher sur le côté gauche, sans augmenter ses incommodités. Il disoit souffrir beaucoup à la région du foie et à la partie supérieure de l'épaule. Le pouls étoit petit et serré, et plutôt dur que fébrile. La capacité droite du thorax parut plus volumineuse que l'autre. Le huitième et le neuvième jour les accidens acquirent plus d'intensité, et le blessé ne se soulageoit qu'en s'inclinant à droite, et en s'appuyant sur une chaise placée en travers sur son lit.

La réunion de ces symptômes indiquoit un épanchement de sang dans la poitrine : mais

nous craignions, feu mon fils et moi, qu'ils ne fussent illusoires, puisque le signe le plus certain, selon le citoyen Valentin, n'existoit pas: c'est-à-dire l'échymose qui se manifeste vers l'angle des fausses côtes, et qui se dirige du côté du quarré des lombes. La durée des accidens nous avoit enfin déterminés à pratiquer la contre-ouverture, lorsque le blessé mourut, dans la nuit du neuvième au dixième jour.

L'opération de l'empyème dans le lieu d'élection, faite sur le cadavre, procura l'issue d'une pinte de sang qui avoit acquis de la putridité.

Le signe pathognomonique, indiqué par le citoyen Valentin, n'a pas paru chez notre blessé, et sa non existence a été cause que nous ne l'avons pas opéré, dans les premiers jours de l'apparition des autres symptômes; il est cependant fortement à présumer que l'opération l'auroit sauvé.

A part les signes ordinaires de l'épanchement, qui se sont manifestés chez ce carabinier, le pouls petit, serré, et dur plutôt que fébrile, et la douleur à la région du foie, ainsi qu'à la partie supérieure de l'épaule, ne seroient-ils pas aussi des signes qui mériteroient quelque considération de la part des praticiens, quand la blessure est au côté droit de la poi-

trine? Ce qui arrive le plus fréquemment; puisque, en général, il y a infiniment plus de droitiers que de gauchers.

Plaie au cœur par un coup d'arme blanche, par feu Le Voyer, alors chirurgien-major du régiment de Languedoc, et depuis premier chirurgien de Léopold, duc de Lorraine.

Un soldat du régiment de Languedoc, âgé de 24 ans, reçut, à un quart de lieu de Rocroy, un coup d'épée qui pénétroit transversalement dans le ventricule droit du cœur, comme l'a démontré l'ouverture de son cadavre. La division avoit six lignes d'étendue. Ce blessé revint seul à sa chambre, depuis le champ de bataille. Le premier jour il eut un peu de fièvre, mais n'en eut pas le second; il se leva, mangea même avec ses camarades, contre l'ordre de Le Voyer, et passa de plus la revue du commissaire. Le troisième jour il fut moins bien, et fut pris d'une fièvre aiguë sur les six heures du soir; il éprouvoit une grande altération, un mal-aise par-tout le corps, une grande difficulté de respirer, et ne pouvoit se tenir dans aucune posture, ni se coucher sur aucun côté. Il mourut le premier décembre 1697, entre

six et sept heures du soir ; ayant été blessé le 28 novembre, à huit heures du matin.

On trouva, à l'ouverture du cadavre, environ un demi septier de sang épanché dans le côté gauche de la poitrine, et le péricarde rempli de cette liqueur. Il y avoit, dans le ventricule droit, deux corps graisseux d'une figure plate et longuette, dont l'un, beaucoup plus considérable que l'autre, prenoit son origine des valvules triglochynes, et pendoit en bas, vers la pointe du cœur : de sorte que, par sa situation, il se trouvoit directement couché à plat sur la plaie ; ce qui avoit modéré l'effusion du sang.

Voilà une plaie au cœur, à laquelle le blessé a survécu trois jours et demi ; tandis que le sujet de l'observation suivante est mort, dans peu de minutes, à la suite de la lésion d'une très-petite artère.

Coup d'épée au cou.

Un gendarme, de la compagnie des écossois, se battant en duel, avec un des ses camarades, reçut un coup d'épée au cou, et mourut, avant d'être déposé à l'hôpital de la gendarmerie, peu éloigné du champ de bataille. Desirant connoître quelle avoit pu être

la cause d'une mort aussi soudaine ; quoique l'entrée de la plaie fût presqu'imperceptible, et qu'il n'y eût pas deux gouttes de sang à cette entrée, je fis, le lendemain, des incisions, pour découvrir le trajet de la blessure. Je trouvai l'artère laryngée, ou gutturale supérieure, ouverte, avec du sang épanché dans la trachée-artère ; ce qui avoit intercepté la respiration chez ce gendarme, et causé promptement sa mort.

Coup de couteau de chasse pénétrant dans la poitrine.

Feu Noël, chirurgien très-distingué au bourg de Bayon, à quatre lieues de Lunéville, fut appelé, au mois de septembre 1754, dans une auberge de Bayon, pour secourir un dragon du régiment du colonel général, qui avoit reçu, au côté gauche et postérieur de la poitrine, un coup de couteau de chasse, pénétrant entre la cinquième et la sixième des vraies côtes, en se dirigeant vers la colonne vertébrale. Ce militaire perdoit beaucoup de sang par l'ouverture de l'artère intercostale ; il y avoit en outre un écoulement d'un fluide blanc comme du lait, mais un peu plus lié ; ce qui fit soupçonner à Noël que le canal thorachique

avoit été lésé : cependant, pour n'avoir rien à se reprocher, il fit la ligature de l'artère intercostale, et se retira bien persuadé qu'il apprendroit bientôt la mort de ce blessé. On vint au contraire lui apprendre, le lendemain matin, que l'écoulement blanc avoit duré pendant toute la nuit, et que le malade paroissoit aller bien. Noël s'étant transporté à l'auberge, pour le questionner, il répondit que, depuis sa jeunesse, il avoit toujours ressenti une douleur fixe de ce côté là, qui l'avoit en tout temps empêché de se coucher sur l'autre; qu'enfin il avoit toujours eu la respiration courte et gênée. Noël jugea alors qu'il existoit un dépôt, qui avoit été ouvert par le coup de couteau de chasse, et il traita ce blessé conséquemment à un ulcère au poumon, dont la guérison a été parfaite.

On peut bien dire que le coup malheureux de cet individu est devenu, par l'événement, un bonheur pour lui.

Coup de pistolet à la région épigastrique.

Nous fûmes appelés, le 5 juillet, feu Duvivier, mon confrère et moi, au village d'Einville, pour y secourir un homme qui, dix jours auparavant, avoit reçu un coup de pistolet,

dont la balle étoit entrée à la région épigastrique, au côté gauche de la ligne blanche, et se faisoit sentir dans les muscles, à la région lombaire gauche, à deux doigts de l'épine. Le malade, qui étoit à jeun lorsqu'il reçut cette blessure, n'avoit éprouvé, depuis ce moment, aucun accident notable; il avoit été saigné deux fois par le chirurgien du lieu, qui ne crut pas devoir l'astreindre à un régime sévère, et le blessé ne gardoit le lit que pour la forme. L'extraction de la balle fut faite au moyen d'une contre-ouverture, et au bout de trois semaines il vint à pied à Lunéville, parfaitement guéri.

Au mois d'avril 1775, cet homme, d'une constitution robuste, voulant soulever un char embourbé, se rompit quelque vaisseau sanguin dans l'abdomen, et fut ammené le surlendemain, mourant, à l'hôpital de Lunéville.

Nous trouvâmes, à l'ouverture de son cadavre, un épanchement considérable de sang dans le bas-ventre : mais ce qui nous intéressoit davantage étoit de connoître les parties que la balle avoit intéressées dans son trajet. Nous reconnûmes qu'elle avoit percé de part en part le petit lobe du foie, à deux travers de doigt de son bord inférieur, et percé le petit épiploon, et qu'elle avoit coulé sous le plancher du diaphragme, et presque effleuré l'aorte.

Il paroît que cet homme à dû sa guérison à la vacuité de l'estomac, lors de la blessure ; au sujet de laquelle un chirurgien n'auroit pu que porter un prognostic défavorable dans le premier moment : elle est cependant parvenue, dans peu, à une guérison heureuse. Ce qu'il y a encore de singulier dans cette cure, c'est que la lésion du foie n'ait causé aucun accident.

Coup de pistolet à la région hipocondriaque droite.

Un gendarme, de la compagnie de la reine, reçut, le 10 décembre 1779, un coup de pistolet à la région hipocondriaque droite. L'entrée de la balle, d'un fort gros calibre, étoit entre la quatrième et la cinquième des fausses côtes, en comptant de bas en haut, et sa sortie au côté gauche, parallèlement, avec fracture du cartilage de la quatrième fausse côte. La balle, ayant passé de part en part, se trouva dans la chemise : mais il en manquoit un lambeau du côté droit. Je pratiquai les incisions ménagées, à son entrée et à sa sortie ; je fis saigner plusieurs fois le blessé, dans les premiers jours ; je le mis au régime ; je lui prescrivis les tempérans, et le pansai avec des substances émollientes.

Les accidens primitifs ayant disparu, et la suppuration s'étant bien établie, j'essayai, avec douceur et ménagement, de faire passer, d'un côté à l'autre, la plus grande de mes sondes brisées, à laquelle je donnai un peu de courbure, pour la conformer au trajet qu'elle avoit à parcourir. Je parvins à lui faire traverser le canal suppuré; alors j'y passai un séton, qui ne fut pas inutile, car, au bout de dix jours, j'obtins la sortie du lambeau de chemise. Il y eut une légère exfoliation de la côte, vers la septième semaine; et, au bout de la huitième, les deux plaies furent parfaitement cicatrisées.

Cette blessure paroissoit, au premier abord, être d'une nature très-dangereuse; cependant la suite a indiqué que la balle n'avoit lésé aucun viscère, et avoit seulement passé entre le péritoine et les muscles. Il est à présumer que c'est dans le moment de l'expiration que le coup a été reçu. Quoi qu'il en soit, il paroissoit fort singulier à tous ceux qui ont vu ce blessé, qui étoit un grand et gros homme, qu'une bandelette de linge semblât le traverser de part en part.

Hernie interne avec étranglement.

Le 16 avril 1765, je fis l'ouverture du cadavre d'un homme qui avoit été amené la veille

à

à l'hôpital de Lunéville. Il étoit malade, depuis neuf jours, des symptômes ordinaires d'une hernie avec étranglement, quoi qu'il n'y eût aucune apparence à la circonférence du bas-ventre. Le pouls avoit toujours été petit et serré, avec grande douleur à la région lombaire droite. Il y avoit au mésentère une ouverture annulaire, de consistance ligamenteuse, à travers laquelle le *cœcum*, et une plus grande étendue de l'*iléon* avoient passé. Le boursouflement qui étoit survenu, ayant changé les proportions relatives, ces parties intestinales ont été étranglées ; et n'ayant pu se dégager, elles sont tombées en mortification, après avoir causé primitivement les vomissemens bilieux, puis stercoraux, suivant l'ordre progressif connu des accidens. On ne put retirer les parties qu'après avoir procuré, par une ponction, l'évacuation de l'air qui les distendoit. Malgré les signes qui caractérisoient la maladie intestinale, l'absence de la tumeur avoit porté un médecin, appelé au secours du malade dans les premiers jours, à lui donner de l'émétique ; les secousses qu'à produites ce remède ont pu aggraver le mal ; dans quelqu'autre cas elles auroient peut-être occasionné le dégagement des parties : mais ce n'étoit que dans la fausse vue de soulager la nature, en

procurant le vomissement, qu'on avoit fait prendre ce remède, essentiellement dangereux dans les hernies, où le vomissement est toujours symptomatique, et où il n'est jamais indicatif de la voie par laquelle la nature tendroit à se débarasser utilement de ce qui lui est à charge.

La gastrotomie, ou ouverture du bas-ventre, auroit sans doute procuré les moyens de sauver ce malade: mais existoit-il des signes assez positifs, pour ranger cette maladie dans le domaine de la chirurgie opératoire ?

Plaie, de part en part, à la jambe.

Le 28 février 1800, vieux style, un coutelier de Lunéville, voulant séparer sur son enclume, la soie d'un sabre d'avec sa lame, pour y parvenir frappoit violemment, sur la tête d'un ciseau, avec un marteau très-lourd. Lors de la séparation des deux pièces, la lame jaillit en l'air, et alla tomber dans un coin de la boutique, tandis que la soie (que je conserve) longue de cinq pouces, médiocrement pointue à un bout, et ayant dix-huit lignes de circonférence à sa grosse extrémité, alla percer, avec tant de célérité et de force, la jupe, la chemise, le bas, et la jambe de la femme du cou-

telier, qu'elle ne s'aperçut pas qu'elle étoit blessée: de manière qu'elle cherchoit cette soie d'un côté, tandis que son mari alloit ramasser la lame. Elle fit même le tour de la boutique, et entra dans la chambre voisine, sans s'apercevoir de rien: ce ne fut que là qu'elle éprouva de la douleur, et sentit son bas mouillé par l'écoulement du sang. Ce corps étranger avoit pénétré, antérieurement, entre le tibia et le péroné, vers le tiers inférieur de la jambe, et sa pointe débordoit à la partie postérieure, à côté du tendon d'Achille, à environ un pouce plus bas que l'entrée. Le mari lui retira aussitôt ce morceau de fer, et me fit appeler. Cette femme étoit enceinte de sept mois passés: mais, comme elle ne me parut pas émue, et qu'il n'existoit aucun accident, je me contentai d'appliquer sur chacune des plaies un plumaceau couvert de baume d'arcæns, et d'entourer la jambe de compresses imbibées d'eau marinée, avec la situation et le repos. Cette blessure, qui pouvoit avoir les suites les plus fâcheuses, vu l'état de grossesse, vu les parties intéressantes qui avoient été lésées, et les plus intéressantes encore, qui auroient pu l'être, a été guérie dans vingt-sept jours. La femme est accouchée à terme, et n'éprouva aucune incommodité de cette jambe.

Cure radicale de l'hydrocèle par injection.

Je me suis servi de vin, dans lequel j'ai fait infuser des roses rouges, et dont j'ai poussé, dans le sac, une quantité égale à celle de l'eau que j'ai tirée par la ponction. Cette injection, que j'ai employée avec succès sur plusieurs malades, a été renouvelée, à chacun, trois fois. Je l'ai laissée séjourner quelques heures chaque fois; plus ou moins, selon la force du malade, et selon l'état de la partie souffrante. Il en est survenu du gonflement et de la fièvre; mais ces symptômes ont été facilement dissipés, au moyen de quelques saignées, de la diète, du repos et de cataplasmes d'abord anodins, puis toniques.

*Exfoliation considérable de l'*humerus.

Une fille du village de Reclonville, à quatre lieues de Lunéville, âgée d'environ 16 ans, entra à l'hôpital de cette ville, sur la fin de mai 1764. L'humerus droit, fracturé à son col et carié, sortoit à travers le muscle deltoïde et les tégumens. Il y avoit, aux environs de l'articulation du bras avec l'avant-bras, deux ouvertures fistuleuses, par lesquelles suintoit un pus ichoreux qui inondoit la circonférence du

corps de l'os, depuis l'endroit carié; de sorte que dans les pansemens, on pouvoit, en pressant, de bas en haut, faire sortir ce pus par la plaie du deltoïde; ou bien en pressant, du haut en bas, en faciliter l'expulsion par les fistules inférieures. L'articulation du bras avec l'avant-bras étoit ankylôsée. Feu Perret, chirurgien en chef de l'hôpital, prêta ses soins à cette blessée : mais étant obligé de suivre le roi Stanislas, dans son voyage de Commercy, il me confia le traitement de ses malades. Quelques jours après son départ, la partie inférieure de la tête de l'humerus s'exfolia. Voyant cette partie en voie de guérison, et le reste du bras dans un état presque désespéré, j'avois formé le dessein de faire la section des chairs, entre le corps de l'os fracturé et carié et sa tête, et d'amputer une partie qui, de jour en jour, paroissoit devenir plus à charge; mais je changeai de sentiment, et voulus voir si la nature ne seroit pas victorieuse dans ce cas : en conséquence, je fis une incision pénétrante jusqu'à l'os, qui commençoit depuis la partie inférieure de la plaie du deltoïde, et finissoit au tiers inférieur du bras; j'appliquai sur le corps de l'os les remèdes indiqués, et le perçai en plusieurs endroits avec le trépan perforatif: enfin, avec l'aide de la nature, du régime et des médica-

mens, j'eus la satisfaction, sur la fin d'août, d'obtenir l'exfoliation de tout le cilindre du corps de l'os, longue de six pouces et quelques lignes. La nature a supplée à cette déperdition par une réproduction osseuse, qui s'est soudée avec les extrémités de l'humerus.

Cette fille, après sa guérison, a pu tricoter, coudre, filer et faire de la dentelle. Ce me sera toujours un souvenir plus agréable de lui avoir conservé le bras, que d'avoir réussi dans des amputations aussi précipitées, aussi peu réfléchies; en un mot aussi honteuses pour les artistes et fatales pour les blessés que nombre de celles que l'on voit.

J'ai retrouvé, en l'an 5, dans le conservatoire des écoles de santé de Paris, cet os exfolié, que j'avois envoyé dans le temps à l'académie de chirurgie; mais il a subi quelques dégradations.

Exfoliation d'une partie du tibia, à la suite d'une fracture de la partie inférieure de la jambe, avec luxation du pied.

Le quartier général de l'armée de Sambre-et-Meuse étant à Warem, le domestique d'un commissaire des guerres tomba dans un puits, et se fractura transversalement les deux os de

la jambe, à quelques lignes des malléoles. Le pied étoit entièrement renversé en dehors. Le tibia et le péroné faisoient saillie, et le premier étoit découvert à la hauteur de trois pouces. Il y avoit au-dessus une seconde fracture, oblique de dedans en dehors. Il me fut impossible d'affronter les os fracturés, en tenant le membre dans sa rectitude ; je ne pus en venir à bout qu'en faisant fléchir la jambe : position dans laquelle elle fut maintenue pendant vingt jours, jusqu'au moment où l'on fut obligé d'évacuer ce blessé sur un autre hôpital. Il survint alors du gonflement, et ensuite un dépôt à la partie inférieure, latérale-externe de la jambe. Ce jeune homme fut évacué définitivement, le 34^e^. jour, sur l'hôpital de Saintron, où il fut pris de la diarrhée et de la toux, et contracta la gale. Il existoit une suppuration très-abondante, qui paroissoit venir de la partie supérieure et postérieure de la jambe. La gale guérie, et la toux calmée, le blessé fut mis à l'usage du quinquina. Il survint un erysipèle qui se termina par suppuration, la matière s'étant procuré une issue auprès de la malléole interne. La portion inférieure du tibia se carioit. On employa les médicamens exfoliatifs, et même le cautère actuel ; après quoi l'on obtint le séquestre du cilindre du tibia, de la longueur de

plus de deux pouces et demi. Le malade a dû sa guérison, au bout d'onze mois, aux soins méthodiques du C^en^. Marchand, chirurgien en chef de l'hôpital militaire de Saintron, qui termine ainsi l'observation qu'il a eu l'honnêteté de m'envoyer, à cause du grand intérêt qu'il savoit que je prenois à ce blessé, dont j'avois commencé la cure.

« La jambe, assez droite, est plus courte » que l'autre d'environ un demi-pouce ; elle » est un peu moins grasse; les malléoles sont » à-peu-près de la grosseur naturelle ; la cica- » trice de la partie interne, par où les os ont » fait saillie, est bien formée ; de manière » qu'elle a à peine deux lignes de profondeur. » Le cal du péroné, s'étant beaucoup étendu » du côté interne, semble avoir remplacé en » partie la portion du tibia enlevée, et être » continu à celle qui est restée ; de sorte que » la jambe est presque aussi ferme que si elle » étoit entière. L'articulation du pied avec la » jambe est assez libre dans la flexion et l'ex- » tension, par le soin que j'ai eu d'en entre- » tenir les mouvemens dans les pansemens, » lorsque j'en ai eu la possibilité : mais les mou- » vemens d'adduction et d'abduction sont plus » gênés; ce jeune homme enfin marche à l'aide » seule d'une canne d'appui ».

A part ce que cette cure peut présenter d'intéressant et de satisfaisant pour le blessé, et pour l'officier de santé qui l'a guéri, j'invite les jeunes praticiens à se souvenir de la position que j'ai fait prendre à la jambe, tant pour la réduction que pour le traitement, pendant vingt jours que je l'ai suivi. La plupart des auteurs condamnent à l'amputation les membres affectés des mêmes désordres que ceux qui font le sujet de cette observation. Ce fait, et plusieurs autres qui sont à ma connoissance, me donnent lieu de croire que, dans beaucoup de circonstances, l'amputation n'a été nécessitée que parce que l'on s'est opiniâtré à tenir le membre dans sa rectitude, pendant la réduction, et à le maintenir dans la même position après.

Extraction d'un corps étranger introduit dans l'oreille.

Je fus appelé, le 5 novembre 1776, chez un armurier de Lunéville, pour extraire à sa belle-mère un gros grain de chapelet, qu'elle s'étoit introduit profondément dans l'oreille par dévotion, il y avoit trois jours, dans l'espérance de calmer une douleur vive que lui causoit une dent gâtée. Ce corps étranger s'étoit incarcéré

dans le trou auditif externe, de manière que cette bonne-femme n'avoit pu l'en faire sortir, quoi qu'elle eût tenté plusieurs moyens. J'assayai, à mon tour, avec mes pincettes à pansemens, ensuite avec un bec à corbin, enfin avec une petite curette, et ne fus pas plus heureux. Il me vint dans la pensée de demander à cette femme si le grain de chapelet étoit encore traversé par le chaînon; elle me répondit que oui : en conséquence, je descendis à la boutique de son gendre, et fis construire, sur-le-champ, un petit crochet mousse et un peu recourbé en forme d'errihgne, afin de pouvoir faire des perquisitions sans danger ; enfin, après quelques recherches, je parvins à introduire le crochet dans l'anse du chaînon, sur la partie du conduit auditif qui est du côté de l'apophyse zygomatique; et, avec de la douceur et de la patience, je fis l'extraction de ce gros grain de chapelet, après avoir préliminairement fait couler un peu d'huile d'olive dans l'oreille.

La direction qu'avoit prise l'anse du chaînon, avoit rendu infructueuses les perquisitions que j'avois faites avec les pincettes à pansemens et le bec à corbin, dont les serres n'avoient pu la saisir.

Extirpation d'une loupe particulière.

Une fille de la cense de Valzey, à trois lieues de Lunéville, avoit une loupe de la grosseur d'un pain rond d'une demi-livre, située à la partie latérale droite de la poitrine, à côté de la mamelle. Elle appliquoit dessus, depuis six mois, différens résolutifs et fondans, mais sans aucun fruit. Je lui en fis l'extirpation le 30 novembre 1777, assisté du C^en^. Gaillardot.

L'incision cruciale ayant été faite aux tégumens, et les lambeaux étant disséqués, je trouvai qu'une portion des muscles grand dorsal et grand dentelé recouvroit la tumeur. J'incisai en forme de croissant leurs fibres musculaires, vers le tiers inférieur de la loupe; je séparai, d'avec le kyste, la portion avant-dite des muscles, que je fis tenir relevée par le C^en^. Gaillardot, pendant que je disséquois la portion du kyste qui étoit adhérente aux côtes, par un tissu cellulaire.

La tumeur enlevée dans son entier, je remis bien exactement en place le lambeau musculaire; je rapprochai les angles des tégumens; je pansai avec un gâteau de charpie sèche, et cette fille s'en retourna chez elle, le 18^e^. jour, parfaitement guérie, sans qu'elle en ait res-

senti depuis la moindre incommodité, quoiqu'elle se soit livrée sans réserve aux exercices pénibles de la campagne.

J'ouvris le kyste, qui étoit membraneux, épais et d'une couleur blanchâtre. Sa cavité étoit remplie d'une liqueur limpide, dans laquelle nageoient cinquante-un corps sphériques, blancs et membraneux, qui avoient depuis le volume d'une grosse chique jusqu'à celui d'un gros pois, et qui renfermoient chacun un liquide semblable à celui du grand kyste. Il y avoit un cinquante-deuxième corps, absolument de la forme et de la grosseur d'un œuf poché à l'eau, qui contenoit la même espèce de liqueur que les autres.

Desirant soumettre à différentes expériences le grand kyste ouvert, ainsi que ses compagnons, en les faisant bouillir avec diverses substances, je les partageai en six portions d'un poids égal.

Je fis bouillir la première dans de l'eau distillée simple. Après une heure d'ébullition, le poids de ces sortes de membranes étoit diminué d'un sixième, et elles avoient un peu moins de consistance que dans leur état primitif.

La seconde, ayant bouilli pendant cinq

quarts d'heure dans du vinaigre, étoit un peu racornie, et n'avoit pas diminué de sa pesanteur.

La troisième, bouillie pendant deux heures avec de l'eau distillée et de l'alun, se trouva très-racornie, et n'avoit pas perdu sensiblement de son poids.

La quatrième, ayant bouilli pendant trois quarts d'heure dans de l'eau distillée, mêlée avec du sel ammoniac, s'amolit, et diminua d'environ un tiers de sa pesanteur.

La cinquième enfin bouillit pendant dix-huit minutes avec de l'eau distillée et du sel fixe de tartre; au bout duquel temps tout fut dissous.

Je répétai cette dernière expérience, avec la sixième portion, et j'en obtins le même résultat.

Au lieu d'avoir recours à une opération cruelle, ne seroit-il pas possible, pour guérir une pareille tumeur, d'y faire simplement une ponction avec un trois-quarts gros et court; d'en évacuer le liquide et les plus petits corps sphériques; d'y laisser la canule, et de porter dans la cavité du kyste, par le moyen d'une seringue bien adaptée, une injection chaude d'eau distillée, mêlée avec du sel fixe de tartre, ou de l'huile de tartre par défaillance; de bou-

cher la canule, et de laisser séjourner la liliqueur injectée ?

Mais, par quels signes pourroit-on s'assurer qu'une loupe seroit du caractère de celle-ci, qui me paroissoit absolument d'une nature stéatomateuse, par la rénitence qu'elle m'offroit, son kyste étant comprimé par les muscles grand dorsal et grand dentelé ?

Extirpation d'une tumeur volumineuse aux parties naturelles d'une femme, produite par l'augmentation du clitoris et des nymphes.

Ayant été appelé, le 15 novembre 1776, pour voir une femme de Lunéville, âgée de 30 ans, qui étoit dans les maux de son premier enfant, je fus fort surpris de trouver aux parties génitales une tumeur considérable, de la grosseur au moins d'un pain rond d'une livre, qui ne laissoit apercevoir aucune ouverture par où l'enfant pût sortir. L'ayant relevée, je vis à sa partie supérieure-postérieure un trou inégal dans sa circonférence, qui pouvoit admettre le pouce. La tête du fœtus se présentoit naturellement, et, par le moyen de fortes douleurs, elle dilata peu-à-peu cet orifice, franchit le détroit, et le déchira dans sa partie postérieure, vers le périnée.

Cette tumeur ayant paru, au C^en^. Castara et à moi, être causée par l'augmentation du clitoris et des nymphes, d'autant mieux que les grandes lèvres la cernoient dans ses parties latérales, nous demandâmes à la malade depuis quand elle portoit cette excrescence, et quelle avoit été son origine ? Elle répondit que vers l'âge de dix-sept ans, elle avoit eu un dépôt sur cette partie, qui avoit peu-à-peu augmenté de volume ; de sorte que lors de son mariage, à vingt-neuf ans, elle étoit de la grosseur du poing; qu'enfin la grossesse l'avoit fait parvenir au degré où nous la voyions.

Quelques jours après la cessation de l'écoulement des lochies, nous purgeâmes cette femme, et lui fîmes, le lendemain, l'excision de la tumeur, en commençant par une de ses parties latérales, au point le plus déclive, et alternativement ; laissant son pédicule pour le dernier, de peur qu'il ne s'y rencontrât des vaisseaux sanguins assez considérables pour nous troubler dans l'opération ; et ayant la précaution de tirer dans toute la circonférence la peau en arrière, lors de la section, afin que l'excrescence enlevée, les tégumens recouvrissent la plaie en majeure partie, ce qui est véritablement arrivé ; de manière

que l'opération faite, la vulve avoit, à peu de chose près, sa configuration.

Il survint, trois heures après, une hémorragie considérable, que nous arrêtâmes en remplissant la vulve et le vagin de petits lambeaux de linge, recouverts de compresses graduées, qui étoient assujéties par un bandage en T triple, dont les branches droite et gauche comprimoient latéralement, tandis que le chef du milieu faisoit pression sur le centre.

Cette femme fut parfaitement guérie, le 30 décembre. La plaie ne fournit pas, pendant le traitement, d'hypersarcoses considérables, comme la nature de la tumeur et le tissu lâche de la partie auroient pu le faire soupçonner : nous fûmes seulement obligés de réprimer quelques légers fungus, avec de l'alun calciné; la charpie sèche que nous employions nous ayant paru insuffisante à cet égard; l'alun calciné, au contraire, étant un léger caustique absorbant, nous parut préférable.

L'affaissement des bords de l'ulcère empêchoit de voir le méat urinaire, ni aucune trace du clitoris.

Les menstrues reparurent le 25^e. jour de l'opération, et n'en durèrent que trois, cette femme ayant été très-peu réglée dans tous les temps.

J'ai

J'ai retrouvé, en l'an 5, dans le conservatoire des écoles de santé de Paris, cette tumeur conservée dans de l'esprit-de-vin, telle que nous l'envoyâmes dans le temps à l'académie de chirurgie, le C^en. Castara et moi ; mais son volume n'est environ que de moitié de celui qu'elle avoit lors de l'excision ; car de ce moment jusqu'à vingt-quatre heures après, qu'elle fut mise dans de l'esprit-de-vin, il en suinta bien trois à quatre onces d'un fluide lymphatique ; ce qui rend en partie raison de son affaissement.

Cas souvent méconnu du renversement incomplet de la matrice.

Je fus apelé, le 30 du mois d'août 1773, pour secourir une fille qui étoit accouchée de deux enfans, depuis environ une heure et demie. Dès le moment de l'extraction du placenta, elle avoit resenti une douleur utérine très-vive et continuelle, qui s'étoit accrue au point de lui arracher des cris affreux, et de lui causer des envies de vomir et des convulsions. Les lochies étoient totalement supprimées. Un médecin que l'on avoit fait chercher, une demi-heure avant moi, croyant que la suppression des vidanges étoit la maladie essentielle, avoit

prescrit une potion éménagogue et anti hystérique, dont le tiers devoit être pris sur-le-champ. Il est facile de comprendre que ce remède, au lieu d'être utile dans la circonstance, contribua plutôt à faire aller les choses de mal en pis, lorsqu'on se décida à me faire appeler. Comme dans le cours de ma pratique j'avois déjà vu en 1764, un cas semblable, mais cependant pas aussi pressant, j'interrogeai aussitôt l'accouchée et les assistantes sur les particularités de l'accouchement et de l'extraction de l'arrière-faix. Dès qu'elles m'eurent dit qu'il y avoit eu deux enfans, et qu'immédiatement après la sortie du second, la sage-femme s'étoit pressée d'extraire le placenta, je conclus que la matrice ayant été violemment distendue, par la présence de deux fœtus, et d'un arrière-faix considérable, étoit restée dans l'atonie, et que la matrone n'ayant pas attendu que quelques contractions naturelles, ou procurées par l'art, l'en fissent sortir, avoit entraîné le fond de ce viscère, par les tiraillemens violens qu'elle avoit exercés, pour avoir prématurément le délivre; laquelle portion de l'utérus, attirée au-delà de l'orifice, y avoit été surprise et étranglée, par la constriction subite de ce même orifice; ce qui causoit les

accidens graves qui affectoient cette accouchée.

D'après ce raisonnement, fait à part moi, je rassurai la malade et les assistantes, en leur promettant une prompte guérison, si les choses étoient dans l'état où je les croyois; mais cet état avoit l'air si critique, qu'elles furent toutes étonnées de mon assertion, et en attendirent avec impatience le résultat. A cet effet, je portai les doigts, puis la main dans le vagin, et ne fut pas peu étonné de trouver une portion de la matrice, de la grosseur du poing, fortement étranglée par l'orifice de cet organe; de manière que l'on auroit pu la comparer à la tête d'un fœtus de six mois, dont le cou auroit été serré par l'orifice utérin. Cette partie du fond de la matrice étoit très-douloureuse: cependant il étoit urgent de la rétablir dans sa place; je fus obligé, en conséquence, de faire tenir la malade, et je ne parvins au but desiré que par le moyen de plusieurs manœuvres combinées et exécutées avec la plus grande douceur. Dès que cette portion renversée fut réduite, je tins la main dans la cavité du viscère, pendant qu'avec l'autre main je faisois à l'extérieur de légères frictions sur le bas-ventre, et je ne retirai ma main que quand je sentis que l'organe étoit assez contracté pour ne plus

craindre son renversement. Les vives douleurs se calmèrent aussitôt, ainsi que les convulsions momentanées que l'accouchée avoit auparavant ; mais comme la partie renversée de l'utérus étoit considérable, qu'elle avoit été étranglée pendant long-temps, et que les symptômes naissans de l'inflammation existoient, je proscrivis, bien entendu, l'usage de la potion ; je fis une ample saignée du bras ; j'ordonnai une boisson faite avec la racine d'althæa, et l'application sur le bas-ventre, de flanelles imbibées de lait chaud ; enfin, je mis la malade à un régime sévère. Ayant trouvé le sang fort inflammatoire, dans une visite que je fis deux heures après, et l'accouchée se plaignant encore de quelques douleurs à la matrice, je répétai la saignée. Les lochies parurent quelques heures après ; et le lendemain matin, je trouvai cette fille dans un état qui s'est amélioré de jour en jour.

Pierre chatonnée dans la vessie.

Malgré le nombre de faits qui ont été recueillis, pour prouver l'existence des pierres enkystées, ce cas est encore un de ceux qu'on peut regarder comme rares. On a opéré, à ma connoissance, plusieurs centaines de calcu-

leux, à l'hôpital de Lunéville, depuis le mois de mai 1764, et deux seulement ont montré, l'un une pierre chatonnée, et l'autre un calcul dans un chaton avec pédicule. Un de mes devanciers dans la place de lithotomiste en chef, a rencontré, dans une opération, que la pierre, à-peu-près du volume d'un œuf de pigeon, étoit recouverte en partie d'une membrane assez épaisse. Il ne fut pas retenu par cette circonstance; la pierre étoit saisie par les tenettes; il en fit l'extraction, ou plutôt il l'arracha très-laborieusement. Aux douleurs que le malade souffrit dans cette violence, succédèrent celles de l'inflammation de la vessie, qui se communiqua bientôt au bas-ventre; et malgré les soins convenables, il est mort le troisième jour. A l'examen de la vessie, on aperçut une espèce de poche au fond de ce viscère, du côté gauche, où la pierre avoit été chatonnée. Un mémoire de Houstet, sur les pierres enkystées dans la vessie, inséré dans le premier tome in-4°. de ceux de l'académie de chirurgie, donne des préceptes pour se conduire plus méthodiquement dans un cas de cette nature.

Le second cas annoncé m'est particulier. Un jeune garçon, âgé de 12 ans, fut reçu à l'hopital de Lunéville, parce qu'il avoit les symp-

tômes ordinaires de l'existence d'une pierre dans la vessie. L'introduction de la sonde, à sept diverses reprises, en différens jours, n'avoit pas manifesté la présence de ce corps étranger, que les signes rationels attestoient, autant qu'il est possible d'en juger par leur moyen. On s'étoit servi de plusieurs algalies sans succès. J'imaginai de sonder le malade avec le catheter d'acier, de la courbure recommandée par Hawkins. Soit que cette courbure fût plus favorable dans ce cas particulier, ou que le calcul, dans la position présente eût eu plus de facilité à être touché, je reconnus distinctement la solidité pierreuse, par un contact à nud. Lorsqu'après la section les tenettes furent introduites, je ne sentis point la pierre. Les ayant retirées à vide, je portai le doigt indicateur de la main droite dans la vessie, et je trouvai immédiatement, derrière le sphincter, vers le bas, une pierre du volume d'une noix ordinaire, dont un tiers, ou environ, étoit couvert d'une enveloppe membraneuse, formant en outre un pédicule adhérent à la membrane interne de la vessie. Je fis observer ce fait à feu Beaulieu, alors lithotomiste en chef, et à d'autres de nos confrères. Les tenettes, reportées dans la vessie, chargèrent la pierre: je leur fis faire trois ou quatre tours dans le

même sens. Par cette torsion, je tâchai de rompre le pédicule, qui s'alongea manifestement lors de l'extraction, qui le rompit sans grand effort. Tous les assistans virent le kyste qui embrassoit une partie de la pierre ; elle n'étoit pas d'une consistance bien dure ; la membrane interne du kyste avoit des prolongemens qui s'implantoient dans la surface externe du calcul ; en sorte que cette pierre, par une singularité qui lui est propre, et dont il n'y a point d'autre exemple à ma connoissance, étoit en même temps chatonnée et adhérente.

Nous n'eûmes pas de peine à concevoir pourquoi l'enfant avoit été sondé tant de fois, sans qu'on eût senti la pierre d'une manière distincte ; puisque, par la nature des circonstances, la portion recouverte se présentoit le plus naturellement à la sonde introduite dans la vessie.

Le succès de cette opération a été très-satisfaisant, la cure n'ayant été traversée par aucun accident.

Feu Le Cat, dans une lettre imprimée en 1763, s'efforce de combattre l'opinion de l'adhérence des pierres à la vessie. Il analyse les observations de La Peyronie, Boudou, et autres illustres membres de l'académie de chi-

rnrgie, qui ont reconnu des pierres enkystées et des pierres adherentes; et sa manière de voir et de juger les mêmes faits, lui a fait tirer cette conséquence: « Donc la raison, l'autorité, l'ex-» périence, l'honneur même de l'art, se réu-» nissent pour condamner l'opinion de l'adhé-» rence des pierres à la vessie ».

C'est aux praticiens instruits à juger dans cette controverse, si les raisonnemens de Le Cat sont concluans contre la docrine admise dans les mémoires de l'académie de chirurgie, d'après l'autorité respectable de La Peyronie, Quesnay, Boudou, Bouquot, Houstet, De Garengeot, Duverney. L'observation que je viens de rapporter me semble prouver également et le kyste que Le Cat ne dispute pas, et l'adhérence qu'il conteste. La crainte de l'hémorragie, qui a été funeste à quelques opérés, a suggéré à La Peyronie des conseils de prudence et de retenue : dans cette occurrence, mon malade n'a eu aucun accident; cette circonstance peut paroître ajouter à la valeur de l'observation.

Bons effets de l'herbe de pensée, viola tricolor, *dans le traitement des croûtes laiteuses des enfans.*

D'après les bons effets que j'avois observés

de l'usage de l'herbe de *pensée*, *viola tricolor*, dans le traitement des croûtes laiteuses des enfans, plante recommandée par le docteur Strack; j'en ai conseillé l'usage dans mon opuscule sur l'*Education physique des enfans*, auquel le jury, pour l'examen des livres élémentaires proposés par la convention nationale, a décerné le premier prix, en l'an 4 R. 1796 v. st. (*) Depuis cette époque, le commissaire du pouvoir exécutif d'un canton rural, éloigné de deux lieues de Lunéville, m'a consulté pour une de ses filles, âgée de dix-huit mois, attaquée de croûtes laiteuses qui lui couvroient le cuir chevelu et le visage. Je lui ai conseillé de la mettre à l'usage, pour toute boisson, d'une infusion d'herbe de *pensée* un peu sucrée, et de faire laver fréquemment les croûtes avec de l'infusion tiède de la même plante, mais plus chargée que celle destinée à la boisson. Sous deux mois cet enfant a été parfaitement guéri, et se porte au mieux.

(*) Cet opuscule a été imprimé chez le C^en. Guillaume, rue du Bacq, n°. 940, à Paris.

Rupture du tendon aponévrotique commun des muscles droit antérieur, vaste externe, vaste interne et crural.

Le père d'un gendarme, de la compagnie de la reine, fort gros, âgé d'environ soixante ans, sortant d'un bal que la gendarmerie donnoit à Lunéville, glissa sur les marches d'un esealier, tomba les deux jambes pliées sous lui, et se rompit, en partie, le tendon aponévrotique commun des muscles extenseurs de la jambe, qui s'insère à la partie supérieure de la rotule gauche, et complétement celui qui se termine à la rotule droite; de manière que cet os étoit couché, sous les tégumens, sur la partie supérieure du péroné. Il fut aussitôt porté à son auberge, où je lui fis préparer un lit disposé de manière que les cuisses étoient fléchies, à-peu-près, à angle droit avec le corps, les jambes parfaitement tendues, et par conséquent les pieds fort élevés. Je remis les rotules en place, sur-tout la droite, et les maintins réduites, par des compresses inférieures et latérales, imbibées d'une liqueur défensive, et maintenues par un bandage méthodique. Il est survenu du gonflement, sur-tout au côté droit, que j'ai combattu par des cataplasmes résolu-

tifs, rendus confortatifs par la suite. Ce blessé a eu la patience et le courage de se tenir, pendant plus de quarante jours, dans cette position gênante, pendant lequel temps les parties rompues se sont heureusement ressoudées; de sorte qu'il a commencé par marcher aux béquilles pendant quelques mois; qu'après il n'en a plus employé qu'une; qu'ensuite il ne s'est plus servi que d'une canne d'appui; qu'enfin il n'a plus eu besoin d'aucun aide : de manière qu'au bout de dix-huit mois il a pu chasser, en plaine, et dans les forêts.

Accroissement singulier en grosseur des os d'un homme âgé de 39 *ans* (*).

Il y a environ 6 ans (en 1772) qu'un habitant du village de Mangonville, à quatre lieues de Lunéville, âgé actuellement de 39 ans, haut de cinq pieds deux à trois pouces, d'une stature grêle en mince, à l'époque citée d'il y a environ six ans, s'aperçoit que tous les os de son corps, à l'exception peut-être des dents, grossissent peu-à-peu sans salonger (ceux

(*) Ayant envoyé cette observation à l'académie de chirurgie, en 1772, j'en conserve et en rapporte toutes les dates.

au moins qui peuvent faire croître un individu en hauteur), de manière qu'il estime présentement avoir les os, au moins du double gros qu'au terme d'il y a six ans. Il est certain que c'est un homme extraordinaire, eu égard à la circonférence de son corps en général, et de chacune de ses parties dans le détail, sans que les chairs y soient pour beaucoup : car elles sont flasques et affaissées, et démontrent que c'est aux dépens de leur tissu cellulaire, que les os acquièrent un embonpoint contre nature, s'il est possible de m'exprimer ainsi. Cet homme est obligé de se faire faire des chapeaux, n'en trouvant point dont la forme soit assez ample pour lui ; ses yeux sont actuellement très à fleur de tête, par l'épaississement des os de l'orbite, qui ont porté ces organes en dehors ; sa mâchoire inférieure ayant sans doute eu plus de facilité à s'étendre que la supérieure, parce qu'elle est un os unique et mobile, il s'ensuit que les dents incisives du bas débordent celles du haut de l'épaisseur d'un doigt : ce qui n'est pas de même pour les dents molaires, sans doute parce que la force des muscles crotaphytes et masseters s'est opposée à l'élargissement de la mâchoire inférieure sur les côtés ; la lèvre inférieure est peut-être l'unique partie molle qui ait suivi l'accroisse-

ment progressif des parties dures, car elle est très-grosse ; la colonne vertébrale est d'un calibre singulier ; il en est de même des clavicules ; les omoplates et les os des hanches ont prodigieusement pris d'étendue et d'épaisseur, de même que les côtes et le sternum : de sorte que la poitrine est fort éminente, et le ventre fort plat, eu égard à l'affaissement et à l'émaciation des parties molles. Les côtes ont bien un pouce et demi de largeur, et paroissent même, en quelques endroits, déborder les unes sur les autres ; les pieds et les mains peuvent être comparés, relativement à la grosseur, à ces mêmes parties, qui, chez un sujet ordinaire, seroient attaquées d'un gonflement, comme on dit à pleine peau ; les jambes seules paroissent, à la première inspection, ne point cadrer avec le reste du corps : mais bientôt l'illusion cesse, si l'on fait attention qu'elles sont tout os, et qu'elles n'ont point ou presque point de molet ; malgré cela le tendon d'Achille est bien le double gros que chez un autre sujet adulte.

Ce citoyen ne peut imputer l'accroissement de ses os à aucun état maladif ; il est vrai que, dans tous les temps, il a été assez gros mangeur : mais aussi il a constamment fait beaucoup d'exercice ; car il est un des plus grands

cultivateurs de la province. Actuellement il est presque toujours assoupi, sans doute à cause de la compression du cerveau, par l'épaississement des os du crâne. Depuis environ deux ans, il éprouve une oppression de poitrine, sans doute aussi par la gêne où se trouvent les poumons. Je crois qu'il n'est pas inutile de dire que, depuis que cette augmentation est parvenue à un certain point, le pouls est constamment si petit qu'on ne peut souvent le trouver.

Le malade a pris toutes sortes de remèdes altérans et évacuans, sans pouvoir détourner les sucs nourriciers de se porter aux os plutôt qu'aux chairs. Mais pourquoi ces sucs ont-ils abandonné des canaux flexibles, perméables, et d'une extensibilité facile, pour se rendre dans des tuyaux durs et qui offrent une résistance considérable à la dilatabilité ? Enfin il ressent, j'oublioís de le dire, des douleurs universelles, qu'il croit être des rhumatismes : mais il est bien plus à présumer qu'elles sont le résultat de la distension du périoste et des autres parties membraneuses qui environnent les os.

Ne seroit-il pas possible, dans le principe d'une pareille maladie, d'administrer des médicamens qui, par leur analogie avec la subs-

tance osseuse, possédassent la vertu d'en expulser les sucs surabondans, et d'établir par ce moyen, l'équilibre dans leur répartition ? Toutes ces choses sont des secrets de la nature, dans lesquels nous pénétrerons sans doute tôt ou tard : les progrès immenses, que font la physique et la chimie, nous en sont garants. Au reste, qui peut mieux dévoiler les routes secrètes de notre mère commune que les membres éclairés de la compagnie célèbre à qui j'adresse cette observation.

A Lunéville, le 25 janv. 1773.

A M. Sabattier, commissaire de l'académie de chirurgie, pour les correspondances.

J'AI l'honneur de vous adresser les réponses aux demandes que vous m'avez faites, de la part de l'académie, concernant le sujet dont tous les os du corps ont grossi.

1°. Quelle est la mesure et la quantité des évacuations, et sur-tout des urines ?

R. Depuis environ un an que le malade ne s'aperçoit plus que ses os grossissent, ou du moins sensiblement, ses excrétions sont, à-peu-près, pareilles à celles de tout homme en état de santé ; excepté qu'il crache

abondamment une humeur glaireuse, si ténace qu'il a beaucoup de peine à l'expectorer : le tabac, qu'il étoit en usage de fumer, en facilite la sortie, mais n'en tarit pas la source.

Il faut observer que depuis que les os ont commencé à prendre de l'épaisseur, le tempérament du sujet est devenu absolument pétuiteux ; de sorte que les urines assez rares, avant le terme d'il y a environ un an, étoient très-visqueuses, et les excrémens étoient parsemés de flocons de même nature : tellement que M. Noël père, maître en chirurgie à Bayon, son ministre de santé, lui ayant administré de temps à autre des purgatifs, qu'il falloit très-actifs, et des infusions de plantes aromatiques et discussives, s'est aperçu qu'il évacuoit par les selles et les urines une quantité singulière de ces humeurs visqueuses ; de telle sorte que les urines ne formoient qu'une masse blanchâtre, approchant de la consistance de la térébenthine.

M. Noël a observé qu'après chaque administration des remèdes cités, le malade a été moins assoupi ; sa mémoire et sa vue se sont fortifiées ; la pesanteur de la tête et des membres a diminué, et la poitrine a été plus libre. Ce n'est même qu'après l'usage de ces médicamens, répété à diverses reprises, dans le cours de l'année 1771, que le sujet s'est aperçu que l'augmentation progressive de ses os n'a plus eu lieu, ou du moins n'a plus été sensible.

2°. Quel est l'état des articulations ?

R. Le jeu en est assez laborieux, sur-tout celui des petites ;

petites ; comme, par exemple, celles des doigts et des orteils.

3°. Quels sont les diamètres de la tête ?

R. Il y a, depuis la racine du nez jusqu'à la nuque, en passant le long de la suture sagittale, vingt et un pouces ; depuis un trou auditif externe à l'autre, en passant par le vertex, dix-neuf pouces ; et circulairement, dans la plus grande circonférence, vingt-neuf pouces. La mâchoire inférieure qui, comme je l'ai dit dans l'observation, déborde antérieurement la supérieure de l'épaisseur d'un doigt, a dix-huit pouces, en prenant de l'un de ses condyles à l'autre, et descendant sur ses angles, et de là au menton. De la partie inférieure moyenne du menton à la supérieure des dents incisives de cette mâchoire, il y a quatre pouces : ce qui fait qu'elle descend en en bas, et vient poser sur la partie supérieure du sternum ; de manière que le sujet paroît n'avoir point de cou.

4°. Enfin, quel est le poids total du malade, et quel étoit-il avant la maladie ?

R. En 1766, le sujet pesoit cent dix-neuf livres, et en pesoit, l'an passé, cent soixante dix-huit, sans que l'embonpoint des chairs y soit pour quelque chose ; bien au contraire, comme j'en ai fait mention dans l'observation.

Je desire que ces éclaircissemens satisfassent aux vues de l'académie, etc.

Au même.

A Lunéville, le 26 août 1773.

J'ai eu l'honneur de vous adresser, dans le courant du mois de janvier, les réponses aux questions que vous m'avez faites, de la part de l'académie, concernant l'augmentation en grosseur de tous les os du corps du sujet de l'observation que j'avois envoyée à cette célèbre société, dans le mois de mai 1772. Je desire que ces éclaircissemens aient pu la satisfaire; et comme vous m'engagez, par votre lettre, à ne pas perdre de vue ce particulier, mort à la fin de juillet dernier, et à faire part à la compagnie des suites de cette singulière indisposition, je m'en acquitte avec plaisir, d'après les instructions que vient de me donner M. Noël père, maître en chirurgie à Bayon, ministre de santé de ce malade.

Dès le commencement du mois de mai de cette année, cet homme a eu la respiration beaucoup plus libre qu'auparavant; il n'a plus été plongé dans un assoupissement presque continuel; n'a plus craché abondamment des matières visqueuses et ténaces; n'a presque plus ressenti de douleurs universelles, avoit le pouls palpable et dévelopé, de très-concentré qu'il étoit auparavant; se levoit de bon matin; n'avoit plus d'appétits déréglés; ne s'apercevoit plus, en aucune manière, que ses os grossissent davantage; voyageoit à pied; en un mot se trouvoit dans une position très-heureuse.

Vers le milieu de juillet, après quinze jours passés dans des divertissemens continuels, qui l'ont dérangé

de sa façon de vivre ordinaire, il a commencé à beaucoup ronfler en dormant; son sommeil est devenu plus long et plus profond; son estomac et son bas-ventre se sont tendus et durcis, avec altération, dégoût et nausées; sa bouche est devenue mauvaise; sa langue s'est chargée d'une croûte jaunâtre, et beaucoup de vapeurs se sont mises de la partie: en conséquence M. Noël lui a administré une boisson légèrement émétisée, quelques purgatifs et plusieurs lavemens. Peu de jours après la respiration est devenue gênée et la tête pesante; le malade éprouvoit un accablement général; tout son corps s'est tuméfié; l'œil gauche est presque sorti de son orbite, et larmoyoit continuellement; enfin il s'est formé, au cou, une tumeur, grosse comme un pain d'une livre, molasse et emphysémateuse, qui paroissoit et disparoissoit successivement.

A la suite d'un lavement purgatif, le malade a évacué, en deux fois, environ deux livres d'une matière en flocons, blanchâtre et un peu dure, qui, exposée au soleil, s'est fondue, comme du suif; ensuite un matin, il a rendu aussi, par l'anus, du pus liquide, en partie blanc, et en partie grisâtre et sanguinolent; et vers le soir du même jour, et dans les jours suivans, il a expectoré du pus de même nature, avec quelques grumeaux noirâtres.

M. Noël présume que ceci étoit la matière d'un empyême enkysté, dont le sujet portoit le principe depuis environ huit ans, à la suite d'une peripneumonie mal traitée: d'autant mieux que depuis cette

époque il ressentoit, de temps à autre, une douleur fort vive au côté droit de la poitrine.

Ensuite des évacuations précitées; M. Noël a ordonné les infusions vulnéraires, quelques prises de cinq à six gouttes de baume du Pérou. L'enflure générale commençoit à diminuer, lorsque le chirurgien a été appelé à quelques lieues pour un accouchement; pendant le quel temps on a administré, contre son avis, quelques prises de poudres hydragogues : alors le bas-ventre s'est enflammé; il est survenu des hémorroïdes externes, dures, gonflées et grosses comme un œuf de poule. A cette époque il n'a plus été possible de faire passer les lavemens; et le malade, se plaignant, dans les derniers temps, d'être comme dans une fournaise ardente, est mort en parfaite connoissance; sans que la pitié mal entendu de son épouse envers ses mânes, ait permis que l'on fît l'ouverture de son cadavre, ou que l'on en retranchât quelque partie : ce qui cependant eût été très-intéressant, à cause de l'état extraordinaire de toute la charpente osseuse, vu son accroissement en une grosseur singuliere.

Depuis que j'ai adressé ces renseignemens à l'académie de chirurgie, je me suis trouvé, en 1776, à Nancy, en consultation, avec feu Harmant, médecin très-instruit, qui avoit vu plusieurs fois le malade, et qui m'a dit que les urines étoient souvent comme du petit-lait; que d'autres fois elles étoient absolument blanchâ-

tres et glaireuses; qu'il les avoit analysées fraîches et conservées, et qu'il n'y avoit pas découvert les principes ordinaires que l'on y trouve sur-tout leur terre particulière; qu'enfin celles qui étoient conservées, au lieu d'acquérir une odeur volatile, en contractoient une fade et aigre.

En résultat de toutes les particularités que présente cette observation et son *post-scriptum*, ne pourroit-on pas conclure que la terre de l'urine se portoit aux os chez ce malade? Et d'après les découvertes de nos célèbres chimistes, sur les principes et la terre de l'urine et des os, ne suis-je pas autorisé à croire que le prognostic que j'ai porté, il y a 26 ans, se réalisera sans doute; c'est-à-dire, qu'ils trouveront des moyens pour combattre une pareille maladie?

Attention nécessaire, lorsque l'on fait usage de la teinture d'aloës, dans le traitement des ulcères.

Le chirurgien en chef de l'hôpital de Lunéville me fit convoquer en consultation, en 1772, pour un homme qui avoit un ulcère, avec carie, au tibia, et qui étoit dans le marasme, à cause d'une diarrhée que rien ne cal-

moit; quoique ce chirurgien et le médecin du même hôpital aient employé divers moyens, mais sans succès. Après avoir examiné l'ulcère, et nous être informés des moyens curatifs, le chirurgien traitant nous dit qu'il pansoit toute la surface cariée avec des plumaceaux imbibés de teinture de myrrhe et d'aloës, à partie égale. Je représentai qu'il étoit possible que la teinture d'aloës causât le flux opiniâtre qui minoit ce malade. Le médecin et quelques-uns des assistans me rirent au nez. Cependant un des consultans parut se ranger de mon avis, et nous obtînmes que l'on iroit à la pharmacie demander de la teinture de myrrhe seule; je me chargeai même de la commission, pour être plus sûr de mon fait. On pansa avec ce médicament, et dans les vingt-quatre heures la diarrhée fut arrêté. Cet homme reprit peu-à-peu de l'embonpoint. Il se fit une exfoliation, et la guérison eut lieu quelques semaines après.

Cal difficile.

Un garçon perruquier, âgé de 14 à 15 ans, ayant reçu un coup de pied de cheval de gendarmerie, le 23 septembre 1776, qui lui avoit fracturé, selon l'épaisseur des os, le tibia et le péroné de la jambe droite, vers le tiers infé-

rieur, fut mis, par charité, à l'hôpital du corps, le 31 décembre, trois mois et une semaine après l'accident. Lescure, mon devancier, ne pouvant pas donner ses soins à ce blessé, à cause de la maladie dont il est mort, me pria de le voir. Je trouvai la fracture bien réduite, l'appareil méthodiquement appliqué, et le blessé à un bon régime : mais il n'y avoit pas la moindre apparence de formation du cal. Ce jeune garçon étoit blanc, gras, bien portant, et n'avoit essuyé aucune maladie, depuis son entré à l'hôpital : je m'aperçus seulement qu'il avoit les jambes, la saine comme la malade, fort sèches, relativement au reste de l'habitude du corps, et la peau en étoit comme terreuse. Je m'informai de lui s'il avoit les jambes naturellement constituées ainsi ; à quoi il me répondit affirmativement. Je présumai alors que les sucs nourriciers se distribuoient difficilement dans ces parties : en conséquence, ayant ouï parler avantageusement de la décoction de racine de garence, *rubia tinctorum*, pour favoriser la formation du cal, et croyant aussi en avoir aperçu de bons effets en quelques circonstances, je le mis à l'usage de cette boisson, à la dose d'une pinte à une pinte et demie par jour ; je levai quatre fois l'appareil, à la distance de dix à douze jours les uns des au-

tres, et les os furent parfaitement consolidés à la fin du mois de février suivant.

Invagination de la partie inférieure de l'S romaine du colon, et de la supérieure du rectum.

Je fus appelé en consultation, dans le mois de décembre 1784, pour un boulanger de Lunéville, âgé de 51 ans, d'une constitution robuste, d'un tempérament sanguin et assez adonné au vin. Il y avoit environ deux ans que cet homme avoit fait une chûte, en descendant un escalier, dans laquelle la région inférieure des lombes et la supérieure de l'os sacrum avoient porté avec violence contre les degrés. A dater de là il survint à ce particulier des coliques intestinales, des ténesmes et quelques difficultés pour expulser les matières fécales. Ces incommodités s'accrurent insensiblement, de sorte que le malade ne put plus aller à la selle qu'étant très-accroupi. Les excrémens étoient toujours durs et moulés, de la grosseur du doigt. Les éprintes augmentèrent considérablement, dans les trois derniers mois de la maladie, et se succédoient à chaque instant; le sujet rendoit, par l'anus, des matières glaireuses et sanguinolentes; il lui sembloit qu'une

tumeur considérable se présentoit pour sortir ; il éprouvoit souvent des nausées, mais n'a jamais vomi qu'une fois ; il ne goûtoit aucun repos ; l'anus étoit bordé d'hémorroïdes ; l'écoulement des urines s'est même supprimé quelquefois, et l'on a été obligé d'en venir à l'introduction de l'algalie ; en sondant, on rencontroit un obstacle vers le col de la vessie.

En insinuant le doigt dans le rectum, nous trouvâmes, à environ deux pouces et demi au-dessus de l'anus, une tumeur du volume d'un œuf d'oie, ayant une espèce de dépression dans son centre ; la surface étoit parsemée de petites houpes alongées et frangées.

Nous jugeâmes, par les signes sensibles et rationels, que cette tumeur pouvoit être causée par un relâchement du rectum : l'introduction du *speculum ani* nous confirma dans notre opinion ; mais cette tumeur ne pouvoit être déplacée, malgré les efforts ménagés que nous pûmes faire pour en venir à bout.

Nous crûmes devoir appliquer les sang-sues au fondement ; prescrire une boisson mucilagineuse et relâchante ; faire administrer des lavemens anodins, et mettre le malade à une diète humectante et tempérante. Ces secours n'empêchèrent pas les accidens de faire des progrès, et ce particulier est mort vers la fin

de janvier 1785, après avoir éprouvé, dans les derniers jours de sa vie, de violentes convulsions dans les gras de jambes.

Nous fîmes l'ouverture du cadavre, le C^en^. Castara, mon confrère, et moi, et trouvâmes que cette tumeur étoit formée, par une invagination, de la longueur de cinq pouces, de la partie inférieure de l'*S* romaine du colon et de la supérieure du rectum. La surface interne de l'os sacrum étoit de couleur plombée. Le C^en^. Castara conserve cette pièce pathologique.

Je présume que cette maladie, peut-être assez fréquente, à la suite des chûtes sur le siége, a été l'effet d'un contre-coup; et que, si un praticien eût été appelé dans le commencement, les saignées, les humectans, les bains de fauteuil et les lavemens émolliens auroient convenu, pour passer ensuite aux résolutifs et toniques; qu'enfin, un an et même plus tard, après la chûte, il eût peut-être été possible de repousser molement et de réduire à leur place les portions d'intestins, où l'on auroit pu les contenir; et rendre le ton à leurs tuniques relâchées, par le secours des injections fortifiantes, et d'une tente imbibée de la même liqueur, renouvelée quelquefois le jour, et portée sur l'endroit malade à travers les branches du *speculum ani:* mais malheureuse-

ment on n'a invoqué des secours que deux mois avant la mort.

Danger de la répercussion de la sueur habituelle des aisselles.

Je fus consulté, l'an 3, R., à Cologne, pour une fille, âgée de 19 ans, qui éprouvoit des suffocations, et avoit une toux violente, après chaque quinte de laquelle elle expectoroit, avec peine, des crachats muqueux. Il y avoit fièvre et insomnie. Lui ayant demandé des renseignemens sur l'origine et la cause de sa maladie, elle me dit que suant beaucoup aux aisselles, et sa sueur ayant une odeur forte, on lui avoit conseillé d'y appliqueur des sachets de vieille mousseline, contenant de l'alun calciné; qu'au bout de quelques jours la sueur s'étoit supprimée; mais que dès-lors la poitrine s'étoit embarassée : ce qui avoit toujours été en augmentant. Je lui fis raser les poils de dessous les aisselles, et lui fis appliquer une ventouse sèche sous chacune. Je lui prescrivis ensuite des fumigations d'eau bouillante, dont les vapeurs se portoient vers ces parties; et, au bout de huit jours de l'usage de ces vapeurs, je lui ordonnai l'application d'un vésicatoire, à chacune des parties latérales supérieures de

la poitrine. Les sueurs habituelles se sont peu-à-peu rétablies ; la poitrine s'est dégagée ; la fièvre a cessé ; les insomnies sont disparues ; et cette fille a recouvré sa première santé.

Lettre à M. Souville, médecin pensionné de la ville de Calais, au sujet de la fièvre quarte guérie par la salivation.

J'ai lu, monsieur, dans le journal de médecine du mois de septembre 1784, votre observation sur une fièvre quarte, guérie par la salivation, excitée par les frictions mercurielles. Vous y rapportez ce qu'a dit M. Cler, dans son *Histoire naturelle de l'homme malade*, « que la fièvre quarte se termine volontiers par une salivation abondante ».

J'ai effectivement vu à notre hôpital de la gendarmerie, et dans Lunéville, plusieurs personnes attaquées de cette maladie, chez lesquelles s'est établi un ptyalisme, et qui en ont été guéries. Je dois dire aussi que, pendant l'hiver dernier, un gendarme de la compagnie des écossois, a éprouvé naturellement une salivation très-abondante ; que sa fièvre quarte a paru le quitter, mais qu'elle lui est revenue dans son pays, où je l'ai envoyé pour prendre l'air natal, et se remettre de l'état de maigreur et de foiblesse où l'avoit réduit cette maladie rebelle, qui l'a travaillé pendant sept à huit mois, malgré tous les secours de l'art. Je dois dire aussi que, dans les derniers temps d'une

fièvre quarte d'onze mois, qu'a essuyée un de nos officiers majors, il lui est survenu une salivation fort incommode, et que sa fièvre quarte n'a été enlevée que par une fièvre putride et épidémique dans notre ville. J'ajouterai enfin qu'une vieille fille, qui portoit la fièvre quarte, depuis cinq à six mois, a eu, pendant quelques semaines, une sputation fréquente, et que sa maladie a duré encore, avec la même intensité, pendant quatre à cinq autres mois.

Mais vous proposez un problème à résoudre.

« Quand cette fièvre résiste à tous les remèdes, ne » pourroit-on pas guérir les malades qui en sont atta- » qués, par une salivation artificielle »?

Voici deux faits qui, à certains égards, peuvent favoriser votre opinion.

Un gendarme, de la compagnie d'Artois, avoit depuis sept mois une fièvre quarte, pour la guérison de laquelle j'avois employé les vomitifs, les purgatifs, les délayans, les apéritifs, les tempérans, les amers, le quinquina et les eaux minérales. La maladie paroissoit céder pendant quelques jours, mais ensuite les accès revenoient avec plus de force. Voyant que tous ces moyens avoient été infructueux, je soupçonnai que cette fièvre pouvoit reconnoître, pour cause, le virus vénérien; je questionnai le malade : il m'avoua qu'il avoit eu quelques *galanteries*, dont il s'étoit fait traiter convenablement, et qu'il avoit vu depuis des filles suspectes; mais que, dans le moment présent, il n'avoit aucun symptôme vénérien. Cela ne m'empêcha pas de le soumettre au traitement anti-syphil-

litique, que je commençai par les bains, matin et soir, excepté les jours de fièvre. Il y eut seize frictions de données, à deux gros chacune. Au bout de sept à huit jours la bouche s'échauffa, et il s'établit une légère salivation. A dater de cette époque, le malade prit tous les jours une pinte de tisane des quatre bois sudorifiques : alors les accès commencèrent à diminuer peu-à-peu ; et, avant la fin du traitement, qui dura sept semaines, la fièvre fut guérie sans aucune récidive.

Quelque temps après la guérison de ce gendarme, un valet de brigade de la compagnie des gendarmes anglais, se présenta, pour être traité de la quatrième récidive d'une fièvre quarte, qu'il avoit depuis six à sept mois, et contre laquelle j'avois employé divers moyens. Je questionnai ce malade, et je le visitai pour savoir s'il n'étoit pas atteint de vice vénérien. Mes recherches furent infructueuses : d'ailleurs il paroissoit sain et avoit un beau coloris ; cependant, comme il avoit épousé une fille publique, j'étois en droit de soupçonner que la fièvre pouvoit être vérolique. D'après cela, je lui fis subir le même traitement qu'au gendarme. A la neuvième friction, il survint une salivation abondante, que je modérai de manière qu'elle se convertit en simple crachotement. Les accès commencèrent à diminuer, comme chez l'autre malade ; et la fièvre fut radicalement détruite, même avant la fin du traitement.

Ce n'étoit pas dans l'intention de guérir, par la salivation, la fièvre quarte de mes deux sujets, que je

leur fis éprouver un traitement anti-vénérien ; je n'avois aucune idée de cette espèce de curation, mais parce que je soupçonnois la fièvre vérolique. L'étoit elle effectivement ? ou le succès fut-il dû à la salivation légère chez le premier malade, et à la salivation tumultueuse, mais que je modérai chez le second ? Il y auroit des raisons pour et contre à alléguer. Quoi qu'il en soit, monsieur, ces deux guérisons favorisent plutôt votre opinion, comme je l'ai déjà dit, qu'elles ne la combattent.

Plusieurs personnes, et sur-tout celles du sexe, pouvant s'éfaroucher au mot de *frictions mercurielles*; il seroit bien avantageux d'obtenir la guérison de la fièvre quarte rebelle, au moyen de la salivation excitée par un agent local et mécanique ; je veux dire par les sialogogues, tels que le pyrèthre, le tabac, la staphysaigre, le gimgembre, etc. ; mais cette espèce de salivation se rapproche peut-être trop de celle qui survient naturellement dans les fièvres quartes, et qui ne les guérit pas toujours, comme je l'ai observé chez les trois fébricitans de l'hiver dernier, dont j'ai fait mention ci-devant. Je croirois que l'on doit plus attendre de la salivation opérée par le mercure ; d'autant mieux que ce minéral cause un orgasme dans la circulation, et une altération dans les humeurs, bien propres l'un et l'autre à détruire la cause de la fièvre quarte ; peut-être aussi, comme je l'ai fait, l'association des sudorifiques ne seroit pas infructueuse. On pourroit cependant essayer l'action des sialogogues, avant que d'en venir aux frictions. Je ne fais au reste

que proposer mon sentiment, sans prétendre à résoudre votre problême.

Essai sur la pustule maligne; *qui a concouru pour le prix de l'académie de Dijon, et sur le compte duquel cette compagnie s'est expliquée, en ces termes, dans sa séance publique du 4 février* 1780.

« L'académie a refusé, avec regret, à cette » pièce les suffrages qui lui auroient valu le » prix; il a manqué des observations, dont la » compagnie avoit en quelque sorte imposé » l'obligation aux concurrens ».

L'académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, demandoit :

« Que l'on déterminât la nature du *charbon* » *malin*, connu en Bourgogne, et dans quelques provinces, sous le nom de *pustule maligne;* qu'on en désignât les causes, et qu'on » en établît, sur l'observation, la méthode la » plus sûre à suivre, dans le traitement de » cette maladie ».

Je vais tracer, le plus succintement qu'il me sera possible, le tableau des connoissances théoriques et pratiques relatives à la *pustule maligne;* et, comme les accessoires ne font souvent

souvent que distraire du principal, j'aurai soin de circonscrire la matière, de façon à ne présenter que ce qui sera absolument essentiel pour bien connoître cette maladie, et pour la guérir surement.

Je commencerai par établir la différence qui existe, entre la *pustule maligne*, proprement dite, et les autres maladies auxquelles on a donné le nom de *charbon :* par ce moyen, les jeunes praticiens ne seront plus sujets à être induits en erreur, et à confondre les objets. Je donnerai ensuite le diagnostic de l'affection contre-nature qui fait le sujet de cet opuscule; j'assignerai ses causes ; j'indiquerai comment elle se contracte, et la voie que prend le venin pour la causer; après cela, je passerai au prognostic ; puis je donnerai les indications curatives générales; enfin, je fournirai des moyens sûrs et faciles pour guérir cette maladie dans ses premiers temps ; et je décrirai la méthode de la traiter, lorsqu'elle a fait des progrès considérables.

On a nommé *charbon* plusieurs maladies, qu'il ne faut pas confondre avec la *pustule maligne ;* par exemple, il existe dans le Languedoc et la Provence, un *charbon* endémique, très-malin, qui parcourt ordinairement

ses périodes, avec la plus grande rapidité : les accidens qui l'accompagnent sont des plus graves et des plus urgens; en un mot, sa terminaison est, la plupart du temps, prompte et funeste. C'est une tumeur peu éminente, fort douloureuse, livide dans son centre, et d'un rouge vif et luisant dans sa circonférence, lequel se nuance ensuite différemment, et s'empare, plus ou moins vîte, des parties adjacentes, en raison du degré de malignité qui, pour l'ordinaire, est précédée ou accompagnée de pustules, qui noircissent bientôt, ou de petites phlictènes livides, lesquelles, se crevant, laissent écouler une sérosité roussâtre et très-acrimonieuse, qui cause un sentiment insupportable de chaleur et de démangeaison.

Quelques-uns qualifient du nom de *charbon* un furoncle très-douloureux, difficile à amener à suppuration, et dont la pointe se recouvre d'une tache noire.

D'autres mettent, dans la classe du *charbon*, quelques taches gangreneuses.

Enfin, tous les auteurs nomment *charbon* des tumeurs souvent critiques, qui se montrent en temps de peste.

Mais, je le répète, il ne faut pas confondre, avec aucune de ces maladies le *charbon ma-*

lin, connu en Bourgogne, et dans quelques autres provinces, sous le nom de *pustule maligne:* je vais tracer son véritable caractère.

Ceux qui en sont attaqués, commencent par éprouver une démangeaison incommode, qui les oblige à se gratter; il se forme ensuite une vessie principale, autour de laquelle il arrive, parfois, que plusieurs vésicules s'assemblent; cette phlictène étant ouverte, laisse voir une tache brunâtre, qui noircit bientôt, la quelle n'est autre chose qu'une espèce d'escarre, environnée d'une légère dureté, qui s'augmente ensuite en largeur et en profondeur A cette époque, un gonflement œdémateux s'empare de la partie affectée, et fait dans peu des progrès extraordinaires; le malade devient alors inquiet, triste et abattu; il ressent des anxiétés au cœur et à l'estomac; il a des nausées et vomit; son pouls est petit et languissant; enfin, il éprouve des pesanteurs de tête, auxquelles succèdent le délire, les convulsions et la mort.

La *pustule maligne* ne provient jamais que de cause externe; c'est-à-dire, d'un venin introduit dans le corps humain, par une piqûre, une excoriation, une plaie, et quelquefois même par les pores de la peau.

Mais, quelle est la nature de ce venin?

Les bêtes à cornes et à laine, et les chevaux, sont sujets à une maladie, vulgairement nommée *le sang*, qui leur survient, pour avoir mangé dans les pâturages et dans le foin, des plantes âcres et caustiques : maladie que je crois, d'après les notions que m'en ont données plusieurs gens de la campagne, être ce que les médecins vétérinaires nomment *gras-fondu*.

Voilà l'origine du venin qui occasionne la *pustule maligne* : voyons actuellement de quelle manière elle se contracte.

1°. Un des moyens de traitement qu'emploient les gens de village contre le *sang*, est d'introduire la main et le bras nuds, dans le rectum des animaux qui en sont attaqués, pour en extraire les mucosités sanguinolentes qui y sont contenues.

2°. On écorche les bêtes mortes de cette maladie, pour en avoir le cuir ou la peau, ou même pour les manger.

3°. Des insectes peuvent s'être posés sur les charognes de ces animaux, et piquer ensuite quelqu'un.

4°. Enfin, il suffit quelquefois qu'il se répande sur la peau une goutte de sang ou de sérosité virulente d'une bête morte du *sang*, pour causer la *pustule maligne*.

D'après l'exposé que je viens de faire, on peut juger que les personnes les plus exposées à contracter cette maladie sont les pâtres, les bergers, les maréchaux-ferrant de la campagne, les bouchers, les écorcheurs, les mégissiers et les tanneurs.

Il en est du venin qui donne lieu à la *pustule maligne*, comme de celui de la vipère, que l'on peut avaler, sans qu'il cause aucun mal; car il est souvent arrivé que des pauvres gens ont mangé de la chair des animaux morts du *sang*, et n'en ont point été incommodés. Il faut donc que ce venin, pour être dangereux, soit immédiatement introduit dans le tissu de la peau du corps humain; qu'il se mêle avec nos humeurs contenues dans leurs vaisseaux, et qu'il les pervertisse par infection : aussi ses effets sont de s'insinuer, plus ou moins vîte, dans la masse de nos liqueurs, qu'il corrompt; d'affoiblir l'action organique du système vasculaire : d'où résulte l'œdématie; de déranger les fonctions et d'attaquer le principe vital : d'où s'ensuivent les anxiétés, la cardialgie, les défaillances, les nausées, les vomissemens, le délire et les convulsions.

La *pustule maligne* est, en général, une maladie très-grave : cependant le danger doit être estimé en raison, 1°. de l'activité plus con-

sidérable du venin chez un animal mort du *sang*, que chez celui qui en est récemment malade ; 2°. de la plus grande quantité introduite dans le tissu de la peau, par plaie, piqûre ou excoriation, que par les pores mêmes, sans solution de continuité ; 3°. de la rapidité ou de la lenteur avec lesquelles les symptômes se manifestent ; 4°. du siége du mal : car celui-ci est moins à redouter quand il attaque les extrémités du corps, que quand il paroît au ventre, à la poitrine, et sur-tout à la tête ou au cou, à cause du gonflement excessif qui survient quelquefois, et qui réduit les malades à ne pouvoir avaler, et même à suffoquer ; 5°. de la foiblesse ou de la vigueur du sujet ; 6°. de sa cacochimie ou de son bon état de santé ; 7°. de la température de l'air, d'autant que le chaud et l'humidité sont septiques ; 8°. enfin, du retard ou de la promptitude que l'on a apportés à appeler un homme de l'art.

Il y a quatre indications curatives à saisir, dans le traitement de la *pustule maligne* : 1°. il est d'une grande importance d'empêcher le venin de passer, de la partie lésée, dans le torrent de la circulation ; 2°. il est nécessaire de réveiller dans cette partie l'action organique des petits vaisseaux, qui y est très-languissante, ou même éteinte ; 3°. il faut y

opérer le dégorgement des sucs croupissans et infects ; 4°. enfin, on doit, intérieurement, s'opposer à la dégénérescence maligne des humeurs, et fortifier le principe vital débilité.

Lorsqu'on est appelé, dans les premiers temps de la maladie, il suffit de percer la phlictène principale, ainsi que les petites qui l'environnent, et d'appliquer, sur la tache brune, un plumaceau trempé dans une dissolution de pierre à cautère : on racornit, par ce moyen, la portion de peau ou espèce d'escarre qui est le foyer du mal, et on empêche qu'il ne fasse des progrès. On met par-dessus le plumaceau un emplâtre de thériaque, et l'on couvre ce dernier, de même que les parties adjacentes, de compresses imbibées d'une décoction tiède de gousses d'ail, coupées menues, à la dose d'une once par pinte et demie, en y ajoutant, quand on veut en mouiller les compresses, de l'alkali volatil fluor, en raison d'une demi-once par livre, avec le soin d'humecter l'appareil lorsqu'il se dessèche. On supprime le plumaceau au second pansement, ainsi que dans ceux qui le suivent, et l'on se contente d'appliquer l'emplâtre et les compresses, comme il vient d'être dit.

Voilà pour ce qui est du traitement externe : quant à l'intérieur, il faut administrer, de

quatre heures en quatre heures, au malade, une tasse de menthe préparée en façon de thé; cette boisson devant être prise un peu chaude; et, au moment de l'avaler, on y ajoute de deux à quatre gouttes d'alkali volatil fluor, selon l'âge et la force du sujet; et, s'il étoit altéré ou débile, on pourroit lui faire boire, deux heures après chaque tasse de menthe, un verre d'eau et de vin.

Si, au contraire, on n'est appelé que quand la maladie a fait des progrès considérables, on doit commencer par opérer un dégorgement local, en scarifiant l'escarre jusqu'au vif, et en pratiquant les mêmes solutions de continuité sur la dureté environnante, avec l'attention, à l'égard de celle-ci, de faire pénétrer l'instrument jusqu'au tissu cellulaire, qui, dans ces circonstances, a acquis beaucoup d'épaisseur: en observant cependant que l'on doit ménager les parties sèches et peu épaisses, au-dessous desquelles passent des tendons, des artères, etc. comme le dos de la main, le poignet, etc.

Les sucs croupissans et infects étant en partie dégorgés, on lave les scarifications, avec la liqueur mentionnée plus haut; on applique sur la tache brunâtre un plumaceau trempé dans la dissolution caustique que j'ai indi-

quée ; on a soin que l'emplâtre de thériaque s'étende sur toutes les scarifications, et l'on couvre non seulement la place qu'il occupe, mais encore tout le gonflement, de compresses imbibées de la liqueur dont j'ai parlé, avec l'attention de les humecter quand elles se dessèchent.

Si, à la levée du premier appareil, au bout de dix ou douze heures, on s'aperçoit que la dureté qui environne l'escarre, au lieu d'avoir diminué, a fait des progrès, il est nécessaire de réitérer les scarifications, ou de rendre plus profondes celles que l'on a faites ; on emploie ensuite la lotion ; et, si l'escarre ne paroit pas être assez racornie, on réitère l'application du plumaceau, mais avec ménagement, comme je l'ai dit pour les scarifications, dans le cas où la partie auroit peu d'épaisseur, et couvriroit quelques tendons, etc. ; le pansement sera achevé, comme il a été expliqué ci-devant.

Il faut prescrire, à l'intérieur, la boisson de menthe et d'alkali volatil fluor ; et si le sujet est affoibli, comme cela arrive ordinairement, il est bon de lui faire prendre, deux heures après chaque tasse de menthe, un verre de vin et d'eau, et même de vin seul : on le sucre quelquefois, et on y fait infuser un petit nouet de canelle, de cloux de girofle et de muscade en

poudre ; enfin il y a des circonstances dans lesquelles on administre avec fruit, avant chacun des verres de vin, une petite prise d'extrait de genièvre, ou de thériaque.

On doit, en continuant ce traitement, appliquer, par la suite, sur les scarifications, un cataplasme d'oignons cuits sous la cendre, et bien mêlés dans un mortier, avec de l'onguent de styrax, et par-dessus les compresses, comme il a été dit plus haut.

L'escarre et ses environs étant une fois mis en fonte, on abandonne les cataplasmes, pour leur substituer les détersifs, et terminer la cure selon les règles de l'art ; et dans la circonstance où quelques tendons ou aponévroses se découvrent, on les panse avec le baume de fioraventi, ou avec l'huile de térébenthine.

Les malades doivent respirer un air tempéré et sec, soit naturel, soit qu'on lui communique artificiellement ces qualités ; ils doivent aussi prendre une nourriture restaurante, de facile digestion, et anti-septique.

Mémoire sur les corps étrangers arrêtés dans le rectum.

Je considérerai sous trois aspects les corps étrangers arrêtés dans le rectum : 1°. ou ils ont

descendu dans l'estomac par la déglutition, ou ils ont été poussés artificiellement, après s'être engagés dans l'œsophage, d'où l'on n'a pu les retirer, ont enfilé ensuite le canal intestinal, et se sont arrêtés au fondement ; 2°. ou ils se sont formés dans la cavité des intestins ou de quelques parties circonvoisines, comme la matrice, la vessie, etc., et sont venus se fixer dans le rectum ; 3°. ou enfin ils y ont été insinués par l'anus ; ce qui me donnera lieu de diviser ce mémoire en trois parties.

PREMIÈRE PARTIE.

Des corps étrangers qui ont parcouru l'espace qu'il y a de la bouche au fondement où ils se sont arrêtés.

Certains corps longs et menus, comme des arrêtes de poisson, des éclats d'os, des épingles, etc., peuvent être envelopés d'alimens, et descendre perpendiculairement dans l'estomac, sans qu'on s'en aperçoive ; quelquefois, au contraire, on les avale avec douleur, parce que un de leurs bouts, ou une de leurs inégalités, irritent et déchirent l'œsophage en passant ; ou bien, si ce sont des corps volumineux, ils distendent ce canal ; les uns et les autres s'y arrêtent même, en certaines circonstances,

sans qu'on puisse les rejeter naturellement, ou les extraire par art : alors, ou ils se dégagent, au bout de quelque temps, et se précipitent dans le ventricule ; ou enfin, l'on est obligé, à cause des accidens qu'ils occasionnent, de les y faire descendre, par le moyen des instrumens inventés à cet effet. Une fois parvenus dans cette cavité, il est ordinaire qu'ils y annoncent leur présence, ainsi que dans la continuation du canal alimentaire, par des douleurs plus ou moins vives auxquelles ils donnent lieu, par des coliques et des cardialgies, par une fièvre ardente, par la tension et l'inflammation de l'abdomen, le hoquet, le vomissement, la suppression de l'urine et des matières stercorales, les tenesmes, les lypothimies, les convulsions ; souvent même ils causent des dépôts. Quelquefois, au contraire, ces substances sortent par le pylore, et parcourent toutes les circonvolutions intestinales, sans causer d'accidens, ou ne donnent lieu qu'à de très-légers, et vont se rendre au fondement. Mais que le trajet de ces corps étrangers, depuis la bouche jusqu'à l'anus, ait été laborieux ou facile, il en résulte toujours qu'une fois arrivés à cette partie basse, s'il ne peuvent en sortir, ils donnent naissance aux accidens dont je viens de faire l'énumération : c'est alors que l'art peut triompher de la

nature, en suppléant à son impuissance, pour la délivrer d'un ennemi dangereux.

Quand ceux qui ont avalé des corps étrangers en instruisent le chirurgien, il n'est pas étonné des ravages qu'ils font dans leur trajet, eu égard aux parties qu'ils lèsent plus particulièrement; car on en a vu franchir, sans difficulté, les détroits et les courbures du canal intestinal, tandis qu'au contraire ils se sont arrêtés dans des endroits beaucoup plus vastes, et y ont donné lieu à des accidens beaucoup plus considérables.

Mais il y a des cas où le malade ne se souvient pas d'avoir avalé un corps étranger, ou a des raisons pour n'en pas faire l'aveu, ou enfin ne peut le dire, comme un enfant en bas âge, un insensé : alors le diagnostic est fort incertain; de manière qu'on a souvent pris le change en attribuant à d'autres maladies les effets résultans de la présence d'un corps étranger dans le rectum : en conséquence, on s'est contenté d'examiner l'extérieur de l'anus, et d'y appliquer des médicamens qui ne pouvoient détruire la cause du mal ; tandis que si l'on n'y eût introduit le doigt, ou une sonde mousse, en cas qu'il n'eût pas été assez long, on auroit découvert l'ennemi caché, et, par son extrac-

tion, on auroit bientôt procuré guérison au malade.

Dès que, par le moyen du doigt, ou d'un autre instrument qui le supplée, on est donc instruit physiquement de l'existence d'un corps étranger dans le rectum, il faut l'en extraire le plutôt possible, de peur que son séjour ne devienne pernicieux et même mortel. Mais comme la multiplicité des substances qui peuvent s'arrêter dans cet intestin, leur forme, leur consistance et leur fragilité, doivent faire varier les moyens d'extraction; il s'ensuit que plus la chirurgie aura d'observations et d'expériences sur cette matière, plus sa pratique sera enrichie.

Entre autres obligations que j'ai à mon maître de principes, ancien chirurgien dans les troupes de France et d'Allemagne, je lui dois nombre d'observations, qu'une pratique de plus de cinquante ans lui a fournies, parmi lesquelles il s'en trouve de relatives au sujet que je traite.

1re. *Observation, par feu Vattain, sur l'extraction d'un morceau de fil d'archal.*

Ce praticien vit, en 1723, un hussard qui, par gentillesse, avaloit des morceaux de fer,

des cailloux, du verre cassé, etc. entre autres choses, il paria, un jour, d'avaler un morceau de fil d'archal, long de plus de deux pouces et demi. Ce corps étranger resta plus de trois semaines dans l'estomac, où il causa de vives douleurs, la cardialgie et le vomissement, accompagnés d'une grande fièvre ; après quoi il descendit dans les intestins grêles, où il ne se fit sentir que vers le onzième jour, à la région iliaque droite, par une grande colique ; une constipation opiniâtre et une tension de l'abdomen, avec fièvre ardente, contre lesquelles on employa les remèdes indiqués. Après cinq jours, les accidens cessèrent presque tout-à-coup ; mais, le même soir, ce militaire se plaignit d'une douleur aiguë vers l'aine gauche ; on administra, en conséquence, les huileux et les lavemens émolliens, qui firent changer de place au corps étranger, qui, à la fin, se précipita dans le rectum, où il occasionna une douleur vive avec des ténesmes. L'observateur ayant introduit le doigt dans l'anus, sentit le morceau de fil d'archal, situé fort haut, en travers, ayant ses deux extrémités implantées dans les parois du rectum. Son doigt n'étant pas assez long pour former un crochet qui déposât ce corps étranger, en le rendant convexe du côté de l'anus, il fabriqua aussitôt un

crochet mousse, assez long pour l'atteindre, et essaya de le dégager avec; mais les douleurs atroces que le malade ressentit, ne lui permirent pas d'achever ses tentatives : en conséquence, il imagina, fort ingénieusement, un tuyau de fer-blanc, un peu conique, long de quatre pouces, divisé dans sa longueur en deux parties, dont l'une reçoit l'autre lorsqu'il est fermé ; deux cloux rivés, faisant l'office de charnière, les unissant à leur base, afin de pouvoir les ouvrir et fermer à volonté. A la partie supérieure de chacune des demi-gouttières de cet instrument, il y a une échancrure, en forme de croissant, pour recevoir les deux extrémités du corps étranger à extraire. Ayant introduit le tuyau dans le fondement, de manière que le fil de fer, situé transversalement, se logeât dans les échancrures, il l'ouvrit par le moyen de pincettes à pansemens, qu'il porta dans sa cavité, par l'ouverture inférieure, et dont il écarta les branches avec assez de force pour séparer les deux gouttières, et les éloigner l'une de l'autre, jusqu'à chaque extrémité du fil d'archal, implantée dans la paroi intestinale, en les logeant toujours dans les croissans; puis il mit au bas, vers la jonction, un petit coin de bois, pour empêcher les deux demi canaux de se rapprocher, à cause de la contraction

traction de l'anus ; il porta ensuite, par le trou inférieur de ce tuyau, son crochet mousse, pour aller saisir le corps étranger dans son milieu, et l'attirer vers le bas en le pliant, tandis que les deux échancrures ou croissans favorisoient cette action, en soutenant et en poussant vers le haut les deux bouts insérés dans les membranes de l'intestin ; ce qui les empêchoit de déchirer ces parties, en se délogeant, et en descendant vers l'anus. Par ces moyens combinés, il fit l'extraction, sans causer de grandes douleurs à son malade ; après quoi il usa d'injections émollientes dans l'intestin, à cause de son état inflammatoire : il fit deux saignées, et après le calme il employa les injections vulnéraires.

Expériences faites sur les cadavres, pour extraire des corps étrangers, placés dans le rectum.

Ces expériences appartiennent de droit à la troisième partie de ce mémoire ; je ne les ai placées ici, que parce qu'elles sont interprétatives de ce qui précède.

Mais, dans le cas que le fil d'archal eût été d'un calibre assez gros pour être inflexible, ou que c'eût été un gros clou, ou un fragment de lame de couteau, ou un long morceau de tube

de verre, etc., ce moyen, quoique ingénieux, eût été été insuffisant; j'ai imaginé, en conséquence, d'introduire différentes espèces de corps étrangers dans le rectum de plusieurs cadavres, et je les ai dirigés transversalement, de manière que leurs extrémités fussent enfoncées dans les parois de l'intestin; ensuite, j'ai insinué, à la faveur du doigt, de vieilles tenettes, dont j'ai, par le moyen de la lime, figuré en croissant le bout de chaque cuiller; j'ai dirigé ces tenettes, selon la position transversale du corps à extraire, et les ai poussées avec douceur, en écartant leurs branches, jusqu'à ce que je sentisse les extrémités du morceau de fer, de verre, etc., logées dans le croissant. En continuant, par gradation, cet écartement, je suis parvenu, toutes les fois, à éloigner les parois intestinales, et à dégager de dedans leur substance les deux bouts, ou au moins un des bouts des différens corps étrangers, dont l'extrémité du doigt, introduit avec les tenettes, suivoit le déplacement.

Il faut faire attention que, relativement à la situation plus ou moins éloignée du corps à extraire, les cuillers des tenettes doivent être aussi plus ou moins longues. Il est bien vrai qu'il n'y a point de chirurgien qui, dans l'occasion, ne sacrifieroit une paire de ses tenettes,

pour tirer quelqu'un d'embaras : je dis sacrifier, puisqu'il faut en échancrer les bouts, et qu'après cela elles ne peuvent plus servir pour l'opération de la lythotomie : mais on pourroit s'en procurer, trois paires en une seule, par le moyen de trois jonctions, qui se monteroient et démonteroient par un clou à vis.

Dès que les corps non fragiles sont dégagés, on peut en faire l'extraction, avec les tenettes, les becs de canne ou de corbin, les pincettes, etc. ; mais, dans le cas, par exemple, que ce seroit un fragment de tube de verre, il seroit dangereux de vouloir le saisir avec un instrument de fer, parce que l'on pourroit le casser en une ou plusieurs pièces : en conséquence, je me suis servi de la même canulle que dans la 1ère. observation (on pourroit en employer une de jonc ou de bois de sureau), dans laquelle, avec le doigt index, conjointement insinué, j'ai dirigé le bout inférieur du morceau de tube, que j'avois placé à côté de l'anus, après son dégagement ; et, par de petits mouvemens combinés, j'ai réussi à l'introduire assez dans le tuyau, pour qu'en retirant celui-ci, il vînt avec. J'ai dit qu'après avoir délogé le fragment de tube, je l'avois placé, avec le doigt, auprès de l'anus : c'est une attention qu'il faut avoir, en retirant les tenettes, d'écarter le morceau

de verre, et de le couvrir avec le doigt, en faisant glisser l'instrument sur celui-ci; de peur que cette matière fragile ne se casse : ce qui compliqueroit l'opération, et pourroit même devenir dangereux, comme on le verra dans l'observation suivante.

On m'objectera, sans doute, que ce n'est pas la même chose d'opérer sur le cadavre ou sur le sujet vivant; parce qu'il arrive souvent que, chez ce dernier, l'anus et les parties circonvoisines sont enflammés et tuméfiés, de manière à n'y pouvoir introduire des instrumens avec lesquels on puisse opérer avec autant de facilité que sur un cadavre : pour lors ce sont de ces cas malheureux, contre lesquels il faut employer des moyens extrêmes, comme j'aurai lieu de l'indiquer dans la suite de ce mémoire.

2°. *Observation, par l'auteur, sur l'extraction de plusieurs fragmens d'une petite fiole de verre cassée dans le rectum.*

Au mois de juillet 1763, je fus appelé chez le maître de la poste aux chevaux de Remiremont, pour y voir un fou, qui étoit en pension chez lui. Cet homme, ayant dérobé à des enfans une petite fiole de verre, longue d'environ deux pouces, grosse à proportion, et ceux-ci voulant la lui reprendre, il l'avala. Il

se plaignit, pendant quelques jours, d'une pesanteur à l'estomac, et, ensuite, de douleurs en différentes parties du ventre ; mais on n'y fit pas beaucoup d'attention. Enfin, au bout de dix à onze jours, il dit avoir mal au fondement, et ne pouvoir aller à la selle : souvent même il introduisoit un doigt dans l'anus, pour en faire sortir ce qui l'incommodoit si fort. On appela, en conséquence, quelqu'un qui se mêloit de la chirurgie, qui, ayant reconnu la présence du corps étranger, situé, en travers, dans le rectum, se mit en devoir de l'extraire, avec des espèces de tenettes brutes et informes, qu'il fit vîte fabriquer : mais, malheureusement, il cassa la fiole, dont il retira, à la vérité, les plus gros fragmens, sans pouvoir parvenir à en faire sortir les autres. L'impatience et les cris du malade, joints à une grande hémorragie, le déconcertèrent tellement, qu'il abandonna la besogne, et se retira. On vint me chercher aussitôt, et l'on m'instruisit de ce qui s'étoit passé. Comme je n'étois pas encore pourvu alors d'un *speculum ani*, j'allai chez un serrurier, où je fis applatir, sur l'enclume, un morceau de gros fil de fer, long d'environ un pied et demi, que je fis couper en trois portions égales, et dont je fis plier une des extrémités, à angle droit, de la grandeur d'un

pouce et demi, qu'on lima un peu, pour que cela fût mousse, et moins brut. Je fis placer convenablement, et contenir le sujet, et introduisis, seulement jusqu'un peu au-delà du sphincter de l'anus, mes trois crochets mousses, de peur qu'en les faisant pénétrer plus avant, ils ne fissent entrer quelques morceaux de verre dans les parois de l'intestin ; ensuite, j'en donnai à tenir la longue extrémité à trois assistans, que je plaçai, de façon qu'en tirant à eux, ils dilatoient l'anus triangulairement, et me procuroient une ouverture, au moyen de laquelle je portai, avec liberté, autant de fois qu'il le fallut, mes pincettes à pansemens, pour faire l'extraction de tous les fragmens de la fiole ; ayant d'abord commencé par ceux qui avoisinoient le sphincter : ce qui me permit d'enfonçer, par gradation, mes espèces d'équerres, pour m'aider à saisir ceux qui étoient placés plus haut. Après l'opération, je fis quelques injections vitrioliques, pour arrêter l'hémorragie. Dès qu'elle n'eût plus lieu, on administra un lavement émollient, afin de vider les intestins ; ensuite, j'injectai quelquefois d'un mélange d'huile d'olive, de térébenthine et de jaune d'œuf, et le malade fut bientôt guéri.

Mais, quel moyen l'opérateur auroit-il pu

mettre en usage, pour extraire cette fiole, sans risquer de la casser ? Je pense qu'il auroit dû introduire d'abord le doigt indicateur dans le fondement, pour changer la position du corps étranger, et la rendre perpendiculaire, au lieu de transversale qu'elle étoit, en repoussant le cul de cette fiole vers le haut, pour en faire présenter l'orifice à l'anus ; qu'ensuite il auroit dû faire une injection huileuse, et oindre de la même matière les doigts index et medius de la main droite, qu'il auroit insinués par gradation et avec douceur, de manière à saisir entre eux deux le cou de la fiole, pour, en faisant un peu le crochet, l'attirer au dehors. Si ce moyen n'eût pas réussi, il pouvoit avoir recours à celui que l'on employa pour un religieux, qui s'étoit introduit, dans le rectum, une fiole d'eau de la reine d'hongrie ; ce fut la main d'un enfant de huit à neuf ans. La dilatation de l'anus, par l'aide d'un *speculum*, pouvoit avoir lieu aussi ; enfin, l'orifice de la fiole étant évasé, on auroit obtenu son extraction, par la méthode que j'ai mise en pratique, dans une circonstance à-peu-près semblable, comme on le verra dans la 9^e. observation. Dans un cas, à la vérité moins intéressant, Saviard, observation 66, ne se donna pas la peine de dilater l'anus, ou d'y introduire un instrument,

pour embrasser un éclat d'os arrêté dans cette partie, de façon à ce qu'il ne déchirât pas le sphincter en sortant. Il se contenta d'employer un bec de corbin, et fit de légères incisions avec son bistouri, pour dégager les pointes de l'os, qui s'étoient fichées dans le froncis de l'anus. Il est probable que si, au lieu du bec de corbin, l'opérateur s'étoit servi de petites tenettes, il auroit pu, en les glissant sur son doigt, introduit dans le fondement, déloger l'os, dont les pointes étoient implantées dans le sphincter, en repoussant un peu ce corps étranger, par le moyen du doigt et de l'instrument, et en le chargeant ensuite, pour l'extraire. Par ce procédé, il auroit évité au malade les douleurs qu'il lui causa, 1°. en tentant l'extraction, avec un instrument qui n'embrassoit pas l'os ; 2°. en pratiquant des incisions, pour dégager ses pointes.

Lorsque le chirurgien n'est pas à même d'avoir à proximité les instrumens qu'il lui faut, il est nécessaire que son génie le serve dans l'occasion ; comme le démontre l'observation que je vais rapporter.

3^e. *Observation, par feu le C^en. Didelot, sur l'extraction d'une grande quantité de noyaux de cerises, engoués dans le rectum.*

Un gentilhomme, d'un bon tempérament, et fort robuste, quoiqu'âgé de plus de 60 ans, fut captivé, dans une partie de chasse, par la beauté et la quantité de cerises, qu'il aperçut sur un arbre; ce qui le détermina à y monter. La douceur et la bonté du fruit, le mirent dans le cas de prolonger la séance, et de satisfaire, pleinement, son appétit. Il est à présumer qu'il n'eût ressenti aucune incommodité, s'il n'eût mangé que la chair d'un fruit si bienfaisant; mais il en avala, les noyaux, dans l'intention de se purger. De retour en son domicile, distant d'une lieue de la ville de Bruyères, actuellement département des Vosges, il éprouva des douleurs dans la région ombilicale, qui, bientôt, devinrent plus considérables; ce qui le détermina à faire appeler le C^en. Didelot, qui le trouva dans de grandes inquiétudes, avec une fièvre aiguë, accompagnée de tenesmes et de vives douleurs dans le rectum. Les huileux et les lavemens émolliens, furent employés sans beaucoup de succès; car ces derniers ne pénétroient pas, et entraînoient

avec eux fort peu de noyaux. Denué de tout instrument, le C^en^. Didelot prit le parti d'introduire le doigt indicateur dans le fondement, où il sentit une multitude de noyaux, qui y étoient amoncelés. Alors, en faisant le crochet, tantôt, avec ce doigt seul, tantôt, avec lui et celui du milieu, il parvint à en retenir plus d'une demi-livre pesant. L'extraction faite, tous les accidens se calmèrent; les lavemens ne furent plus administrés en vain, et la guérison suivit de près.

J'ai dit, au commencement de ce mémoire, que les corps étrangers avalés, occasionnent quelquefois des dépôts dans le canal intestinal. Cette assertion à lieu, relativement au rectum, lorsque leurs pointes, ou aspérités, s'engagent profondément dans les tuniques de cet intestin, où elles causent une inflammation, puis un abcès, dont le pus fuse dans le tissu cellulaire, et va se montrer à l'extérieur, vers la marge de l'anus: d'où résulte une fistule qui, quoique traitée méthodiquement, ne parviendroit jamais à guérison, si la cause de tout ce désordre n'étoit ôtée; comme l'indique l'observation suivante, qui nous fournira encore matière à d'autres réflexions.

4^e. Observation, par feu Nouvelle, sur une fistule à l'anus, au fond de laquelle il y avoit une aiguille à coudre.

Au mois de septembre 1758, feu Nouvelle, très-habile chirurgien à Remiremont, fut consulté par une fille, qui, depuis trois mois, avoit une fistule, à deux grands travers de doigts de l'anus, vers le pli de la fesse gauche. Cette maladie étoit accompagnée d'une fièvre lente, et d'une douleur légère, qui étoit continuelle, mais d'une forte et aiguë, toutes les fois que cette fille alloit à la selle : ayant commencé à la ressentir, en satisfaisant à ce besoin naturel, environ quinze jours avant la manifestation de la fistule.

Ce chirurgien, ayant porté une sonde mousse, par le trou fistuleux, et introduit le doigt index dans l'anus, sentit, à travers les tuniques de l'intestin, que la sonde pénétroit beaucoup plus haut que l'extrémité de son doigt; ce qui le détourna de pratiquer la grande opération : en conséquence, il scarifia l'orifice externe de la fistule, et employa, pendant plus d'un mois, les injections les plus appropriées, sans pouvoir parvenir à trouver un mieux dans cette maladie. Une partie des injections sortoit par l'anus; ce qui indiquoit que la fistule étoit

complète. Ennuyé du peu de succès de ses tentatives, il essaya de porter deux sondes, l'une par le canal fistuleux, et l'autre par l'anus; afin de savoir si la première étant entrée le plus loin possible, l'autre la toucheroit à nud, dans l'endroit de la perforation de l'intestin, ou si, par leur moyen, il ne découvriroit peut-être pas un corps étranger qui auroit donné lieu à la maladie, et qui l'entretiendroit. En effet, lorsque la sonde introduite par l'anus touchoit un point de la circonférence du rectum, vers la gauche, l'observateur rencontroit un corps dur, et causoit une vive douleur à la malade. Il crut d'abord que ce corps résistant, qu'il sentoit, étoit l'extrémité de la sonde, insinuée par l'orifice externe de la fistule, et qui pénétroit jusqu'à l'interne. Mais, réfléchissant à la douleur aiguë, qu'il occasionnoit à cette fille, il voulut s'en convaincre: c'est pourquoi, il retira la sonde de la fistule, sans déranger l'autre; il recommença ses petits mouvemens latéraux, et rencontra toujours le corps dur, dont l'attouchement donnoit lieu aux mêmes douleurs qu'auparavant. Il voulut s'instruire s'il n'avoit pas scruté assez exactement, pour trouver ce corps, lorsqu'il sonda la fistule, pour la première fois, et y reporta la sonde; mais ce fut envain; car il ne put, par son moyen, tou-

cher ce que celle de l'anus rencontroit. Présumant donc que c'étoit quelque substance étrangère, qui avoit donné naissance à la maladie, et qui l'entretenoit, il insinua, dans le fondement, des pincettes à longues branches, et, en les conduisant et maniant avec douceur, il saisit le corps en question, et voulut l'attirer en bas : mais il causa, par cette manœuvre, une si grande douleur à la malade, qu'il conçut, dès-lors, que ce qu'il avoit pincé étoit aigu, et qu'en voulant le tirer par l'anus, il l'avoit fait pénétrer plus profondément dans la paroi intestinale : il opéra, en conséquence, en sens contraire, en enfonçant davantage les pincettes, et en les poussant vers le haut; ce qui fit déloger l'ennemi : la malade l'en ayant averti, par le mieux être qu'elle éprouva dans l'instant. En serrant toujours ses pincettes, il les retira peu-à-peu, et introduisit l'indicateur de l'autre main, afin de sentir si le corps étranger étoit bien chargé, et afin d'en rectifier la position, en cas qu'elle fût transversale ; mais il avoit été bien saisi. Enfin, en travaillant toujours avec douceur et circonspection, et en faisant glisser les pincettes sur le doigt introduit, l'opérateur fit l'extraction d'une moyenne aiguille à coudre, qui étoit noire et corrodée.

Alors, cette fille se souvint qu'en mangeant

sa soupe, il y avoit environ six mois, elle avoit senti quelque chose qui la piqua vivement, en passant dans le gosier ; mais que cela n'avoit duré qu'un instant ; elle ajouta que c'étoit à-peu-près la même sensation douloureuse, qu'elle avoit éprouvée, en allant à la selle, quinze jours avant la manifestation de la fistule, comme il a été dit ci-devant, et qu'elle éprouvoit, chaque fois qu'elle s'acquittoit de cette fonction naturelle.

L'extraction faite, Nouvelle revint à l'usage des injections, qu'il porta avec douceur dans le canal fistuleux, seulement pendant la première semaine; de peur qu'en les continuant, elles ne s'opposassent au recolement des parties. Passé ce terme, il injecta tout simplement dans le rectum, en pansant à plat l'orifice externe de la fistule, qui fut parfaitement guérie dans 23 jours.

Cette pratique s'accorde avec celle que Foubert a indiquée dans les mémoires de l'académie de chirurgie. 1°. La grande opération étoit impossible, puisque l'orifice interne de la fistule étoit beaucoup au-dessus de la portée du doigt ; 2°. la méthode de Faget étoit susceptible de grands inconvéniens, puisqu'il auroit fallu fendre très-profondément le rectum, sans être sûr d'y comprendre ce même

trou fistuleux ; tandis que, par des moyens très-simples et très-doux, cette maladie a été conduite beaucoup plus promptement à guérison.

Je pense que c'est sur-tout dans les fistules causées par des corps étrangers, que les grandes sections sont inutiles ; parce que la cause, qui entretenoit le mal, étant une fois ôtée, il est ordinaire que la nature se suffise à elle-même, pour achever la cure.

Le sujet de cette observation avoit avalé une aiguille, sans s'en apercevoir, ou du moins sans s'en douter ; et ce corps étranger ne causa aucun accident dans son trajet, depuis la bouche jusqu'à la fin de l'intestin droit ; ce qui est assez singulier, si l'on fait attention que c'étoit un corps aigu : j'en ai indiqué la possibilité, au commencement de la première partie de ce mémoire. Rien n'auroit donc pu, avant la manifestation de la fistule, instruire le chirurgien de la présence d'un corps aigu ; si ce n'est la douleur vive que cette fille ressentit en allant à la selle, et qui se renouveloit chaque fois qu'elle satisfaisoit à ce besoin. Comme on peut en juger, cette sensation douloureuse étoit certainement indicative ; ce qui doit mettre en garde les gens de l'art, qui seroient consultés pour un cas pareil, et pour tout autre qui lui seroit analogue ; car, d'après cette notion, en

introduisant, dans l'anus, le doigt ou une sonde mousse, en cas que le premier ne rencontreroit rien, parce qu'il n'auroit pas assez de longueur, pour pénétrer plus profondément, comme dans l'observation précédente, on pourroit y reconnoître un ennemi caché, et le déloger de ce lieu, par le moyen des pincettes, ou de tel autre instrument indiqué. Par la même raison, il est très-intéressant de se rappeler, autant que faire se peut, les signes commémoratifs, pour juger quelle a pu être la cause occasionnelle d'une fistule à l'anus : car on auroit beau traiter, ou même opérer, si la maladie devoit son existence à la présence d'un corps étranger, on n'en obtiendroit jamais la guérison que par la sortie de celui-ci ; comme le démontre l'observation qui vient d'être rapportée.

SECONDE PARTIE.

Des corps étrangers qui, ayant pris naissance dans la cavité des intestins, ou de quelques parties circonvoisines, se sont arrêtés au fondement.

S'il arrive quelquefois que les substances étrangères avalées, et qui viennent au bout d'un certain temps se fixer dans le rectum, n'ont,

n'ont, en aucune manière, annoncé leur présence, dans le long espace qu'ils ont parcouru, depuis la bouche jusqu'à l'anus, il n'en est pas de même de celles qui se sont formées dans le canal intestinal, ou dans quelques parties circonvoisines; car, relativement à l'organe où elles ont pris naissance, elles donnent toujours lieu à des accidens primitifs; de manière que ceux qu'elles causent, lorsqu'elles se sont précipitées dans l'intestin droit, ne sont que consécutifs: alors les uns et les autres réunis, fournissent au chirurgien un diagnostic certain; d'où découle l'indication d'introduire le doigt, ou une sonde mousse dans le fondement, pour y reconnoître le corps étranger, et juger ensuite quel peut être le moyen d'extraction qu'il faut employer, comme nous allons le voir dans les observations suivantes.

5^e. *Observation, par Tulpius, au sujet d'un embryon qui sortit en détail par le fondement.*

Une femme (*) qui, depuis huit ans de mariage, n'avoit pas fait d'enfans, et qui, en dernier lieu, n'avoit eu aucun signe de grossesse,

(*) Tulpi. Observ. Medic. Lib. IV, Obs. XXXIX.

fut prise d'une fièvre, accompagnée d'une douleur aiguë dans le bas-ventre, et d'une tumeur vers l'aine gauche, qui étoit dure à l'extérieur, mais au-dedans de laquelle la malade ressentoit des mouvemens pulsatifs. Un homme de l'art, *très-habile*, ayant présumé que cet apostème communiquoit avec la matrice, le fit venir à suppuration, dans l'espace de seize jours, par le moyen des remèdes internes et externes; de façon qu'il s'ouvrit de lui-même, et que le pus s'écoula, en partie, par l'orifice de la matrice; mais en plus grande quantité par l'anus. Alors les douleurs diminuèrent tellement d'intensité, qu'il y avoit espérance de guérison, moyennant la détersion de l'ulcère.

Quelques jours après, les douleurs et la fièvre recommencèrent à se faire sentir, avec une telle force, qu'on eut recours à un lavement stimulant, qui entraîna une quantité de substances membraneuses, semblables à des vers pourris. Il fut décidé que l'on se conduiroit d'après cette indication, et que l'on tenteroit d'expulser le reste de cet amas d'ordures, à l'aide d'une décoction détersive et purgative, et d'une poudre, composée d'yeux d'écrevisses, de hiera picra, et de racines de contrayerva; qui firent présenter, hors de l'anus, les pieds

d'un embryon, renfermés dans une membrane. Le chirurgien, s'étant mis en devoir de les en faire sortir, fit de suite l'extraction des cuisses, des fesses, de ce qui étoit renfermé dans le bas-ventre, avec les muscles, la peau, l'ombilic et les parties sexuelles; le fœtus étant du sexe féminin.

Trois côtes sortirent ensuite, et, le lendemain, on administra une purgation, qui expulsa beaucoup de pourriture, avec les mains en entier, et deux autres côtes. Le reste de ce petit cadavre n'étoit pas, à la vérité, éloigné de l'anus; mais, cependant, il l'étoit assez, et, en même temps, trop embarassé, pour que les doigts de l'opérateur pussent le déloger, et en faire l'extraction: en conséquence, on administroit, chaques trois heures, des lavemens détersifs et stimulans, qui entraînèrent plusieurs membranes corrompues, mais rien de la charpente osseuse. Les douleurs du bas-ventre allant en augmentant, et cette partie s'étant tuméfiée, pendant l'espace de trois jours, sur-tout à la région du pubis, et vers l'aine droite, on crut que la malade accoucheroit du reste de l'embryon, par la voie naturelle. On aidoit cet effort de la nature, par la poudre et les décoctions citées plus haut, par les cataplasmes, et par les injections dans

la matrice et dans le rectum. Enfin, outre beaucoup de pourriture, cette femme rendit le reste des côtes, les bras, les omoplates, l'épine du dos, et le casque osseux. Dès ce moment, tous les accidens cessèrent. Cependant, pour consoler la matrice et lui donner du ton, on y injectoit une décoction faite avec les roses, l'absynthe, les noix de cyprès, les balaustes, le plantain, le mastic et l'oliban. Enfin, cette femme, délivrée de tous les tourmens qu'elle avoit soufferts pendant trois mois, se rétablit parfaitement.

Tulpius, ou du moins son observateur, n'ont pas été si exacts que Littre l'a été, dans l'observation suivante : ils ne nous donnent pas l'âge de l'embryon, d'après les dimensions de ces os : au reste, il paroît qu'il étoit encore dans les premiers mois; sans cela cette femme n'auroit pu rendre les pièces larges du crâne, comme elle l'a fait. Mais il est étonnant que le *si habile homme*, qui a communiqué cette observation à Tulpius, n'ait pas tenté d'abréger les douleurs de cette malheureuse, en portant dans le rectum les instrumens indiqués, afin d'en extraire principalement les os les plus volumineux, comme nous verrons bientôt que Littre l'a pratiqué. Il est dit que le reste de ce petit cadavre n'étoit pas loin de l'anus, mais assez

cependant, et trop embarassé pour que les doigts de l'opérateur pussent le faire sortir. Mais si ses doigts étoient insuffisans, pourquoi n'avoit-il pas recours aux instrumens connus, ou pourquoi son génie ne lui en faisoit-il pas créer de convenables à la circonstance? A quoi bon aussi d'achever d'exténuer cette pauvre malade à force de purgatifs et de lavemens stimulans, pour forcer la nature à expulser des substances étrangères, dont l'art l'auroit si bien délivrée? Tulpius ne nous apprend pas si cet *homme expérimenté* étoit chirurgien ou médecin. Quoi qu'il en soit, je crois que la chirurgie moderne auroit plus de ressources: l'observation que je vais rapporter en est une preuve, quoiqu'elle date de plus 70 ans.

6e. *Observation, par Littre, au sujet d'un fœtus, dont il fit l'extraction des os de la tête, par l'anus de la mère.*

Au mois de mars 1702, Cassini (*) donna avis à l'académie des sciences, qu'une femme, sans avoir eu aucun signe apparent de grossesse, avoit vidé, par le siége, plusieurs os, qui sembloient être celui d'un fœtus. Littre, chargé de

(*) Mémoires de l'Acad. des Sciences, année 1702.

vérifier un fait si singulier, se transporta chez la malade. Il trouva au lit une femme âgée de trente-deux ans, autrefois fort grasse, alors horriblement décharnée et très-foible. Il apprit qu'il y avoit douze ans qu'elle étoit mariée; que, pendant les six premières années de son mariage, elle avoit eu trois enfans; que, dans les trois suivantes, elle avoit fait quatre fausses couches; que, vers le 15 du mois d'août de l'année précédente, elle avoit senti une douleur aiguë à la hanche droite; que cette douleur, qui a diminué quelque temps après, avoit entièrement cessé au bout de cinq semaines; qu'au commencement du mois de novembre de la même année, la malade avoit encore senti sous le foie une douleur accompagnée d'un grand étouffement, et qu'en appuyant sur cet endroit, on y avoit remarqué une tumeur ronde, et grosse comme les deux poings; qu'environ deux mois après, cette tumeur étant tombée dans le côté droit du bassin de l'hypogastre, la douleur et l'étouffement avoient cessé sur-le-champ; que, huit jours après, la douleur de la hanche étoit revenue avec plus de violence que la première fois, et, qu'enfin la femme avoit des hémorroïdes internes et externes, une difficulté d'uriner, d'aller à la

selle, et une impuissance de marcher, principalement du côté droit.

Vers la fin du mois de décembre suivant, il lui prit une fièvre qui dura quatre mois, sans relâche, avec plusieurs redoublemens, la plupart précédés de frissons ; elle avoit une aversion pour toutes sortes d'alimens ; elle éprouvoit des défaillances, des hoquets, des vomissemens de sang, et un cours de ventre, purulent ou sanglant, qui entraînoit des os, des chairs pourries, des cheveux, etc. Tout cela étoit suivi d'épreintes, de coliques cruelles, de toux, de crachement de sang, d'insomnies continuelles, et de douleurs insupportables, dans toutes les parties du corps, jusque dans la moële des os.

Littre apprit aussi que cette femme avoit commencé à rendre des os, le premier jour du mois de mars de l'année précédente, à la suite de grands efforts, pour aller à la selle. Le premier os qui parut fut celui d'un bras d'un fœtus, dépouillé de ses chairs, qu'on lui tira, avec beaucoup de peine, du boyau droit, où il s'étoit engagé. Cet os fut suivi pendant quelques jours, de quelques autres, mais plus petits, avec des matières épaisses, purulentes, et d'une odeur cadavéreuse.

On reconnut que ces os étoient ceux d'un

fœtus d'environ six mois ; et, ayant demandé à la femme de combien elle croyoit être enceinte, elle répondit qu'elle n'en savoit rien ; qu'elle n'avoit pas même aucun soupçon de l'être, parce que ses règles ne lui avoient pas manqué depuis sa dernière couche ; que son ventre n'étoit pas grossi considérablement ; qu'elle n'avoit point senti remuer l'enfant, comme dans les grossesses précédentes ; que son sein n'étoit pas devenu plus gros, et qu'il n'y avoit point paru de lait ; et qu'enfin elle ne se souvenoit pas d'avoir eu aucune des incommodités qu'elle avoit ressenties dans ses premières grossesses.

Cependant, quelques jours après, on la fit souvenir qu'au mois de mai 1701, elle avoit été dégoûtée des alimens ordinaires, et qu'elle avoit eu de fortes envies de manger des alimens dont elle n'usoit que rarement ; ce qui fit conclure à Littre, que cette femme étoit devenue enceinte dans ce temps-là, d'autant plus que la grandeur des os du fœtus marquoit la même chose.

Littre ayant touché la malade, trouva la matrice dans son état naturel, rien n'en étant sorti durant le cours de la grossesse, que ce qui sort dans le temps réglé, chez les femmes saines et qui ne sont point enceintes.

Le fondement étoit bordé, en dehors, d'hémorroïdes noires et ulcérées, et son ouverture étoit si rétrécie par ces hémorroïdes, et par une dureté qui en occupoit la circonférence, qu'il ne put introduire deux doigts à la fois dans le rectum, sans de grands efforts, qui firent tomber la malade en foiblesse.

Cet intestin se trouvoit ulceré intérieurement, en plusieurs endroits, et percé d'un trou, de la largeur d'environ un pouce et demi, autant qu'il fut permis d'en juger par le doigt. L'ouverture étoit située du côté droit, à la partie postérieure du boyau, et à deux pouces au-dessus du fondement, où à peine le doigt indice pouvoit atteindre : alors, il n'y eut plus lieu de douter du chemin que les os et les autres matières étrangères, rendues par le siége, avoient pris.

Littre, examinant la plaie avec le doigt, c'est-à-dire le trou de l'intestin, sentit la tête d'un fœtus, qui étoit si fortement appliquée contre cette ouverture, qu'il ne put la déranger; et la face qu'elle présentoit fermoit si exactement le trou, que la malade, depuis trois jours, ne rendoit, par le siége, aucune des matières extraordinaires qui en sortoient auparavant. L'observateur crut ne devoir faire l'extraction de cette tête, qu'après avoir rétabli

les forces de cette femme, par l'usage des bons consommés, du vin d'Alicant, etc., après quoi il tenta l'extraction, en détachant d'abord la peau de la face, et ensuite, les petits os des mâchoires. A l'égard des grands os du crâne, tels que les deux pariétaux, et les deux portions du coronal, comme leur volume ne permettoit pas de traverser l'ouverture latérale de l'intestin, il crut devoir les diviser en plusieurs pièces, au moyen de pincettes courbes et tranchantes; et il travailla ensuite à réparer les altérations considérables de l'intestin et des parties voisines; ce qu'il fit par l'usage des injections détersives, et d'autres remèdes convenables. L'emploi de ces différens moyens, pendant plusieurs mois, fut suivi d'un succès des plus heureux; et la malade, quelque temps après le traitement, jouit d'une parfaite santé.

Les différentes circonstances qui avoient accompagné cette grossesse particulière, firent croire avec raison, à Littre, que le fœtus avoit été contenu dans la trompe ou dans l'ovaire.

Littre dit que son doigt indicateur pouvoit à peine atteindre l'ouverture de l'intestin, par laquelle se présentoit la tête du fœtus: il étoit donc dans le même cas que l'observateur de Tulpius; c'est-à-dire, que ses doigts ne pou-

voient l'aider à faire l'extraction ; mais Littre ne s'en tint pas là, il inventa des instrumens, faits en forme de pincettes courbes et tranchantes, à l'aide desquelles il attaqua les os du crâne du cadavre, afin de les diviser, pour pouvoir les extraire. Dans cette circonstance, il usa, avec sagacité, et l'on peut dire, avec un louable intrépidité, des ressources que la chirurgie fournit abondamment aux vrais praticiens, et ne s'amusa pas à violenter la nature, par des remèdes âcres et stimulans, comme le fit l'homme *expérimenté* de Tulpius (*). C'est dans les cas rares, que l'on reconnoît le chirurgien, qui n'en a pas usurpé le titre. C'est dans une de ces circonstances que l'auteur de l'observation suivante a rendu, avec intelligence, l'art victorieux de la nature.

7^e. *Observation, par Vattain, sur l'extraction d'une grosse concrétion calculeuse par l'anus.*

Vattain fut consulté, au mois de mars 1740,

(*) La méthode qu'employa Littre, pourroit avoir lieu dans le cas que quelqu'un auroit avalé une mâchoire de poisson, ou quelqu'autre chose de pareille consistance, qui, ayant parcouru le canal intestinal, seroit venu s'engager en travers dans le rectum.

pour un ecclésiastique, qui, depuis environ trois ans, ressentoit un poids considérable au fondement, et avoit de grandes difficultés d'aller à la selle, qui étoient même accompagnées de ténesmes, et d'espèces de convulsions, lorsque les excrémens étoient durs. Avec cela, tout le contour de l'anus étoit bordé de très-grosses hémorroïdes, dures et enflammées, et le sujet avoit une fièvre lente, continue. Avant cette époque de trois ans, il avoit été sujet, pendant environ cinq ans, à des accès de colique intestinale, à des cardialgies, et à des maux de tête insupportables. Ce malade s'étoit mis entre les mains de plusieurs médecins, chirurgiens et empiriques, sans en recevoir de soulagement. Ce qui lui faisoit le mieux, depuis les trois dernières années, c'étoient les lavemens, qui, à la vérité, avoient peine à passer, mais qui délayoient les matières stercorales, et, par conséquent, diminuoient les douleurs, en les rendant.

La plupart des traitans lui avoient introduit le doigt dans le fondement, et n'y avoient rien trouvé. Vattain fit la même tentative, et n'y découvrit rien non plus : mais il pensa que son doigt n'étoit peut-être pas assez long, pour atteindre le siége du mal ; et, en conséquence, il glissa dessus le bouton, pour l'opération de

la taille, avec lequel il toucha, à environ un pouce au-delà de la portée du doigt qui l'accompagnoit, une substance très-volumineuse, et résistante comme de la pierre. Il saigna, le même jour, cet ecclésiastique, pour diminuer principalement les hémorroïdes, qui étoient, comme je l'ai dit, très-gorgées et très-enflammées; il lui fit administrer un lavement, et le lendemain matin un autre. Une heure après que celui-ci fut rendu, il injecta, dans le rectum, la moitié d'une seringue à lavemens d'huile d'olives; et, après avoir rassemblé plusieurs gens de l'art, il introduisit ses plus longues tenettes pour la taille, afin de charger le corps étranger: il parvint bien à le faire, et même à l'attirer beaucoup plus bas: mais l'écartement des branches de l'instrument étoit tel, qu'il paroissoit d'impossibilité physique que l'anus se prêtât à la distension qu'un volume aussi considérable lui auroit causée en passant. L'opérateur tenta bien de briser cette pierre, en serrant les branches de ses tenettes; mais il lui fut impossible, elle étoit trop dure, il auroit donc fallu faire des incisions au sphincter; mais elles auroient servi à peu de chose, à cause des callosités et des hémorroïdes, de très-mauvais caractère, qui l'environnoient. Ces incisions auroient même pu devenir dan-

gereuses, par la grande hémorragie qui s'en seroit suivie. Ce chirurgien remit donc l'opération au lendemain, et, dans l'intervalle, fit garnir de dents ses plus longues et plus fortes tenettes, comme la plupart des lithotomistes en ont une, pour briser la pierre dans la vessie. Après avoir, comme la veille, administré un lavement, puis fait une injection huileuse, il introduisit ces tenettes, chargea le calcul, et parvint, en diverses reprises, à le briser, en plusieurs morceaux, dont il fit ensuite l'extraction.

Les fragmens de cette pierre étant rapprochés, du mieux que l'on put, on trouva qu'elle avoit sept pouces et quelques lignes de circonférence. Elle étoit de couleur brune. Son noyau, gros comme une noix, ressembloit à de la croûte de pain brûlée. Quelques parcelles de cette concrétion calculeuse, mises sur des charbons ardens, s'enflammoient, et exhaloient une odeur résineuse; ce qui démontra qu'elle devoit, en plus grande partie, son existence à la bile, qui avoit sans doute formé des couches sur un petit peloton d'excrémens durcis.

L'opération faite, Vattain injecta un mélange de vin, de miel et de jaunes d'œufs, qu'il continua pendant huit jours; au bout

desquels cet ecclésiastique s'en retourna chez lui très-satisfait.

Dès que je traite de l'extraction des corps étrangers, qui se sont formés dans le canal intestinal, ou dans quelques lieux circonvoisins, et qui se fixent, ensuite, au fondement, je crois qu'il ne sera pas hors de propos de terminer par une observation au sujet des vers ascarides.

8e. *Observation, par l'auteur, au sujet des vers ascarides.*

Je fus consulté, au mois de juin 1762, pour une jeune fille de Remiremont, âgée de douze ans, qui étoit tourmentée par les vers ascarides, qui lui causoient une démangeaison insupportable au fondement, accompagnée de ténesmes, d'une douleur gravative le long de l'épine, et de syncopes fréquentes. Ces insectes lui sortoient même quelquefois de l'anus, et se répandoient autour de la vulve. La malade avoit pris intérieurement les décoctions amères les plus indiquées, les trochisques alhandal, l'aloës, et le mercure doux. Elle avoit usé d'injections, d'abord avec les amers les plus puissans, ensuite avec la pommade mercurielle, dissoute dans l'huile de rue. Elle avoit fait usage de suppositoires, trempés dans le fiel de

bœuf et autres médicamens : rien ne l'avoit débarassée de ces hôtes incommodes. On me dit qu'elle mettoit bas beaucoup de glaires, lorsqu'elle alloit à la selle ; ce qui me fit conjecturer que les vers étant envelopés de ces matières visqueuses, les remèdes n'avoient pas prise sur eux. Il falloit donc composer une injection, qui fût assez ennemie de ces reptiles, et en même temps assez incisive, pour aller les attaquer jusque dans leurs retranchemens. Je fis, en conséquence, une décoction de coloquinte, d'absynthe et de rue, dans une livre de laquelle je fis dissoudre six grains de sublimé corrosif. La malade s'en injectoit dans le rectum, sept ou huit fois, dans les vingt-quatre heures, et retenoit cette liqueur le plus possible. Dans l'espace de huit jours elle se débarassa de ses ennemis, et ne laissa cependant pas de s'injecter encore pendant huit autres jours, afin de détruire les œufs que ces animaux auroient pu laisser.

TROISIÈME PARTIE.

Des corps étrangers, qui, ayant été insinués dans le rectum, par l'anus, se sont arrêtés dans cet intestin. — Corps étrangers, introduits dans le rectum, et moyens employés pour leur extraction.

Pour former, sur l'extraction des corps étrangers, introduits dans le fondement, par l'anus, un corps de doctrine aussi complet que le permettent les faits assez rares qui se sont présentés jusqu'ici, je crois qu'il est nécessaire de commencer par donner un précis de ce que les auteurs nous ont fournis à ce sujet.

Marchettis donne l'observation d'une queue de cochon, gelée, que des étudians introduisirent, par le gros bout, dans l'intestin droit d'une fille, de manière que l'on ne pouvoit l'en retirer qu'à contre-poil; ce qui causoit des douleurs inexprimables à cette malheureuse, parce que les soies, que ces jeunes gens avoient, exprès, coupées un peu courtes, entroient dans les membranes de l'intestin. Après beaucoup de tentatives inutiles, on eut recours à Marchettis, qui, ayant lié cette queue, par l'extrémité qui sortoit de l'anus, avec un gros fil ciré, fit passer ce fil dans un roseau creux,

qu'il insinua dans le fondement; de sorte que le corps étranger y étoit en partie renfermé; et, tandis qu'il enfonçoit, d'une main, cette espèce de canule, il tiroit la queue de l'autre, par le moyen du fil qui y étoit attaché; de façon qu'il parvint à la déloger, en la plaçant dans la cavité du roseau, qu'il retira ensuite.

Le procédé est certainement très-ingénieux, et peut être utile dans d'autres circonstances: entre autres, il m'a servi, pour faire l'extraction d'un fragment de tube de verre; comme je l'ai rapporté dans la première partie de cet ouvrage.

Zacutus rapporte, qu'une sang-sue, que l'on vouloit appliquer sur des hémorroïdes, étant entrée dans l'anus, il ordonna d'injecter le jus d'oignon; ce qui fit sortir l'animal presque mort. L'observateur croit que la fiente de bœuf et le castoreum rempliroient la même indication: mais, sans chercher si loin, de l'eau fort salée, ou une décoction de tabac, ne seroient-elles pas préférables? De l'eau marinée, sur-tout, ou du vinaigre pareillement imprégné, se trouvent par-tout, ou bien du tabac en poudre mêlé avec de l'eau; tandis que l'on perdroit, peut-être, un temps fort précieux, en faisant chercher du castoreum, ou en faisant une décoction.

Un homme s'étant introduit, dans le rectum, un gros porte-éguille de bois, long d'un demi-pied, feu Gérard lui en fit l'extraction, avec des tenettes.

C'étoit le moyen le plus convenable.

Bonhomme, chirurgien à Avignon, employa le même instrument, pour extraire une navette, qu'un tisserand s'étoit insinuée dans l'intestin droit.

Il me paroît que c'étoit encore le moyen le mieux indiqué : cependant, les tenettes devoient glisser, sur un corps aussi lisse, qui est épais, dans son milieu, et qui va, en diminuant, vers les deux bouts : à moins que les cuillers n'aient été assez longues, pour aller l'embrasser, par leurs extrémités, au commencement de l'ouverture qui renferme le rochet. Si cet inconvénient a eu lieu, l'opérateur auroit pu y remédier, en glissant un petit crochet mousse, qui auroit été atteindre la navette, sur le bord de la châsse du rochet, ou sur une espéce de fenêtre qui lui répond. Par ce moyen, il auroit fixé le corps étranger dans les tenettes, en tirant à lui le crochet, ou en le faisant tirer par un assistant.

Un religieux s'étant introduit, dans le fondement, une fiole d'eau de la reine d'hongrie, l'orifice en haut, les *speculum ani* ne furent

d'aucune utilité, pour en faire l'extraction; de manière que l'on eut recours à la main d'un petit garçon de huit à neuf ans, qui, l'ayant insinuée dans le rectum de ce bon religieux, en retira le corps étranger.

Je ne puis comprendre comment un *speculum ani*, s'il étoit à trois branches, comme le mien, a cédé la réussite de l'opération à la main d'un enfant de huit à neuf ans. Quoi qu'il en soit, il n'y avoit guère que l'une de ces deux méthodes à employer; car il auroit été dangereux de vouloir charger cette petite bouteille, avec des tenettes; d'autant mieux que la plupart sont très-minces, et par conséquent très-fragiles. D'ailleurs, l'orifice étant en haut, l'opérateur n'auroit pu se servir du même moyen que j'ai mis en usage, dans l'observation que je vais donner, ou d'un autre équivalent. Mais si l'anus, et les parties environnantes, eussent été durs et enflammés, comme chez mon sujet; de façon que ni le *speculum* ni la main d'un enfant n'eussent pu y pénétrer, quel parti y avoit-il à prendre? Je n'en vois qu'un extrême, c'étoit de faire des incisions au sphincter, comme j'aurois été obligé d'en pratiquer, sur ma malade, si la fiole, au lieu d'avoir l'orifice en bas, l'eût eu en haut, ou si j'avois eu le malheur de la casser dans mes tentatives.

9^e. *Observation, par l'auteur, sur l'extraction d'une fiole, introduite dans l'anus.*

Le 19 février, 1766, une célibataire, de Lunéville, me fit appeler, pour lui faire l'extraction d'une fiole (de calibre de celles d'eau de mélisse, ou des carmes), qu'elle s'étoit introduite dans le rectum, il y avoit cinq jours. Je lui trouvai une grande fièvre, le bas-ventre tendu et douloureux, l'anus, et ses parties circonvoisines durs et enflammés. Je voulus y insinuer le doigt indicateur huilé; mais il ne me fut pas possible. Je commençai par lui faire une grande saignée; je fis préparer ensuite, devant moi, un cataplasme émollient et anodin, que je lui appliquai sur le fondement. Je revins deux heures après, et trouvant encore le pouls dur et plein, je réitérai la saignée, puis examinai les parties postérieures, qui étoient moins rouges et plus souples: je ne pus cependant encore y introduire le doigt. Je demandai à la malade quel bout de la bouteille étoit du côté de l'anus? Elle me dit que c'étoit celui du cou, et qu'elle étoit débouchée; elle m'en montra le bouchon, qui étoit du calibre du bout du petit doigt. Toutes ces circonstances me parurent favorables à l'extraction de ce

corps étranger. Je plaçai cette fille, les pieds à terre, le tronc incliné en avant, et appuyé sur le lit, et fis écarter les fesses par un aide. J'introduisis, avec assez de peine, dans le sphincter, mes pincettes à anneaux; j'en écartai un peu les branches, et, par de petits mouvemens, je parvins à pincer la paroi de l'orifice de la fiole. Je tirai, mais l'instrument glissa. Je pensai que si je pouvois parvenir à insinuer deux paires de pincettes, je saisirois l'orifice, par deux points opposés: ce qui multiplieroit les forces, et rendroit la traction plus directe. J'allai vîte chez moi chercher les pincettes à pansemens de mon élève. J'introduisis mes deux instrumens, avec beaucoup de douleur pour la malade, et serrai véritablement, dans deux points opposés, les parois de l'orifice de la petite bouteille. On comprend, par là, qu'il y avoit une branche de chaque paire de pincettes dans l'intérieur du cou de la fiole. Malgré que je tenois assez ferme, les deux instrumens lâchèrent prise. Je ne recommençai pas mes tentatives; parce que j'avois peur qu'en serrant plus fort, je ne cassasse ce verre; ce qui auroit fait un fort mauvais cas. Il me vint dans l'idée de garnir les branches de mes deux pincettes d'un chamois fin, que je cousis à surjet, et que j'assurai solidement, vers le

bas, avec un fil fort, qui aboutissoit aux anneaux, afin que ces gaînes n'abandonnassent pas. J'eus soin de placer la couture sur la partie interne de chaque branche; d'abord, afin que l'introduction en fût moins douloureuse; en second lieu, pour que les inégalités lâchassent moins prise sur le verre, que le côté lisse et uni de la peau de chamois; je fis même en sorte que les coutures fussent plus grosses, vers les extrémités de chaque branche, afin qu'elles serrassent mieux et glissassent moins. Je fis entrer mes instrumens, à la vérité, avec assez de peine de mon côté, et de souffrance de la part de la malade; je parvins à saisir les parois de l'orifice, comme je l'avois projeté, et, après quelques mouvemens combinés, je parvins à tirer dehors le cou de la fiole; je saisis alors cette partie avec les doigts, et achevai l'extraction.

La fiole avoit cinq pouces et demi de longueur, sur trois de circonférence au corps, et deux à son cou.

Cette fille n'avoit pas été à la selle, depuis six jours, et se plaignoit d'avoir beaucoup de vents. Je lui fis donner un lavement émollient et carminatif, qui n'opéra pas; on lui en administra un second, une heure après, qui lui fit faire une selle copieuse. Depuis ce moment,

le bas-ventre s'est détendu, et tous les accidens ont diminué. J'ai fait continuer le cataplasme et les lavemens, avec des injections émollientes et vulnéraires, et la malade s'est parfaitement rétablie.

L'histoire de l'introduction étant assez singulière, mais point intéressante, pour les progrès de l'art, je la passe sous silence.

S'il falloit se garder de détruire l'intégrité de la fiole, dont il est question dans mon observation, j'ai, au contraire, été dans le cas de pénétrer dans la substance du corps étranger de l'observation suivante, pour pouvoir l'extraire.

10e. *Observation, par l'auteur, sur l'extraction d'un gros morceau de bois, introduit dans le fondement.*

On me fit chercher, le 7 mai 1771, pour me rendre chez la veuve Drian, de Lunéville, afin d'y secourir le domestique du fermier de la cense de la Rape. Ce malheureux, âgé d'environ 30 ans, d'une petite et foible stature, et avec cela très-boiteux, me dit que le premier jour du mois, étant constipé depuis longtemps, il avoit consulté quelques plaisans, qui lui dirent, qu'il falloit qu'il s'introduisît dans

le fondement, un gros morceau de bois, en guise de suppositoire ; ce qui lui feroit rendre, au plus vîte, les excrémens endurcis : en conséquence, il tailla aussitôt, d'une manière fort informe, un morceau de bois conique, long de plus de trois pouces, en ayant au moins un de diamètre à sa pointe, et deux à sa base, et se l'enfonça avec force dans le rectum. J'ai su depuis qu'il ne m'avoit pas accusé vrai, et que son aventure étoit le résultat d'un pari qu'il avoit fait avec ses camarades. Le corps étranger ne fut pas plutôt entré, que cet imbécille s'aperçut de la faute grossière qu'il avoit commise, par l'impossibilité où il se trouva de l'expulser naturellement, ou de l'extraire. Les coliques, la tension de l'abdomen, la strangurie et une fièvre ardente assaillirent ce malheureux. Six jours se passèrent dans les douleurs et les transes ; enfin, réduit aux abois, il eut cependant encore assez de force, pour se traîner à Lunéville, le septième jour, dans l'après-midi. Sa démarche étoit si singulière, que les enfans couroient après lui dans les rues. Dès qu'il m'eût raconté le fait, j'introduisis le doigt indicateur dans l'anus, qui étoit légérement crevassé, dans quatre ou cinq points de sa circonférence, et humecté d'une sanie, qui exhaloit une odeur très-fétide. J'in-

sinuai donc le doigt, pour reconnoître la situation et le volume du corps à extraire, et ne fus pas peu surpris de sa grosseur. Il étoit si exactement appliqué sur le sphincter, que je ne pouvois glisser le doigt, et atteindre les bornes de sa circonférence, que du côté du coccix; ce qui démontre qu'il se portoit davantage vers le périnée: d'où avoit résulté la strangurie. Il étoit tellement embrassé par l'intestin; sa pointe appuyant, d'ailleurs, contre la cavité de l'os sacrum, qu'il étoit impossible de le déposter. Il s'agissoit cependant d'aviser au moyen d'en faire l'extraction: les pincettes ou les tenettes ne pouvoient le saisir; il pressoit trop sur le fondement, et se portoit trop du côté de la vessie. Le *speculum ani* auroit fait infructueusement ces dilatations prodigieuses; d'abord, à cause du diamètre considérable de ce corps étranger; en second lieu, parce que ce n'étoit pas son centre qui se présentoit à l'ouverture. Il me vint dans la pensée d'envoyer chercher, chez un tourneur voisin, une petite vrille, uniquement à vis; j'en trempai le bout dans de l'huile; j'introduisis l'index de la main gauche, vers le coccix, afin de me guider, et perçai ce morceau de bois; enfin, quand la vrille eut fait une voie assez profonde, pour être sûr de la solidité nécessaire

aux mouvemens que j'avois à faire, et aux forces que je devois employer, j'agitai, avec ménagement, en différens sens; ce qui n'avoit pas lieu, sans de grandes souffrances pour le malade, qu'un homme robuste retenoit par-dessous les bras. En un mot, avec beaucoup de peine et de patience, je parvins à retirer ce corps étranger, dont le volume étonna tous les assistans, et qui peut bien être regardé comme un des monumens de la folie humaine.

Je prescrivis à ce malheureux des injections avec le vin miellé, et il fut guéri sous peu de temps.

Sans doute que, depuis sept jours, l'inflammation, qu'avoient causée l'introduction forcée et la présence du morceau de bois dans l'intestin, avoit dégénéré en une suppuration sanieuse, qui avoit opéré le relâchement; sans cela il auroit été fort difficile d'en faire l'extraction, sans pratiquer de très-fortes incisions à l'anus.

On a raison de dire qu'un vase conserve toujours l'odeur du premier fluide qu'il a renfermé, car j'ai fait bouillir ce corps étranger dans du vinaigre; il a infusé, pendant plus de quinze jours, dans de l'eau, que je renouvelois fréquemment, et ensuite dans de l'eau de Cologne; enfin, il a été pendant plus de six mois

exposé à l'air, sans que l'odeur infecte, qu'il exhaloit, eût été perdue, lorsque je l'envoyai à l'académie de chirurgie, avec les autres objets dont j'ai fait mention.

Voila ce que la lecture, mes confrères et ma pratique m'ont fourni, sur l'extraction des corps étrangers, arrêtés dans le rectum. Je desire avoir fait une exposition assez judicieuse des différentes méthodes, indiquées dans mon ouvrage, pour qu'elles guident fidélement les jeunes chirurgiens, qui seront appelés pour des cas pareils, et pour qu'elles leur ouvrent même des voies nouvelles dans des circonstances extraordinaires. Je ne me flatte pas d'avoir épuisé la matière; elle ne le sera jamais, parce que au moment que l'on s'y attendra le moins, il pourra se présenter un fait rare et singulier, au-dessus de la prévoyance humaine: mais il est toujours vrai que plus nous aurons d'observations sur ce sujet, plus la pratique chirurgicale sera enrichie.

Feu le célebre Desault a eu la modestie de me dire, que mon mémoire lui a fourni, et à son digne confrère Chopart, quelques-uns des préceptes, que l'on lit, à la fin du tome second de leur Traité des opérations de chirurgie.

Répercussion de l'humeur psorique, sur la poitrine.

Le fils d'un relieur de Lunéville, âgé de 6 à 7 ans, avoit une toux opiniâtre, crachoit le pus, étoit miné par une fièvre lente, en un mot, tomboit dans la consomption. Les parens me consultèrent sur son état. Après plusieurs questions, j'appris que cet enfant avoit eu la gale, qu'on lui avoit fait passer, sans qu'il eût pris aucune boisson dépurative, ni aucune purgation. J'insistai pour que l'on empruntât une chemise, qu'un autre enfant galeux viendroit de déshabiller; qu'on l'en vêtît aussitôt, et qu'on ne la lui ôtât que quand la gale auroit reparu; ce qui arriva, en effet, au bout de peu de jours : alors tous les accidens se calmèrent. Le malade fut mis à un régime et à un traitement convenables, et ne fut frotté, avec de la pommade soufrée, que plus de six semaines après, avec la précaution de le purger plusieurs fois par la suite. Il s'est parfaitement rétabli, et sert actuellement la république, dans ses armées.

Beaucoup de gens croient qu'il n'y a point de précautions à prendre dans le traitement de la gale : l'expérience ne démontre que trop fréquemment le contraire.

Réflexions sur la saignée de la jugulaire.

Tralles, médecin de Breslaw, dans un ouvrage, imprimé en 1735, intitulé, *de venâ jugulari frequentiùs secandâ*, etc. a peut-être trop préconisé les avantages que l'on peut retirer de la saignée de la jugulaire, dans la pratique de l'art de guérir. Sylva, au contraire, en voulant établir ses systèmes de dérivation et de révulsion, a sans doute trop déprécié ce moyen curatif. Comme le travail de Tralles n'est pas très-répandu en France, et que celui de Sylva l'a beaucoup été, lors des controverses sur l'usage des différentes saignées, il en a résulté que, depuis cette époque, les professeurs de différentes écoles françaises, et leur élèves, n'ont pas été grands partisans de la saignée du cou. Peut-être aussi que la méthode de la pratiquer à plus contribué à son discrédit, que tout autre motif; parce qu'elle est effrayante pour le malade, en ce qu'elle présente un appareil de strangulation: ensuite, parce qu'elle est incommode, et presque toujours suivie d'une médiocre effusion de sang; ce qui ne remplit pas l'indication curative, et rend, par conséquent, cette opération peu satisfaisante pour le phlébotomiste.

Il y a différentes manières d'appliquer la ligature, pour la saignée de la jugulaire, et qui, du plus au moins, ont toutes leurs inconvéniens.

1°. On emploie simplement la ligature, comme au bras; en faisant un nœud à rosette à la nuque; avec la seule précaution d'appliquer une compresse épaisse au bas de la veine.

2°. On se sert d'un mouchoir ou d'une cravate, roulés en boudin, dont on place le milieu à la nuque; en ramenant les deux bouts en avant, pour les croiser au haut du sternum; et un aide les sert assez, pour faire gonfler les veines, sans trop gêner la respiration.

3°. On emploie aussi la ligature à saigner, en la roulant en boudin, et en la plaçant comme le mouchoir ou la cravate; parce que l'on préfère une ligature étroite, et qui tient peu de place, à une épaisse et volumineuse.

4°. J'ai vu deux célèbres oculistes de Paris, se servir d'une ficelle fine, ou d'un gros fil retors, avec lesquels ils serrent le cou.

5°. On fait deux tours, avec la ligature, que l'on noue, en rosette, à la nuque, et l'on passe en avant, vis-à-vis de la trachée artère, une bandelette, qui forme une anse, dont le ma-

lade, ou un aide, tirent plus ou moins les deux bouts, afin de faciliter la respiration.

6°. Enfin, quelques-uns appliquent, sur le côté que l'on veut saigner, un mouchoir ou une cravate, roulés en boudin, ou simplement une bande, avec une compresse, ou un papier mâché dessous : on fait passer les deux bouts sous l'aisselle opposée, et un aide les tire, avec assez de force, pour exercer une compression suffisante.

On conçoit facilement que les cinq premières manières ont l'inconvénient de comprimer les vaisseaux cutanés, et même sous-cutanés de la circonférence du cou; ce qui opère la stagnation du sang, dans le cerveau et dans la face, et s'oppose éminemment au dégorgement que l'on a en vue.

La sixième méthode a moins d'inconvéniens que les cinq autres; mais elle en a encore plusieurs. En conséquence, je vais indiquer une manière prompte, sûre et facile de faire la saignée de la jugulaire, sans ligature; telle que nous la pratiquons à Lunéville, mes confrères et moi, depuis environ trente ans. Par ce moyen, on tire quelquefois autant de sang du cou, que l'on en tireroit du bras; avec la seule précaution d'avoir une bonne lancette à long fer,

fer, ou l'une de ces lancettes allemandes, à ressort, que l'on nomme flammes.

Le phlébotomiste examine, à droite et à gauche, de quel côté la veine est plus apparente; en appliquant l'extrémité du pouce, au bas du cou, au-dessus de la clavicule, et en comprimant le trajet de la veine, pour intercepter la colonne de sang; ensuite, il fait faire, à plusieurs reprises, des frictions, de haut en bas, par un aide, avec le doigt indicateur porté horisontalement; en déterminant la colonne de sang, depuis vers l'angle de la mâchoire inférieure, et en s'arrêtant, à environ huit à dix lignes, au-dessus du pouce de l'opérateur: alors, celui-ci pique directement, et assez profondément, avant de faire l'élévation; car il y a les tégumens, qui sont assez épais, le muscle peaussier, et les tuniques de la veine. L'incision faite, on a plusieurs soucoupes, dont on présente une à l'endroit où le pouce étoit placé, et on comprime avec le bord de ce vase: ce qui continue l'office de ligature, que le pouce avoit commencé. La première soucoupe étant remplie, on lui en substitue une autre, et ainsi de suite. S'il est nécessaire, et qu'il y ait possibilité, on fait mâcher un croûton de pain, pour faciliter l'écoulement du sang; et l'officier de santé juge si le malade

doit en avaler, ou en rejeter la pulpe. La saignée faite, on applique un morceau de taffetas d'Angleterre, avec le soin de resserrer auparavant les deux lèvres de l'incision; ou bien une compresse contenue par un ou deux circulaires, médiocrement serrés : mais le taffetas d'Angleterre, ou tout autre emplâtre agglutinatif, sont préférables.

Je ne me flatte pas que mon opinion puisse entraîner le suffrage des praticiens; mais je puis assurer que, dans presque toutes les circonstances, j'ai tiré de la jugulaire autant de sang que j'ai voulu, par la méthode que je viens d'indiquer, et que j'ai obtenu les effets les plus heureux de cette saignée dans des céphalalgies, ophtalmies, maux d'oreilles, odontalgies, couperoses, érysipèles de la face, esquinancies inflammatoires, coups à la tête, etc. Je pourrois apporter nombre d'observations à l'appui; je me contenterai de donner la plus récente.

J'ai été appelé, à quatre lieues de Lunéville, pour y voir un citoyen qui avoit fait une chûte, à la renverse, de plusieurs pieds de hauteur. La partie supérieure moyenne du pariétal droit avoit porté contre terre, et il y avoit une de ces tumeurs, vulgairement nommées bosses. Le malade éprouvoit un sentiment

d'embaras et de pesanteur dans toute la capacité du crâne ; la face étoit très-enflammée, de même que la conjonctive des deux yeux ; la voix étoit haute et loquace ; le pouls étoit plein et dur. J'ai cru que c'étoit le cas de mettre en pratique la saignée de la jugulaire, que j'ai voulu faire moi-même, afin d'en obtenir les avantages que je desirois. J'ai tiré d'abord cinq soucoupes de sang ; et, à mesure qu'il sortoit, le blessé étoit plus calme, et éprouvoit un mieux être ; deux heures après, j'en ai tiré deux autres soucoupes, par la même ouverture ; et, trois heures ensuite, encore deux autres. Le lendemain matin, j'ai quitté ce citoyen, qui étoit dans un bon état, qui de jour en jour s'est amélioré.

Rupture de la matrice, au terme de la grossesse.

J'ai vu la femme d'un carabinier à cheval, au dépôt de Lunéville, qui, quarante-huit jours auparavant, étant au terme de sa grossesse, dans une commune, à quelques lieues de Nancy, a éprouvé des douleurs considérables dans le ventre, par les soubresauts et les convulsions de son enfant, qui, à la fin, s'est placé transversalement, vers la partie in-

férieure de l'abdomen, et n'a plus fait aucun mouvement depuis. Quelques jours après, il est survenu de nouvelles douleurs, et la sage-femme du lieu a extrait une masse considérable, qui étoit l'arrière-faix. Depuis cette époque, il y a eu de temps en temps de légères pertes de sang, qui est devenu putride, sur la fin, avec fièvre, grande altératation, dégoût pour les alimens, insomnies, mal-aises, tension et météorisme de l'abdomen: c'est dans cet état que j'ai vu cette malheureuse. Malgré le gonflement du ventre, on distinguoit encore les différentes parties de l'enfant, sous l'envelope de cette capacité: il étoit trop tard pour rien tenter. Le lendemain, dès le matin, on est venu m'avertir que cette femme étoit mourante. Je suis arrivé, comme elle venoit d'expirer. J'ai pratiqué aussitôt l'opération césarienne à la ligne blanche. En effet, comme je l'ai dit plus haut, un enfant à terme, et fort gros, étoit couché transversalement dans le bas-ventre, hors de la matrice, qui avoit souffert une rupture dans sa partie antérieure. Il n'existoit, des appendices du fœtus, que le cordon ombilical et une partie des membranes: je n'ai vu aucune trace de l'existence du placenta. L'uterus et les parties circonvoisines commençoient à tomber dans une espèce de dissolution

putrilagineuse, et il y avoit un épanchement d'un sang, couleur de lie de vin, répandant une odeur très-fétide. L'enfant s'étoit conservé, à la réserve de quelques endroits où l'épiderme s'enlevoit.

Il a été malheureux, pour cette femme, qu'elle n'ait pas appelé un officier de santé instruit, lors des convulsions de son enfant, ou après la cessation de ses mouvemens violens, lorsqu'il s'est placé en travers, hors de la matrice, et même lors de la sortie de l'arrière-faix. J'aime à croire qu'il a existé, dans les deux dernières époques, assez d'indications, pour pratiquer l'opération césarienne, qui auroit, sans doute, sauvé la malade, forte d'ailleurs, et habituée aux maux et à la fatigue, venant d'exercer l'état de vivandière.

Conception extraordinaire.

J'ai été voir à Charmes, département des Vosges, la femme d'un huilier, âgée de trente et quelques années, qui, étant devenue enceinte, il y avoit alors quatre ans, sentit les mouvemens de son enfant, vers mi-terme. Quelques jours après, elle eut une frayeur, et, dès ce moment, elle éprouva des douleurs aiguës dans le bas-ventre, qui cessèrent abso-

lument au bout d'environ deux mois ; époque à laquelle il lui est resté une tumeur indolente à la partie droite de l'ombilic. Peu de temps après, elle devint grosse de nouveau, et accoucha, à terme, d'un enfant bien portant, et qui vit. Il y avoit vingt mois, qu'étant encore devenue enceinte, elle mit au monde, au bout du huitième, un enfant, qui mourut en naissant. A la suite de cette dernière couche, elle eut un lait épanché, et un dépôt, au côté gauche de l'ombilic, dont l'ouverture est restée fistuleuse, et a fourni de la matière jusque, il y avoit alors près d'un mois, qu'il en est sorti un os de fœtus, et plusieurs autres, depuis ce temps-là : c'est la moitié de la mâchoire inférieure, plusieurs côtes et vertèbres, et un fémur. J'ai sondé le trou fistuleux, au fond duquel j'ai trouvé des corps durs, qui ont résisté à l'extrémité de la sonde. Cette femme desiroit que je lui fisse une incision, pour extraire le reste des os : mais, comme je ne pouvois lui sacrifier assez de temps, pour suivre sa cure, je n'ai pu me rendre à son invitation.

Les auteurs nous fournissent plusieurs exemples de conceptions extraordinaires. Ce que celle-ci peut présenter de plus singulier, relativement au presque mystère de la génération, c'est que cette femme ait porté, depuis, un

enfant jusqu'à terme, qui vit, parfaitement bien portant, et un autre jusqu'à la fin du huitième mois.

Anévrysme de l'aorte ventrale.

Un ancien officier de cavalerie, âgé de 74 ans, gros mangeur, et s'occupant, depuis plus de trente ans, à faire de la tapisserie, pour son plaisir; travail dans lequel il tenoit une position gênée, parce qu'il avoit la vue extrêmement basse, éprouvoit quelques flatuosités, dans l'estomac et les intestins, pendant la digestion, et une difficulté de respirer, lorsqu'il marchoit un peu vîte, ou qu'il montoit un escalier. Les saignées, autrefois, et quelques purgatifs, en dernier lieu, paroissoient diminuer ces incommodités; lorsqu'un jour, en chaussant ses bas, il tomba en foiblesse, son ventre se tuméfia, et il mourut quelques minutes après.

J'ouvris son cadavre le lendemain. L'abdomen étoit rempli de sang. Je trouvai, immédiatement au-dessous du diaphragme, sur la colonne vertébrale, une tumeur anévrysmale de l'aorte, ayant une forme ovoïde, de cinq pouces de longueur, sur trois de diamètre, dans sa plus grande dilatation (je la conserve).

Le sac, ainsi que les portions supérieure et inférieure de l'artère étoient parsemés de points ossifiés, dont le plus considérable est comme l'ongle du pouce. La partie postérieure de la tumeur anévrysmale étoit un peu aplatie. C'est dans l'antérieure, un peu amincie, que s'est fait une crevasse, de forme ronde, ayant environ neuf lignes de diamètre. Le diaphragme, l'estomac, et sur-tout le colon, paroissoient gênés par la présence de cette tumeur.

Les anévrysmes de l'aorte abdominale sont très-rares. Peut-être celui-ci n'a-t-il pas fourni des signes assez indicatifs de sa présence. Cependant, relativement à quelques particularités, je ne crois pas inutile de le consigner dans les annales de l'art de guérir.

Amputation d'une verge cancéreuse.

J'ai observé, plusieurs fois, que les fleurs blanches invétérées et acrimonieuses causent différentes incommodités aux hommes qui habitent avec des femmes affectées de cette maladie.

Un homme âgé de 68 ans, d'une commune rurale, près de Saint-Dié, actuellement département des Vosges, vint, en 1790, à Luné-

ville, pour que je le traitasse d'un ulcère, avec hypersarcose, qui lui occupoit tout le gland, et jusqu'au milieu de la verge. Il me dit qu'il en attribuoit la cause à des fleurs blanches invétérées et fort acrimonieuses qu'avoit feue sa femme; ce qui lui causoit des excoriations, avec prurit, chaque fois qu'il la voyoit, lui s'étant d'ailleurs porté au mieux dans tous les temps. La maladie me paroissoit cancéreuse: cependant, comme il pouvoit se faire qu'il existât un principe vénérien, j'administrai les mercuriels, en général, et localement. Les choses alloient de mal en pis. Je me décidai à faire l'amputation du membre viril. J'eus, pour aides, le citoyen Ganne, mon aide-chirurgien-major aux carabiniers, et feu mon fils. Je fis cette opération, dans l'endroit sain, au moyen du bistouri, avec l'attention de tirer les tégumens du côté du gland; d'autant mieux qu'étant lâches et plus longs que les corps caverneux, il est nécessaire d'en retrancher plus que de ceux-ci; parce qu'après l'opération, ce qui reste de ces derniers se retire vers leur point fixe, qui est sous le pubis. J'introduisis dans l'urètre une sonde de plomb; ce qui est d'une nécessité indispensable, jusqu'à la fin de la cure, pour éviter l'oblitération de l'extrémité de l'urètre. Cet homme a été parfaite-

ment guéri, et jouit encore de la meilleure santé.

Dangers qui peuvent résulter de l'usage des chenets antiques, de cuivre ou de fer, à boules ou pommes creuses.

En l'an 3, R., le citoyen Gruisard, chirurgien en chef d'un des hôpitaux de Liége, me fit voir un officier de volontaires, qui avoit plusieurs blessures aux jambes, causées par des éclats de ces grosses boules ou pommes creuses, de chenets antiques de cuivre. C'étoit au mois de nivôse, janvier, vieux style. Cet officier, étant dans un vieux château, fut logé dans une grande chambre, froide et humide. On fit du feu en conséquence. Sans doute que l'air humide renferme dans la cavité de la grosse boule de l'un des chenets, se raréfiant beaucoup par la grande chaleur, fit l'effet de l'éolipyle; mais que ne trouvant point d'issue, à cause de la rouille ou du vert de gris, qui obstruoit l'ouverture de la boule ou pomme, il la fit voler en éclats.

Lettre au sujet des nains, et particulièrement de Bébé, nain du feu roi de Pologne, Stanislas Ier., insérée dans la première quinzaine du journal encyclopédique; septembre 1768.

J'AI lu, messieurs, dans la première quinzaine de juillet, de votre journal, l'article *nain*, extrait du dictionnaire encyclopédique. Vous y déclarez qu'il doit nécessairement y avoir une raison physique de cette stupidité, commune aux nains et aux géans, et que peut-être il n'y en a qu'une morale : en conséquence, vous regrettez que l'auteur de cet article ait omis de faire quelques observations sur ce sujet. Voudriez-vous agréer les miennes, et les rendre publiques, si vous les trouvez intéressantes. Je pense que le moral n'y entre pour rien, et que tout doit être rapporté au physique; et je dis, pour prouver cette assertion, que la nature s'étant jouée dans la formation d'un individu de cette espèce, a fait aussi des écarts dans l'organisation particulière de quelqu'une de ses parties. J'en prendrai un exemple, du sujet même cité dans l'article *Bébé*, nain du feu roi de Pologne, Stanislas Ier. « Son esprit ne s'est point formé; on n'a » jamais pu lui apprendre à lire ». Cela est vrai; l'on ne peut pas dire que le moral influoit sur lui, et que « l'humiliante conviction de sa foiblesse et de son exi- » guité le décourageoit ». Les personnes qui l'ont connu, diront, avec moi, que cet homoncule avoit la meilleure opinion de son petit être. Cherchons donc

une cause physique de sa stupidité et de son ineptie. Un de mes confrères et moi fûmes invités de faire un squélette de son cadavre. Nous nous apperçûmes, à l'ouverture du crâne, que les deux pariétaux, avoient au moins six lignes d'épaisseur, vers leur centre, à cause d'une tumeur rouge, spongieuse et de nature diploïque, qui bomboit vers le cerveau. Nous râclâmes avec le scalpel, au moins trois lignes de cette substance, sur la partie interne de chaque pariétal, et nous en tinmes là, de peur d'émincer trop cette partie du casque osseux, et de la rendre fragile, dans la continuation de notre travail.

Ne peut-on pas conclure, de cette observation, que les nerfs et les vaisseaux de la substance cérébrale étant comprimés, par la présence de ces deux tumeurs, les fonctions de cet organe en étoient diminuées? La courbure de l'épine, la voûture de l'épaule, l'air prématuré de vieillesse, sur le visage sur-tout, n'en étoient-ils pas aussi un effet?

J'ai l'honneur d'être, etc.

A Lunéville, le 30 Juillet 1768.

Fièvre septénaire.

Hippocrate a dit, dans ses épidémies, que la fièvre septénaire est longue, mais non mortelle. Rhasès a vu la même espèce de fièvre dans le cours de sa pratique. Galien, au contraire, assure ne l'avoir jamais vue, et ajoute qu'il est possible qu'une fièvre antérieure ait

laissé quelques germes, et que la mauvaise manière d'user des choses non naturelles; c'est-à-dire, que quelque erreur d'hygiène rappelle la fièvre, au cinquième, au sixième, au septième, et même au neuvième jour.

Un ancien officier des gardes-du-corps du feu roi de Pologne, Stanislas I^er^, s'étoit aperçu, pendant plusieurs semaines, du printemps de 1770, qu'à chaque septième jour il avoit un accès de fièvre, avec frisson et chaleur considérable ensuite, terminée par une sueur abondante. Il m'invita, en conséquence, à le voir dans les périodes septénaires suivantes; ce que je fis exactement, quatre fois de suite. Ce militaire étant d'un bon tempérament, vivant avec sobriété, et n'ayant pas été malade, depuis plusieurs années, je ne pus me refuser à regarder sa fièvre comme une vraie septénaire, pour la guérison de laquelle j'employai les mêmes moyens que pour la guérison de la fièvre quarte. Il eut encore trois accès de cette fièvre rare et singulière, sans aucune récidive depuis, au moyen du traitement, encore continué pendant quelques temps, et du régime.

Maladie singulière de la barbe.

Les maladies des cheveux et des poils n'étant pas encore assez connues, je crois qu'il

est de l'intérêt de l'art de guérir de recueillir le plus grand nombre possible d'observations qui y aient rapport.

Je vais donner celle-ci, telle que je l'adressai à l'académie de chirurgie de Paris, en 1765.

Il y a environ 14 ans (en 1765) que le sieur Pommier, actuellement procureur d'office à Baudricourt, marquisat de M. de Bassompière, à trois lieues de Mirecourt, eut quelques fluxions sur les deux mâchoires : il avoit pour lors 28 ans. Il s'aperçut un jour, en se rasant, qu'il avoit au visage, et principalement à la gorge, des boutons érysipélateux qui suppuroient. Ils disparurent dès le jour même. Le mal de dents, qui depuis long-temps ne s'étoit pas fait sentir, revint, accompagné d'un petit serrement de la gorge; ce qui dura quelques jours; après quoi les boutons reparurent, et, depuis ce temps, se montrent tous les hivers, et disparoissent pendant l'été. Depuis cette époque, toutes les fois qu'il s'est rasé, pendant l'hiver, les boutons ont rentré au-dedans, et ont causé, pendant quelques jours, le serrement léger dont j'ai parlé, après quoi ils ont reparu au-dehors; et, quand il s'est rasé, pendant l'été, il n'y avoit point de boutons à l'extérieur; il en est venu dans l'intérieur, qui ont causé la même incommo-

dité, laquelle a toujours empiré; de sorte que, depuis quatre mois, lorsqu'il essaie de se raser, il lui survient un serrement étrange de la gorge, causé par les boutons érysipélateux que l'on découvre dans l'arrière-bouche; la fièvre se met de la partie, et il ressent un mal-être universel. Ces symptômes durent quelques jours: ce qui l'a mis dans l'impossibilité de se raser davantage. Il se contente de couper, chaque jour, avec des ciseaux, un pinceau de sa barbe; car, s'il en coupoit davantage, le serrement, le mal-être et la fièvre viendroient. Il a cependant trouvé un expédient, pour en couper cinq ou six pinceaux, au plus, sans que l'incommodité survienne; c'est de se raser auparavant, depuis la moitié de chaque cuisse jusqu'en bas. Chose singulière, toutes les fois qu'il coupe les poils de dessous le nez, dès l'instant même il en naît un enchifrénement! Ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'il n'est nullement sensible en se rasant, ou en se coupant la barbe avec des ciseaux. Un jour qu'il avoit un mal de tête insupportable, il lui prit envie de se raser les cheveux du sommet de la tête; c'étoit le soir: le mal le quitta pendant la nuit; et, le lendemain matin, tout l'endroit rasé étoit couvert d'une croûte de l'épaisseur d'un doigt. Depuis ce temps, dès qu'il a mal à la

tête, il se rase les cheveux de même; il n'y vient point de croûte, mais une quantité de petits boutons, de même nature que ceux de la face et du col, et il est guéri.

Les remèdes les plus doux le font tomber dans son serrement de gorge, son mal-être et sa fièvre. Un purgatif, avec la manne et la casse, les occasionne. Les gargarismes de sirop de mûres, d'infusion d'aigremoine, de geranium, etc., lui sont pernicieux dans ce cas. Les meilleurs sont ceux d'oxicrat, ou d'eau de guimauve. S'il est plus d'une heure à cheval, s'il s'applique un peu de temps, s'il veille, s'il boit de la bierre, du vin nouveau, s'il prend du café, ou mange des mets épicés, l'indisposition ne manque pas de venir. Ce particulier est un sujet gros, robuste, de bonne humeur, et se portant très-bien d'ailleurs. On a prétendu que c'étoit une affection scorbutique; on lui a fait prendre, en conséquence, les bouillons anti-scorbutiques, qui lui ont causé l'incommodité ordinaire: les eaux de bains, qui sont très-douces, prises en boisson et en bains, ont opéré les mêmes effets; il les a coupées, avec moitié lait, pour boire et pour se baigner, même inconvénient: de tout ce qu'il a pu prendre, le petit-lait est ce qui lui a fait le mieux; il porte toujours un petit vésicatoire

sicatoire à la nuque, et un cautère à la jambe : sans la dimotion que ces écoulemens opèrent, il ne pourroit se couper son pinceau de barbe, par jour, sans courir risque : la saignée ne lui est point contraire. J'ajoute, en terminant, qu'il faut vingt et quelques jours, à ce malade, pour se raser complètement, d'un côté à l'autre ; ce qui le rend fort singulier à voir.

Alopécie subite et universelle.

En l'année 1757, le nommé Laurent, chamoiseur, demeurant grand'rue, à Mirecourt, actuellement département des Vosges, âgé pour lors d'environ quarante-deux ans, homme de bonne humeur, très-bien portant, qui n'avoit eu aucun chagrin, qui n'avoit fait aucun exercice violent, ni différent des siens ordinaires ; enfin qui n'avoit eu ni maladies antécédentes depuis plusieurs années, ni disposition quelconque à l'étrange événement qui devoit lui arriver, se trouva, à son réveil, généralement et complètement dépourvu des poils de toute l'habitude de son corps, sans en excepter un seul, et cela sans aucune incommodité, pendant son sommeil, qu'un léger chatouillement au visage, causé sans doute par la chûte des sourcils,

des cils et de la barbe, qui l'engageoit machinalement à y porter quelquefois la main. Il s'aperçut, le matin, de cette subite et universelle alopécie, en ôtant son bonnet de nuit, dans lequel il amena sa chevelure : la tête lui étant restée polie et luisante comme une boule d'ivoire. Il se regarda au miroir; plus de sourcils, de cils, de barbe ; se considéra et toucha le corps ; plus de poils aux aisselles, aux parties, à l'anus, aux extrémités. Enfin, tout étoit tombé, jusqu'au moindre poil follet. Il courut à son lit, et y trouva sa dépouille. Toute l'incommodité qui lui est restée de cette singulière révolution, c'est que, pendant les premiers mois après, il ne pouvoit boire un demi-verre de vin, sans en être enivré, et sans avoir une sueur excessive ; et, huit ans après, époque à laquelle je l'ai vu, il buvoit du vin, autant que d'autres, et n'en étoit pas plutôt enivré : mais s'il faisoit le moindre exercice, il suoit beaucoup, sur-tout au visage, et principalement au nez. De la perte complète qu'il a faite, il n'a récupéré que trois poils, qui lui sont revenus au menton. On voyoit facilement sur son corps les anciens pores pili-fères ; ce qui, peut-être, étoit la cause de sa facilité à suer.

Verge passée à travers un anneau de cuivre.

On m'apporta, le 14 Septembre 1778, un enfant de six ans, qui, la veille, s'étoit fait passer la verge dans un petit anneau de cuivre, et avoit été couché avec sans qu'on s'en aperçût. Le membre viril s'étant gonflé, et éprouvant un étranglement à l'endroit de l'anneau, les parens ne purent l'en faire sortir, et, en conséquence, me l'apportèrent. Je fis différentes tentatives, sans pouvoir réussir. J'essayai alors de le saisir, par deux points de sa circonférence, avec deux paires de pincettes à manier le fil d'archal: je ne pus encore en venir à bout, l'anneau m'offrant trop de résistance, et l'enfant jetant des cris aigus. Je le fis reporter chez lui, et pris avec moi de la pommade mercurielle, que je fis un peu liquéfier, et que je coulai dans le siége de l'étranglement, avec le soin d'en étendre encore une couche fort épaisse sur une bandelette, avec laquelle j'entourai la verge, que je fis maintenir relevée sur le pubis. Je repassai une heure après, et saisis de nouveau, avec les pincettes, (mais avec beaucoup de peine de mon côté, et de souffrances de la part de l'enfant) l'anneau, par deux points de sa circonférence;

alors le cuivre devenu fragile, par la présence du mercure, qui l'avoit pénétré, je n'eus pas beaucoup de peine à le rompre.

Quelques compresses imbibées de vin chaud, avec la précaution de maintenir la verge relevée sur le pubis, terminèrent bientôt la cure.

Luxation incomplète et consécutive de la mâchoire inférieure.

Je fus consulté, au mois d'octobre 1766, par une fille, âgée de vingt-huit ans, qui me déclara qu'en montant un escalier, dans le cours du mois d'avril précédent, elle avoit fait une chûte, dans laquelle l'angle droit de la mâchoire inférieure avoit porté violemment sur une des marches. Cet accident fut suivi d'une douleur fixe et permanente, dans l'articulation droite de la mâchoire; et, depuis la fin de juillet, la malade commença à balbutier; elle éprouva de la difficulté dans la mastication; elle eut un écoulement involontaire de salive; il lui survint une grosseur à la joue gauche; le menton se porta aussi à gauche; tous ces accidens ayant insensiblement augmenté, jusqu'au moment qu'elle me consulta.

Il ne me fut pas difficile de juger que la mâchoire étoit luxée incomplètement, et que

cette espèce de luxation consécutive pouvoit se rapporter à l'espèce de celle de la tête du fémur, à la suite d'un coup sur le grand trochanter. J'essayai bien de la réduire, mais en vain. Feu Perret, premier chirurgien du roi de Pologne, Stanislas I^er., tenta, aussi inutilement que moi, cette réduction ; enfin, les hommes du Valdojol, auxquels cette fille s'adressa ensuite, ne furent pas plus heureux ; ce qui détermina cette domestique à quitter Lunéville, pour retourner en Allemagne, sa patrie.

Nécessité de détruire les vices locaux dans le traitement de la vérole.

Un artisan, mon compatriote, me consulta, pendant que je faisois mes cours à Paris. Dans l'espace de dix mois, il avoit d'abord pris sept cents dragées anti-vénériennes de Keiser, et avoit ensuite souffert les tortures d'une longue salivation. Les symptômes, avant son premier traitement, étoient des pustules, sur toute l'habitude du corps, un chancre au scrotum, une tumeur gommeuse sur le pariétal gauche, une exostôse sur la partie antérieure du tibia gauche, et des douleurs ostéocopes. Les sept cents dragées guérirent une bonne partie des pustules, et diminuèrent l'acrimonie des autres

La salivation guérit parfaitement les pustules et le chancre ; mais, quelque mois après ce traitement, les tumeurs du crâne et du tibia, augmentèrent de volume, et l'exostôse devint très-douloureuse. Je lui proposai de passer aux remèdes, par extinction ; il y consentit. Le traitement dura quatre mois. Pendant ce temps on frictionnoit la tumeur gommeuse et l'exostôse, et on les recouvroit d'emplâtre *de vigo cum* 4°. *mercurio*. Je parvins à fondre la première. Je ne redoutois plus rien de l'exostôse ; d'autant mieux qu'elle n'étoit plus douloureuse en aucune manière (*). Je disposai seulement ce jeune homme à porter, le reste de ses jours, une éminence sur le tibia, de laquelle il n'avoit rien à redouter. Alors, j'avois, plus que jamais, une bonne idée de la méthode par extinction, puisque, par elle, j'avois banni la tumeur gommeuse et les douleurs ostéocopes ; symptômes qui avoient résisté aux pilules ou dragées de Keiser, et à la méthode par salivation.

Après cinq semaines de la fin du traitement, mon malade vint me montrer son exostôse,

(*) Voyez Astruc, Traité des tumeurs, tome II, page 208, ligne 12.

qui lui causoit de vives douleurs. Les tégumens étoient rouges et enflammées. Je lui prescrivis l'application de cataplasmes anodins. La tumeur s'abcéda quelques jours après, ensuite la jambe se couvrit de pustules qui s'ulcérèrent. J'ai appris que ce malheureux, désespéré d'avoir été manqué dans trois traitemens, étoit parti pour les îles, afin de tâcher d'y trouver guérison.

Pendant l'été de 1763, étant pour lors chirurgien à Remiremont, un capitaine de cavalerie, revenant des eaux de Plombières, me dit que sur la fin de la campagne de 1761, après une gonorrhée négligée et guérie d'elle-même, il avoit eu le corps couvert d'une dartre universelle; en conséquence de quoi le chirurgien-major du régiment lui avoit fait prendre le remède de Van-Swieten, qui l'avoit guéri; qu'au bout de quatre mois, sans avoir eu commerce avec femmes, la même maladie étoit revenue avec plus de fureur; qu'alors il s'étoit mis entre les mains d'un chirurgien de l'ambulance, qui lui avoit fait prendre une boîte et demie de dragées de Keiser, dont il n'avoit reçu aucun soulagement; qu'au contraire, il lui étoit survenu une exostôse au condyle interne du fémur droit; qu'ennuyé de son état,

étant tombé dans une espèce de marasme, il avoit été se mettre entre les mains d'Astruc, qui, après lui avoir fait reprendre des forces, l'avoit traité par extinction, et avoit fait disparoître, par ce moyen, la dartre universelle, mais que l'exostôse étoit restée dans son état; de quoi ce médecin lui avoit dit qu'il n'avoit rien à craindre. Après quelque mois que ce militaire fut de retour chez lui, l'exostôse commença à lui causer de la douleur, à s'enflammer et à s'abcéder La dartre reparut. On lui conseilla les eaux de Plombières. Sans doute que, par leur vertu sudorifique, elles avoient poussé le virus à l'habitude du corps, car la dartre avoit considérablement augmenté pendant l'usage de leur boisson et de leurs bains. J'avois eu occasion, depuis mon départ de Paris, de parcourir les excellentes observations de Fabrice de Hilden, et de profiter du bon précepte qu'il donne dans la 95^e^. de la 5^e^. centurie. Je dis à ce militaire qu'il n'y avoit qu'un seul moyen de le guérir, mais que je regardois comme infaillible; c'étoit d'attaquer, en premier lieu le vice local, et de le traiter ensuite par extinction. Il goûta ma proposition; et, après quelques préparations, j'attaquai la carie de l'exostôse, avec le cautère actuel. Quand les

escarrés furent tombées, je commençai le traitement, et le malade a été guéri sans récidive, comme j'en ai été assuré depuis.

Malgré l'autorité d'Astruc, et d'autres auteurs, j'aurai toujours de la peine à croire qu'il suffise qu'une exostôse ne soit plus douloureuse, pour ne rien redouter d'elle : je conclus au contraire, des deux observations précédentes, qu'il est toujours plus sûr de commencer le traitement de la vérole, par la destruction des vices locaux, de ceux sur-tout qui ont un certain degré d'induration, comme skirres, tophus, nodus, tumeurs gommeuses, exostôses, etc. Nous avons plusieurs moyens, tels que la résolution, l'amolissement, la suppuration, l'extirpation, l'ustion, etc. Sans cette précaution, le virus étant fixé dans ces maladies locales, il ne peut en être expulsé par les globules mercuriels, ou par l'action des sudorifiques, puisque l'organisation y est extrêmement affoiblie, ou entièrement éteinte. C'est un foyer d'où, après le traitement, il repasse (je crois que l'on pourroit dire par contagion) des principes d'infection, qui de rechef corrompent la masse. Je suis certain que si j'eusse attaqué, en premier lieu, l'exostôse de mon artisan, je n'aurois pas eu le désagrément d'un traitement infructueux ; enfin, que si Astruc

eût commencé la cure du capitaine par le traitement de l'exostôse, il est indubitable qu'il n'y auroit point eu de récidive.

Un particulier, âgé de 63 ans, qui assuroit n'avoir jamais eu de maladies vénériennes, s'apercevoit de la formation lente d'une tumeur dure à la partie supérieure et antérieure du tibia. Elle étoit resté indolente pendant long-temps; mais elle devenoit si douloureuse que ce malade ne goûtoit aucun repos, surtout pendant la nuit. C'étoit une exostôse, que j'attaquai par une incision cruciale, au-dessous de laquelle je trouvai l'os carié. Comme ce malade étoit fort dur, il m'engagea à le traiter de la manière la plus énergique. J'employai, en conséquence, le cautère actuel, dont je renouvelai plusieurs fois l'application. Les escharres des chairs étant tombées, je m'aperçus que l'ulcère avoit un caractère vénérien. J'en instruisis le malade, qui rejeta fort loin mon avis, et qui ne voulut s'astreindre à aucun traitement anti vénérien : tout ce que je pus faire, à son insu, c'étoit de faire ajouter à la décoction vulnéraire, qui se préparoit chez le pharmacien, vingt grains de sublimé corrosif par pinte, et de panser l'ulcère, deux fois le jour, avec des plumaceaux et des compresses imbibés de cette liqueur. Les exfoliations eurent lieu, et

l'ulcère fut guéri au bout d'environ trois mois. Je l'engageai, de nouveau, à se soumettre à un traitement anti-vénérien : il n'en voulut rien entendre. Il quita Lunéville, pour aller demeurer dans une petite ville éloignée de trois lieues. Il n'y fut pas établi, pendant quelques semaines, que les symptômes vénériens, les plus caractérisés et les plus alarmans, se montrèrent. Le médecin du lieu et moi employâmes les mercuriels et les sudorifiques avec méthode et circonspection : tous nos soins furent inutiles, et cet homme tomba misérablement, et bien vîte, en lambeaux, eu égard aux chairs, et en vermoulure, relativement aux os.

A coup sûr, s'il s'étoit soumis à un traitement anti-syphillitique, après la destruction du vice local de son exostôse, il auroit été guéri radicalement de sa vérole chronique.

Un gendarme de la compagnie d'Artois, ayant contracté des chancres véroliques à la verge, et un bubon à l'aine, négligea sa maladie pendant quelque temps. S'etant un jour couché au frais, sur l'herbe, et s'y étant endormi, il fut pris, la nuit suivante, de douleurs dans les deux avant-bras : la partie externe des os qui les composent se tuméfia peu-à-peu et s'exostôsa ; de sorte que ces os se courbèrent, la convexité étant à la partie externe. Ce gen-

darme éprouvoit des douleurs aiguës dans les avant-bras, sur-tout pendant la nuit. Un homme de l'art le traita, au moyen des tisanes sudoriques et de vingt frictions méthodiquement administrées, sur l'habitude du corps. Les chancres et le poulain cédèrent; la courbure des os et les exostôses diminuèrent, et les douleurs nocturnes devinrent plus supportables. Mais cette espèce de calme ne fut pas de durée. Les douleurs revinrent avec plus d'atrocité qu'avant le traitement. C'étoit sur-tout la nuit, et dans les variations de l'atmosphère, que le malade souffroit le plus cruellement. C'est dans cet état qu'il entra à l'hôpital de la gendarmerie, le 3 octobre 1777. Après l'avoir fait saigner et purger, je lui faisois administrer des frictions, avec ménagement, pendant l'usage même des bains. Elles furent poussées jusqu'au nombre de seize. Les avant-bras ne furent pas frictionés. Le malade buvoit abondamment d'une tisane sudorifique, et il recevoit, deux fois le jour, sur le vice local, une fumigation de douze grains de cinabre, avec autant de karabé, et, immédiatement après, une douche chaude, pendant l'espace d'un quart d'heure, d'une eau de rivière qui tenoit en dissolution un scrupule de sublimé corrosif par pinte. Au bout de soixante-trois jours

de traitement, ce gendarme sortit de l'hôpital, parfaitement guéri, et n'a éprouvé aucune récidive; car depuis même la suppression de la gendarmerie, en 1788, j'ai eu lieu de le voir quelquefois.

Danger de l'opération de la fistule à l'anus, chez les pulmoniques.

Un ancien officier de cavalerie, qui avoit fait la guerre de sept ans en Allemagne, et qui y avoit reçu un coup de feu, pénétrant dans la poitrine, éprouvoit de la difficulté de respirer; crachoit, de temps à autre, le sang, pendant plusieurs jours de suite: ce qui l'avoit mis plusieurs fois en danger. Il toussoit habituellement, et expectoroit des crachats épais et jaunâtres. En 1786, les crachats contractèrent une nature purulente, et il se fit un dépôt, par congestion, à la marge de l'anus. Cette tumeur s'amolit, par l'application des cataplasmes émolliens, s'ouvrit d'elle-même, et il resta une fistule complète. Le malade voulut être délivré de cette fâcheuse incommodité, tant à cause des douleurs qu'elle lui causoit, que de la mal-propreté qu'elle entraînoit après soi. Il craignoit, d'ailleurs, que le mal ne fit des progrès, vers la partie supérieure du rectum,

et ne devînt incurable. Je me prêtai à faire cette opération : mais, à mesure que la maladie de l'anus se guérissoit, celle de la poitrine faisoit des progrès en mal, et cet officier mourut deux mois après.

Mémoire à consulter, sur une déchirure de la paroi antérieure du vagin, et de la partie de la vessie qui y correspond.

Une jeune femme, d'un village éloigné de deux lieues de Lunéville, à terme de sa première grossesse, eut un accouchement fort laborieux, dans lequel on employa des crochets, pour faire l'extraction de l'enfant. Ces instrumens, ou quelques fragmens des os du fœtus, causèrent une déchirure de la paroi ou cloison antérieure du vagin, et de la partie adjacente de la vessie; d'où il résulta, immédiatement après, une incontinence d'urine. Appelé, au bout de quelques jours, je trouvai les parties externes de la génération dans un état considérable de gonflement et de confusion : on ne distinguoit pas une partie d'avec une autre. L'accouchée rendoit, par le vagin, des espèces de sables urinaires, entourés de mucosités. Je fis faire des injections et des fomentations émollientes et résolutives qui dissipèrent la tuméfaction.

Etant retourné voir la malade, dans l'intention de lui introduire, par le méat urinaire, une sonde de gomme élastique, pour attirer, par cette voie naturelle, l'urine qui se dévoyoit, toutes mes tentatives furent infructueuses, parce que je ne pus parvenir à découvrir ni a rencontrer l'orifice externe de l'urètre.

Je demandai un consultant, et j'obtins le C^en^. Castara, mon confrère, avec lequel je retournai, deux jours après : mais nos efforts réunis furent aussi inutiles que l'avoient été les miens seuls.

Lorsque cette femme se levoit, elle étoit, pendant quelque temps, sans qu'il passât de l'urine par le vagin; au moins n'en couloit-il que peu de gouttes, et elle éprouvoit un besoin pressant et douloureux d'uriner, par la voie naturelle : ce signe étoit certainement de bon augure, et indiquoit que si l'on parvenoit à faire reprendre à l'urine sa route ordinaire, il y auroit lieu d'espérer que la plaie de la vessie et du vagin pourroient se consolider.

Feu La Flize père, notre confrère à Nancy, ayant été consulté, et devant même venir voir la malade, nous lui avons proposé de porter, le plus haut possible, une vessie de mouton dans le vagin, et de la souffler, pour qu'elle

devînt une espèce d'obturateur ; de faire lever ensuite et promener la femme, afin de voir si l'urine formeroit quelque proéminence vers son canal naturel, qui pourroit peut-être reprendre ses fonctions ; ou parce que la colonne de fluide franchiroit l'obstacle, ou parce que nous leverions cet obstacle, à l'aide du trois-quarts, ou de l'instrument tranchant. En attendant le résultat de cet essai, si la malade, rebutée par de longues et fastidieuses recherches, s'y soumet, quelques personnes de l'art voudront-elles bien nous communiquer leurs vues curatives, par la voie du journal de médecine (c'étoit en 1789)? La multiplicité des connoissances ne peut, dans toute supposition, que tourner à l'avantage de l'humanité, quoique le fait que je rapporte soit rare ; car j'ai compulsé les œuvres des accoucheurs *Viardel, Portal, Amand, Peu, Dionis, Mauriceau, Lamotte, Deventer, Puzos, Mesnard, Meningham, Smellié, Rœderer, Levret*, dans lesquelles j'ai trouvé des renseignemens sur l'incontinence consécutive d'urine, lors de la chûte de l'escarre gangreneuse, produite par la longue et forte compression de l'urétre, entre la tête du fœtus et le pubis de la mère ; mais je n'ai pas rencontré un cas semblable à celui dont je viens de tracer le tableau.

Réponse,

Réponse, par le citoyen Percy, alors chirurgien-major du régiment de Berry, cavalerie, actuellement chirurgien en chef d'armée, et membre de l'institut national.

Il faudroit que le cas, pour lequel mon confrère Saucerotte demande aux personnes de l'art de lui communiquer leurs vues curatives, fût d'une difficulté tout-à-fait insurmontable, pour ne point céder aux talens et au génie de ce praticien. C'est peut-être le seul exemple connu dans lequel le méat urinaire se soit aussi promptement effacé; car il ne s'oblitère ordinairement qu'à la longue; encore faut-il, pour cela, que les urines passent toutes par le vagin, et qu'elles aient entièrement abandonné leur issue naturelle. Je connois deux femmes chez lesquelles il n'en reste pas la moindre trace; et il en est arrivé autant à l'urètre de quelques hommes affectés, depuis long-temps, de fistules urinaires; ce qui rendoit leur guérison absolument impossible.

Les accoucheurs célèbres dont mon confrère a parcouru, à cette occasion, les ouvrages, n'ont, en effet, guère parlé que de l'incontinence d'urine qui survient après la chûte des

escarres gangreneuses, qu'a produites la longue compression de l'urètre, par la tête de l'enfant. Ils rapportent peu d'observations de l'incontinence d'urine qui résulte du déchirement de la vessie, occasionné soit par les manœuvres indiscrètes de l'accoucheur, soit seulement par les efforts de l'accouchement; et il paroît que c'est à une de ces causes qu'il faut attribuer celle dont il s'agit dans le mémoire.

Blasius, *Rhumelius*, *Sennert*, etc. ont publié des faits de cette espèce. Il en existe un très-curieux dans les observations de *Salmuth* (centur. 1, pag. 26). *Stalpart Vander-Wiel* (observ. 82), parle d'une femme qui guérit seule, et presque sans secours, de cet accident; les urines ayant peu-à-peu repris leur route ordinaire.

On trouve dans *Roonhuysen* (Obs. med. ch. part. II), une lettre, écrite à ce sujet, à *Jacques de Kampen*, de laquelle on peut tirer des inductions utiles.

Corneil Solingen (Embryule, fol. 59) ayant vu une femme dont la vessie avoit été ouverte, par les débris du crâne d'un enfant qu'on lui avoit arraché avec un crochet, moyen dont l'usage, excusable en ce temps, ne sau-

roit l'être aujourd'hui, a donné, sur cet événement et ses suites, des détails très-intéressans.

Mais, dans ces auteurs, ni dans une foule d'autres que je passe ici sous silence, il n'est pas fait mention de cette disparition presque subite de l'orifice externe du méat urinaire; et c'est cette circonstance seule qui rend si embarassant le cas de la femme que mon confrère a tant à cœur de guérir. Le succès semble dépendre uniquement de la découverte de cet orifice et de la réintégrat on du canal; car la sonde ayant une fois forcé les urines d'y repasser, et les amenant à mesure qu'elles tomberoient de la vessie, la plaie de cet organe ne manqueroit pas de se cicatriser, comme il est arrivé dans la plupart des observations dont je puis me souvenir.

Mais comment retrouver ce canal? Mon confrère en a vainement cherché l'entrée; elle s'est également dérobée aux tentatives de notre confrère *Castara;* et sans doute un *collapsus* prématuré, une rétraction de l'urètre, en conséquence de la vacuité constante de la vessie, en a fait disparoître jusqu'aux vestiges; si toutefois ce n'est pas la désorganisation, la confusion, le gonflement extrême des parties de la

génération, après l'accouchement forcé, qu'il faut accuser de cette singulière obturation.

Cette entrée continuant à être absolument invisible, si un stylet boutonné sur lequel, en supposant qu'il pénétrât, il seroit facile de faire glisser un très-petit tube de plomb ou d'argent, auquel on substitueroit ensuite, après une dilatation graduelle, une bougie creuse, ou une sonde flexible; si ce stylet, dis-je, quoique poussé, avec quelque force, dans la première inégalité qui désigneroit le siége de l'urètre, devenoit infructueux; si un pessaire cylindrique, pareil à celui dont feu *Petit* se servit autrefois pour guérir une jeune femme d'une fistule stercoraire au vagin, (Œuv. posth. vol. 2e.) étoit sans effet; si la vessie de mouton, ou tout autre compresseur équivalent, ne réussissoit point à retenir l'urine dans la vessie, et à l'obliger à reprendre son cours par l'urétre, alors je pense qu'on pourroit essayer de rouvrir ce canal, par la vessie même, en y portant une algalie, que l'on feroit passer par le vagin, à travers la plaie de ce conduit et celle de la vessie, et dont on tenteroit de faire sortir l'extrémité par le méat urinaire extérieurement. Dès qu'on seroit parvenu à franchir le sphincter, le court trajet de l'urètre ne feroit

aucune résistance ; et, sur la portion d'algalie qui paroîtroit en dehors, on insinueroit ou une sonde, ou une bougie creuse, de quelques pouces seulement de long, selon l'avis de feu *Levret* (Essai sur l'abus, etc. pag. 194), qu'on y laisseroit à demeure, jusqu'à la parfaite cicatrisation des plaies.

La sonde de gomme élastique seroit préférable à toute autre, pour cette exploration délicate; parce que l'on peut lui donner toutes les incurvations qu'indiquent la situation des parties et la rencontre des obstacles. On l'introduiroit d'abord dans la cavité de la vessie, en lui faisant faire une bascule du pubis à l'anus ; ensuite on retireroit le mandrin, que l'on plieroit, autant qu'on le jugeroit nécessaire, pour atteindre au col de la vessie : on le replaceroit de nouveau, et la sonde s'étant moulée sur sa courbure, on feroit quelques tâtonnemens, moyennant lesquels il seroit possible qu'on enfilât le chemin de l'urètre. On pourroit du moins, à la faveur de cet instrument, reconnoître au-dehors le point où doit se trouver l'orifice, soit par la protubérance qu'on lui feroit former, soit par la percussion que le doigt, placé entre les deux petites lèvres, en percevroit. Mais j'en dis trop; MM. Saucerotte, Castara et La Flize, père, hommes d'une expé-

rience consommée, et du plus rare mérite, trouveront, lorsqu'ils se seront concertés, dans la réunion de leurs lumières, des ressources que leur ami n'a hasardé de leur offrir, que pour leur prouver de plus en plus son dévouement, et faire remarquer combien, en rendant le public confident de leurs procédés, ces modestes chirurgiens acquièrent des droits à son estime et à sa confiance *.

Observation sur une déchirure de la cloison recto-vaginale, dans un accouchement laborieux, dont la guérison a été tentée plus de trois mois et demi après l'accouchement.

Les circonstances qui ont accompagné ce fait de pratique, les résultats des moyens diététiques que j'ai employés, et les époques où ces moyens ont été mis en usage, pourront contribuer aux progrès de l'art de guérir, en fixant l'opinion des praticiens sur les secours à administrer aux femmes affectées d'une pareille maladie.

Une dame, âgée de vingt-cinq ans, est accouchée de son premier enfant, à la campagne,

(*) Toutes les recherches et tentatives ont été inutiles.

le 22 vendémiaire de l'an 6, R., 13 octobre 1797, v. st. La tête du fœtus, fort grosse, est restée soixante heures au passage ; l'accouchement a été terminé par le forceps.

La fourchette, ainsi que la cloison recto-vaginale, excepté le sphincter de l'anus, ont souffert un déchirement ; et lorsque dans les premiers jours après l'accouchement, les matières fécales se sont présentées, une partie a pris sa route par l'anus, tandis que l'autre l'a prise par le vagin : c'est dans cet état que cette dame est venue à Lunéville, plus de quarante jours après ses couches.

Dans l'examen que j'ai fait de la lésion, soit par le toucher, soit à l'aide du *speculum uteri*, j'ai trouvé que la crevasse de la paroi recto-vaginale, longue, dans la direction de l'axe du corps, d'environ quatre centimètres, à-peu-près un pouce et demi de l'ancienne mesure, commençoit au-dessus du sphincter de l'anus ; celui-ci jouissant de son intégrité, et restant isolé, entre la déchirure de la fourchette et celle de la cloison recto-vaginale.

Desirant m'environner de lumières, j'ai fait appeler les citoyens Roussel et Castara, mes confrères, qui ont été d'avis, comme moi, d'engager la famille à consulter plusieurs accoucheurs célèbres. Comme l'opinion de la plu-

part d'entre eux a été de tenter la réunion de la paroi recto-vaginale, en avivant les lèvres de la solution de continuité, et en y pratiquant ensuite une suture, la malade, les parens et nous avons accueilli ce moyen curatif.

En attendant les réponses au mémoire à consulter, nous avons essayé si par une diète sévère, et par le secours de la constipation, nous ne parviendrions pas à obtenir la réunion des parties divisées; en conséquence la malade a été purgée plusieurs fois, avec des évacuans toniques; elle est restée couchée avec des entraves au-dessus des genoux, pour empêcher l'écartement des cuisses; elle a été mise, pour toute nourriture, à quelques bouillons et à la crême de ris; sa boisson a été la limonade et un peu de vin; elle a pris souvent un bol de diascordium.

Ce régime a duré près de vingt jours, pendant lequel temps les règles sont revenues; il n'y a pas eu, pendant cette époque, d'évacuation d'excrémens durcis, jusqu'à ce qu'il s'est fait, douloureusement, une débacle de matières stercorales fort dures, dont on a facilité la sortie par plusieurs lavemens: le tout s'est évacué en partie par le vagin, en partie par l'anus.

Notre tentative n'ayant pas réussi, comme

nous avions presque lieu de nous y attendre, nous nous sommes décidés à en venir à l'opération, qui a été faite trois mois et vingt jours après l'accident.

Voici mes procedés opératoires :

J'ai fait couper la branche ascendante de mon *speculum ;* parce que celle-ci n'auroit pu s'appuyer, dans son ascension, contre le pubis, qu'elle ne fît presser les deux inférieures sur la cloison recto-vaginale ; ce qui auroit gêné l'action de l'instrument porte-aiguille, dont il sera question plus bas ; au lieu que le *speculum dilatatoire* n'étant qu'à deux branches, le C^en^. Roussel, chargé de cette partie, les portant contre l'arcade du pubis, devoit laisser absolument à découvert la paroi recto-vaginale.

J'ai fait faire une goutière mince, en bois de noyer (*), pour introduire, sur le doigt indicateur gauche, dans l'anus, afin de pratiquer, sur sa partie convexe, les incisions nécessaires, avec deux instrumens, dont le premier en forme de coutelet, et l'autre en forme de rugine ; j'avois de plus des ciseaux droits et cour-

(*) Tous les instrumens dont je me suis servi, sont gravés dans le cahier de fructidor, an 6, du journal de la Société de médecine de Paris.

bes ordinaires, ainsi que de ceux dont les larmes sont courbes sur le plat.

J'ai fait construire deux aiguilles, d'une courbure différente ; précaution dont j'ai reconnu la nécessité dans l'opération : la plus courte m'ayant servi pour les points supérieurs, et la plus longue pour les deux du côté du sphincter, après avoir retiré le fil double ciré du chas de la première, pour le faire passer dans celui de la seconde.

Enfin, j'ai fait établir un instrument porte-aiguille, sur lequel le talon des aiguilles peut être fixé, à droite et à gauche, en ligne horisontale et en ligne oblique, et même en ligne droite, selon l'axe de l'instrument.

Mon intention a été de pratiquer la suture du pelletier, ou à surjet, comme la plus sûre et la plus unissante, en commençant, de ma droite à ma gauche, par la partie supérieure de la plaie, vers le fond du vagin. D'après ce plan, il a fallu à chaque point, passé dans les deux lèvres de la division, démonter l'aiguille, par le moyen de la vis adaptée à l'instrument, et de pincettes, avec lesquelles le C^en^. Castara contenoit cette aiguille, et la reportoit au dehors du vagin, pour la monter de nouveau. Il y a eu six points complets ; c'est-à-dire, que chaque bord de la solution de continuité a été

perforé six fois. J'ai assuré au bout du fil un petit rouleau de linge, enduit d'emplâtre de Nuremberg, afin de tenir lieu de nœud sur la première perforation ; tandis que sur la dernière, le fil double ciré a été ouvert en deux, et lié sur un pareil rouleau, auprès du sphincter de l'anus.

L'opération terminée, j'ai introduit dans le vagin un linge couvert de baume du Pérou, et, dans l'anus, une canule de plomb un peu aplatie, courbée selon la convexité de l'os sacrum, évasée par le haut, et assez longue pour que l'extrémité supérieure portât au-delà du plus élevé des points de suture.

La malade a été mise à une diète sevère, pour favoriser la constipation ; en faisant observer que la majorité des avis avoit été pour ce régime. Au onzième jour il est survenu de si pressantes éprintes, que l'on n'a eu que le temps de retirer la canule, et la malade a rendu, avec de vives douleurs, et avec effusion de sang, des crotins qui ont déchiré les trois points inférieurs ; de manière que les excrémens ont presque tous passé par le vagin.

J'avoue que cet accident nous a découragés tous : cependant, quelques jours après, en examinant l'état des parties, nous avons vu que la plaie n'avoit à-peu-près que la moitié

de la grandeur que nous avions observée auparavant, et que sa figure, au lieu d'être longitudinale, étoit triangulaire, ayant sa base vers le sphincter.

Cette dame, pourvue de beaucoup de courage, et d'envie de guérir, s'est soumise à une nouvelle opération, qui a été faite environ un mois après la première : mais nous avons pris une voie inverse : 1°. nous avons supprimé la canule, qui avoit été fort incommode, et dont la présence avoit sans doute causé une rétention d'urine, qui a mis la malade dans le cas d'être sondée plusieurs fois; 2°. au lieu de provoquer la constipation, nous avons entretenu la liberté du ventre, par quelques verrées d'eau de tamarin : c'étoit l'avis d'un des hommes célèbres qui ont été consultés; 3°. nous avons permis une nourriture peu abondante, avec cela relâchante et rafraîchissante; 4°. nous nous sommes résolus à faire la section du sphincter de l'anus (c'étoit l'opinion de l'un d'entre eux), d'autant mieux qu'il restoit isolé, comme une corde tendue; qu'il opposoit une résistance à la libre issue des matières fécales, et que d'ailleurs il étoit à présumer que ses fibres musculaires pourroient faciliter la réunion des parties adjacentes : je crois même que si cette section eût été faite, lors de la première

opération, la déchirure des trois points inférieurs n'auroit pas eu lieu.

D'après toutes ces considérations, j'ai coupé le sphincter, auprès de la fesse droite, ce qui m'a beaucoup facilité l'avivement; ensuite j'ai pratiqué quatre nouveaux points de suture, le dernier de ces points unissant le sphincter avec les parties inférieures de la division de la paroi recto-vaginale: ce qui donnoit une forme ovale au sphincter.

Enfin, voici l'état de cette citoyenne, trois mois après la seconde opération: 1°. elle est maîtresse, malgré la section du sphincter de l'anus, de retenir ou d'évacuer à volonté les excrémens durcis, et même ceux qui sont liquides; 2°. la partie inférieure du vagin présente plusieurs froncis et plusieurs petites bosses, qui en rétrécissent l'entrée; 3°. à l'endroit de la section du sphincter il y a à l'extérieur une espèce de petite goutière, où les matières stercorales solides ne séjournent pas, lorsque cette dame va à la selle, mais où celles qui sont fluides s'arrêtent; ce qui la met dans le cas d'essuyer cette partie avec un linge doux, ou avec une éponge un peu mouillée: léger inconvénient en comparaison de la sale incommodité à laquelle elle étoit sujette auparavant.

Les circonstances qui ont accompagné cette

maladie, et les résultats des moyens curatifs donnent à conclure, 1°. que la constipation qui, à l'époque d'une solution de continuité récente, pourroit être un moyen de guérison, n'est d'aucune utilité, lorsque, comme l'on dit, les lèvres de la division sont devenues calleuses, par le laps du temps; 2°. qu'après l'opération un régime rafraîchissant et relâchant, ainsi que la liberté du ventre provoquée par de doux laxatifs, mais non par des lavemens, doivent être préférés à la constipation; 3°. qu'il est d'une nécessité absolument indispensable de faire la section du sphincter de l'anus, si l'on veut ne pas rencontrer en lui une barrière qui offre plus de résistance à la sortie des excrémens que les bords de la solution de continuité recto vaginale; si l'on veut enfin faciliter la cohésion des parties divisées, que je crois impossible, sans cette précaution préliminaire.

Faits relatifs à la chirurgie légale. — Epanchement sanguin dans l'œil, à la suite d'un coup, guéri par la section de la cornée.

Je fus appelé, le 15 juin 1778, pour visiter un des garçons du tailleur de la gendarmerie,

qui, ayant été terrassé dans une rixe par son adversaire, reçut de celui-ci un coup de pied sur l'œil gauche, qui causa un épanchement de sang dans la chambre antérieure, sous la cornée transparente. Cet œil ayant perdu aussitôt la vision, et le blessé sachant que sa partie adverse étoit en état de lui payer des dommages intérets, lui en demanda de considérables, comme privé d'un œil: mais je lui représentai que si, sous quinze à vingt jours, la résolution du sang épanché ne s'opéroit pas au moyen d'un traitement méthodique, peut-être seroit-il possible qu'il recouvrât la vue, en pratiquant la section de la cornée, pour donner lieu à l'issue des fluides épanchés; ce à quoi il parut se refuser. Je fus obligé de dresser mon rapport en conséquence, et appelai en consultation mes confrères Duvivier et Castara, qui furent de mon avis. La justice ayant suspendu son jugement, le blessé se décida enfin à se laisser opérer le vingtième jour. La cornée transparente fut ouverte, comme dans l'opération de la cataracte; le sang et l'humeur aqueuse s'évacuèrent; le traitement antiphlogistique et résolutif fut continué, et la vue se rétablit dans l'espace de cinquante-cinq jours; enfin, celui qui avoit donné le coup fut condamné à des dommages et intérêts moins

considérables que si nous n'eussions pas tenté la section de la cornée.

Blessures supposees, à la suite d'un coup de fusil.

Un chirurgien très-instruit, mais qui ne se défioit pas assez de la mauvaise foi de presque tous ceux qui ont été maltraités dans quelque rixe, fut appelé dans un village des Vosges, pour y voir un homme soit-disant blessé par un coup de fusil chargé à petit plomb, dont il avoit reçu, disoit-on, cinquante grains dans le dos. Ce chirurgien fut introduit de nuit auprès du prétendu blessé, qu'une mauvaise lampe éclairoit. Il trouva en effet environ cinquante petites blessures sur le dos de ce particulier. Sa femme, pour mieux constater le fait, montra au chirurgien l'habit, la veste et la chemise percés d'autant de trous, et une vingtaine de grains de plomb ensanglantés, qu'elle assuroit avoir retirés des plaies les plus superficielles; ajoutant que les autres étoient perdus dans les chairs, et peut-être dans l'intérieur du corps: l'homme faisoit le mourant. Tout étoit disposé pour tromper l'officier de santé: aussi dressa-t il un rapport qui constatoit que toutes les blessures avoient été causées par des grains

grains de plomb lancés par une arme à feu, et que le malade pouvoit courir des risques.

Celui qui avoit tiré le coup de fusil, l'avoit chargé lui-même, et seulement à poudre, dans l'intention d'épouvanter ce malveillant, qui passoit et repassoit tous les jours à travers son pré. Le procès étoit poursuivi au criminel. Une contre-visite fut demandée. Trois chirurgiens rapportèrent que les lésions du dos étoient le résultat de brûlures. Des médiateurs s'intéressèrent : on en vint à s'accommoder : le demandeur et le défendeur étoient parens : toutes les ruses furent avouées. La femme déclara qu'elle avoit fait toutes ces blessures à son mari, avec de fort grosses aiguilles à tricoter à-peu-près rougies au feu. La partie adverse, qui étoit incarcérée, attaqua alors le chirurgien en grands dommages et intérêts : il y fut condamné, ainsi qu'à une interdiction de six mois, dont il fut cependant relevé par le feu roi Stanislas Ier., alors duc des ci-devant Lorraine et Barrois.

Crachement de sang simulé.

Etant chirurgien légal à Remiremont, actuellement département des Vosges, je fus mandé, le 8 décembre 1762, jour de la fête du village du Tholy, pour y voir, dans un

cabaret, un garçon d'une commune voisine, qui avoit été battu par d'autres jeunes gens. A part quelques excès apparens, commis sur sa personne, il me dit avoir été foulé aux pieds, souffrir considérablement de la poitrine, et cracher le sang en abondance : en effet, il y avoit, devant son lit, une grande surface du plancher couverte comme de crachats sanguinolens. Ayant ouï, par hasard, que quelque chose craquoit entre ses dents, je me défiai d'une supercherie, et voulus voir ce que c'étoit : il s'efforça de l'avaler; mais le morceau étant trop gros, il fut obligé d'ouvrir la bouche et de me le montrer : c'étoit de la craie rouge qu'il suçoit, et au moyen de quoi il simuloit un crachement de sang.

Echymôse factice.

Etant pareillement chirurgien légal à Remiremont, je fus appelé, le 18 juin 1763, aux Granges-de-Plombières-aux-Eaux, pour y visiter une femme, se disant enceinte, qui me déclara avoir reçu un violent coup de bûche sur le ventre, qui avoit causé une meurtrissure de l'étendue au moins de la main. Elle feignoit d'éprouver de si grandes douleurs à cette région, qu'elle ne permettoit pas que je la tou-

chasse. Cette prétendue échymôse me paroissoit si luisante, que j'eus quelque doute sur la véracité de l'exposé. Je déclarai que je ne dresserois pas de rapport, qu'autant que j'aurois touché la partie souffrante : cette femme y consentit à la fin, mais avec beaucoup de peine. L'examen fait, l'extrémité de chacun de mes doigts resta noircie et luisante. Après beaucoup de tergiversations, je lui fis avouer qu'elle s'étoit frotté le ventre avec un mélange de mine de plomb et d'eau, qui étoit dans une assiette, sur la fenêtre, pour faire mourir les mouches.

Imposture, relativement à une jambe, que l'on prétendoit avoir son origine sous l'aisselle.

Le vrai chirurgien ne doit pas admirer, avec le public, les choses singulières, qu'il ne les ait examinées scrupuleusement : le récit suivant en est une preuve.

Un étranger, qui passoit par Lunéville, au mois de janvier 1767, avoit fait répandre des affiches, par lesquelles il annonçoit être né avec l'extrémité inférieure gauche située et conformée naturellement, tandis que du côté droit il n'avoit que la jambe qui sortoit de l'aisselle. Ces annonces étoient accompagnées d'une

gravure qui représentoit le prétendu prodige. Le cas étant curieux, j'y accourus avec une partie de mes concitoyens, et vis véritablement un homme habillé à la houzarde, qui montroit à nud, sous son manteau, une jambe atrophiée, qui sortoit de l'endroit annoncé. Toute chétive qu'étoit cette jambe, elle ne faisoit pas moins ses mouvemens, et son origine paroissoit merveilleuse. Cet imposteur avoit nombre d'attestations de l'existence de sa conformation singulière. Certaines même avoient, soi-disant, été données par des gens exerçant l'une et l'autre médecine. Pour mieux en imposer, il prenoit la main des uns et des autres curieux, et la portoit en-dessus, vers le genou de cette jambe. Comme on éprouvoit un obstacle invincible qui empêchoit de pousser les doigts dans le creux même de l'aisselle, obstacle d'autant mieux opéré qu'il abaissoit sans doute l'épaule, pour mieux faire emboîter ce genou par l'aisselle, on croyoit certaine la continuité de la jambe avec cette partie. Je ne voulus pas me décider devant l'assemblée, et annonçai seulement mes doutes à quelques gens que je connoissois, avec promesse de tirer l'affaire au clair. J'allai voir cet aventurier, le lendemain dès le matin, et lui offris six francs pour le voir nud. D'après les subterfuges qu'il me cher-

cha, je ne doutai plus un moment de la supercherie. En conséquence, je me rendis aussitôt chez le lieutenant de police, qui nomma feu mon confrère Beaulieu, lieutenant du premier chirurgien du Roi, pour, conjointement avec moi, procéder à la visite ; et nous donna trois sergens de ville, qui firent déshabiller l'imposteur, fort malgré lui. Nous reconnûmes, à l'instant, qu'il avoit l'extrémité inférieure de ce côté-là atrophiée ; qu'il en retroussoit la cuisse, et fixoit, avec fermeté, le genou sous l'aisselle, d'où sortoit la prétendue jambe.

Il falloit qu'il y eût long-temps qu'il se mêlât du métier; car cette cuisse avoit acquis comme droit de domicile, par le peu de saillie qu'elle faisoit à la sortie de la cavité cotiloïde, et par l'impression qu'elle avoit faite tout le long de la partie latérale droite du tronc et dans l'aisselle. Nous délogeâmes le genou avec assez de peine, et fîmes descendre la cuisse et la jambe, que nous étendîmes.

Lettre au C^en. Thomassin, actuellement chirurgien en chef d'armée, etc. au sujet de sa question chirurgico-légale, insérée dans le journal de médecine du mois de mai 1785.

Je présume, comme vous, mon cher confrère, qu'on auroit pu sauver *Antoine Kittler*, si on lui eût administré les secours que la bonne chirurgie indique, et que vous avez détaillés avec autant de sagacité que de précision.

J'ai exercé, pendant douze ans, les fonctions de chirurgien légal, et seul, dans les jurisdictions étendues de Remiremont et de Lunéville. Cet état m'ayant mis à même de voir plusieurs faits intéressans, je vais en citer deux qui ont rapport à la question que vous agitez.

Ensuite d'un décret judiciaire, je fis, le 29 janvier 1777, la visite du cadavre d'un homme âgé de quarante-cinq ans, du village de Bénaménil, qui, six jours auparavant, avoit reçu un coup de fusil à la partie antérieure moyenne du genou droit, où il y avoit une plaie de figure étoilée, de l'étendue d'environ trois pouces dans ses différentes dimensions, compliquée de contusion et de brûlure.

Ayant fait les incisions nécessaires pour suivre le trajet de cette blessure, je trouvai, 1°. les parties molles déchirées et meurtries, avec un principe de gangrène; 2°. la rotule divisée transversalement, et

le condyle interne du fémur fracassé et séparé du corps de l'os ; 3°. la ramification interne des artères crurale et poplitée contuse et dilacérée. Je découvris, en outre, dans l'étendue de tout ce délâbrement, la bourre d'une arme à feu, et vingt-huit grains de plomb à canard. La cautérisation des tégumens du genou, la bourre renfermée dans la plaie, les vingt-huit grains de plomb, contenus dans un espace médiocre, me firent estimer que le coup d'arme à feu avoit été tiré à bout touchant, ou à une distance peu éloignée.

Ce fut un malheureux empirique qui secourut ce blessé, et qui, pour unique traitement, lui fit faire usage, à l'intérieur et à l'extérieur, d'une dissolution de boule de mars dans l'eau-de-vie ; traitement absolument contre-indiqué. La chirurgie fournit certainement d'autres moyens, dont les uns auroient pu être employés d'abord, et les autres dans les derniers jours. Le sujet mourut, au cinquième, de l'hémorragie, que l'empirique ne sut point arrêter.

Ensuite d'un autre décret judiciaire, je fis, le 2 août 1778, l'ouverture du crâne d'un garçon, âgé de vingt ans, de Viller-les-Lunéville : je trouvai une tumeur considérable à la région temporale droite, que j'incisai, et au-dessous de laquelle je découvris une fracture transversale, qui commençoit auprès de l'arcade zygomatique, et finissoit à la suture lambdoïde, avec deux prolongemens, dont l'un s'étendoit vers la suture coronale, et l'autre vers la sagittale.

Le crâne étant scié, j'aperçus, entre cette calotte

osseuse et les meninges, sous la partie moyenne de la fracture, un épanchement considérable de sang coagulé, dont la présence avoit causé une forte dépression au cerveau. Ces caillots extraits, j'ouvris la dure-mère, et trouvai encore un épanchement; mais en moins grande quantité que l'autre. Le cerveau, le cervelet et la moëlle alongée étoient dans l'état le plus sain. Il n'y avoit point de blessure sanglante à l'extérieur; ce fut sans doute ce qui empêcha les assistans d'appeler un chirurgien, pour secourir ce jeune homme, qui revint à pied à la maison de son père, distante d'une demi-lieue de l'endroit où il avoit reçu le coup. Les accidens qui survinrent (le saignement de l'oreille du côté de la percussion, l'assoupissement), et la présence de la tumeur à la région temporale, auroient engagé un praticien expérimenté à faire des incisions pour découvrir l'état des parties subjacentes; l'apparition de la fracture auroit nécessité l'application du trépan; et je suis porté à croire que cette opération, et une incision à la dure-mère qu'elle auroit facilitée, auroient pu sauver le sujet; d'autant mieux que le désordre consistoit dans la fracture et dans les épanchemens, et non point dans la lésion immédiate du cerveau.

Dans l'une et l'autre de ces procédures, les juges furent véritablement pénétrés de la vérité de mes assertions, en faveur de mes accusés; mais ils ne purent adoucir la sévérité de la loi; puisque le premier fut condamné à mort, par contumace; et que le second, qui s'étoit laissé prendre, eût infailliblement été con-

damné au dernier supplice, s'il n'étoit arrivé des ordres de la cour, pour suspendre la procédure, pendant que la famille obtenoit une lettre de cachet, afin de faire enfermer le criminel à perpétuité.

Sans doute que la loi est positive : *qui tue est digne de mort.* Mais ne seroit-il pas à desirer qu'il y eût des des distinctions établies pour la punition du crime de meurtre ? et *les juges ne devroient-ils pas prendre en considération, à la décharge d'un accusé, le jugement d'un homme de l'art instruit, qui démontreroit qu'une lésion, qui n'est point mortelle par elle-même, l'est devenue, parce que les secours ont été mal administrés ?* J'ajoute, *ou parce qu'il n'y a point eu de secours donnés ?* Les faits que je viens de rapporter démontrent ces deux propositions.

Je termine par dire que le moral du délit devroit influer pour beaucoup dans la condamnation des coupables.

. . . . . le crime a ses degrés.

Racine, tragéd. de Phèdre.

Celui qui tira sur l'habitant de Bénaménil étoit un garde de bois, qui voulut imposer à une bande de paysans qui dévastoient les forêts, et qui fut obligé, à son corps défendant, de mettre hors de combat le premier mutin.

Celui qui blessa le garçon de Lunéville, étoit un jeune homme qui avoit passé une après-dinée à boire avec ses camarades, dont les cerveaux s'échauffèrent, comme le sien, par les vapeurs du vin. Il en résulta

une rixe ; celui-ci reçut quelques coups, et en porta un grave à l'un de ses adversaires (*).

Enfin, je souhaite ardemment, avec l'estimable auteur des causes célebres, qu'on soumette à une inspection sévère les fonctions des gens de notre art, chargés des rapports en justice ; puisque souvent on soumet à leur décision, les biens, l'honneur, et la vie de leurs semblables.

Quelle tâche imposante à remplir ! qu'elle exige de désintéressement, d'intégrité et de connoissances !

Histoire abrégée de la lithotomie.

On ne peut nier que la formation des calculs urinaires ne dépende, en majeure partie, de l'idiosyncrasie, ou constitution de ceux qui en sont attaqués ; mais aussi l'on peut regarder comme une des causes efficaces de cette maladie, les dérangemens dans l'ostéogénie, chez les jeunes sujets, et les affections goutteuses, chez les individus avancés en âge. On verra, dans le tableau ci-après, que c'est de quatre ans à huit révolus, que le nombre des calculeux est plus considérable ; c'est aussi

(*) Les vœux que je formois, il y a treize ans, en écrivant cette lettre, sont accomplis par notre jurisprudence criminelle, relativement à la question intentionnelle.

dans cet intervalle que les os prennent le plus grand accroissement, et qu'ils acquièrent beaucoup de solidité. J'ajouterai, pour cause secondaire, la nature calcaire et séléniteuse des eaux que l'on boit, jointe à l'habitation des lieux bas et humides, où les vents du nord et du nord-est ne soufflent pas, ou ne soufflent qu'imparfaitement; observations que j'ai été à même de faire, depuis trente-cinq ans que je suis lithotomiste de la fondation faite a l'hôpital de Lunéville, département de la Meurthe, par le feu roi de Pologne, Stanislas I^er., en faveur des pauvres calculeux des ci-devant duchés de Lorraine et de Bar; établissement dans lequel il y a eu, au moment que j'écris, seize cents vingt-neuf calculeux opérés, dont six cents quatre-vingt-trois depuis que j'y suis attaché. J'ai observé, au contraire, que les maladies calculeuses sont on ne peut pas plus rares dans la chaîne des hautes montagnes des Vosges, où les eaux, très-agitées sur un sol sabloneux et vitrescible, sont très-limpides et légères, enfin où l'air est vif et pur.

Je ferai encore observer qu'avant l'âge de puberté, les muscles accélérateurs, ou bulbo-caverneux, n'ont pas encore acquis la force qu'ils ont dans la suite; parce que cette partie n'est pas encore animée par le *stimulus* que

la nature doit y établir par la suite. Or ces muscles contribuant à l'émission des dernières gouttes de l'urine, ne seroit-il pas possible que la manière imparfaite avec laquelle cette fonction s'exécute dans l'enfance, fût une des causes disposantes du calcul ?

De seize cents vingt-neuf calculeux des deux sexes opérés, il y en a eu quinze cents soixante-quatre du sexe masculin, et soixante-cinq du sexe féminin : la proportion est d'un sujet femelle pour vingt-quatre mâles. Quatorze cents trente-cinq ont été taillés par le grand appareil, prétendu latéralisé, et cent quatre-vingt-quatorze, par la méthode que j'ai admise, et que j'ai fait admettre par mes collaborateurs, celle d'Hawkins, avec les corrections de Louis et de Desault. Il y a eu cent trente-sept morts par l'ancienne, et dix par la nouvelle : c'est-à-peu-près un sur dix, par la méthode que pratiquoient mes devanciers, et environ un sur vingt, par la mienne.

Calculeux du sexe masculin.

D'un an et demi.....	1.
d'un an et sept mois.....	1.
de deux ans à trois.....	20.
de trois ans à quatre.....	88.

de quatre ans à cinq..... 142.
de cinq ans à six..... 150.
de six ans à sept..... 156.
de sept ans à huit..... 116.
de huit ans à neuf..... 125.
de neuf ans à dix..... 99.
de dix ans à onze..... 80.
de onze ans à douze..... 64.
de douze ans à treize..... 77.
de treize ans..... 41.
de quatorze ans..... 35.
de quinze ans à seize..... 40.
de seize ans..... 38.
de dix-sept ans..... 31.
de dix-huit ans..... 35.
de dix-neuf ans..... 21.
de vingt ans..... 16.
de vingt-un ans à vingt-deux..... 13.
de vingt-deux ans..... 14.
de vingt-trois ans..... 13.
de vingt-quatre ans..... 11.
de vingt-cinq ans..... 7.
de vingt-six ans..... 6.
de vingt-sept ans..... 8.
de vingt-huit ans..... 7.
de vingt-neuf ans..... 2.
de trente ans..... 8.
de trente-un ans..... 2.

de trente-deux ans à trente-trois..... 3.
de trente-trois ans..... 2.
de trente-quatre ans..... 3.
de trente-cinq ans..... 4.
de trente-six ans..... 4.
de trente-sept ans..... 1.
de trente-huit ans..... 3.
de trente-neuf ans..... 3.
de quarante ans..... 10.
de quarante-un ans..... 3.
de quarante-deux ans..... 2.
de quarante-trois ans..... 1.
de quarante-quatre ans..... 4.
de quarante-cinq ans..... 3.
de quarante-six ans..... 4.
de quarante-sept ans..... 2.
de quarante-huit ans..... 3.
de quarante-neuf ans..... 1.
de cinquante ans..... 5.
de cinquante-un ans..... 1.
de cinquante-deux ans..... 1.
de cinquante-trois ans..... 1.
de cinquante-quatre ans..... 4.
de cinquante-cinq ans..... 2.
de cinquante-six ans..... 4.
de cinquante-huit ans..... 2.
de cinquante-neuf ans..... 1.
de soixante ans..... 2.

de soixante-un ans..... 3.
de soixante-deux ans..... 1.
de soixante-trois ans..... 1.
de soixante-quatre ans..... 1.
de soixante-cinq ans..... 2.
de soixante-six ans..... 2.
de soixante-sept ans..... 1.
de soixante-huit ans..... 1.
de soixante-dix ans..... 2.
de soixante-treize ans..... 1.
de soixante-quatorze ans..... 1.
de soxante-seize ans..... 1.
de soixante-dix-huit ans..... 1.

Calculeux du sexe féminin.

De deux ans..... 1.
de deux ans et demi..... 1.
de trois ans à quatre..... 2.
de quatre ans..... 8.
de cinqans..... 7.
de six ans à sept..... 5.
de sept ans..... 6.
de huit ans..... 5.
de neuf ans..... 3.
de dix ans..... 1.
de onze ans..... 4.
de douze ans..... 2.

de treize ans ..... 4.
de quatorze ans ..... 1.
de quinze ans ..... 1.
de seize ans ..... 1.
de vingt ans ..... 1.
de vingt-trois ans ..... 1.
de vingt-quatre ans ..... 1.
de vingt-cinq ans ..... 2.
de vingt-six ans ..... 1.
de trente-un ans ..... 1.
de trente-cinq ans ..... 1.
de trente-six ans ..... 1.
de qurante ans ..... 2.
de quarante-cinq ans ..... 1.
de cinquante-quatre ans ..... 1.

Calculeux mâles morts ..... 145.
Femelles ..... 2.

Six femelles taillées par la méthode d'Awkins ; point de mortes.

Mes devanciers, mes collaborateurs et moi, avons observé, d'après les tailles que nous avons faites à l'hôpital, en ville, ou dans différens lieux des ci-devant Lorraine et Barrois, que, chez les indigens, il y a plus d'enfans calculeux que chez les riches ; et que chez ceux-ci il y a plus de vieillards attaqués de la pierre que chez les pauvres : c'est pourquoi l'on

l'on trouve peu de personnes avancées en âge sur ce tableau, parce que c'étoient des nécessiteux, qui, en cette qualité, avoient droit à la fondation. Nous avons observé aussi que la plupart des calculeux âgés, avoient aussi la goutte, ou au moins en avoient eu des accès: or, chez les pauvres, cette maladie est bien moins fréquente que chez les gens à l'aise; ce qui doit, par cette raison, diminuer le nombre des pierreux chez les premiers.

D'après ce qui a été exposé, je conclus que les concrétions goutteuses, la terre des os et celle des calculs urinaires ont de l'analogie.

Nous avons lieu d'espérer que les travaux et les découvertes des chimistes célèbres feront trouver le vrai fondant des calculs urinaires; les citoyens Fourcroy et Vauquelin sont sur la voie, et l'école de médecine de Paris fait des expériences, dont les résultats heureux sont attendus par les amis de l'humanité. Dans cette consolante expectative, je vais tracer un tableau abrégé de la lithotomie.

La taille est, de toutes les opérations de la chirurgie, celle qui a éprouvé le plus de variations. On ignore comment elle se faisoit du temps d'Hippocrate, qui avoit juré et fait jurer à ses élèves de ne jamais la pratiquer; par la raison sans doute qu'il regardoit les plaies de

la vessie comme mortelles ; ou parce que la méthode étant la même que du temps de Celse, les jeunes et petits sujets pouvoient seuls être taillés, et encore dans des circonstances favorables ; la chirurgie étant sans ressource pour les grands, à moins que la pierre ne fût engagée dans le canal de l'urètre.

Ammonius et Megès furent les seuls lithotomistes connus depuis Hippocrate jusqu'à Celse, qui est le premier duquel nous ayons une description exacte de cette opération, mise en usage depuis par Paul d'Egine, Albucasis et plusieurs autres, et tombée ensuite dans la barbarie jusqu'au quatorzième siècle, que Guy de Chauliac la tira de l'obscurité, en la publiant telle qu'elle est dans Celse.

Au quinzième siècle, Germain Colot imagina, dit-on, une méthode nouvelle, que l'on croit être celle du grand appareil, et qu'il tenta, avec succès, sur un calculeux condamné à la mort pour ses crimes, et à qui Louis XI n'accorda grace qu'à condition qu'il se feroit tailler.

Ce ne fut qu'au seizième siècle que Jean des Romains, lithotomiste italien, rechercha la vraie route que l'on pouvoit ouvrir à la pierre pour tous les âges, et mérita le nom d'inventeur de la méthode du grand appareil, dont Maria-

nus Sanctus, son élève, donna la description dans un petit traité, intitulé : *Libellus aureus de lapide exvessicâ extrahendo ;* d'où vient qu'on la nomme la méthode de Marianus.

Marianus Sanctus instruisit Octavian de Ville, chirurgien romain ; celui-ci se lia d'une amitié étroite avec Laurent Colot, qui devint en France le seul opérateur par la méthode du grand appareil.

Cette opération resta à-peu-près héréditaire dans cette famille jusqu'à François Colot, qui nous a laissé un traité de l'opération de la taille, imprimé à Paris en 1727. Philippe Colot, petit-fils de Laurent Colot, ne voulant pas laisser perdre le secret de ses ancêtres, étant d'ailleurs surchargé de sujets à opérer, crut devoir faire des élèves : en conséquence, il instruisit Restitut-Girault et Séverin Pineau, tous deux fameux chirurgiens de Paris. Le dernier a donné un petit traité de l'opération de la taille, mieux développée que dans l'ouvrage de Marianus. La lithotomie, en France, a dû aussi une partie de ses progrès à Covillard, à Thévenin et à Tolet. Je ne parle pas ici des auteurs modernes, parce qu'ils seront cités dans les articles où je donnerai la description des méthodes dont ils sont les inventeurs.

Petit appareil, ou méthode de Celse.

Un homme ou deux, selon le besoin, tenoient l'enfant à demi-renversé, ses épaules appuyées contre leur poitrine, ses cuisses écartées et fléchies vers le ventre, ses talons assujétis contre les fesses, et ses mains appliquées sur les jarrets. Ensuite l'opérateur introduisoit doucement dans le rectum l'index et le medius de la main gauche huilés, et dont les ongles étoient rognés, tandis qu'il appliquoit molement la main droite sur la région hypogastrique. Les deux doigts introduits dans le rectum cherchoient la pierre vers le col de la vessie ; et si elle n'y étoit pas, ils alloient gagner le fond de ce viscère, pour ramener le calcul dans son col : alors on faisoit une incision, en forme de croissant, qui parvenoit jusqu'à ce col, qu'on ouvroit par une seconde section faite sur la pierre ; et s'il y avoit de la difficulté à la faire sortir avec les doigts, on employoit un crochet aplati et mousse, poli en-dessus, et rempli d'inégalités en-dessous, pour mieux saisir le calcul.

On ne pratique plus le petit appareil que quand une pierre est engagée dans le canal de l'urètre ; dans les autres circonstances on

l'a abandonné totalement, à cause des inconvéniens qui y sont attachés : 1°. il est difficile de couper sur une pierre, lorsqu'elle est petite et glissante, ou quand elle est très-inégale ; parce qu'alors les parties molles, soumises à l'instrument, sont plutôt hachées que simplement divisées; de là les hémorragies et les maladies consécutives du prostate, du col de la vessie, et de ce qui les environne; 2°. si la pierre se présente longitudinalement, et que la section réponde à sa figure, ne sera-t-elle pas trop grande ? Si au contraire le calcul est angulaire et conique, et que ce soit une des pointes qui se présente en avant, la division que l'on fera dessus suffira-t-elle? 3°. le fond de la vessie étant amené vers son col, ainsi que le rectum, on a vu les ouvrir tous deux; 4°. l'opérateur souffre beaucoup des doigts, par la contrainte et le serrement qu'il éprouve, et par la pression qu'il exerce; quelquefois même il peut se blesser; 5°. enfin, le calcul échappe souvent d'entre les doigts, ou de dessous le tranchant de l'instrument, ou même de dessous le crochet.

Voilà la méthode de Celse avec ses défauts; mais j'y reviendrai dans la suite, pour démontrer ses avantages, lorsqu'elle est dirigée par le cathéter.

Grand appareil, ou méthode de Marianus.

Le sujet étant mis en situation sur une table, ou sur un banc à dossier, les cuisses, les jambes et les mains contenues, comme dans le petit appareil, par des hommes robustes, et par des lacs, l'opérateur introduisoit dans la vessie un cathéter à long bec; il faisoit relever les bourses par un aide posté en arrière et à droite, qui tendoit la peau du périnée avec ses deux index, l'un appliqué sur le raphé, et l'autre au côté gauche, le long de l'ischion; ensuite l'opérateur inclinoit le manche de la sonde vers l'aine droite du malade, et en faisoit tomber la courbure entre les deux doigts de l'aide; puis il faisoit une incision en long, qui commençoit au-dessous des bourses, et finissoit vers l'anus, sans trop en approcher, de peur de blesser les vaisseaux hémorroïdaux; après quoi il remontoit son lithotome dans la cannelure jusqu'au haut de l'incision, pour introduire quelques-uns des instrumens dont je parlerai plus loin.

Les nouvelles connoissances que la chirurgie a acquises, ont fait abandonner le grand appareil, avec d'autant plus de raison, que dans cette méthode on incisoit seulement le canal

de l'urètre; le reste de l'opération s'exécutant au moyen de dilatations que l'on exerçoit avec divers instrumens (*) sur le bulbe et sur la partie membraneuse de l'urètre, sur le col de la vessie et sur son orifice; qu'ensuite on tiroit la pierre, avec violence, par une voie étroite et tortueuse, et par l'angle le plus rétréci des branches des os pubis. Alors ces dures et douloureuses manœuvres causoient des divulsions et des contusions, d'abord aux parties que je viens de citer, puis aux prostates, aux vaisseaux environnans, aux muscles transverses, au tissu cellulaire qui unit la vessie avec les parties circonvoisines, aux vésicules séminales même; d'où résultoient l'inflammation, la suppuration, la gangrène, l'incontinence d'urine, les fistules, et même l'impuissance chez quelques-uns : soit par la lésion des vésicules séminales, soit par les cicatrices, les brides ou le rétrécissement du canal de l'urètre. Ajoutons que, pour l'opération, on plaçoit le sujet dans

(*) Tels que les conducteurs mâle et femelle, les différentes espèces de dilatatoires, le doigt index introduit avec force sur le gorgeret, et les tenettes, dont on écartoit les mords l'un de l'autre après leur introduction.

une situation inclinée, dont je démontrerai les inconvéniens plus loin.

Haut appareil, ou taille hypogastrique.

Vers le milieu du seizième siècle, Franco, chirurgien provençal, inventa le haut appareil, ou taille hypogastrique. N'ayant pu, selon ses termes, mener bas une pierre avec ses doigts dans le fondement d'un enfant de deux ans, parce qu'elle étoit de la grosseur d'un œuf de poule, ou à-peu-près, il ne fit point la section au périnée par la méthode de Celse, mais il imagina d'inciser le fond de la vessie, à la partie inférieure du bas-ventre, immédiatement au-dessus de la symphise du pubis. Quoique sa tentative lui ait réussi, il ne conseille cependant pas l'usage de cette méthode, à cause, dit-il, des accidens qui peuvent survenir, et auquel son sujet fut en proie.

A la fin du même siècle, Rousset, médecin françois, publia un traité de l'opération césarienne, dans lequel il se déclare partisan de la taille au haut appareil : on ne sait pas trop sur quoi fondé, car il ne l'avoit jamais pratiquée, ni vu pratiquer. C'est Douglass, lithotomiste écossois, qui, plus de cent soixante ans après Franco, nous a donné la vraie manière de

tailler au haut appareil ; car le chirurgien provençal ne fit à son enfant de deux ans que la taille hypogastrique au petit appareil, puisque il incisa sur la pierre même, qu'il soulevoit avec deux doigts introduits dans l'anus, tandis qu'un aide la tenoit assujétie à l'hypogastre, en la comprimant.

Pour rendre la vessie plus saillante à la région hypogastrique, et par conséquent pour faciliter l'opération de la taille au haut appareil, on fait retenir l'urine dans la capacité du viscère, par le secours d'un constricteur appliqué sur la verge ; ou l'on injecte doucement de l'eau tiède dans cette cavité, par le moyen d'une algalie, ou d'une sonde de gomme élastique ; après quoi l'on fait une incision longitudinale sur le trajet de la ligne blanche, par laquelle on ne coupe d'abord que la peau et la graisse ; ensuite on divise la ligne blanche par une autre section : alors, le fond de la vessie étant à nu, on y plonge un bistouri, dont le tranchant regarde la symphise du pubis ; on insinue aussitôt le doigt dans la division, pour soutenir la vessie vers le haut, et s'il est nécessaire, on prolonge l'incision vers le col du viscère ; c'est-à-dire, sous la voûte osseuse ; ensuite on va chercher la pierre avec les tenettes convenables.

Après Douglass, plusieurs lithotomistes distingués, tels que Chéselden, Paul Margill, Tornhill, Heister, Midleton, Bamberg, Prœbichius, Pibrac, Berrier, Morand et le frère Côme, ont taillé avec succes par le haut appareil; quoiqu'on puisse reprocher à cette méthode d'être sujette à plusieurs inconvéniens. Par exemple, toutes les vessies ne sont pas susceptibles de dilatation; il y en a de racornies et de malades; dans le premier cas, elles ne peuvent souffrir d'extension; dans le second, elles sont grandement irritées par la liqueur que l'on introduit; 2°. les petits calculs ne peuvent être facilement saisis; 3°. il ne seroit pas possible de pénétrer dans la vessie chez les personnes très-grasses; 4°. si la pierre est friable, par quel moyen en retirera-t-on les fragmens ? 5°. si le viscère est ulcéré, on y portera bien des injections, mais comment en sortiront-elles ? Avouons cependant que dans les circonstances de vessies très-amples et point trop irritables, et de l'existence d'une grosse pierre, on pourroit tenter avec fruit l'opération de la taille par le haut appareil. Il faut ajouter le cas d'impossibilité d'introduire un cathéter, à cause de quelque maladie du conduit des urines.

Taille au haut appareil du frère Côme.

Il pratiquoit une incision au périnée, par le moyen de laquelle il introduisoit une sonde cannelée dans la vessie; puis il faisoit glisser sur celle-ci sa sonde à flèche; il incisoit ensuite l'hypogastre avec un bistouri droit; après quoi il plongeoit son trois-quart-bistouri le long de la symphise du pubis, intérieurement, en écartant la lame de la gaîne par le talon, pour diviser la ligne blanche; section qui s'achevoit par le secours d'un bistouri lenticulé. Un aide, qui tenoit la sonde à flèche dans la cavité de la vessie, en faisoit parvenir l'extrémité au-dessus du pubis; et, poussant le talon de cette sonde, sa pointe perçoit la vessie de dedans en dehors. Alors l'opérateur portoit un bistouri courbe sur la cannelure de la flèche, pour fendre la vessie vers le bas; puis il procédoit à l'extraction de la pierrre: enfin, il introduisoit une canule droite par l'ouverture du périnée chez les hommes, et par l'urètre chez les femmes.

Cette méthode étant une combinaison de celle à l'hypogastre avec celle au périnée, c'est aux praticiens à estimer quels peuvent en être les avantages et les inconvéniens.

Grand appareil latéralisé, et quelquefois prétendu latéralisé.

Plusieurs praticiens avoient cru que la méthode du haut appareil suppléeroit à celle du grand, si défectueuse en elle-même; mais, trompés dans leur espérance, ils cherchèrent à perfectionner la taille de Marianus, en la latéralisant; et observons que les premières lueurs de cette correction paroissent dans les écrits d'Arrétée, de Guillaume de Salicet, de Franco, d'André de la Croix, de Riolan, de Fabrice de Hilden, de Thévenin, et de Grœnvelt. Pour parvenir à leur but, ils abandonnèrent d'abord le lithotome de Colot, qui étoit rond et mousse, parce que cet opérateur se contentoit de diviser l'urètre, parallèlement à la peau; et, comme l'intention de ces réformateurs étoit de donner ce qu'on nommoit le coup de maître, c'est-à-dire, de prolonger l'incision de l'urètre vers le col de la vessie, on substitua au lithotome de Colot, celui dont la lame étoit figurée en langue de carpe. Mais dès qu'on s'aperçut que la largeur de cette pointe ne permettoit pas de porter l'incision assez loin pour diviser le bulbe de l'urètre, sans léser le rectum, on diminua encore cette pointe, et

on fit construire la lame à l'instar de celle d'une lancette à grain d'orge ; on rendit même un de ses côtés concaves, pour qu'il s'adaptât à la convexité du cathéter. Enfin, d'autres imaginèrent des coutelets, dont les lames, configurées de différentes manières, avoient très-peu de largeur : mais toutes ces corrections ont diminué de peu les inconvéniens de la taille de Marianus. J'ai été à même de l'observer pendant vingt ans, que le lithotomiste en chef que j'ai remplacé s'obstinoit à opérer par la méthode du grand appareil prétendu latéralisé ; méthode qu'avoit apportée, en 1732, Rivard, chirurgien interne de l'Hôtel-Dieu de Paris. Outre tous les accidens auxquels la méthode de Colot donnoit lieu, j'ai vu souvent ouvrir le rectum, et je l'ai ouvert aussi. Enfin, la routine, et le peu de connoissances, faisoient commencer l'incision si haut, que j'ai eu quelquefois le désagrément de voir, ainsi que plusieurs autres spectateurs de notre art, ou qui lui étoient étrangers, le testicule gauche sortir du scrotum.

Voici, sans doute, un cas particulier et rare pour lequel cette méthode étoit suffisante.

Au mois de mai 1773, un garçon, âgé de vingt-trois ans, du village de Saint-Maurice, jurisdiction de Lunéville, fit une chûte, étant

chargé d'un sac de blé; ce qui lui causa un pissement de sang, auquel succéda une difficulté d'uriner, que ce jeune homme crut vaincre, en s'insinuant par la verge, dans la vessie, un fragment de tube de baromètre, long de quatre pouces neuf lignes, sur trois lignes passées de diamètre. Comme il avoit ouï parler de sondes et de canules, il s'imagina que ce morceau de tube de verre pourroit lui en tenir lieu, et que la première de ses extrémités, introduite, étant portée au-delà du sphincter de la vessie, l'écoulement des urines se feroit facilement, et sans les douleurs qu'il éprouvoit lorsqu'elles franchissoient cet obstacle. En conséquence, il poussa le corps étranger, jusqu'à ce qu'il vit couler l'urine; de manière que l'extrémité antérieure ne débordoit plus l'extrémité du gland, mais au contraire étoit cachée dans l'urètre, ce qui ne l'inquiétoit pas, parce qu'il croyoit qu'en se couchant sur le ventre, et laissant pendre la verge, cette espèce de sonde en sortiroit par son propre poids. Mais il s'aperçut bientôt qu'il s'étoit trompé dans sa spéculation: car au lieu de se débarrasser du corps introduit, il l'enfonça au contraire de plus en plus par ses différentes tentatives; de sorte que l'extrémité postérieure plongeant davantage dans la vessie, l'antérieure descendit jusqu'à la racine de la

verge. A la vérité, ce fragment de tube a servi de conducteur aux urines, et le malade a supporté les incommodités qu'a pu lui causer un corps aussi long, et d'un calibre aussi considérable, depuis les premiers jours de juin jusqu'au 9 septembre, que le lithotomiste en chef d'alors, lui en fit l'extraction; et la plaie fut cicatrisée le 18.

Il s'étoit déjà formé une concrétion calculeuse assez considérable, qui embrassoit exactement les deux tiers du cylindre, vers son extrémité logée dans la vessie; et en remontant vers le haut, il y avoit des incrustations dans la partie interne, qui, acquérant de jour en jour, plus d'épaisseur, auroient bientôt interdit passage à l'urine.

Appareil latéral.

Les méthodes de l'appareil latéral consistent à faire une incision au corps même de la vessie, sans intéresser son col ni son orifice. On dirige, en conséquence, la section vers la tubérosité de l'ischion gauche, entre les muscles érecteur et accélérateur, et l'on parvient dans la cavité de la vessie, entre l'orifice de cet organe et l'uretère gauche. Il n'y a de vraies méthodes latérales que celles de Foubert et de Thomas.

Méthode de Foubert.

Il employoit un trois-quart, long d'environ cinq pouces, sur lequel il y a une rainure pratiquée jusqu'à un demi travers de doigt de la pointe. Ce trois-quart est renfermé dans une canule, qui a une pareille rainure. Le second instrument est un lithotome, dont la lame, longue de quatre pouces et demi, n'a qu'un seul tranchant à pointe mousse. Cette lame est montée sur un manche, qui au lieu d'être droit, comme celui d'un couteau de table, est un peu incliné du côté du tranchant.

Il laissoit remplir la vessie d'urine, le jour de l'opération, en appliquant un constricteur sur la verge, puis il introduisoit le doigt dans l'anus, pour juger si la vessie bomboit assez de ce côté. Il plaçoit ensuite son sujet dans la position convenable. Un aide comprimoit molement d'une main l'hypogastre avec un coussinet, pour que la vessie fut plus proéminente au périnée, et de l'autre main il relevoit les bourses. L'opérateur insinuoit son doigt index gauche dans le rectum, pour l'écarter vers la fesse droite; il plongeoit ensuite son trois-quart à deux ou trois lignes de la tubérosité de l'ischion, environ à un pouce à côté de l'anus.

Il

Il s'apercevoit qu'il étoit dans la vessie, lorsqu'il s'écouloit un peu d'urine entre le poinçon et la canule, par la rainure pratiquée dans le premier, qu'il retiroit; et quand, pour la section, il sentoit que la pointe de son lithotome étoit arrêtée par l'extrémité de la rainure de la canule, alors il fendoit la vessie de bas en haut, par une incision d'environ quinze lignes; et en retirant l'instrument à lui, il coupoit les muscles, le tissu cellulaire et les tégumens par une section parallèle à celle de la vessie. Il introduisoit enfin le gorgeret, puis les tenettes.

Méthode de Thomas.

Ce praticien voulut perfectionner la méthohode de Foubert, en faisant, contrairement à celui-ci, son incision de haut en bas. Par ce moyen, il pénétroit plus surement dans la vessie; et la section de celle-ci, et ainsi que des parties externes, étant faite, en retirant l'instrument au dehors du côté de la tubérosité de l'ischion, il pratiquoit une goutière, qui, non seulement diminuoit les difficultés pour l'extraction de la pierre, auxquelles Foubert opposoit l'usage d'un bistouri boutoné, mais prévenoit aussi l'infiltration de l'urine dans le bas fond de la plaie; inconvé-

nient que Foubert avouoit, et qu'il cherchoit à prévenir par l'introduction d'une canule.

Thomas laissoit, comme Foubert, remplir la vessie d'urine, ou il y injectoit de l'eau tiède; il faisoit aussi comprimer le bas-ventre, par le moyen d'un coussinet. L'instrument dont il se servoit pour opérer, réunit, à un poinçon fait en forme de lame et enfermé dans une canule, un bistouri droit et peu large, long d'environ deux pouces et demi, caché dans une rainure pratiquée à la canule, laquelle lame s'ouvre à différens degrés, moyennant une espèce de petite crémaillère; joint à cela, il y a un petit gorgeret, pour introduire les tenettes dans la vessie, après l'incision, et lorsqu'on a retiré le reste de l'instrument auquel ce gorgeret est adapté.

Pour opérer, il portoit son instrument à un travers de doigt au-dessous du pubis, latéralement à côté du raphé. Il jugeoit, comme Foubert, qu'il avoit pénétré dans la vessie, lorsque l'urine s'écouloit par la canule; alors il tournoit le bistouri à gauche, un peu obliquement, vers la tubérosité de l'ischion; puis, le faisant sortir de sa rainure, il le fixoit au moyen de la crémaillère, au degré qu'il jugeoit convenable, vu le volume de la pierre; tirant ensuite l'instrument à soi, il ouvroit la vessie

par cette section, en commençant au-dessus de son orifice, et en finissant à un travers de doigt au-dessus de l'urétère gauche ; et il coupoit, de dedans en dehors et de haut en bas, toutes les parties externes.

Il y auroit certainement de l'avantage à pouvoir tirer les calculs de la vessie, par une division faite au corps même de cet organe ; parce que la résistance seroit moins considérable de la part des parties molles et de l'angle le plus élargi des branches de l'os pubis, et que l'on pourroit, en conséquence, procurer une voie plus facile à l'extraction des grosses pierres. Mais il y a bien des inconvéniens dans les méthodes de l'appareil latéral, qui militent contre ses avantages : par exemple, il s'en faut de beaucoup que toutes les vessies soient assez spacieuses pour contenir suffisamment d'urine pour que l'opération latérale se fasse avec sureté ; en outre, les vessies, naturellement petites ou peu dilatables, n'ont guère d'intervalle entre leur orifice et l'urétère.

L'intention de nos deux praticiens étoit de pouvoir tirer facilement de gros calculs ; et malheureusement c'est dans cette circonstance que les vessies sont ordinairement racornies, à cause de la longue irritation qu'elles ont soufferte. Dans le cas d'un prostate gros et skirreux,

sa présence n'empêchera-t-elle pas l'instrument de parvenir au point désigné, et ne trompera-t-elle pas l'opérateur ? N'est-il pas possible que dans les cris et les convulsions de la douleur, le diaphragme comprimant les intestins, ils ne viennent frapper sur le fond de la poche urinaire, et ne le fassent blesser par la pointe de l'instrument ? L'affaissement de ce viscère, au moment de la division, favorisera-t-il toujours une section uniforme ? Si le calcul étant volumineux, la déchirure de la vessie, lors de l'extraction, se fait du côté de l'urétère, et que celui-ci y soit compris, quel accident n'en peut-il pas résulter ? Comme la ponction n'a d'autre guide que l'incertitude de l'estimation, et que les vessies diffèrent par leur figure et leur situation, sera-t-on toujours sûr d'attaquer cet organe dans l'endroit indiqué ? Erreur qui deviendroit dangereuse, sur-tout dans la méthode de Foubert. Enfin, dans le cas d'un prostate tuméfié, il seroit possible, et même cela s'est vu, qu'une petite pierre fût nichée vers l'orifice, et qu'on ne pût pas la charger. Ajoutons le danger de l'inflammation de la poche urinaire, et du tissu cellulaire du bas fond de la plaie, ainsi que de son infiltration. J'avancerai cependant, en faveur de l'appareil latéral, ce que j'ai déjà dit pour le haut,

qu'il pourroit être utile, s'il y avoit une impossibilité absolue d'introduire le cathéter ; en admettant la précaution indispensable de laisser accumuler l'urine dans la vessie, si toute fois cela étoit possible.

Méthode de Celse, dirigée par le moyen du cathéter.

Je comprends, dans cette classe, les manières d'opérer du frère Jacques, de Raw, de Cheselden, de Le Dran, de Lecat, de Pouteau, du frère Côme, de Moreau, d'Hawkins, avec les corrections de Louis et Desault. Je pourrois parler de quelques autres, mais je me borne à celles-ci, comme ayant été et étant les plus suivies.

J'ai dit, en traitant du grand appareil latéralisé, qui n'est qu'un mélange de la méthode de Marianus, avec quelque chose de celle de Celse, que les premières lueurs de cette correction, se trouvent dans les écrits d'Arrétée, etc.

Méthode du frère Jacques.

En 1697, il se présenta à Paris une espèce de moine lithotomiste, qui introduisoit, pour pratiquer la taille, un cathéter solide et sans

cannelure, plus long que celui que l'on employoit pour l'appareil de Marianus, avec la courbure duquel il faisoit bomber la vessie au périnée, vers le côté gauche; ensuite, appuyant son lithotome, plus long aussi que ceux qui étoient en usage sur la partie de cette sonde qui regardoit l'ischion gauche, il ouvroit, par une incision profonde, la portion tendineuse de l'urètre, le col de la vessie, son orifice, et quelquefois son corps; il insinuoit ensuite le doigt, pour reconnoître la position de la pierre, puis une espèce de dilatatoire, et enfin des tenettes pour charger le calcul.

La dissection que l'on fit de quelques cadavres, démontra que la coupe du frère Jacques n'étoit point uniforme : tantôt il incisoit seulement la partie tendineuse de l'urètre et le col de la vessie; tantôt ceux-ci, l'orifice, et même le corps du viscère, qu'il intéressoit souvent en deux endroits : quelquefois il coupoit l'urétère gauche; il ouvroit fréquemment le rectum, ainsi que des vaisseaux assez considérables pour procurer des hémorragies alarmantes. Aussi ses succès furent médiocres d'abord, et tinrent au hasard seul. Ce ne fut qu'ensuite des critiques de Méry et de Saviard, et des conseils de plusieurs hommes célèbres, qu'il fit pratiquer une cannelure à sa sonde

dont il augmenta aussi la courbure. Cette correction, qui dirigea sa coupe, et qui la rendit uniforme, lui procura beaucoup de succès; car il opéra trente-huit sujets à Versailles, sans en perdre un seul.

Pour démontrer que ce n'étoit que dans le commencement de la pratique du frère Jacques, qu'il ouvroit quelquefois, par hasard, le corps de la vessie (ce qui a fait mettre mal-à-propos sa méthode au rang des latérales), examinons la description que ce moine a faite de la dernière manière d'opérer, et nous verrons qu'il pratiquoit la méthode de Celse, dirigée par le moyen d'un cathéter; c'est-à-dire, qu'il alloit couper le col de la vessie, entre les muscles érecteur et accélérateur. En effet, si l'on interprète bien le texte de Celse, on jugera que l'incision qu'il faisoit sur le calcul étoit au col même du viscère. Voici comme il s'exprime :

« *Ergo ultrà calculum dextra semper manus ei se opponit : sinistra eum compellit deorsùm digitis, donec ad cervicem pervenitur.*

» C'est pourquoi la main droite, placée au-
» delà de la pierre, s'oppose toujours à ce
» qu'elle rétrograde ; tandis que les deux

» doigts de la main gauche la poussent en bas, » jusqu'à ce qu'elle soit arrivée au col de la » vessie ».

On verra, par la description que je vais faire de la manière d'opérer de chacun des praticiens cités au commencement de cet article, que leur but est le même que celui du frère Jacques ; c'est-à-dire, de diviser le prostate et le col de la vessie ; et que la différence qui existe entre la méthode de l'un ou de l'autre, ne consiste que dans l'espèce d'instrument particulier à chaque opérateur.

Méthode de Raw.

Le frère Jacques ayant quitté la France, passa en Hollande, où il trouva dans Raw un nouveau contradicteur, qui eut la mauvaise foi d'adopter sa méthode en la décriant. Il en imposa tellement, en faisant croire qu'il ouvroit seulement le corps de la vessie, sans toucher à son orifice ni à son col, qu'il retarda beaucoup en France les progrès de l'opération de la taille, par les essais infructueux ou même dangereux de quelques lithotomistes, très-habiles d'ailleurs. Le célèbre Albinus, qui l'avoit vu tailler nombre de fois, fut même trompé, de telle sorte, qu'il nous a laissé, après la mort

de Raw, une description de sa manière d'opérer, qui l'a fait placer à tort au nombre des méthodes latérales ; car il est demontré qu'il est impossible, en se servant du cathéter, de pousser la section des parties jusqu'où Albinus prétend que Raw la prolongeoit. Par conséquent, ce dernier tailloit comme le frère Jacques ; c'est-à-dire, divisoit le prostate et le col de la vessie ; en un mot, opéroit selon la méthode de Celse, dirigée par le cathéter.

Méthode de Cheselden.

Après que ce célèbre chirurgien eut pratiqué malheureusement l'opération de Raw, telle qu'elle est donnée par Albinus, malgré les tentatives qu'il fit pour la perfectionner, il imagina une méthode particulière, dont il s'est toujours servi depuis avec assez de succès. Voici la description qu'il en donne lui-même.

« Je fais d'abord une incision aux tégumens, » aussi longue qu'il est possible, il faut ajouter » et très-oblique, en commençant près de » l'endroit où elle finit au grand appareil. Je » continue de couper de haut en bas, entre » les muscles érecteur et accélérateur, et à » côté de l'intestin rectum ; je tâte ensuite pour » trouver la sonde, et je coupe dessus le long

» de la glande prostate, continuant jusqu'à la » vessie; en assujétissant le rectum en bas pendant tout le temps de l'opération, avec un » ou deux doigts de la main gauche ».

Les instrumens dont il se servoit étoient un cathéter à-peu-près construit comme celui du grand appareil, un coutelet, un gorgeret plus large que ceux qui étoient en usage pour lors, et dont le manche se porte à gauche, et des tenettes, dont une des branches est terminée en anneau, et l'autre en crochet assez large.

On trouve un grand inconvénient dans cette méthode; c'est d'abandonner, pendant tout le temps de l'opération, le cathéter à un aide, qui, en même-temps, soutient les bourses. Cet aide, posté en arrière, desirant voir le manuel de l'opérateur, et oubliant l'emploi dont il est chargé, s'appuie pour se porter en devant, et comprime les testicules; ce qui occasionne des douleurs vives, des échimoses et même des dépôts; il dérange en outre la position de la sonde. Alors le lithotomiste n'incise plus au juste les parties qu'il desiroit inciser; il peut ouvrir le rectum, comme Cheselden avoue l'avoir fait deux fois, par l'inattention de celui qui tenoit le cathéter; enfin, il peut couper quelques vaisseaux sanguins considérables: ajoutons que le bec de la sonde de Cheselden étant long, cause

des douleurs insupportables à l'opéré, et peut même léser des vessies ulcérées et racornies.

Méthode de Le Dran.

Les lithotomistes français, desirant enchérir sur Cheselden, crurent que la section du corps de la vessie et du prostate seroit plus sûre et uniforme, si, après avoir ouvert l'urètre avec un lithotome, on se servoit d'un autre instrument pour diviser les parties susdites. La manière d'opérer de Le Dran tient à ce principe.

Ce chirurgien plaçoit ses calculeux dans une situation inclinée, qui porte les intestins sur la vessie, rend la pierre difficile à saisir, et peut mettre le fond du viscère dans le cas d'être pris entre les mords des tenettes. Son intention étoit de relâcher les muscles du bas-ventre; mais certainement la position horisontale, avec un oreiller un peu épais sous la tête, pour empêcher les muscles sterno-mastoïdiens d'être tendus, et les cuisses relevées, opèrent un bien plus grand relâchement que la situation inclinée, qui fait roidir tous les muscles, par l'appréhension que les sujets ont qu'on ne les laisse glisser et tomber, comme je l'ai observé chez tous les opérés par la méthode du grand appa-

reil prétendu latéralisé. Le Dran faisoit soutenir le scrotum par un aide : j'en ai démontré l'inconvénient. Il commençoit trop haut son incision, puisqu'il entamoit l'urètre au-dessus du bulbe : or, il est reconnu que la plaie faite à ce canal ne facilite en rien l'extraction de la pierre, et que les tégumens tirés par le haut par l'aide lithotomiste, descendant après l'opération, recouvrent la division de l'urètre, et procurent des échimoses, des infiltrations, des dépôts, des fistules; car j'ai observé plusieurs fois qu'à la suite de la taille au grand appareil, soi-disant latéralisé, qu'on pratiquoit ici, c'étoit toujours la partie du canal urinaire la plus voisine du scrotum qui se cicatrisoit la dernière, et où les fistules avoient leur siége. Notre opérateur employoit, comme Cheselden, le cathéter du grand appareil dont j'ai cité les défauts. Après la division de l'urètre, il introduisoit une sonde à bec, si cependant il est toujours possible, pour juger du volume de la pierre, et glissoit ensuite sur cette sonde un lithotome étroit, pour fendre le col de la vessie et le prostate; lequel instrument, libre et isolé, ne pouvoit qu'apporter des variations et de l'incertitude dans la manière d'inciser. Enfin, il insinuoit son doigt dans le gorgeret, pour dilater. On conçoit que tous ces

instrumens introduits et retirés, et que ce doigt dilatateur, porté sur le gorgeret, ne font qu'allonger l'opération, la rendre plus douloureuse, et par conséquent susceptible de mauvaises suites.

Quand il s'apercevoit que le calcul étoit trop volumineux pour pouvoir passer à travers les incisions qu'il avoit pratiquées, il insinuoit l'indicateur droit, puis il glissoit dessus une espèce de bistouri caché, qu'il comprimoit avec le doigt introduit, pour diviser au côté droit le col de la vessie et le prostate parallèlement au côté gauche. Mais cette section étoit-elle mathématiquement juste et bien sûre? En un mot, répondoit-elle toujours à l'intention de l'opérateur? En outre, quels accidens pour les suites ne devoient-ils pas résulter de la coupe totale de l'organe urinaire?

Méthode de Le Cat.

Il plaçoit ses sujets sur un plan incliné, et confioit le soin du cathéter à un aide, qui, en même temps, relevoit le scrotum; il faisoit ensuite une incision extérieure, semblable à celle de Cheselden; puis il introduisoit, dans la cannelure de la sonde, la languette de son gorgeret cystitome, dont il fixoit la lame au degré

qu'il jugeoit convenable, relativement à la stature du calculeux, et à la grosseur qu'il pouvoit soupçonner à la pierre. Il poussoit cet instrument jusqu'à l'arrêt du bec du cathéter; alors le col de la vessie et le prostate devant être divisés, il faisoit rentrer la petite lame dans l'épaisseur du gorgeret, pour porter les tenettes dessus.

Dans les disputes littéraires que Le Cat a eues avec le frère Côme, celui-ci lui reprochoit les inconvéniens du plan incliné, et lui objectoit que la lame de son gorgeret cystitome faisant, même dans son plus grand écartement pour les adultes, un angle qui ne commence qu'à environ quatre lignes de l'extrémité de la languette de ce gorgeret, et qui est fort aigu dans l'endroit par lequel cette lame pourroit débrider le col de la vessie et le prostate, il s'ensuit qu'elle ne peut couper que l'espace membraneux de l'urètre, et point, ou presque point, des parties mentionnées; ce qui fait, ajoute-t-il, que cet instrument ne remédie que très-imparfaitement aux dilatations forcées du grand appareil.

La sonde assujétie, et le scrotum soutenu par un aide, ont encore leurs inconvéniens, comme je l'ai dit ailleurs.

Je sais que des lithotomistes très-distingués

taillent avec succès par la méthode de Le Cat. Je ne l'ai vu pratiquer que par feu Duvivier, mon confrère, ancien chirurgien aide-major des camps et armées. Une fois il eut beaucoup de mal de faire l'extraction d'une pierre, quoique d'une grosseur assez ordinaire : un autre fois la branche qui tient à l'anneau dans lequel on introduit le doigt index, se rompit et se sépara d'avec la coulisse qui passe sous la vis ; inconvénient fort désagréable, qui dépend du mécanisme un peu compliqué de cet instrument.

Méthode de Pouteau.

L'intention qu'avoit ce chirurgien de tenir le cathéter, au moyen du petit doigt passé dans l'anneau, peut n'avoir pas ses effets dans quelques adultes qui ont la verge considérable, et le trajet de l'urètre long, avec le scrotum fort gros : car alors l'étendue des doigts de l'opérateur n'est pas suffisante ; ce qui peut l'engager, sans qu'il s'en aperçoive, à ramener en devant le manche de la sonde, et à changer la direction de l'incision. La situation, quoique légèrement inclinée, qu'il donnoit à ses calculeux pour les opérer, a encore quelque inconvénient. Comme il avoit sa main gauche employée, il étoit obligé, ou de mettre le litho-

tome dans la bouche, ou de le donner à tenir, pour porter l'index droit dans la section, afin de connoître la position du cathéter ou sa découverture. Il commençoit son incision trop haut, et ne la portoit pas assez loin vers le bas, puisqu'elle prenoit de la base du bulbe de l'urètre jusqu'au col de la vessie exclusivement. Aussi étoit-il obligé de faire des dilatations, puisqu'il introduisoit doucement les tenettes, pour, en dilatant avec lenteur par leur moyen, favoriser le passage à la pierre. Toutes ces manœuvres combinées rendoient ses opérations fort longues, et il s'en glorifioit.

Quant à sa taille au niveau, c'est une complication qui ne peut qu'apporter des entraves et alonger l'opération ; il y a même beaucoup de gens de l'art qui doutent que cette invention puisse être de quelque utilité.

Méthode du frère Côme.

On a fait plusieurs reproches au frère Côme contre sa méthode. Cet opérateur faisoit soutenir les bourses par un aide : les accidens qui peuvent en résulter ont été indiqués. Il portoit son lithotome caché dans la vessie, pour juger du volume de la pierre, et pour déterminer le degré d'écartement à donner à la lame ; mais outre

outre que ces recherches sont le plus souvent infidelles, c'est qu'il faut être bien persuadé que le degré d'étendue de l'incision ne peut être que proportionné à la stature du sujet. J'ai vu des enfans en bas âge avoir de grosses pierres : or, si l'on donnoit à l'instrument du frère Côme le même degré d'écartement pour un jeune sujet que pour un adulte, chez lequel on croiroit rencontrer un calcul de pareil volume, il s'ensuivroit que dans le dernier cas, l'indication opératoire auroit de bons effets, tandis que dans le premier il y auroit tout à redouter pour la lésion des parties que l'on ne doit pas intéresser ; telles que l'orifice de la vessie, et même le corps de cet organe, les vésicules séminales, le tissu cellulaire qui unit la vessie au rectum, cet intestin lui-même, les muscles accélérateurs (ce qui procure un empêchement consécutif à l'expulsion de l'urine) ; enfin les branches de l'artère honteuse, en observant que les adultes même ne sont pas à l'abri de ce dernier accident ; car à la taille du mois de mai 1772, à l'hôpital de cette ville, il en périt un d'hémorragies (le seul que j'aie vu opérer par la méthode du frère Côme), le lendemain de l'opération, malgré tous les secours de l'art, et quoique son chirurgien prétendît être versé dans cette manière de prati-

quer la lithotomie. Ajoutons que si la pierre est présumée grosse, et que la vessie soit racornie, comme il est ordinaire en pareilles circonstances, ou que cet organe soit simplement contracté, comme il arrive par les spasmes que produit l'opération, on ouvrira le viscère avec la pointe de l'instrument. Il faut encore observer, que le bassin n'ayant pas la même conformation chez tous les individus, la vessie peut être située plus ou moins profondément, un peu plus haut ou un peu plus bas : alors on ne peut pas être assuré qu'un instrument libre, isolé, sans conducteur, et qui est dans le cas d'être plus ou moins enfoncé ou incliné, soit dans une position invariable pour faire la dernière et principale section ; il peut par conséquent arriver que l'on coupe moins chez un calculeux, et plus chez un autre. Enfin le lithotome du frère Côme incisant de dedans en dehors, et faisant un angle dont l'ouverture est dans l'intérieur de la vessie, il est arrivé que le tranchant de la lame rencontrant la pierre, s'est émoussé et même ébréché dessus, et que la coupe, pour terminer l'opération, s'est faite en sciant et en déchirant.

Palluci et Pouteau reprochent encore au frère Côme de commencer trop haut son incision, et, par là, de donner lieu à la difficulté

d'extraire une grosse pierre par l'angle rétréci des branches du pubis ; d'alonger l'opération par le temps qu'il faut pour arranger l'instrument dans la vessie, afin de préparer la section, en le retirant à soi. Ils ajoutent que l'instrument retiré, il n'y a plus rien dans la plaie qui indique le chemin de la vessie, qu'il faut rechercher à tâtons ; enfin que la portée du lithotome, caché depuis son bec jusqu'à son manche, étant trop longue, il est possible, comme on l'a vu arriver plusieurs fois, que dans le moment critique où il faut le faire pénétrer dans la vessie, à l'aide de la cannelure de la sonde, l'opérateur n'abandonne cette cannelure, et ne fourvoie cet instrument entre la vessie et le rectum.

Méthode de Moreau.

L'opération de lithotomie de Moreau étoit une taille prétendue latéralisée. Son cathéter, très-courbe, avoit un bec fort alongé. Le bistouri lithotome dont il se servoit avoit à-peu-près la configuration de celui employé dans le grand appareil ; à la différence près que la lame étoit beaucoup plus étroite à son extrémité. Il faisoit son incision extérieure, en la commençant au même endroit que dans la taille

de Cheselden. Après avoir trouvé la cannelure du cathéter avec la pointe du lithotome, il baissoit le manche de la sonde, qu'il tenoit depuis le commencement de l'opération, et il poussoit en même-temps son instrument, obliquement dans la vessie, en faisant à-peu-près le même mouvement que pour donner ce qu'on nommoit le tour de maître, dans le grand appareil. Il s'apercevoit qu'il étoit dans la vessie, par l'écoulement des urines ; pour lors il relevoit le manche du cathéter, ramenoit son lithotome d'environ un pouce dans la cannelure ; et lorsqu'il étoit sorti du col de la vessie, il baissoit le poignet, et coupoit les graisses dans la direction de la plaie extérieure. Ce praticien prétendoit faire une espèce de *pont*, au moyen duquel il intéressoit peu, disoit-il, le muscle transverse, et ne blessoit point les vaisseaux, susceptibles d'être lésés dans les autres méthodes.

L'incision faite, il introduisoit le gorgeret dans la goutière duquel il portoit le doigt index, afin de préparer la dilatation, par la pression que ce doigt exerçoit.

Au vrai, la méthode de Moreau, à l'exception de l'incision extérieure, n'étoit que la taille des Colot. A peine pénétroit-il dans le col de la vessie : en admettant même qu'il y entrât;

et dans le cas le plus favorable, il n'y avoit que la pointe du prostate qui fût entamée ; et il intéressoit toujours le muscle transverse, comme on l'a vu par la dissection des sujets morts après l'opération : ce qui indique que Moreau ne faisoit point, et même ne pouvoit faire ce qu'il croyoit exécuter. Quoi qu'il en soit, il pratiquoit une voie si peu libre pour l'extraction de la pierre, que je l'ai vu arracher le calcul avec tant de difficulté et de violence, qu'il seroit tombé en arrière, si les spectateurs, qui étoient derrière lui, ne l'eussent retenu.

Cette méthode a pu avoir quelques succès entre les mains de son inventeur ; mais, à part les inconvéniens cités plus haut, les différens coups de mains, qu'exige son manuel, ne peuvent être exécutés par tous les opérateurs indifféremment. J'y rencontre encore les inconvéniens de la longueur excessive du bec de son cathéter, et de la position inclinée du sujet, quoique moindre à la vérité que dans d'autres méthodes.

Méthode d'Hawkins, avec les corrections de Louis et de Desault.

Dans cette manière de pratiquer la lithotomie, on donne le cathéter à tenir à un aide,

qui l'incline vers l'aine droit du malade, en formant un angle droit avec l'axe du corps. L'opérateur commence l'incision à un pouce au-dessus de l'anus, à gauche du raphé, et la prolonge obliquement à la longueur d'environ trois pouces, entre l'anus et l'ischion, dans l'intervalle des muscles accélérateur et érecteur; ensuite il porte l'index gauche dans la plaie, pour reconnoître la rainure de la sonde en-delà du bulbe; puis il met cette cannelure à découvert, en coupant la partie postérieure du muscle transverse, et la portion membraneuse du canal urinaire. Après cela, il insinue dans la rainure, toujours à la faveur de l'index, la languette du gorgeret, tranchant par son côté droit, par conséquent à gauche de l'opéré; il reprend de la main gauche le cathéter que l'aide tenoit; et le plaçant parallélement à la ligne blanche, en lui faisant conserver l'angle droit avec l'axe du corps, il pousse le gorgeret jusque dans la vessie. Cette coupe divise latéralement une petite portion du muscle transverse, l'espace membraneux de l'urètre et la majeure partie du col de la vessie, ainsi que du prostate (*).

(*) Voyez la thèse que Desault a soutenu sous la présidence de Louis, le 31 août 1776.

Cette méthode est, 1°. simple et facile; 2°. elle est prompte; 3°. elle est moins douloureuse que quelques autres; 4°. enfin elle est sûre. Développons les preuves de ces quatre assertions.

1°. Elle est simple, puisqu'il faut peu d'instrumens pour la pratiquer: elle est facile, puisque dès que la rainure du cathéter est à découvert, il suffit d'y bien engager la languette du gorgeret, qui, étant tranchant par sa partie droite, achève l'opération en le poussant dans la vessie: le gorgeret introduit, on fait entrer les tenettes avec facilité, et l'on fait de même l'extraction de la pierre; 2°. elle est prompte, parce qu'il n'y a pas beaucoup d'instrumens à prendre et à donner à tenir, et que le gorgeret étant parvenu à sa destination, il n'est pas nécessaire d'introduire le doigt dessus pour opérer une première dilatation; d'autant mieux qu'en raison du calibre du gorgeret qui est tranchant, l'incision étant proportionnée à la stature du sujet, elle est presque toujours suffisante pour extraire facilement et promptement de grosses pierres, comme je l'ai observé moi-même chez des calculeux de différens âges.

Je taillai, en 1783, à l'hôpital de Lunéville, un enfant de cinq ans, auquel je tirai une pierre de la grosseur d'un petit œuf de poule.

Je me servis du petit gorgeret d'Hawkins ; l'opération ne fut point laborieuse, et le sujet guérit sans aucune incommodité subséquente.

Le volume de ce calcul étoit certainement considérable pour la stature de cet enfant, et pour sortir par la division faite par le plus petit des gorgerets d'Hawkins. Je pourrois citer beaucoup d'autres faits confirmatifs ; mais je me borne à celui-ci.

Cependant il y a des cas dans lesquels il est important, pour éviter les divulsions et arrachemens, de prolonger un peu l'incision opérée par le gorgeret; ce qui s'exécute très-bien à l'aide d'un bistouri boutoné, de l'invention de Louis. Sa lame, longue de trois pouces et demi, large de deux lignes vers le bouton, est légèrement concave sur son tranchant ; ce qui facilite la section, en portant l'extrémité boutonée au-delà de l'obstacle, pour le couper, en tirant à soi.

Je taillai en 1781, à l'hôpital de Lunéville, un garçon âgé de vingt ans. J'employai le moyen gorgeret d'Hawkins, à cause de la stature frêle et médiocre du sujet. Je chargeai fort bien la pierre; mais, quoique d'une grosseur moyenne, comme on pouvoit en juger par l'écartement des tenettes, je ne pus parvenir à l'extraire, et j'aurois plutôt entraîné la vessie que d'en

venir à bout. Je fus donc obligé d'alonger la section, de dedans en dehors, par le moyen d'un bistouri courbe ordinaire, n'ayant pas encore le bistouri boutoné de Louis, et je parvins à extraire ce calcul, qui étoit traversé par un morceau de gros brin de balai, long de deux pouces, que ce jeune homme s'étoit introduit quelques mois auparavant, et dont il ne m'avoit pas donné connoissance.

3°. La méthode d'Hawkins est moins douloureuse que quelques autres, puisqu'on coupe avec une lame bien tranchante dans celle-ci, ce qu'il faut dilater et déchirer dans celles-là, soit avec le doigt, soit avec les dilatatoires, soit dans l'extraction de la pierre. En un mot, elle est moins douloureuse, puisque se faisant plus promptement, l'intensité des douleurs est moins prolongée. 4°. Enfin elle est sûre. On y rencontre l'avantage du plan horisontal; on ne fait pas relever les bourses par un aide; celui-ci ne tient le cathéter que dans l'instant de la première section; et l'opérateur en est maître lors de l'incision principale qui constitue l'opération. La méthode d'Hawkins convient à toutes les vessies; les incisions sont proportionnées à la stature du sujet; le rectum est à l'abri d'être lésé; on n'ouvre point de vaisseaux importans; du moins chez tous les sujets que

j'ai opérés ou vu opérer, nous n'avons pas rencontré une seule hémorragie embarassante.

Quant aux suites du traitement, point ou très-peu de fistules, ni d'incontinence d'urine; point d'impuissance; enfin les sujets guérissent assez promptement. La méthode d'Hawkins, au moyen des corrections que Louis et Desault ont faites à son gorgeret, se rapproche beaucoup de celle de Celse, puisque cet instrument opère sur le col de la vessie et sur le prostate, l'espèce de division en croissant qu'indique le lithotomiste romain; et certainement, les grands avantages de cette méthode tiennent pour beaucoup à ce principe.

Nous sommes redevables de l'établissement de la méthode corrigée d'Hawkins, dans l'hôpital de Lunéville, au célèbre Louis, qui, ayant assisté à nos anciennes opérations, en a desiré la réforme, avec le zèle qu'on lui a connu pour les progrès de la chirurgie; et j'ai eu le bonheur de seconder ses intentions, malgré les obstacles que j'ai rencontrés de la part de mon prédécesseur, qui a empêché, autant qu'il a pu, nos collaborateurs d'adopter cette manière d'opérer, et qui s'est obstiné, jusqu'à la mort, à tailler par la mode désastreuse du grand appareil, prétendu latéralisé selon lui.

De la lithotomie des femmes.

On n'a pas fait autant de recherches et d'expériences sur la taille des femmes que sur celle des hommes; d'abord parce qu'elles sont moins sujettes à la pierre, n'y ayant qu'une personne du sexe calculeuse pour vingt du nôtre; en second lieu, parce que la voie pour parvenir dans la vessie, chez elles, n'étant pas longue et tortueuse comme chez nous, l'opération présente moins de difficultés.

Celse dit que l'instrument tranchant est inutile quand le calcul est peu volumineux; parce que, ou l'urine le chasse, ou l'on peut en faire l'extraction au moyen d'un crochet, lorsque ce corps étranger s'est engagé dans l'espace le plus étroit de l'urètre. Mais, dans le cas de pierres considérables, il recommande de porter les doigts dans l'anus des filles et dans le vagin des femmes; de pousser la pierre en avant dans le col de la vessie; de faire l'incision aux filles au bas de la grande lèvre gauche, et aux femmes entre le canal de l'urètre et le pubis, de sorte que, dans l'une et l'autre circonstance, la plaie soit oblique.

On a abandonné la méthode de Celse, pour lui substituer celle pratiquée au moyen des di-

latations. On introduisoit d'abord le conducteur mâle, puis le femelle, avec lesquels on commençoit les dilatations, et les tenettes achevoient. D'autres portoient dans la vessie une sonde cannelée, sur la rainure de laquelle ils insinuoient un dilatatoire; ceux-là se contentoient d'introduire cette sonde, et de faire pénétrer sur sa rainure un gorgeret qui préparoit les dilatations, que le doigt porté dessus et les tenettes continuoient. Mais on a observé que toutes ces dilatations étoient insuffisantes pour l'extraction des grosses pierres, et qu'il en résultoit des divulsions suivies d'accidens, et sur-tout d'incontinence d'urine.

Dionis incisoit légérement l'urètre, à droite et à gauche, avec un bistouri étroit.

Le Dran pratiquoit sur les femmes une manière de tailler analogue à celle de Cheselden pour les hommes; en introduisant une sonde cannelée, dont il dirigeoit la rainure vers l'intervalle qui est entre l'anus et la tubérosité de l'ischion gauche, puis il glissoit dessus un bistouri, pour aller couper le col de la vessie.

Louis, célèbre chirurgien de Paris, ayant conçu la nécessité de débrider l'urètre parallélement, a inventé un instrument fort ingénieux, dont la lame, tranchante des deux côtés, s'insinue entre deux pièces jumelles,

qui forment une espèce de chape ou caisse (*).

Flurant, chirurgien très-distingué de Lyon, ayant intention de faire une section double et parallèle au canal de l'urêtre, a donné un instrument qui pourroit être regardé comme un double lithotome caché du frère Côme, et dont il a pris l'idée dans Tagault. Mais je ne crois pas que ni moi ni plusieurs autres, tant maîtres qu'élèves, l'employons jamais, d'après la triste, fatale et presqu'incroyable opération à laquelle nous avons assisté au mois de mai 1785. Le lithotomiste ouvrit non-seulement le fond de la vessie, mais aussi le plancher du péritoine; de sorte qu'il sortit par le vagin plus d'un pied de l'intestin iléon, et la malheureuse femme mourut le lendamain.

Le citoyen Lombard, très-instruit et très-habile chirurgien en chef de l'hôpital militaire de Strasbourg, a aussi inventé un instrument à lame double, mais qui n'a pas les inconvéniens de celui de Flurant, parce qu'elles sont défendues et soutenues par deux régulateurs (**).

(*) Voyez l'Encyclopédie, au mot *Lithotome*.

(**) Voyez la fin de la Dissertation sur l'extraction des corps étrangers des plaies, par le C^en. Thomassin. A Strasbourg, chez J. G. Treuttel, libraire, 1788.

Ayant dessein de ne pas augmenter mon arsenal, et de simplifier dans toutes les circonstances, autant qu'il est possible, mes procédés opératoires, j'ai présumé que le plus petit des trois gorgerets d'Hawkins conviendroit pour la lithotomie des femmes, et, en conséquence, je l'ai mis en usage : mais j'ai rencontré quelques difficultés pour franchir l'espèce de bourrelet musculeux du sphincter, quoique dans un jeune sujet; et l'un de mes confrères étant allé tailler une adulte à douze lieues d'ici, et ayant encore éprouvé de plus grandes difficultés à vaincre cet obstacle, l'idée m'est venue de faire rendre tranchant aussi le côté gauche du gorgeret, mais seulement dans l'étendue d'environ deux lignes, afin de faciliter son introduction ; et j'en ai reconnu les avantages sur d'autres sujets.

De la taille en deux temps.

Celse, et après lui Albucasis, ont parlé de la taille en deux temps. Franco en a fait un précepte exprès. Covillard, Colot et Tolet l'ont indiquée, et ensuite La Faye, Le Dran, Heister et Palluci. Mais les modernes qui l'ont recommandée plus particulièrement, sont Maret, habile chirurgien de Dijon, et Louis et Maret, chirurgiens de Paris.

Je ne donnerai pas comme un précepte général de faire les incisions voulues pour la lithotomie, et de différer ensuite à quelques jours l'extraction de la pierre; parce que les calculeux desirent si ardemment d'être débarassés de cet hôte incommode, qu'il seroit difficile de les persuader. Ajoutons qu'ils se font un tel phantôme des recherches ultérieures, qu'ils les regardent mal-à-propos comme une opération aussi douloureuse, et peut-être plus que la première. J'ai eu occasion plusieurs fois d'observer les affections morales que procuroit ce retardement. Il y a cependant des circonstances où il est nécessaire: par exemple, les contractions violentes de la vessie; les tentatives laborieuses pour charger la pierre; le volume considérable de celle-ci, lorsqu'elle est brisée en divers fragmens; l'existence de plusieurs calculs; le racornissement ou la mauvaise conformation de la vessie, les pierres enkystées; l'accident d'une hémorragie; les convulsions qui peuvent survenir à l'opéré; son épuisement; les prostates engorgés et skirreux; les cicatrices ou les fistules du périnée, etc.

Je pourrois rapporter plusieurs faits confirmatifs de l'avantage de la taille en deux

temps; mais, pour terminer, je me bornerai à celui-ci.

Je taillai en 1786, à l'hôpital de Lunéville, un garçon âgé de 19 ans, qui avoit une pierre très-volumineuse, mais qui heureusement étoit friable. Je tirai, en cinq ou six introductions des tenettes, un volume de fragmens, approchant d'un gros œuf de poule. Comme je sentois qu'il y en avoit encore beaucoup dans la vessie, je craignis de le fatiguer et de l'irriter en prolongeant l'opération; en conséquence, je le fis délier et reporter dans son lit. Je le repris au septième jour, et lui fis l'extraction d'une plus grande quantité de fragmens qu'au premier jour, sans beaucoup de peine de son côté ni du mien; et il fut guéri au bout de vingt-cinq jours.

A coup sûr, si le sujet de l'observation suivante se fût décidé en temps opportun à l'opération, la taille en deux temps étoit indispensable.

Un citoyen, qui est mort presque septuagénaire, éprouvoit depuis environ trente ans, des douleurs causées par la présence de plusieurs pierres dans la vessie. Il y a dix à douze ans que je fus au moment de le sonder: mais, après plusieurs hésitations, il ne put s'y décider;

der; et a même défendu, à sa mort, qu'on ouvrît son cadavre. Alors je recommandai au fossoyeur de faire des recherches dans le cercueil de ce calculeux, lorsque, jugeant son corps consumé, il creuseroit dans la suite la même fosse, ou une à côté. En effet, il m'a apporté dernièrement dix-neuf calculs, pesant en totalité une livre et presque deux gros. Le plus petit étant de la grosseur d'un maron ordinaire, et le plus considérable ayant le volume du plus gros de ces fruits. Il se correspondent tous par des faces et des angles de différente configuration : de sorte cependant que treize d'entre eux peuvent être adaptés de manière à former un tout plus qu'hémisphérique, qui occupoit sans doute le bas fond de la vessie; tandis que les six autres, ayant leurs angles plus usés, ne se correspondent pas aussi bien, et donnent lieu de croire qu'ils étoient flottans; c'est la plus curieuse réunion de calculs que j'aie vue.

Essai sur la cure radicale de la teigne, lu a l'institut national, le 1^er^. floréal an 4 R.

Ce mémoire avoit été envoyé à l'académie de chirurgie, en 1786. Comme depuis cette époque plusieurs de mes confrères, à qui j'ai

communiqué ma méthode, et moi, avons guéri beaucoup d'autres individus, que ceux cités dans le manuscrit, qui n'est pas encore imprimé, j'ai cru devoir le rendre public, pour le bien de l'humanité souffrante. Le voici, tel que je l'adressai à l'académie de chirurgie, en 1786.

La teigne, vulgairement tigne, dans quelques provinces, rache, rasque, feu volage, débord, gale de tête, gale honteuse, a reçu différentes dénominations par les auteurs grecs, arabes et latins, mais qui la plupart ne la caractérisent pas essentiellement. Les Arabes la nomment *sahafati siccum, sahafati humidum;* les Grecs, *kerion lichen, acores, elcydria, vitiligo, pityriasis, spsydracia, sycosis;* les Latins, *porrigo, impetigo, favi, furfuratio, crusta lactea, ignis volaticus, meliceria, tinea squammosa, tinea ficosa,* et plusieurs, simplement, *tinea.*

C'est une maladie du cuir chevelu, qui consiste en petits ulcères rongeans, qui produisent d'abord des croûtes blanchâtres, sèches et furfuracées, et ensuite des croûtes sales, épaisses, gercées, écailleuses, de couleur cendrée, quelquefois jaunâtre ou verdâtre, hideuses à voir, et qui exhalent une odeur fade et nauséabonde.

Quand ces croûtes sont tombées, la chair qu'elles couvroient reste parsemée de grains rougeâtres ressemblans à ceux de figues : d'où vient sans doute que la maladie, dans cet état, a été nommée *tinea ficosa.*

On aperçoit souvent que les croûtes étant enlevées, et la chair restant, comme je viens de le dire, parsemée de grains rougeâtres, il existe, dans les intervalles du siége des croûtes, des boutons de la grosseur d'un pois, dont la pointe est blanche, qui s'ouvrent d'eux-mêmes, ou pour peu qu'on les presse avec le doigt, et qui répandent une matière jaunâtre. Cette matière, en se séchant forme des espèces d'écailles d'un gris jaunâtre aussi; et comme elle ressemble à celle qui se trouve dans les alvéoles des rayons de miel, on a donné à cette différence de la teigne le nom de *favi*, ou de *tinea favina* ou *favosa.*

Le siége de la teigne est dans les glandes sébacées du cuir chevelu, et dans les bulbes des cheveux.

Quant aux causes de cette maladie, à part les virus connus, les auteurs admettent l'âcreté générale des humeurs, et l'acrimonie corrosive de la matière sébacée des glandes du cuir chevelu, ainsi que de la lymphe qui nourrit les cheveux.

La teigne attaque principalement les enfans ; elle est contagieuse entre eux par la fréquentation : à plus forte raison, si l'on fait porter à ceux qui sont sains, les bonnets ou autres coiffures de ceux qui sont infectés.

Je crois que les enfans voraces, qui mangent souvent, et sans que la digestion des alimens pris auparavant soit faite, sont plus sujets à la teigne que les autres. Il faut admettre aussi, pour cause de cette fâcheuse maladie, les alimens et les logemens mal-sains, ainsi que le peu de soin pour la propreté de la tête.

La plupart des auteurs se copiant les uns les autres, disent que cette maladie fait tomber les cheveux ; mais il faut, pour cela, qu'elle ait fait des progrès bien fâcheux ; c'est-à-dire, qu'elle soit caractérisée par des ulcères rongeans, qui pénètrent jusqu'à la calotte aponévrotique, et même jusqu'au crâne, qui se carie quelquefois ; alors il est facile de concevoir que tout étant détruit, les bulbes des cheveux sont entraînés dans cette ruine : mais je puis assurer que les teigneux qui sont les sujets des observations que je vais rapporter, ont conservé leurs cheveux, et que dans le nombre des quatre, trois les ont épais et fort beaux.

Presque tous les praticiens, tant anciens que modernes, imitateurs les uns des autres,

ont traité empiriquement la teigne, et ont manqué le but que l'on doit se proposer : car la vraie indication curative est, en dépurant d'un côté la masse des humeurs, de mettre en fonte, de l'autre, les parties viciées, en y excitant une douce et longue suppuration : c'est le seul moyen de guérir surement.

Les répercussifs, les résolutifs, les dessicatifs, les caustiques, doivent donc être bannis de la cure de la teigne ; l'empirisme et la routine les ont cependant conservés ; et le jeune chirurgien ne peut qu'être égaré dans sa pratique, s'il s'en rapporte à la foi des auteurs. Par exemple, Galien recommande le vinaigre, la terre cimolée, la craie, le pompholix, la litharge, le papier brûlé.

Soranus prescrit le soufre, la litharge, la céruse, le safran, cuits avec du vin de Crète.

Tralles et Paul d'Egine indiquent un liniment avec le vinaigre, l'huile, les scories d'argent, la céruse, l'alun et les feuilles de rue ; ou un mélange de miel, de rue et d'alun.

Gordon vante un composé de jus de bourrache, de scabieuse, de fumeterre, de patience, de vieille huile, d'encre, de vinaigre, de poix liquide ; le tout incorporé avec de l'hellébore blanc et noir, du soufre vif, de l'orpiment, de la litharge, de la chaux vive,

du vitriol, de l'alun, des noix de galle, de la suie, des cendres gravelées, du vif argent et du vert de gris.

Anselme Boëce recommande un liniment avec l'huile rosat, le vinaigre distillé, l'amiante, le plomb brûlé et la tutie préparée.

Houiller prescrit un onguent fait avec les sucs de bourrache, de scabieuse, de patience, d'iris, les féces d'huile d'olive, le vinaigre, l'hellébore blanc, le nitre, le soufre vif, la litharge d'or, l'orpiment, le cinabre, la chaux vive, l'alun, les noix de galle, la suie de poix, les cendres gravelées et le vert de gris.

Jérome Mercurial indique l'os de seiche, mis en poudre.

Nicolas le Pois vante, dans la teigne récente, une lotion avec l'eau ferrée, la cendre de bois de saule, les roses rouges, les feuilles de plantain et de myrte sauvage, et l'écorce de pomme de pin.

Heister, enfin, recommande les onguens dans lesquels entrent les préparations de plomb.

A la vérité, Valescus de Tarenta s'est élevé contre l'emploi de ces sortes de topiques, et a déclaré que ce n'étoit qu'en tremblant qu'il usoit d'applications dans lesquelles entroient l'arsenic, l'orpiment qui en est une espèce, le

vitriol et les hellébores, à cause des accidens qu'il a vus en résulter. Il rapporte, à ce sujet, « qu'un soldat ayant composé un topique com-» posé de ces remèdes, et l'ayant appliqué » pendant la nuit sur la tête rasée d'un de ses » neveux qui avoit la teigne, on le trouva » mort le lendemain dans son lit ».

La manière sûre de guérir la teigne, sans retour et sans danger d'en répercuter l'humeur, est, comme je l'ai dit, d'exciter une douce et longue suppuration de la partie maléficiée : aussi ai-je vu plusieurs enfans décolorés, mal-portans, pour avoir été guéris de cette fâcheuse maladie par des charlatans, qui ne s'occupent qu'à faire tomber vîte les croûtes, et à dessécher les ulcères qui restent.

Diémerbroeck donne, à ce sujett, l'histoire « d'un enfant de douze ans, attaqué de la tei-» gne depuis son enfance, et à qui sa mère » voulut la faire passer promptement, par le » moyen de lotions et d'onguens qu'un char-» latan lui avoit conseillés. Cette maladie fut à » la vérité guérie dans un espace de temps assez » court; mais il arriva aussi que peu de jours » après cet enfant éprouva des maux de tête, » qui allèrent en augmentant, jusqu'à devenir » insupportables, et à résister à tout moyen cu-» ratif ; à la suite de quoi il lui survint des

» convulsions épileptiques, foibles d'abord, » puis très-fortes et rapprochées l'une de l'au- » tre, à la violence desquelles il succomba » enfin ».

« A l'ouverture du cadavre, on trouva la » dure-mère rouge et noirâtre en quelques » endroits; on l'ouvrit, et il sortit une humeur » noirâtre, qui avoit son foyer entre les me- » ninges ».

Qu'il me sois permis de déceler ici un plagiat et un trait de mauvaise foi du médecin pathologiste, Jean Baptiste Verduc, qui rapporte la même histoire comme sienne (*), et copie mot pour mot Diémerbroeck, à la réserve que celui-ci se sert du mot *agyrta, charlatan;* au lieu que Verduc a la mal-honnêteté de dire, *un chirurgien.*

J'ai avancé que le traitement de la teigne doit être doux: bien éloigné en cela de penser comme de Vigo, qui recommande des scarifications assez profondes, pour débarasser, dit-il, la tête de l'humeur morbifique et du mauvais sang Deidier et Astruc prescrivent un autre traitement fort cruel aussi. Le dernier s'exprime ainsi dans son traité des tumeurs:

(*) Pathologie de chirurgie, tome II, page 14', cinquième édition. Paris, chez Laurent d'Houry, 1722.

« Le point essentiel est d'arracher les cheveux » dans toute l'étendue de la teigne, afin que » les médicamens escharrotiques que l'on em- » ployera puissent pénétrer dans les capsules, » et les déterger, en les rongeant superficiel- » lement. Pour cet effet, si la teigne n'occupe » qu'une fort petite étendue, on peut se servir » de pincettes ; mais si l'étendue est grande, » il est mieux d'employer l'emplâtre de poix » étendue sur de la toile neuve, qu'on appli- » que par bandes sur la partie teigneuse, et » qu'on y laisse huit jours ; après quoi, en le » soulevant, on arrache en même temps tous » les cheveux qui y tiennent ».

Ces moyens curatifs doivent être absolument rejetés de la pratique, à cause des douleurs aiguës qui en résultent pour les malades. Mais ces autorités propagent tellement les préjugés et les abus, que dans plusieurs hôpitaux on traite la teigne par les moyens qu'Astruc indique ; et ce traitement cruel dure quelque fois plusieurs mois.

Voici celui que j'emploie avec le plus grand succès ; car les enfans que j'ai traités, ont la plus belle carnation, et jouissent de la meilleure santé.

Il faut, autant qu'il est possible, commencer la cure au printemps ; et il seroit bien, s'il n'y

a pas trop d'entraves, de faire prendre quelques bains au sujet; ensuite on le purge deux fois, à quatre ou cinq jours d'intervalle, avec du jalap en poudre et du sucre; après quoi on le met, matin et soir, à l'usage d'une cuillerée à bouche de la liqueur suivante, dans un gobelet de lait chaud. Cette dose est pour un enfant de 8 à 10 ans, et en proportion pour un enfant plus jeune.

Prenez une once de mercure doux en poudre, renfermé dans un nouet, un gros et demi d'ipécacuanha concassé, et autant de sel fixe de tartre; faites-les bouillir dans une pinte d'eau de rivière ou de bonne eau de fontaine, jusqu'à la réduction de moitié; passez à travers un linge. Le mercure peut servir pour d'autres décoctions. Il faut agiter la bouteille chaque fois que l'on veut se servir de cette liqueur. On purge tous les huit jours avec le jalap et le sucre.

Après dix à douze jours de l'usage de cette liqueur dans le lait, ou dans un autre véhicule adoucissant, comme l'eau d'orge ou de ris, selon l'indication, on coupe doucement les cheveux le plus près possible avec de bons ciseaux; puis on frotte la tête, matin et soir, avec la pommade que je vais indiquer: en observant d'absorber exactement, avec des linges

propres, le pus qui découle du cuir chevelu ; il est même nécessaire quelquefois d'employer de l'eau de savon avec une éponge, pour enlever de la crasse causée par la matière desséchée, ou par la pommade dont on a fait usage. On contient cette pommade par le moyen d'une vessie de bœuf fendue sur ses bords, et arrangée de manière qu'elle envelope bien la tête.

Prenez six onces de graine de lin, autant de baies de genièvre, le tout réduit en poudre grossière, et une trentaine de feuilles de laurier sèches, rompues en petits morceaux ; faites-les cuire pendant une demi-heure, à petit feu, dans deux livres de sain-doux ; passez ensuite avec une forte expression ; versez dans un pot, et agitez ce mélange avec une spatule, jusqu'à ce qu'il prenne un peu de consistance.

Lorsque, sur la fin de la cure, il n'existe plus de croûtes considérables, et qu'il n'y a plus, par-ci par-là, que quelques boutons blanchâtres, dont on coupe la pointe, pour en faire sortir la liqueur qui y est contenue, et que le reste de la peau ne paroît plus que comme excorié, alors on abandonne l'usage de la pommade, pour y substituer l'onguent rosat le plus récent possible, avec une once duquel

on mêle un gros ou un gros et demi de sel de cuisine décrépité, et réduit en poudre très-fine.

Le régime doit être doux et sain. Il faut éviter que les alimens soient pris en trop grande quantité. L'air doit être salubre, l'exercice modéré, et le corps tenu proprement. Les frictions sèches sur toute l'habitude du corps (le cuir chevelu seul excepté, cela s'entend) ne peuvent qu'être utiles.

Le fils de M. S..... âgé de 6 ans, eut d'abord des démangeaisons à la tête, auxquelles succédèrent des excoriations qui dégénérèrent en petits ulcères. Ces ulcères se couvrirent de croûtes blanchâtres qui s'enlevoient et tomboient comme du son. Les croûtes s'épaissirent peu-à-peu et devinrent gercées, d'un gris jaunâtre, exhalant une odeur désagréable. Je commençai le traitement de cet enfant par deux purgations, comme il a été dit plus haut. Après dix jours de l'usage de la liqueur mentionnée ci-devant, on lui coupa les cheveux très-près; il fut purgé de nouveau, et on lui appliqua, matin et soir, de la pommade susdite, contenue sur la tête, par le moyen d'une vessie de bœuf adaptée convenablement. On continua l'administration de la liqueur. Le malade fut purgé tous les huit ou dix jours. Lorsque les

cheveux croissoient, on les coupoit de nouveau. La tête étoit exactement nettoyée tous les jours du pus, et des croûtes qui se détachoient. Tout allant bien dans le mois d'août, on abandonna la pommade pour se servir d'onguent rosat avec le sel décrépité. Enfin avec de la patience et de la douceur cet enfant a été radicalement guéri dans le mois de septembre suivant; après quoi il a été purgé encore trois fois, à la distance de quatre à cinq jours entre chaque purgation.

Mlle. de M..... âgée de 5 ans, me fut amenée au mois de mars 1783. Elle portoit depuis un an une teigne confirmée, qui lui couvroit tout le cuir chevelu, et s'étendoit même jusque sur le front et les joues. On lui avoit fait des applications de feuilles de différentes plantes. On avoit employé des pommades et des onguens. Les croûtes qui étoient fort épaisses, et d'un jaune mêlé de vert, en certains endroits, tomboient, à la vérité, à la suite de ces applications; mais elles renaissoient de plus belle. Je la mis au régime et à l'usage des topiques que j'ai indiqués, et elle fut radicalement guérie au mois d'août suivant. Elle avoit des cheveux superbes qu'elle a conservés.

Au mois de mai 1784, la veuve L.... me fit voir son neveu. Cet enfant, âgé de 10 ans,

avoit une teigne caractérisée ; mais à la vérité pas aussi fortement que celle de la demoiselle qui fait le sujet de l'observation précédente ; car tout le cuir chevelu n'étoit pas maléficié chez lui ; ses croûtes n'étoient pas grisâtres, et sa tête n'étoit point aussi fétide. Il fut traité de la même manière ; mais il a été plutôt guéri, car son traitement n'a duré que quatre mois, tandis que celui des deux sujets précédens et celui du suivant en ont duré environ six. Ce jeune garçon avoit peu de cheveux, et ils étoient assez laids lorsqu'il fut atteint de la teigne : ils n'ont changé en bien ni en mal depuis.

Enfin, au mois de mars 1785, je commençai le traitement du fils de M. L..... cet enfant, âgé de 3 ans, avoit contracté une teigne des plus confirmée, et de la nature la plus mauvaise, par le capuchon d'un mantelet qui avoit servi à un autre enfant infecté de cette maladie, et qui en est mort, à la suite d'un traitement peu méthodique qui a répercuté l'humeur. La cure de l'enfant qui fait le sujet de cette observation a été conduite comme celle des autres malades, à la réserve que ce petit teigneux a pris d'abord seize bains ; qu'on lui faisoit des frictions sèches sur le corps avec une flanelle, et qu'après la guérison il a pris

du petit lait pendant quinze jours. Enfin, comme cet enfant étoit très-jeune et très-délicat, on ne lui administroit matin et soir, qu'une cuillerée à café de la liqueur dépurative. Il avoit et a de très-beaux cheveux : en un mot il est sain, robuste, et a la plus belle carnation.

Naissances et décès, pendant un siècle, dans la ville de Lunéville, depuis le 1^er^. *janvier* 1700, *jusqu'au même jour* 1800, *v. st., ou* 11 *nivôse de l'an* 8 *R.*

Dans les cent mois	nés.	nées.
de janvier	2466	2477.
de février	2355	2189.
de mars	2592	2419.
d'avril	2345	2230.
de mai	2200	2038.
de juin	2062	1971.
de juillet	2297	2145.
d'août	2328	2220.
de septembre	2309	2169.
d'octobre	2492	2308.
de novembre	2357	2182.
de décembre	2316	2056.
	28119	26404.

Total pour les deux sexes..... 54523.

Dans les cent mois	morts.	mortes.
de janvier	2090	2007.
de février	1730	1669.
de mars	1809	1696.
d'avril	2006	1816.
de mai	1927	1679.
de juin	1661	1605.
de juillet	2074	2089.
d'août	2321	2526.
de septembre	2284	2139.
d'octobre	1953	1844.
de novembre	1722	1675.
de décembre	1900	1798.
	23477	22543.

Total pour les deux sexes... 46020.

Nombre des naissances, du plus au moins pour les deux sexes, selon l'orde des mois dans lesquels elles ont eu lieu.

Mars	5011.
Janvier	4943.
Octobre	4800.
Avril	4575.
Août	4548.
Février	4544.
Novembre	4359.

Septembre

Septembre . . . . . 4478.
Juillet . . . . . 4442.
Décembre . . . . . 4372.
Mai . . . . . 4238.
Juin . . . . . 4033.

Nombre des décès, du plus au moins pour les deux sexes, selon l'ordre des mois dans lesquels ils ont eu lieu.

Août . . . . . 4847.
Septembre . . . . . 4403.
Juillet . . . . . 4155.
Janvier . . . . . 4097.
Avril . . . . . 3816.
Octobre . . . . . 3797.
Décembre . . . . . 3698.
Mai . . . . . 3606.
Mars . . . . . 3505.
Février . . . . . 3433.
Novembre . . . . . 3397.
Juin . . . . . 3266.

	morts.	mortes.
Dans le premier mois de la vie	4740	3396.
Dans les onze mois suivans	4243	4405.
Dans la seconde année.	1766	1848.

	années.	morts.	mortes.
	3e.	834	909.
	4.	609	644.
	5e.	501	494.
	6e.	326	302.
*	7e.	270	238.
	8e.	226	207.
	9e.	159	159.
	10e.	149	154.
	11e.	108	132.
	12e.	67	74.
	13e.	94	72.
*	14e.	72	68.
	15e.	68	75.
	16e.	85	87.
	17e.	68	83.
	18e.	84	80.
	19e.	108	79.
	20e.	106	53.
*	21e.	117	70.
	22e.	113	72.
	23e.	176	99.
	24e.	111	91.
	25e.	119	94.
	26e.	181	102.
	27e.	96	98.
*	28e.	98	94.
	29e.	94	104.

années.	morts.	mortes.
30e.	79.....	95.
31e.	94.....	104.
32e.	89.....	105.
33e.	129.....	129.
34e.	107.....	130.
* 35e.	82.....	103.
36e.	125.....	134.
37e.	113.....	160.
38e.	82.....	87.
39e.	122.....	127.
40e.	114.....	123.
41e.	119.....	153.
* 42e.	121.....	126.
43e.	142.....	152.
44e.	94.....	83.
45e.	124.....	124.
46e.	178.....	181.
47e.	132.....	117.
48e.	95.....	83.
* 49e.	125.....	173.
50e.	169.....	141.
51e.	167.....	193.
52e.	147.....	147.
53e.	145.....	132.
54e.	115.....	77.
55e.	134.....	119.
* 56e.	185.....	182.

années.	morts.	mortes.
57e.	109.	149.
58e.	133.	136.
59e.	153.	157.
60e.	162.	185.
61e.	187.	204.
62e.	162.	177.
* 63e.	156.	170.
64e.	127.	141.
65e.	140.	155.
66e.	178.	192.
67e.	170.	181.
68e.	170.	135.
69e.	172.	189.
* 70e.	166.	163.
71e.	160.	189.
72e.	151.	151.
73e.	177.	189.
74e.	91.	96.
75e.	121.	131.
76e.	189.	180.
* 77e.	102.	139.
78e.	105.	114.
79e.	108.	114.
80e.	104.	113.
81e.	113.	177.
82e.	96.	107.
83e.	68.	84.

années.	morts.	mortes.
* 84e.	56.	51.
85e.	64.	62.
86e.	44.	46.
87e.	47.	51.
88e.	28.	32.
89e.	38.	31.
90e.	35.	39.
* 91e.	36.	46.
92e.	24.	22.
93e.	16.	23.
94e.	4.	9.
95e.	11.	15.
96e.	18.	25.
97e.	14.	23.
* 98e.	10.	9.
99e.	9.	12.
100e.	10.	9.
101e.	11.	9.
102e.	1.	3.
103e.	5.	3.
104e.	1.	2.
105e.	2.	1.
106e.	2.	1.
110e.	1.	
111e.	1.	
120e.	1.	

Individus dont l'âge n'a pas été désigné.

morts.	mortes.
103	38.

OBSERVATIONS.

Comme il est nécessaire que l'Institut national reçoive des renseignemens de différentes parties du globe, pour qu'il puisse établir des principes, et former un corps de doctrine sur certaines matières; je lui présente, dans un tableau fidèle et raccourci, les résultats d'un travail long et fastidieux, dont je n'ai confié l'exécution à aucune plume étrangère, ayant compulsé moi-même, de leur commencement à leur fin, les cent registres annuels des naissances, et les cent registres annuels des décès de la ville de Lunéville, depuis le 1^er^. janvier 1700, jusqu'au même jour 1800, v. st., ou 11 nivôse de l'an 8 R.

Ces tables des naissances et des décès, faites dans des communes très-peuplées, offrent au philosophe observateur de grands résultats, de vastes données : mais si les bases en sont vicieuses, à coup sûr les conséquences en doi-

vent être erronées. Les sciences, les arts libéraux et mécaniques, le commerce, la curiosité, le dessein de se livrer à la dissolution, le besoin quelquefois de vivre ignoré, la filouterie, l'indigence même, attirent dans les grandes cités une foule immense de gens de toutes les nations, qui ont des mœurs, des coutumes, des habitudes, des usages différens. Dans une ville, au contraire, du quatrième ordre, qui n'est point commerçante, telle que Lunéville, où la fertilité du sol, l'agrément du site, le bon marché des denrées et des logemens, les superbes promenades, en un mot les commodités de la vie, fixent les habitans, ils se connoissent à-peu-près tous; les mœurs y sont plus patriarchales; les coutumes, la manière de vivre plus uniformes; presque toutes les mères y nourrissent leurs enfans: la marche de la nature peut donc mieux y être observée, elle y est plus simple, plus suivie, moins sujette à des vicissitudes et à des écarts; les registres y sont plus soignés et plus exacts, parce que les personnes qui meurent sont connues, et que l'on connoît aussi les parens des enfans qui naissent. D'où l'on peut conclure que cent mille individus, tant nés que morts, dans un pareil local, fournissent des observa-

tions plus justes que plusieurs cent milliers dans une grande population.

Le nombre des naissances a surpassé celui des décès de 8503 ; ce qui donne un excédent pour les premières, d'un 6^e. $\frac{3501}{3103}$: par conséquent le nombre des naissances a surpassé celui des décès d'un 6^e., et de presque la moitié de ce 6^e.

Sur 54523 individus des deux sexes, il est né 1715 garçons de plus que de filles ; ce qui forme pour les premiers un excédent d'un 31^e. $\frac{1358}{1714}$: par conséquent les naissances des garçons ont surpassé celles des filles d'un 31^e., et d'un peu plus de la moitié de ce 31^e.

C'est dans le mois de mars (*) qu'il y a eu le plus de naissances, et dans celui de juin qu'il y en a eu le moins. Seroit-ce parce que les enfans, nés dans le premier de ces mois, ont été conçus dans le second, qui est le temps de l'année où la nature est dans la plus grande force de sa végétation et de ses productions : tandis que les enfans, nés au mois de juin, ont été conçus dans celui de septembre ; épo-

(*) Il faut faire attention que quand je parle d'un mois ou plusieurs, je les prends comme collectifs, c'est-à-dire, pour tout le siècle.

que à laquelle la végétation a perdu son énergie, et est au comble de sa maturité ? Le seul mois de janvier est celui dans lequel il est né plus de filles que de garçons.

Il est mort 934 individus masculins de plus que de féminins ; ce qui formé pour les premiers, un excédent d'un 49^{e}. $\frac{133}{467}$: par conséquent le nombre des décès des individus masculins a surpassé celui des décès des individus féminins, d'un 49^{e}. et de presque le tiers de ce 49^{e}.

Le nombre des garçons morts, dans le premier mois de la vie, a excédé de beaucoup celui des filles mortes dans ce même premier espace de temps.

Au contraire, dans les onze mois suivans, dans les deuxième, troisième et quatrième années, le nombre des décès des filles a surpassé celui des décès des garçons : aussi, dans les mois de juillet, d'août et de septembre, pris collectivement, lesquels ont été les mois de mortalité pour les enfans (excepté pour les nouveau-nés), il est mort plus de filles que de garçons.

Pourquoi a-t-il péri, dans le premier mois de la vie, plus de garçons que de filles, par des causes quelconques ; et, dans les onze mois

suivans, dans les seconde, troisième et quatrième années, plus de filles que de garçons, lors des temps de mortalité, qui a épargné les enfans nouveaú-nés? Ces observations peuvent fournir sujet à des réflexions.

On voit avec peine qu'avant la cinquième année il est mort 23394 enfans des deux sexes; ce qui fait plus de la moitié du total des décès, qui est de 46020. Mais j'ai observé avec satisfaction que dans les trente dernières années du siècle, la mort a moissonné proportionellement moins d'enfans que dans les années antérieures. On est redevable de cet avantage aux progrès des lumières et de la philosophie, qui ont perfectionné le traitement des femmes pendant la grossesse, et l'éducation physique des enfans. Oserois-je me flatter d'y avoir concouru pour quelque chose, d'abord par l'exemple pris dans ma famille, et par mes conseils à mes concitoyens; ensuite par les livraisons nombreuses et gratuites que je leur ai faites de deux de mes opuscules, dont l'un a remporté, en 1776, le prix de l'académie de Nancy; et l'autre, en l'an IV, celui proposé par la convention nationale? Le premier à pour titre: « Examen de plusieurs préjugés et usages abu- » sifs, concernant les femmes enceintes, celles

» qui sont accouchées, et les enfans en bas » âge : lesquels préjugés et usages abusifs font » dégénérer l'espèce humaine; avec les moyens » d'y remédier ». A Strasbourg, chez Gay, libraire (*). Le second est intitulé : « De la » conservation des enfans pendant la gros- » sesse, et de leur éducation physique, depuis » la naissance jusqu'à l'âge de sept à huit ans ». A Paris, chez Guillaume, rue du Bac, n°. 940, et chez Gide, libraire, au Palais Égalité.

De la quatrième année exclusivement, à la treizième exclusivement, il n'y a pas eu de disproportion entre les morts de l'un et de l'autre sexe.

L'époque ordinaire de l'apparition des règles, dans nos contrées, ayant lieu du commencement de la treizième année à celui de la vingt-unième, la table des décès n'indique pas que cet espace de temps ait été critique, comme on le croit communément.

Il n'en est pas tout-à-fait de même, pour l'époque de la cessation de ce même flux périodique, depuis la quarantième année exclusivement jusqu'à la cinquante-deuxième ex-

(*) A présent un des éditeurs de ces Mémoires, demeurant à Paris, rue de la Harpe, n°. 464.

clusivement: ce temps de la vie paroît, par la table des décès, avoir été plus destructif.

Du commencement de la vingt-unième année à celui de la quarante-unième, le nombre des morts de l'un et de l'autre sexe ne paroît pas disproportionné sur le tablean: cependant, comme c'est le temps de la vie où les individus du sexe masculin servent dans les armées, ou voyagent, l'excédent des décès a dû être plus considérable pour eux, puisque, faisant partie de la table des naissances, ils n'ont pas concouru à former celle des décès pendant ces vingt années là. Ainsi, le premier mois après la naissance, et l'espace des vingt ans, dont il vient d'être question, ont été les deux époques de la vie dans lesquelles il est mort le plus d'individus masculins.

De la cinquante-unième année exclusivement jusqu'à la soixante-unième exclusivement, la proportion des décès a commencé à devenir excédente pour les personnes du sexe féminin ; et cet excédent à continué d'une manière plus notoire jusqu'à la centième.

Au contraire, du commencement de la centième jusqu'à la vieillesse la plus avancée, il est mort plus d'individus masculins que de féminins : car, sur soixante-trois pour les deux

sexes, il y a eu trente-cinq individus masculins et vingt-huit féminins; ce qui fait un excédent de sept pour les premiers: nombre considérable dans une si haute longévité: et les trois grands centenaires, morts dans les cent dixième, cent onzième et cent vingtième années, étoient des hommes.

J'ai vu, dans le relevé des décès, que ça été dans le mois d'août qu'il est mort le plus d'enfans, et, dans celui de janvier, le plus de vieillards.

Dans les 463 personnes qui forment les dernières années, en commençant par la 90e., il y avoit dix-sept célibataires, dont sept garçons et dix filles.

S'il est né moins d'enfans dans le mois de juin, qui est le dernier dans l'ordre du plus au moins des naissances, aussi est-il mort moins d'individus dans ce même mois, qui est le dernier dans l'ordre du plus au moins des décès: c'est une compensation remarquable.

Enfin, j'ai marqué d'un astérisque les septièmes années prétendues climatériques par les anciens, et auxquelles beaucoup de gens ajoutent encore foi: mais on ne s'apperçoit pas de leur influence sur la destruction de l'espèce humaine: excepté peut-être la cinquante-

sixième. Au reste, on peut en examinant le tableau, juger que les 16^e^. 26^e^. 36^e^. 46^e^. 56^e^. 66^e^. et 76^e^. années présentent proportionnellement plus de décès que celles qui les précèdent ou qui les suivent. En seroit-il de même ailleurs, ou n'est-ce que l'effet du hasard ?

FIN.

De l'imprimerie de BELIN, rue Jacques, n°. 22.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LA SECONDE PARTIE.

Du diagnostic et du prognostic de différentes lésions ..... Page 349.
Fracture du crâne par un coup de caillou ..... 350.
Division des tégumens de la tête, ainsi que du péricrâne, du crâne et de la dure-mère, par un instrument tranchant. 351.
Fracture du crâne par un instrument tranchant ..... 353.
Plaie à la tête par un coup d'arme à feu ..... 355.
Blessure à la tête par un coup d'arme à feu ..... 356.
Fracture du crâne par un coup d'arme à feu ..... 357.
Fracture du crâne causée par une chûte. 358.
Fracture du crâne par un coup de pied de cheval ..... 360.
Fracture du crâne par la chûte d'un morceau de solive ..... 361.
Os wormien pris pour une fracture ... 362.
Effets de la lésion du rameau frontal de la première branche de la cinquième paire

des nerfs, nommée ophtalmique de Willis.....364.
Ophtalmie causée par la présence d'un cil, entre la paupière et le globe de l'œil.365.
Nécessité d'une suture dans une lésion composée, provenant du même coup...366.
*Engorgement subit de l'une des parotides; métastase sur le testicule du même côté; retour de l'humeur sur la parotide, etc.*367.
Coup de feu dans la poitrine.....368.
Coup de pistolet à travers la poitrine...369.
Coup de sabre pénétrant dans la poitrine. .....372.
Plaie au cœur par un coup d'arme blanche.....374.
Coup d'épée au cou.....375.
Coup de couteau de chasse pénétrant dans la poitrine.....376.
Coup de pistolet à la région épigastrique. .....377.
Coup de pistolet à la région hypocondriaque droite.....379.
Hernie interne avec étranglement.....380.
Plaie, de part en part, à la jambe....382.
Cure radicale de l'hydrocèle par injection.....384.
Exfoliation considérable de l'humerus. *ibid.*

Exfoliation

Exfoliation d'une partie du tibia, à la suite d'une fracture de la partie inférieure de la jambe, avec luxation du pied....386.
Extraction d'un corps étranger introduit dans l'oreille.....389.
Extirpation d'une loupe particulière..391.
Extirpation d'une tumeur volumineuse aux parties naturelles d'une femme, produite par l'augmentation du clitoris et des nymphes.....394
Cas souvent méconnu du renversement incomplet de la matrice.....397.
Pierre chatonnée dans la vessie.....400.
Bons effets de l'herbe de pensée, viola tricolor, *dans le traitement des croûtes laiteuses des enfans.....404.*
Rupture du tendon aponévrotique commun des muscles droit antérieur, vaste externe, vaste interne et crural.....406.
Accroissement singulier en grosseur des os d'un homme âgé de 39 ans.....407.
Attention nécessaire, lorsque l'on fait usage de la teinture d'aloës, dans le traitement des ulcères.....417.
Cal difficile.....418.
Invagination de la partie inférieure de l'S romaine du colon, et de la supérieure du rectum.....420.

Danger de la répercussion de la sueur habituelle des aisselles.....423.
Lettre à M. Souville, médecin pensionné de la ville de Calais, au sujet de la fièvre quarte guérie par la salivation.....424.
Essai sur la pustule maligne.....428.
Mémoire sur les corps étrangers arrêtés dans le rectum.....438.
Répercussion de l'humeur psorique, sur la poitrine.....489.
Réflexions sur la saignée de la jugulaire. .....490.
Rupture de la matrice, au terme de la grossesse.....495.
Conception extraordinaire.....497.
Anévrysme de l'aorte ventrale.....499.
Amputation d'une verge cancéreuse..500.
Dangers qui peuvent résulter de l'usage des cheinets antiques, de cuivre ou de fer, à boules ou pommes creuses.....502.
*Lettre au sujet des nains, et particulièrement de Bébé, nain du feu roi de Pologne, Stanislas I^er^*.....503.
Fièvre septénaire.....504.
Maladie singulière de la barbe.....505.
Alopécie subite et universelle.....509.
Verge passée à travers un anneau de cuivre.....511.

Luxation imparfaite et consécutive de la mâchoire inférieure.....512.
Nécessité de détruire les vices locaux dans le traitement de la vérole.....513.
Danger de l'opération de la fistule à l'anus, chez les pulmoniques.....521.
Mémoire à consulter, sur une déchirure de la paroi antérieure du vagin, et de la partie de la vessie qui y correspond.522.
Réponse, par le citoyen Percy.....525.
Observation sur une déchirure de la cloison recto-vaginale, dans un accouchement laborieux, dont la guérison a été tentée plus de trois mois et demi après l'accouchement.....530.
Faits relatifs à la chirurgie légale.— Epanchement sanguin dans l'œil, à la suite d'un coup, guéri par la section de la cornée.....538.
Blessures supposées, à la suite d'un coup de fusil.....540.
Echymôse factice.....542.
Imposture, relativement à une jambe, que l'on prétendoit avoir son origine sous l'aisselle.....543.
Lettre au C^en^. Thomassin, au sujet d'une question légale.....546.
Histoire abrégée de la lithotomie.....550.

Essai sur la cure radicale de la teigne. 605
Naissances et décès, dans la ville de Lunéville, depuis le 1^er. janvier 1700, jusqu'au même jour 1800, v. st. avec des observations.....619.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.